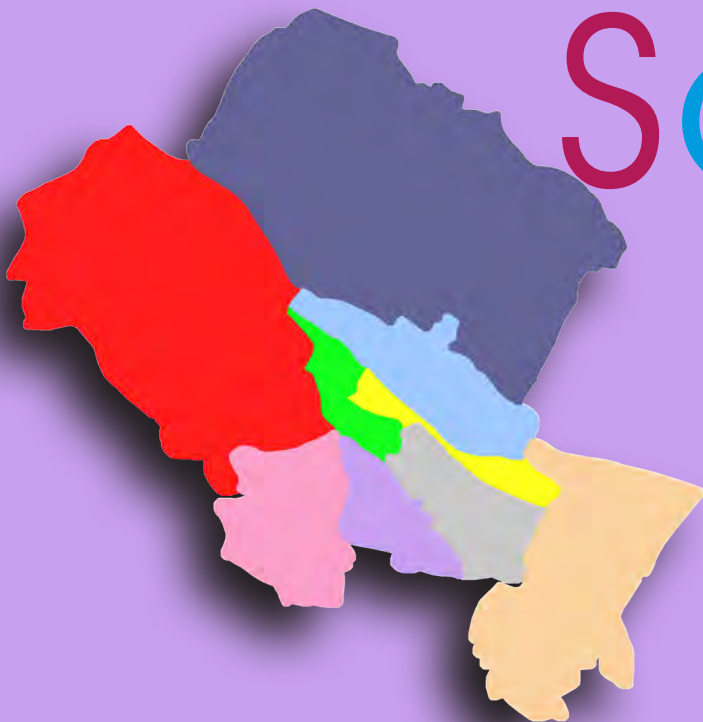




Analyse des Besoins Sociaux 2013



Analyse des Besoins Sociaux 2013

Etude présentée par

Monsieur Jean-Michel MARCHAND

Maire de la Ville de Saumur
Conseiller Général de Maine-et-Loire
Président du CCAS

Et

Madame Astrid LELIEVRE

Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, à la Politique de la Ville,
à la Petite Enfance, à la Santé et au Handicap
Vice-présidente du CCAS

Sous la direction de

Monsieur Yves LEPRÊTRE

Directeur Général Adjoint de la Ville de Saumur

Réalisée par

La mission Evaluation des Politiques Sociales

Chargée de mission : Delphine Chrestia
Chargée de la base de données ABS : Sonia Mollé

(Contact : 02-41-83-30-64 - eps@ville-saumur.fr)

L'Analyse des Besoins Sociaux 2013 est également consultable sur le site internet de la Ville de Saumur à l'adresse suivante : <http://www.ville-saumur.fr>
N'hésitez pas à aller la consulter !

Edito



Observer pour mieux connaître les réalités sociales de son territoire tel est l'enjeu de l'Analyse des Besoins Sociaux que la Ville de Saumur, par l'intermédiaire de son Centre Communal d'Action Sociale, mène chaque année.

Observer pour mesurer, évaluer son territoire et mettre en place des actions publiques au service des Saumurois.

Au-delà des obligations réglementaires, cette Analyse des Besoins Sociaux est aussi l'occasion pour nombre d'acteurs de terrain de « faire ensemble » à travers les groupes d'analyse partagée et donner du sens aux chiffres bruts issus des statistiques.

C'est une caractéristique forte du travail mené à Saumur.

Les résultats de cette Analyse des Besoins Sociaux de la Ville de Saumur vont nous permettre de donner un nouveau souffle au projet social de la ville sur l'ensemble de son territoire, communes déléguées comprises notamment en ce qui concerne la territorialisation des actions à mettre en place, impulser un second souffle à la précarité énergétique et engager des actions à destination des familles monoparentales ou encore des Saumurois isolés.

Cette démarche s'inscrira dans le temps et nous évaluerons régulièrement les actions menées.

L'Analyse des Besoins Sociaux, tous les acteurs y contribuent pour mieux adapter nos politiques.

Jean-Michel MARCHAND

Maire de la Ville de Saumur

Conseiller Général de Maine-et-Loire

Président du Centre Communal d'Action Sociale

Remerciements

La réalisation de cette étude est le fruit d'échanges constructifs avec les acteurs locaux.

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leur disponibilité et leur collaboration ont concouru à la pertinence et à la légitimité de ce travail :

- l'ensemble des élus, qui dans un souci de répondre aux besoins des Saumurois, ont rendu cette démarche possible,
- les membres du comité de pilotage, qui par leur réflexion et leurs orientations, ont permis la réussite de cette étude,
- les membres des Groupes d'Analyse Partagée et du Conseil des Sages ainsi que les Habitants référents, pour leur analyse et leur participation à une meilleure compréhension des réalités sociales de notre territoire,
- l'ensemble des partenaires associatifs et institutionnels qui nous ont transmis des données statistiques et ainsi permis d'améliorer la qualité de l'analyse rendue,
- les directeurs, responsables de services et agents municipaux pour leur dynamisme et le temps qu'ils ont consacré à cet outil,
- nos collègues pour leur relecture attentive, la pertinence de leurs remarques et leurs conseils avisés dans la réalisation de ce projet.

Nous vous souhaitons une excellente lecture.

Qu'elle soit enrichissante, source de débats et qu'elle vous permette de trouver les éléments nécessaires à la mise en place d'actions pour répondre aux besoins des Saumurois.

Sommaire

EDITO	3
REMERCIEMENTS	4
SOMMAIRE	5
NOTE DE PRESENTATION	7
THEMATIQUE 1 : DEMOGRAPHIE-FAMILLE-ENFANCE-JEUNESSE.....	11
1.1 Démographie	12
1.2 Ménages-Familles	17
1.3 Petite Enfance	23
1.4 Enfance-Jeunesse.....	28
Enjeu 1 : Les fragilités socioéconomiques des familles monoparentales	37
1.5 Caractéristiques démographiques des familles monoparentales.....	37
1.6 Activité des familles monoparentales	39
1.7 Cadre de vie des familles monoparentales	42
1.8 Précarité des familles monoparentales	44
THEMATIQUE 2 : SANTE-AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITE.....	48
2.1 Santé	49
2.2 Age	58
2.3 Handicap-Accessibilité	65
Enjeu 2 : L'accès aux soins et les causes de non recours	70
2.4 Accès aux soins.....	70
2.5 Inégalités sociales de santé	72
2.6 Non recours	73
THEMATIQUE 3 : CADRE DE VIE	78
3.1 Parc de logements.....	79
3.2 Logements privés et logements sociaux	83
3.3 Aides au logement.....	86
3.4 Marché immobilier	87
Enjeu 3 : Le vivre ensemble dans les quartiers	91
3.5 Caractéristiques socioéconomiques.....	91
3.6 Stratégies individuelles.....	97
3.7 Attractivité des quartiers	99
3.8 Expression du « vivre ensemble ».....	106
THEMATIQUE 4 : ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION	110
4.1 Activité économique	111
4.2 Population active	114
4.3 Types d'emplois occupés par la population active.....	118
4.4 Formation-Qualification	119
4.5 Mobilité des actifs	124

Enjeu 4 : Les freins liés à l'accès à l'emploi	127
4.6 Publics face à l'emploi	127
4.7 Publics éloignés de l'emploi	135
4.8 Identification des freins liés à l'accès à l'emploi	138
THEMATIQUE 5 : PRECARITE	141
5.1 Revenus.....	142
5.2 Aides et dispositifs.....	146
5.3 Emergence d'une nouvelle précarité	150
Enjeu 5 : La précarité énergétique	155
5.4 Identification de la problématique de précarité énergétique	155
5.5 Evaluation de la précarité énergétique	159
5.6 Enjeux de la précarité énergétique.....	162
THEMATIQUE 6 : CULTURE-CITOYENNETE	167
6.1 Culture	168
6.2 Citoyenneté.....	177
Enjeu 6 : La participation à la vie citoyenne	183
6.3 Concepts.....	183
6.4 Démocratie représentative	184
6.5 Démocratie participative	185
6.6 Mobilisation citoyenne	192
PORTRAITS TERRITORIAUX STATISTIQUES.....	196
LEXIQUE	209
SIGLES ET ABREVIATIONS	220
ANNEXES.....	222

Note de présentation

La démarche ABS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saumur réalise depuis maintenant deux ans son Analyse des Besoins Sociaux (ABS). Outil essentiel de recensement des besoins de la population et d'aide à la décision, elle répond à une obligation réglementaire pour tous les CCAS de France¹.

En réalisant sa propre analyse, les objectifs que se fixe le CCAS de la Ville de Saumur vont au-delà d'une simple mise en conformité avec cette perspective légale puisqu'il s'agit :

- d'améliorer notre connaissance du public et du territoire,
- de fonder l'action sociale sur une réflexion sérieuse, permettant d'optimiser l'adéquation entre l'offre de service et les besoins,
- de mettre à disposition des décideurs locaux des outils d'aide à la décision,
- d'instaurer une dynamique partenariale sur des enjeux partagés.

Afin de remplir au mieux les objectifs fixés, une démarche participative a été engagée depuis 2010 pour réfléchir aux réponses à apporter à des préoccupations communes, le tout dans l'optique d'assurer aux Saumurois la meilleure situation de vie possible.

De nombreux partenaires associatifs et institutionnels sont associés à la démarche aux côtés des techniciens et élus de la Ville de Saumur, afin de donner toute la cohérence nécessaire aux travaux menés.

Les tenants et aboutissants de cette troisième version de l'ABS tiennent dans la capacité à innover en donnant les moyens aux acteurs locaux de répondre aux besoins mis en évidence.

Ainsi, afin d'apporter une analyse qualitative approfondie sur des sujets plus ciblés, un enjeu prioritaire au sein de chaque thématique a été étudié lors des Groupes d'Analyse Partagée (GAP) à partir du regroupement de thématiques suivant :

1. **Démographie-Famille-Enfance-Jeunesse** : « Les fragilités socioéconomiques des familles monoparentales »
2. **Santé-Age-Handicap-Accessibilité** : « L'accès aux soins et les causes de non recours »
3. **Cadre de vie** : « Le vivre ensemble dans les quartiers »
4. **Activité économique-Emploi-Insertion** : « Les freins liés à l'accès à l'emploi »
5. **Précarité** : « La précarité énergétique »
6. **Culture-Citoyenneté** : « La participation à la vie citoyenne »

¹ Article R123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (anciennement décret 95-562 du 6 mai 1995)

Deux instances ont été constituées dans le cadre de cette démarche :

- Le **Comité de pilotage** est l'instance décisionnelle et stratégique de l'Analyse des Besoins Sociaux. Composé d'élus, de partenaires institutionnels et associatifs et d'agents municipaux, il a vocation à décider des orientations de la démarche. Réuni en mai 2013, le comité de pilotage a ainsi validé la méthodologie et les orientations de l'ABS 2013 et a défini l'enjeu prioritaire à étudier au sein de chaque thématique.
- Les **Groupes d'Analyse Partagée (GAP)**, constitués de partenaires institutionnels et associatifs locaux et de techniciens municipaux, sont les instances techniques de l'ABS. Ces groupes de travail ont pour mission d'apporter une analyse qualitative qui relève de l'expérience et du ressenti des acteurs, en échangeant autour des indicateurs collectés et en permettant à des analyses divergentes ou convergentes de s'exprimer.

Chaque GAP est composé de deux sessions :

- une première session dont le but est d'étudier les indicateurs généraux de la thématique,
- une deuxième session qui consiste à analyser l'enjeu prioritaire.

A noter, la deuxième session du GAP relatif à la thématique 6 n'a pas fait l'objet d'une rencontre et d'échanges entre les partenaires mais d'un retour écrit, sur la base d'un document de travail.

Une rencontre a eu lieu avec le **Conseil des Sages** et les **Habitants référents** de la Ville de Saumur dans le cadre de l'étude des thématiques relatives au « cadre et de vie » et à la « citoyenneté ». Les membres de ces deux instances ont ainsi pu apporter leur regard et leur analyse sur la « participation à la vie citoyenne » et le « vivre ensemble dans les quartiers ».

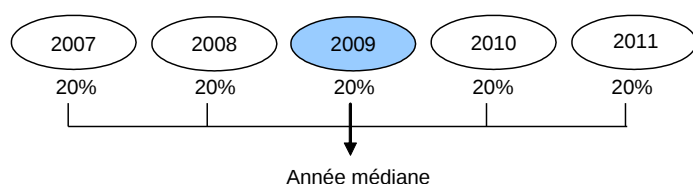
Afin d'organiser et de faciliter les échanges de données, des **conventions d'échanges de données statistiques**, mises en place en 2011, ont été reconduites auprès d'une dizaine de partenaires (CAF, Saumur Habitat, Centre Hospitalier de Saumur...).

La méthode de recensement

Ce document contient un certain nombre de données Insee issues du recensement de la population 2009, dont certaines proviennent plus spécifiquement du « fichier détail individu ».

Depuis 2004, les communes de plus de 10 000 habitants sont recensées intégralement, par tranche de 20% de leur population chaque année. Cinq années de recensement sont donc nécessaires pour avoir une vision globale moyenne de la population d'une commune.

Les chiffres présentés comme étant ceux du recensement de la population 2009 sont donc une moyenne entre les recensements effectués en 2007, 2008, 2009, 2010 et 2011.



Les enquêtes de recensement étant réparties sur cinq ans, il est recommandé de calculer les évolutions sur des périodes quinquennales.

La référence pour le calcul des évolutions reste donc le recensement de 1999.

Le « fichier détail individu » du recensement 2009 est également obtenu en empilant les fichiers des cinq enquêtes annuelles réalisées de 2007 à 2011.

Chaque enregistrement du fichier correspond à un individu décrit selon ses caractéristiques sociodémographiques, celles du ménage* auquel il appartient, ainsi que les principales caractéristiques de sa résidence principale*.

L'utilisation du fichier détail permet d'étudier une sous population particulière, de réaliser des analyses exploratoires de données ou encore de modéliser des comportements. Si les effectifs supérieurs à 500 peuvent être utilisés en toute confiance, ceux inférieurs à 200 doivent cependant être maniés avec précaution.

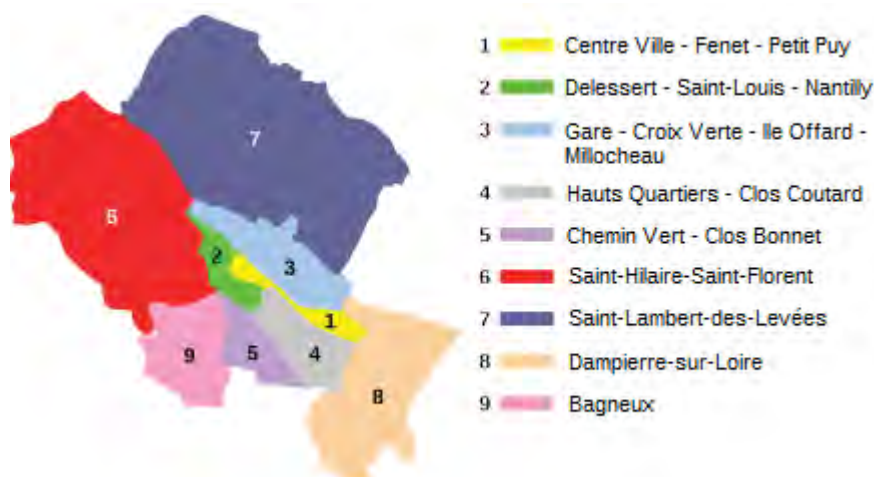
La notion d'IRIS

Chaque ville d'au moins 10 000 habitants est subdivisée en un ou plusieurs Ilots Regroupés pour l'Information Statistique* (IRIS). Ce découpage du territoire, développé par l'Insee à partir de 2006 dans le cadre de ses missions de recensement de la population, sert de base en matière de diffusion de données statistiques infra-communales. Pour les évolutions, ces données ne pourront être comparées qu'avec les données issues du recensement 2011, disponibles fin 2014.

Saumur compte onze IRIS. Dans un souci de simplification, les IRIS relatifs aux communes associées de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées (chacune divisée en deux IRIS) ont été regroupés et ont donc fait l'objet d'une étude globale.

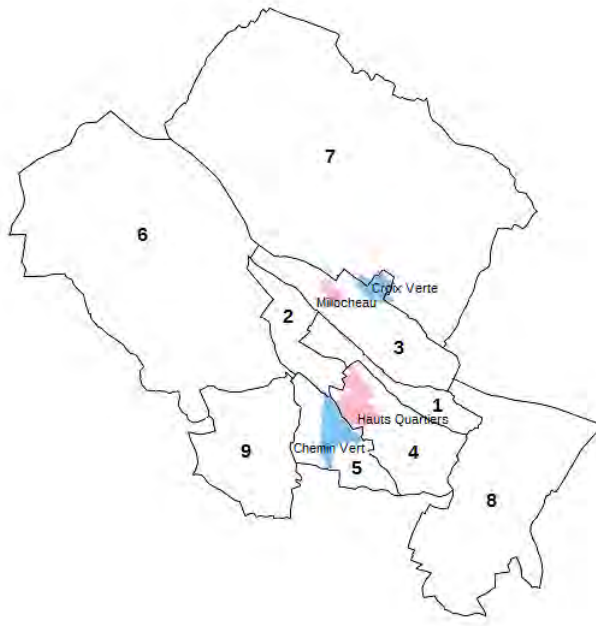
Notre diagnostic porte donc sur neuf quartiers composant la ville de Saumur :

- Iris 1, 2, 3, 4 et 5 pour Saumur ville,
- Iris 6, 7, 8 et 9 pour les communes associées.



La notion de quartiers prioritaires

Les quartiers prioritaires* sont des zones urbaines qui bénéficient d'une intervention publique spécifique dans différents domaines (éducation, accès à l'emploi, insertion, santé, culture, prévention...), afin de pallier les difficultés notamment économiques et sociales de la population.



Saumur comptabilise quatre quartiers prioritaires : le Chemin Vert, la Croix Verte, les Hauts Quartiers et Millocheau. Ces derniers sont répartis sur trois IRIS : Chemin Vert - Clos Bonnet (5), Hauts Quartiers - Clos Coutard (4) et Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau (3).

A noter, deux de ces quatre quartiers prioritaires sont des Zones Urbaines Sensibles* (ZUS) : le Chemin Vert et la Croix Verte. Ces quartiers font l'objet d'une attention encore plus renforcée liée aux difficultés que connaissent les habitants.

Le choix des territoires de comparaison

Les données relatives à la ville de Saumur sont comparées à celles de la ville de Saintes, du Maine et Loire et de la France métropolitaine. Ces comparaisons permettent de positionner notre territoire par rapport aux tendances départementales, nationales mais aussi par rapport à une ville de même strate.

En effet, la ville de Saintes située en Poitou-Charentes comptabilise un nombre d'habitants semblable à celui de la ville de Saumur. Toutes deux sont dotées d'un Programme de Rénovation Urbaine* (PRU), d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale* (CUCS) et les tendances démographiques et économiques observées sur ces deux territoires sont relativement proches.

Précisions techniques

- Les mots définis dans le lexique sont indiqués dès la première utilisation dans chaque thématique et chaque enjeu par un astérisque (exemple : ménage*).
- Les sigles et abréviations utilisés à plusieurs reprises sont répertoriés à la fin du document.
- Des clés de lecture apparaissent sous certains tableaux en violet.
- Les indicateurs qui ont fait l'objet d'une estimation municipale sont indiqués en bleu.
- Les données non disponibles sont indiquées par la mention « n.d. ».
- Les effectifs inférieurs à 10 individus ne sont pas communicables et sont indiqués sous la mention « < 10 ».
- Les données « France » font référence à la « France métropolitaine ».
- Les territoires définis comme « quartiers prioritaires » font référence aux IRIS délimités par l'Insee et non pas aux seuls territoires des zones urbaines bénéficiant d'une intervention publique spécifique. A noter toutefois, la population de ces quartiers IRIS se concentre majoritairement sur les zones prioritaires.

Sommaire détaillé

THEMATIQUE 1 : DEMOGRAPHIE – FAMILLE – ENFANCE – JEUNESSE

1.1 Démographie	12
1.1.1 Evolution de population	12
1.1.2 Solde migratoire et naturel	13
1.1.3 Répartition de la population par sexe et âge	14
1.1.4 Mobilité résidentielle	15
1.1.5 Projection de population	16
1.2 Ménages-Familles	17
1.2.1 Ménages	17
a) Structure des ménages	17
b) Taille des ménages	18
1.2.2 Familles	19
a) Structure des familles	19
b) Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans	21
1.2.3 Allocataires CAF	22
1.3 Petite Enfance	23
1.3.1 Démographie	23
1.3.2 Accueil collectif	24
1.3.3 Accueil individuel	26
1.3.4 Taux de couverture	27
1.3.5 Aide à la fonction parentale	27
1.4 Enfance-Jeunesse	28
1.4.1 Démographie	28
1.4.2 Vie scolaire	29
a) Etablissements et effectifs dans le 1 ^{er} et 2 nd degré	29
b) Réussite et retard scolaire	30
1.4.3 Formation-Qualification	31
a) Formations proposées	31
b) Qualifications des jeunes saumurois	32
1.4.4 Accueils et activités extra-scolaires	34
a) Accueils de loisirs	34
b) Activités sportives et de loisirs	35
 Enjeu 1 : Les fragilités socioéconomiques des familles monoparentales	
1.5 Caractéristiques démographiques des familles monoparentales	37
1.5.1 Répartition des familles monoparentales	37
1.5.2 Enfants issus de familles monoparentales	38
1.5.3 Parents à la tête d'une famille monoparentale	38
1.6 Activité des familles monoparentales	39
1.6.1 Population active	39
1.6.2 Formation et qualification	40
1.6.3 Emplois occupés	41
1.6.4 Mobilité	42
1.7 Cadre de vie des familles monoparentales	42
1.7.1 Type de logement	42
1.7.2 Parc social	43
1.8 Précarité des familles monoparentales	44
1.8.1 Précarité financière	44
1.8.2 Modes de garde et parentalité	44
1.8.3 Population exposée à des fragilités diverses	45

1.1 Démographie

1.1.1 Evolution de population

Evolution de la population saumuroise entre 1999 et 2011

	1999	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Population municipale	29 812	28 654	28 113	28 145	28 070	27 283	27 093

Source : Insee

On observe entre 1999 et 2011 une diminution de la population municipale* saumuroise de 9%, soit une perte de 2 719 habitants ayant leur résidence habituelle sur la commune, en 12 ans.

Entre 1999 et 2010, Saumur ville a perdu 16% de sa population, Saint-Hilaire-Saint-Florent 2%, Saint-Lambert-des-Levées 3%, tandis que Bagneux a vu sa population augmenter de 11% et Dampierre-sur-Loire de 3%.

Evolution de la population municipale entre 1999 et 2010

	Evolution 1999-2010
Saumur	-8%
Maine et Loire	7%
Saintes	1%
France	7%

Source : Insee

A contrario, entre 1999 et 2010, les différents territoires de comparaison ont vu leur population municipale augmenter : +7% pour le Maine et Loire, +1% pour Saintes et +7% pour la France métropolitaine.

Saumur a perdu 1 561 habitants entre 2006 et 2011, soit une évolution annuelle moyenne de la population de -1,1% sur la période considérée.

Evolution annuelle moyenne de population entre 2006 et 2011

	Population municipale 2006	Population municipale 2011	Évolution annuelle moyenne 2006-2011	Evolution 2006-2011
Saumur	28 654	27 093	-1,10%	-5,4%
Communes limitrophes*	13 035	14 215	1,75%	9,1%
Agglomération saumuroise	62 155	62 420	0,09%	0,4%
Maine et Loire	765 507	789 172	0,61%	3,1%

* Allonnes, Chacé, Distré, Rou-Marson, Saint-Martin-de-la-Place, Souzay-Champigny, Varrains, Verries, Villebernier, Vivy

Source : Insee, recensements de population

A l'échelle de l'agglomération Saumur Agglo², la population a augmenté de 0,4% entre 2006 et 2011 (+265 personnes). Par ailleurs, la population des communes limitrophes à Saumur a connu une évolution de 9% sur la période considérée et une augmentation de 1 800 habitants en 5 ans.

La périphérie saumuroise présente en effet de nombreux atouts qui peuvent attirer les ménages à la recherche d'un cadre de vie plus attractif. Pour autant, ces personnes contribuent aux animations et à l'économie saumuroise.

→ Zoom sur les quartiers

Avec 4 393 habitants, Bagneux est le quartier qui concentre la plus grande partie de la population saumuroise (16%), suivi par Saint-Hilaire-Saint-Florent et le Centre Ville (14%). Les communes associées regroupent à elles seules 44% de l'ensemble de la population.

Elles offrent un cadre de vie agréable (logements individuels, services de proximité...) qui correspond aux besoins d'une partie de la population. Les quartiers prioritaires* quant à eux concentrent un tiers de la population saumuroise.

Répartition de la population en 2009

	Population 2009	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	3 934	14%
Delessert - St-Louis - Nantilly	2 501	9%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	2 668	10%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	3 639	13%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	2 892	10%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	3 945	14%
Saint-Lambert-des-Levées	3 712	13%
Dampierre-sur-Loire	386	1%
Bagneux	4 393	16%
Saumur	28 070	100%

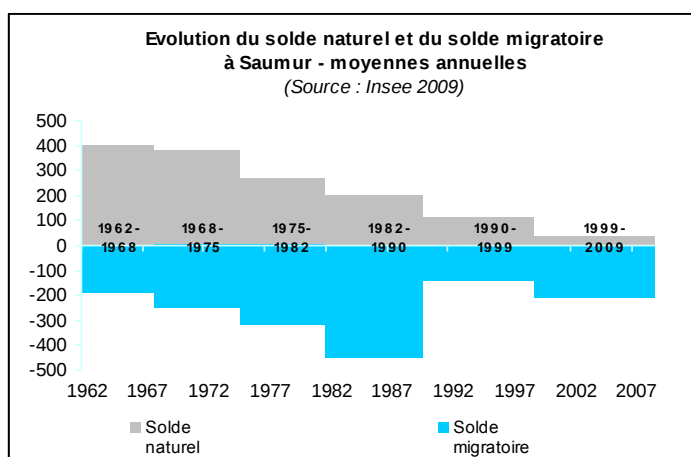
Source : Insee 2009

² Voir Annexe 1

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Saumur perd des ménages qui préfèrent aller s'installer sur des territoires plus attractifs en termes d'emploi mais également de logement. En effet, de nombreuses familles sont à la recherche de logements individuels et quittent la ville de Saumur pour d'autres communes de l'agglomération.
- A contrario, le pôle universitaire a un impact sur l'arrivée de population jeune puisque environ 800 étudiants viennent chaque année étudier à Saumur. La plupart ne sont cependant pas Saumurois et repartent dès la fin de leur formation.

1.1.2 Solde migratoire et naturel



Le solde naturel* (différence entre les naissances domiciliées* et les décès domiciliés*) est positif depuis 1962 à Saumur. Cependant, si l'on recense 398 naissances de plus que de décès par an en moyenne entre 1962 et 1967, il n'y a eu en moyenne que 33 naissances de plus que de décès par an entre 1999 et 2009.

Le solde migratoire* (différence entre les arrivées et les départs sur le territoire) est depuis 1962 négatif sur la ville de Saumur et on observe entre 1999 et 2009, en moyenne, 221 départs de plus que d'arrivées par an.

L'évolution positive de la population entre 1962 et 1975 s'explique par la supériorité du solde naturel (positif) sur le solde migratoire (négatif). Depuis, le solde naturel positif ne permet plus de contrebalancer le solde migratoire et entraîne donc une baisse de la population saumuroise.

Variation annuelle moyenne de la population à Saumur entre 1999 et 2009

	Saumur	Maine et Loire	Saintes	France
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,6	+0,6	+0,3	+0,7
- due au solde naturel en %	+0,1	+0,5	-0,2	+0,4
- due au solde apparent des entrées-sorties en %	-0,7	+0,1	+0,5	+0,2

Source : Insee

Entre 1999 et 2009, le taux annuel moyen de variation de la population est négatif à Saumur (-0,6), à l'inverse des territoires de comparaison.

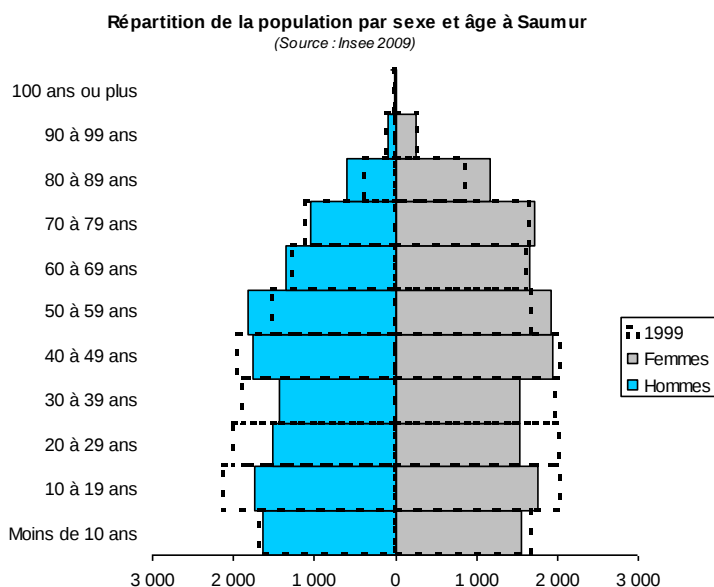
Si le solde naturel reste positif à Saumur, c'est le seul territoire à présenter un solde négatif des entrées-sorties en 2009.

Après une stabilisation des naissances domiciliées entre 2008 et 2011, puis une baisse de ces dernières en 2012, 304 naissances ont été recensées à Saumur en 2013 (+21% par rapport à 2012). Toutefois, sur la même année, 322 décès domiciliés ont également été enregistrés sur la commune. Le solde naturel est donc en 2013 négatif, avec 18 décès de plus que de naissances.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Le solde migratoire négatif de Saumur s'explique par un manque d'attractivité de l'emploi. Ce dernier paraît être le moteur principal des mouvements de population.

1.1.3 Répartition de la population par sexe et âge



En 2009, la population saumuroise comprend 46% d'hommes et 54% de femmes.

La pyramide des âges fait apparaître les évolutions qu'ont connues les différentes tranches d'âge entre 1999 et 2009.

Deux transformations sont clairement identifiées :

- les moins de 50 ans ont diminué de 14% (-2 986 personnes),
- les plus de 50 ans ont augmenté de 11% (+1 151 personnes).

Entre 1999 et 2009, Saumur a principalement perdu de la population correspondant aux familles. A contrario, on observe une stabilisation de population chez les 60-79 ans et une augmentation des personnes de 50-59 ans et de 80 ans et plus.

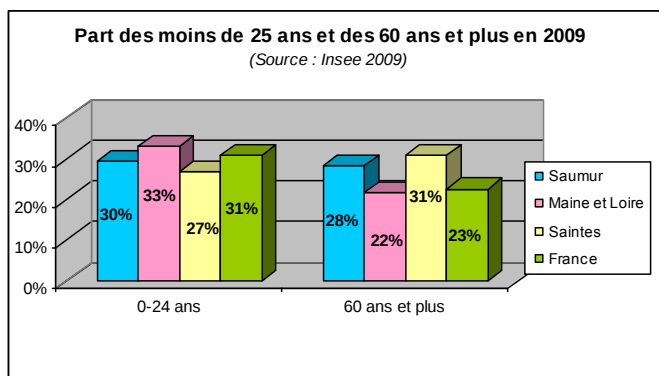
Part des moins de 25 ans et des 60 ans et plus à Saumur en 2009

	2009		Evolution 1999-2009
0-24 ans	8 281	30%	-11%
60 ans et plus	7 897	28%	8%

Source : Insee 2009

8 281 personnes ont moins de 25 ans à Saumur en 2009, soit 30% de la population.

Cette représentativité, légèrement en-dessous des tendances nationales (31%) et départementales (33%) s'explique par la diminution de 11% de cette tranche d'âge entre 1999 et 2009 (-1 061 personnes).



A contrario, les 60 ans et plus représentent 28% de la population saumuroise (soit 7 897 personnes en 2009) et ont augmenté de 8% sur la période considérée (+ 612 personnes). Ils représentent à Saumur une part plus importante de la population qu'au niveau du département (22%) ou de la France métropolitaine (23%).

L'indice de jeunesse* est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune.

A Saumur en 2009, la structure de la population par âge génère un indice de jeunesse de 0,8 contre 1,2 en Maine et Loire et 1,1 en France métropolitaine. Plus concrètement, cela signifie que l'on trouve à Saumur en 2009, 80 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus. Sur le département, la tendance inverse est observée puisqu'il y a en 2009, 120 jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes âgées de 60 ans et plus.

→ Zoom sur les quartiers

Les quartiers du Centre Ville et du Chemin Vert sont les deux quartiers où la part des moins de 25 ans parmi la population est la plus importante (34% et 38%).

Part des moins de 25 ans et des 60 ans et plus en 2009

	0-24 ans		60 ans et plus	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	1 335	34%	845	21%
Delessert - St-Louis - Nantilly	633	25%	896	36%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	743	28%	763	29%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	1 066	29%	1 038	29%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	1 109	38%	716	25%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	1 023	26%	1 184	30%
Saint-Lambert-des-Levées	1 007	27%	1 087	29%
Dampierre-sur-Loire	100	26%	135	35%
Bagneux	1 266	29%	1 233	28%
Saumur	8 282	30%	7 897	28%

Source : Insee 2009

A l'inverse, les autres quartiers de la ville compte moins de 30% de moins de 25 ans parmi leur population.

Les 60 ans et plus sont surreprésentés à Delessert et à Dampierre-sur-Loire (36% et 35% de la population en 2009), tandis que cette tranche d'âge ne représente que 21% de la population au Centre Ville.

1.1.4 Mobilité résidentielle

Mobilité résidentielle : lieu d'habitation de la population saumuroise 5 ans auparavant par âge

	Pas de changement de commune depuis 5 ans		Population habitant une autre commune 5 ans auparavant		Poids de chaque tranche d'âge chez les nouveaux arrivants
5 à 14 ans	2 350	72%	936	28%	15%
15 à 24 ans	2 300	65%	1 232	35%	20%
25 à 54 ans	7 248	71%	2 917	29%	48%
55 ans et plus	8 678	90%	963	10%	16%
Ensemble	20 575	77%	6 048	23%	100%

Parmi les 5-14 ans en 2008, 28% sont des nouveaux arrivants et n'habitaient pas la commune de Saumur 5 ans auparavant
15% des nouveaux arrivants ont entre 5 et 14 ans

Source : Insee 2008

23% de la population saumuroise n'habitait pas Saumur 5 ans auparavant. Sur les territoires de comparaison, les mobilités résidentielles relèvent des mêmes tendances puisque 25% des habitants de Maine et Loire n'habitaient pas la même commune 5 ans auparavant, ainsi que 24% des habitants de France métropolitaine.

Parmi les personnes de 5 ans ou plus qui n'ont pas changé de commune depuis 5 ans (77%), 19% ont cependant changé de logement au sein de la commune de Saumur, contre seulement 11% des habitants de Maine et Loire.

A Saumur en 2008, la part de la population qui habitait une autre commune 5 ans auparavant est la plus importante chez les 15 à 24 ans (35% d'entre eux).

Enfin, parmi l'ensemble des nouveaux arrivants en 2008, environ la moitié a entre 25 et 54 ans ; tranche d'âge correspondant à la population active*. Au vu de l'évolution de la pyramide des âges, cette tranche d'âge a cependant connu plus de départs que d'arrivées entre 1999 et 2009.

Les 55 ans et plus représentent eux seulement 16% des nouveaux arrivants sur la commune.

Mobilité résidentielle : lieu d'habitation de la population saumuroise 5 ans auparavant par catégorie socioprofessionnelle (CSP)

	Population habitant dans une autre commune 5 ans auparavant		Poids de chaque CSP chez les nouveaux arrivants
Agriculteurs exploitants	7	8%	0,1%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	246	32%	4%
Cadres, professions intellectuelles sup.	590	43%	10%
Professions intermédiaires	958	35%	16%
Employés	938	26%	16%
Ouvriers	674	20%	11%
Retraités	761	10%	13%
Autres sans activité professionnelle	1 875	27%	31%
Ensemble	6 050	23%	100%

Parmi les agriculteurs exploitants, 8% sont des nouveaux arrivants et n'habitaient pas la commune de Saumur 5 ans auparavant.

4% des nouveaux arrivants appartiennent à la catégorie socioprofessionnelle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Source : Insee 2008

Concernant la répartition des nouveaux arrivants par Catégorie Socioprofessionnelle* (CSP) la part de la population qui habitait une autre commune 5 ans auparavant est la plus importante chez les « cadres et professions intellectuelles supérieures » (43% d'entre eux).

Si les « professions intermédiaires » et les « employés » sont les CSP les plus représentées parmi les nouveaux arrivants, on observe qu'environ un tiers d'entre eux sont « sans activité professionnelle ».

Enfin, il est important de noter que la population militaire représente à Saumur une part non négligeable de la population, avec un effectif d'un peu plus de 1 600 sur la garnison de Saumur-Fontevraud.

Selon une enquête menée par l'Ecole Militaire de Saumur auprès de ses effectifs en 2013 (taux de réponse de 91%, soit 1 505 personnes), 29% d'entre eux habitent sur la ville de Saumur ce qui représente au total 442 foyers. 55% du personnel a également au moins un enfant, et ce serait environ 1 020 enfants de moins de 18 ans, dont un des parents occupe la profession de militaire, qui vivraient sur le territoire.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Saumur semble plus attractif pour les retraités que pour les jeunes et les familles ; certains militaires y reviennent même y passer leur retraite. Ce phénomène est cependant préoccupant notamment en termes de consommation car « *les plus âgées consomment moins que les actifs* ».

1.1.5 Projection de population

Selon une étude de l'Insee³, le Maine et Loire pourrait accueillir 100 000 ménages* supplémentaires entre 2010 et 2040. Réduction de la taille moyenne des ménages, fécondité, et dans une moindre mesure, attractivité du territoire, seraient les principaux facteurs de cette augmentation de plus de 3 000 ménages chaque année.

Sur l'ensemble du département, la part des 60 ans et plus serait prépondérante parmi les ménages supplémentaires. La diminution de la taille des ménages devrait également se poursuivre, de par le vieillissement de la population, l'augmentation du nombre de familles monoparentales* ainsi que la formation plus tardive des couples.

³ Insee Pays de Loire, « Près de 100 000 nouveaux ménages à loger en Maine et Loire d'ici 2040 », n° 199, juin 2013

A l'échelle de l'agglomération Saumur Agglo, le nombre de ménages pourrait passer de 27 000 en 2010 à 31 000 en 2030, soit en moyenne 200 nouveaux ménages par an sur la période considérée.

Les secteurs les plus urbanisés du département, dont Saumur, connaîtraient cependant des évolutions assez faibles du nombre de ménages (environ +0,3% par an, contre +0,6% pour le département) en raison des départs des jeunes couples avec enfant(s), qui pèsent à la fois sur le solde migratoire et sur le solde naturel. Par ailleurs, la population active devrait stagner ou n'augmenter que très faiblement, avec un nombre de départs d'actifs*, supérieur au nombre de leurs arrivées.

Les évolutions économiques et les politiques publiques mises en œuvre seront toutefois au cœur de ces évolutions pour améliorer l'attractivité des territoires en termes de logement, de développement d'emploi ou bien encore d'activités.

Synthèse

- ❖ Une diminution de la population municipale saumuroise depuis 1999 mais une augmentation de la population dans les communes limitrophes.
- ❖ Un solde naturel positif qui ne permet plus de contrebalancer un solde migratoire négatif.
- ❖ Une diminution des moins de 25 ans au profit des 60 ans et plus.
- ❖ Un nombre important de nouveaux arrivants sur la commune, âgés pour la majorité de 25 à 54 ans (population active).
- ❖ Une évolution assez faible du nombre de ménages attendue d'ici 2040.

1.2 Ménages-Familles

1.2.1 Ménages

a) Structure des ménages

Evolution de la structure des ménages saumurois

	2009		1999		Evolution 1999-2009
Ménages d'une personne	5 445	42%	4 732	37%	15%
Autres ménages sans famille*	265	2%	239	2%	11%
Ménages avec famille(s)	7 403	56%	7 957	62%	-7%
Nombre total de ménages	13 113	100%	12 928	100%	1%

* Ménages composés de plusieurs isolés

Source : Insee

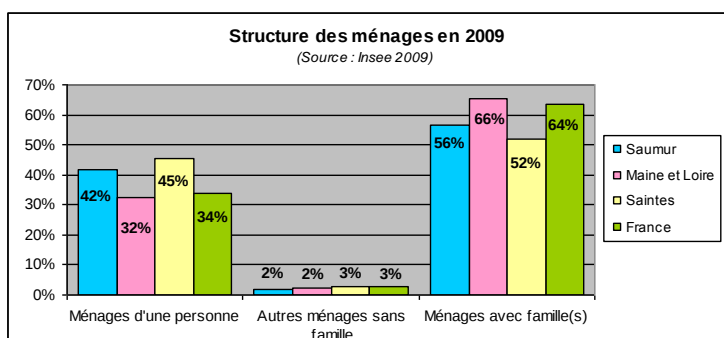
Un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement.

13 113 ménages sont recensés à Saumur en 2009. 42% sont des ménages d'une personne contre 56% de « ménages avec famille(s) ». Entre 1999 et 2009, les ménages d'une personne ont augmenté (+15%) au détriment des « ménages avec famille(s) » (-7%). En 2009, dans 43% des cas, le référent du ménage composé d'une seule personne a plus de 65 ans.

Alors que la population diminue, le nombre de ménages augmente à Saumur. Deux effets permettent d'expliquer ce phénomène :

- le vieillissement de population : avec l'âge, la probabilité de vivre seul ne fait qu'augmenter, ce qui contribue à la hausse du nombre de ménages d'une personne,

- les modes de cohabitation et l'évolution des modes de vie : unions plus fragiles, baisse des cohabitations entre générations différentes qui entraînent une diminution de la taille des ménages.



Saumur se rapproche des tendances de Saintes avec une représentativité de ménages d'une personne importante. La ville reste donc éloignée des tendances départementales et nationales qui comptabilisent un poids de « ménages avec famille(s) » supérieur à 60%.

→ Zoom sur les quartiers

En 2009, les ménages d'une personne représentent 61% des ménages du Centre Ville.

Les « ménages avec famille(s) » sont à l'inverse surreprésentés dans les quatre communes associées ainsi qu'au sein des Hauts Quartiers et du Chemin Vert.

L'offre de logement semble être le principal facteur du choix de lieu de vie des ménages, que ce soit en termes de taille, de cadre de vie ou encore de coût.

Structure des ménages en 2009

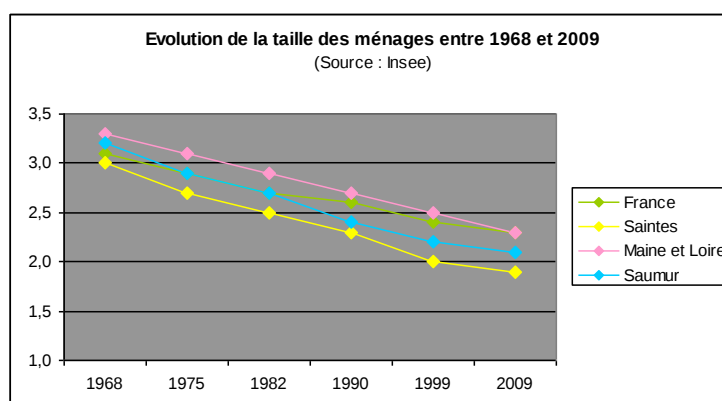
	Ménages d'une personne	Autres ménages sans famille	Ménages avec famille(s)
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	61%	2%	37%
Delessert - St-Louis - Nantilly	51%	3%	47%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	50%	1%	49%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	42%	3%	55%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	37%	2%	61%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	29%	1%	70%
Saint-Lambert-des-Levées	31%	2%	66%
Dampierre-sur-Loire	19%	3%	78%
Bagneux	30%	2%	68%
Saumur	42%	2%	56%

Source : Insee 2009

b) Taille des ménages

Le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 3,2 à 2,1 entre 1968 et 2009 à Saumur. Tout comme sur les territoires de comparaison, deux facteurs expliquent cette diminution : la modification de la structure par âge de la population (vieillesse) mais également la formation plus tardive des couples.

La diminution de la taille des ménages, qui impacte directement sur le logement, doit donc retenir l'attention.



→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La proportion de ménages d'une seule personne est particulièrement élevée à l'échelle de la ville et ces données semblent refléter la conséquence de la séparation des ménages.
- Les ménages d'une seule personne concernent toutes les tranches d'âge (jeunes, personnes âgées, actifs) et il semble, par conséquent, difficile de repérer les besoins de cette population.
- Les personnes seules et isolées paraissent plus difficiles à repérer que les familles monoparentales, ces dernières faisant plus largement appel, par le biais de leur parentalité, à des services et/ou prestations.
- Le nombre important de ménages d'une seule personne doit être mis en relation avec l'offre de petits logements. Pour répondre à cette demande, Saumur Habitat adapte son offre à l'évolution des besoins de la population. Le bailleur social a depuis quelques années profité de la destruction de grands logements pour en reconstruire de plus petits.
- Les retraités qui arrivent à Saumur souhaitent emménager dans un plus petit logement et se rapprocher des services de proximité.
- Dans le parc privé, beaucoup de petits logements restent encore insalubres, principalement au Centre Ville.

1.2.2 Familles

a) Structure des familles

Evolution de la structure des familles saumuroises entre 1999 et 2009

	Familles*	Familles sans enfant (couples sans enfant)		Familles avec enfant(s) (couples avec enfant(s) + familles monoparentales)	
2009	7 430	3 523	47%	3 908	53%
1999	8 015	3 439	43%	4 576	57%
Evolution 1999-2009	-7%	2%		-15%	

* 7 430 familles réparties dans 7 403 ménages avec famille(s)

Source : Insee

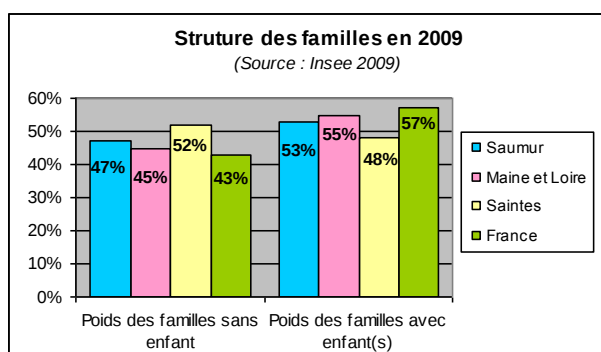
En 2009, 7 430 familles sont recensées à Saumur. 47% sont des familles sans enfant, contre 53% de familles avec enfant(s). Entre 1999 et 2009, le nombre de familles a diminué de 7% sur le territoire et les familles sans enfant ont augmenté (+2%), au détriment des familles avec enfant(s) (-15%).

Evolution des familles saumuroises avec enfant(s) entre 1999 et 2009

	Familles avec enfant(s)			
	Couples avec enfant(s)		Familles monoparentales	
2009	2 707	69%	1 201	31%
1999	3 425	75%	1 151	25%
Evolution 1999-2009	-21%	-	4%	-

Source : Insee

En 2009, parmi les familles avec enfant(s), 69% sont des couples avec enfant(s) et 31% des familles monoparentales. Entre 1999 et 2009, les couples avec enfant(s) ont connu une diminution de 21% (-718 familles), au profit des familles monoparentales qui ont augmenté de 4% (+50 familles).



Si Saumur suit la tendance départementale concernant la structure de ses familles, elle se démarque des données nationales, où le poids des familles avec enfant(s) est plus important (57% en France métropolitaine contre 53% sur la ville).

→ Zoom sur les quartiers

En 2009, les couples sans enfant représentent environ la moitié des familles sur la majorité des quartiers.

Au Chemin Vert et au sein des Hauts Quartiers en revanche, les familles avec enfant(s) sont surreprésentées (69% et 57% des familles).

Structure des familles en 2009

	Familles sans enfant	Familles avec enfant(s)
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	49%	51%
Delessert - St-Louis - Nantilly	51%	49%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	47%	53%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	43%	57%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	31%	69%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	51%	49%
Saint-Lambert-des-Levées	52%	48%
Dampierre-sur-Loire	54%	46%
Bagneux	50%	50%
Saumur	47%	53%

Source : Insee 2009

Poids des familles monoparentales sur les familles avec enfant(s)

	Poids des familles monoparentales sur les familles avec enfant(s)	Evolution du nombre de familles monoparentales entre 1999-2009
Saumur	31%	4%
	25%	
Maine et Loire	18%	15%
	16%	
Saintes	36%	2%
	32%	
France	24%	19%
	20%	

Source : Insee

Sur les territoires de comparaison en 2009, le poids des familles monoparentales sur les familles avec enfant(s) est inférieur en Maine et Loire (18%) et en France métropolitaine (24%), mais supérieur à Saintes où l'on recense 36% de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s).

Il est par ailleurs observé que le nombre de familles monoparentales a évolué de façon moindre à Saumur (+4%) et à Saintes (+2%), qu'au niveau départemental (+15%) et national (+19%) entre 1999 et 2009.

Les familles monoparentales sont perçues comme plus vulnérables que les couples avec enfant(s) et semblent confrontées à de plus grandes difficultés socioéconomiques (précarité financière, accès à l'emploi, difficultés parentales...) (voir enjeu 1 p.37).

→ Zoom sur les quartiers

La part des familles monoparentales sur les familles avec enfant(s) est supérieure au sein des quartiers prioritaires* de la ville de Saumur.

Les familles monoparentales représentent en effet 44% des familles avec enfant(s) à la Croix Verte, 36% dans les Hauts Quartiers et 51% au Chemin Vert, soit une famille avec enfant(s) sur deux.

Le Centre Ville compte par ailleurs 34% de familles monoparentales parmi ses familles avec enfant(s).

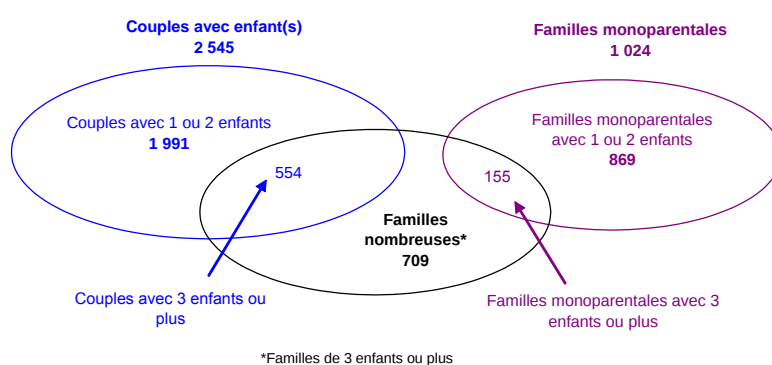
Les familles monoparentales en 2009

	Poids des familles monoparentales sur les familles avec enfant(s)
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	34%
Delessert - St-Louis - Nantilly	30%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	44%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	36%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	51%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	14%
Saint-Lambert-des-Levées	26%
Dampierre-sur-Loire	11%
Bagneux	21%
Saumur	31%

Source : Insee 2009

b) Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans

Familles avec enfant(s) de moins de 25 ans en 2009 à Saumur



Source : Insee 2009

On recense à Saumur en 2009, 3 569 familles avec enfant(s) de moins de 25 ans. 71% sont des familles de type « couple » et 29% sont des familles monoparentales.

78% des couples avec enfant(s) et 85% des familles monoparentales ont un ou deux enfants de moins de 25 ans tandis que 22% des couples avec enfant(s) et 15% des familles monoparentales ont trois enfants ou plus de moins de 25 ans.

Au total, les familles nombreuses représentent 20% des familles avec enfant(s) de moins de 25 ans.

L'augmentation des personnes vivant seules et des couples sans enfant entre 1999 et 2009 a entraîné une diminution du nombre de familles avec enfant(s) de moins de 25 ans à Saumur (-12%). Ainsi, les couples avec enfant(s) de moins de 25 ans ont diminué de 18% à Saumur (-2% sur le département et -1% en France métropolitaine) tandis que les familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans ont augmenté de 8% sur le territoire (contre +24% en Maine et Loire et +29% en France métropolitaine).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La baisse du nombre de familles avec enfant(s) s'explique par leur souhait de rechercher un logement individuel. Il semblerait, à cet effet, que certaines familles déménagent vers d'autres communes de l'agglomération.

1.2.3 Allocataires CAF

Taux de couverture CAF à Saumur

Année	Population municipale	Allocataires CAF	Personnes couvertes	Taux de couverture* CAF
2008	28 145	5 705	13 357	47%
2009	28 070	5 786	13 335	48%
2010	27 283	5 771	13 209	48%
2011	27 093	5 802	13 154	49%

* Rapport entre les personnes couvertes par la CAF et l'ensemble de la population du territoire
Estimation municipale

Sources : Insee et CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre

On recense en 2011 à Saumur, 5 802 allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales* (CAF) soit, 13 154 personnes couvertes.

Comparées à la population de la ville, les personnes couvertes par la CAF représentent à Saumur, tout comme en Maine et Loire, près d'un habitant sur deux (49%).

Les prestations CAF sont multiples (allocations familiales, allocations personnes handicapées, minima sociaux*, aides au logement*...) et certaines ne sont pas soumises à des conditions de ressources.

A cet effet, le taux de couverture* CAF n'est pas un indicateur stricto sensu de précarité puisque tous les allocataires CAF ne connaissent pas des situations de pauvreté.

Répartition des allocataires CAF au 31 décembre 2011

	Saumur		Maine et Loire
	Nombre	Taux	
Allocataires isolés sans enfant à charge	2897	50%	38%
Allocataires en couple sans enfant à charge	310	5%	5%
Allocataires en couple avec enfant(s) à charge	1653	29%	46%
- dont allocataires familles nombreuses (3 enfants ou plus à charge)	630	-	-
Allocataires familles monoparentales (isolés avec enfant(s) à charge)	942	16%	11%
Ensemble des allocataires CAF	5802	100%	100%

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, les allocataires isolés sans enfant à charge représentent la moitié des allocataires CAF à Saumur, contre 38% des allocataires sur le département. Cette donnée est à mettre en relation avec la part plus importante de ménages composés d'une seule personne parmi l'ensemble des ménages saumurois en 2009 (42% contre 32% en Maine et Loire).

Par ailleurs, si les allocataires en couple avec enfant(s) à charge sont beaucoup moins nombreux à Saumur (29%) qu'en Maine et Loire (46%), le poids des allocataires isolés avec enfant(s) à charge (familles monoparentales) est en revanche plus important sur le territoire (16% des allocataires) qu'à l'échelle du département (11% des allocataires).

36% des allocataires avec enfant(s) à charge sont des familles monoparentales à Saumur au 31 décembre 2011. Cette donnée réaffirme leur forte représentativité sur le territoire par rapport au département, où les familles monoparentales ne représentent que 19% des allocataires avec enfant(s) à la même date.

→ Zoom sur les quartiers

Taux de couverture CAF à Saumur au 31 décembre 2009

Deux quartiers ont plus de 55% de leur population couverte par la CAF au 31 décembre 2009 : le Centre Ville et le Chemin Vert.
A l'inverse, le taux de couverture n'est que de 39% à Saint-Lambert-des-Levées et de 40% à Delessert.

	Population municipale	Allocataires CAF	Personnes couvertes	Taux de couverture* CAF
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	3 934	1 200	2 211	56%
Delessert - St-Louis - Nantilly	2 501	469	1 001	40%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	2 668	674	1 338	50%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	3 639	768	1 774	49%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	2 892	801	1 692	59%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	3 945	668	1 905	48%
Saint-Lambert-des-Levées	3 712	542	1 454	39%
Dampierre-sur-Loire	386	n.d.	n.d.	n.d.
Bagneux	4 393	624	1 830	42%

* Rapport entre les personnes couvertes par la CAF et l'ensemble de la population du territoire

Estimation municipale

Sources : Insee et CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Etre allocataire CAF ne signifie pas être en situation de précarité dans le sens où beaucoup d'allocataires sont seulement concernés par l'aide au logement.

Synthèse

- ❖ Une part importante de ménages composés d'une seule personne et une augmentation de ces derniers au détriment des « ménages avec famille(s) ».
- ❖ Une diminution de la taille des ménages qui se poursuit.
- ❖ Une hausse des familles sans enfant au détriment des familles avec enfant(s).
- ❖ Un poids important de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s), notamment au sein des quartiers prioritaires.
- ❖ Un habitant sur deux couvert par la CAF et des allocataires CAF majoritairement seuls sans enfant.

1.3 Petite Enfance

1.3.1 Démographie

Evolution des moins de 6 ans entre 1999 et 2009 à Saumur

	2009		1999		Evolution 1999-2009
	Nombre	%	Nombre	%	%
0-2 ans	926	3%	787	3%	18%
3-5 ans	939	3%	1 130	3%	-17%
Moins de 6 ans	1 865	6%	1 917	6%	-3%

Les moins de 6 ans représentent 6% de la population à Saumur en 2009

Source : Insee

En 2009 comme en 1999, les moins de trois ans représentent 3% de la population saumuroise. Ces derniers ont augmenté de 18% entre 1999 et 2009 (+139 enfants).

Cependant cette évolution se situe largement en-dessous de celles des territoires de comparaison qui ont vu cette tranche d'âge croître de 47% à 52% sur la période considérée.

Les 3-5 ans représentent également 3% de la population saumuroise en 2009. A l'inverse des 0-2 ans, cette tranche d'âge a diminué de 17% entre 1999 et 2009 (-191 enfants) alors que les territoires de comparaison ont là aussi vu leur population de 3-5 ans augmenter (entre 7% et 13%).

Evolution des moins de 6 ans entre 1999 et 2009

	Evolution 1999-2009
Saumur	-3%
Maine et Loire	30%
Saintes	25%
France	24%

Source : Insee

Saumur a vu sa population de moins de 6 ans diminuer entre 1999 et 2009 (-3%), à l'inverse des territoires de comparaison.

La diminution des « ménages avec famille(s) » au profit des ménages d'une personne et la hausse des couples sans enfant, semblent avoir eu une incidence directe sur l'évolution des moins de 6 ans à Saumur.

→ Zoom sur les quartiers

En 2009, la part des moins 6 ans sur la population des communes associées reste conforme à la moyenne de la ville (entre 5% et 6%).

Répartition des moins de 6 ans en 2009

	0-2 ans	3-5 ans	Moins de 6 ans	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	170	123	292	7%
Delessert - St-Louis - Nantilly	38	71	109	4%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	101	97	198	7%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	118	146	264	7%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	138	146	284	10%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	99	110	209	5%
Saint-Lambert-des-Levées	105	119	224	6%
Dampierre-sur-Loire	8	10	18	5%
Bagneux	149	116	265	6%
Saumur	926	939	1865	6%

Source : Insee 2009

Au sein des quartiers de Saumur ville, deux quartiers se distinguent toutefois. Le quartier du Chemin Vert où 10% de la population a moins de 6 ans, et Delessert où le poids de cette tranche d'âge est le plus faible (4%).

1.3.2 Accueil collectif

L'accueil collectif*, qui peut être régulier ou occasionnel, reçoit collectivement au sein d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant* (EAJE), des enfants âgés de moins de six ans.

Capacité d'accueil des établissements saumurois en 2014

	2014
Crèche Familiale Reine de Sicile	12
Halte Garderie La Farandole	15
Multi accueil Chauvet	43
Multi accueil Reine de Sicile	42
Multi accueil Maison de l'enfance	60
Ensemble	172

Source : DSO, Service Petite Enfance Parentalité - données au 06 janvier 2014

Avec cinq structures publiques d'accueil collectif, la Ville de Saumur propose 172 places en 2014, à destination des enfants de moins de 3 ans.

Entre 2009 et 2012, 17 nouvelles places en multi-accueils* ont été créées dans les structures d'accueil collectif de la Ville de Saumur.

Les différents établissements de la Ville de Saumur ont en 2013 des taux d'occupation* allant de 67% à 89%, pour un taux d'occupation moyen dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), d'environ 70% en France en 2010⁴.

Le redéploiement de certaines structures en multi-accueils entre 2011 et 2013, offre aux parents une plus grande souplesse dans l'utilisation de ces services.

Les multi-accueils sont en effet composés de places en :

- accueil collectif régulier (type crèche), dont le rythme est prévu et organisé avec les parents,
- accueil collectif occasionnel ou ponctuel (type halte-garderie) qui permet de répondre à des besoins ponctuels d'accueil, à destination des parents qui ne travaillent pas ou sont en recherche d'emploi, ou pour les parents qui travaillent à temps partiel.

⁴ CNAF-l'Essentiel, « Les établissements d'accueil du jeune enfant : diversité de l'offre », n°132, février 2013

L'objectif de ces établissements est de pouvoir permettre aux familles de passer plus facilement d'un mode d'accueil à un autre (accueil occasionnel et accueil régulier).

On estime qu'entre 2008 et 2013, le nombre d'enfants différents inscrits dans l'année (environ 540 en 2013) a diminué de 22%. Si la baisse démographique et la situation des familles face à l'emploi peuvent expliquer ce phénomène, il est observé que le nombre d'heures de garde annuel moyen par enfant a augmenté considérablement sur la même période, principalement pour les accueils occasionnels (+62%).

En 2013, le nombre d'heures de garde annuel moyen est estimé à 146 heures par enfant dans les haltes-garderies, contre 477 heures dans les multi-accueils.

On estime en 2011, qu'environ 80% des enfants inscrits dans les établissements d'accueil collectif habitent la ville de Saumur.

Evolution 2009-2013 du nombre de demandes d'inscription en accueil collectif régulier

	Nombre de demandes	Dont résidant à Saumur	Nombre de familles concernées
2009	134	113	134
2010	123	113	123
2011	122	99	117
2012	139	118	139
2013	150	110	141

Source : DSO, Service Petite Enfance Parentalité

En 2013, 150 demandes d'inscription ont été réalisées, dont 73% proviennent de familles résidant à Saumur.

Entre 2009 et 2013, le nombre de demandes d'inscription en accueil collectif régulier a augmenté de 12%.

Nombre de places proposées en accueil collectif régulier en 2013

	2013
Nombre de places proposées par le service Petite Enfance	89
Nombre de places proposées et acceptées par les familles	74
Nombre de places proposées et refusées par les familles	15
Nombre de familles qui ont quitté la liste d'attente	36

Source : DSO, Service Petite Enfance Parentalité, 2013

En 2013, sur 89 places proposées aux familles par le service Petite enfance, 74 ont été acceptées et 15 ont été refusées.

Le délai d'attente d'une place en accueil collectif est passé de 6 mois en 2009 à 1,5 mois en 2013, bien que les demandes d'inscription aient évolué sur la période considérée (+12%).

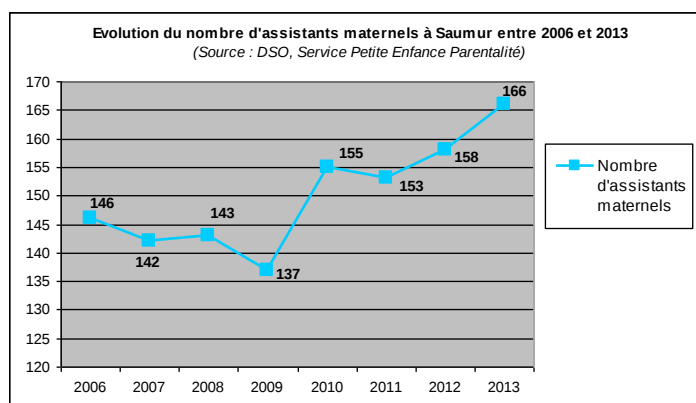
36 familles ont quitté la liste d'attente en 2013. Dans 80% des cas, il n'y a pas de motif invoqué, la famille n'ayant pas donné suite à la demande d'inscription.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Concernant les accueils collectifs, il n'est pas toujours évident pour les familles de trouver une place, principalement pour les parents habitant l'agglomération qui ne sont pas prioritaires.
- Si les multi-accueils permettent plus de souplesse, trouver une solution de garde rapide et adaptée en cas de retour à l'emploi ou d'emplois précaires*, reste une difficulté pour certains parents.
- Pour les besoins occasionnels, il est observé que les familles sollicitent de plus en plus de régularité concernant l'accueil de leur(s) enfant(s).

1.3.3 Accueil individuel

L'accueil individuel* concerne l'accueil d'enfants de moins de 3 ans au domicile d'un assistant maternel agréé.



Entre 2006 et 2013, le nombre d'assistants maternels est passé de 146 à 166 sur la ville de Saumur, soit une augmentation du nombre de professionnels de 14%.

Les assistants maternels couvrent en 2013 l'ensemble du territoire puisque 48% sont installés sur Saumur ville et 52% sur les communes associées. Seule la commune de Dampierre-sur-Loire ne compte aucun assistant maternel.

Les enfants accueillis par un assistant maternel en 2013

	2013
Nombre d'assistants maternels agréés	166
Nombre d'assistants maternels en activité	154
Nombre d'agrément *	442
Nombre d'enfants accueillis	308
Nombre d'enfants accueillis en moyenne	1,86
Nombre de places disponibles	134
Taux d'occupation en %	69,68%

* Des assistants maternels en activité

Source : DSO, Service Petite Enfance Parentalité (données au 31 décembre)

Sur 166 assistants maternels agréés en 2013, 154 sont en activité. La différence provient des professionnels qui ont quitté le territoire ou qui se sont reconvertis mais dont l'agrément est toujours en vigueur.

Avec 442 agréments en 2013, contre 367 en 2008, le nombre de places en accueil individuel a augmenté de 20%.

Le nombre d'enfants accueillis a, quant à lui, diminué de 10% sur la même période, avec 308 enfants accueillis en 2013, contre 344 en 2008.

Le nombre moyen d'enfants accueillis par un assistant maternel en 2013 est de 1,86 (contre 2,41 en 2008 et 2,28 en 2010). Cette baisse s'explique par la hausse du nombre d'assistants maternels et des agréments entre 2008 et 2013, conjuguée à la diminution du nombre d'enfants accueillis (baisse du nombre de naissances domiciliées entre 2008 et 2012).

74% des enfants accueillis en 2013 sont issus d'une famille domiciliée à Saumur, tandis que 20% proviennent d'une famille qui habite sur l'agglomération saumuroise (hors Saumur) et 6% hors agglomération.

En 2013, 30 % des assistants maternels sont âgés de 40 à 50 ans et 44% de 50 ans ou plus.

Cette profession, qui permet de concilier vie familiale et professionnelle, est prisée des personnes en situation de reconversion professionnelle. En effet, un peu plus de la moitié des assistants maternels à Saumur en 2013 possèdent un agrément depuis moins de 10 ans.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'offre d'accueil individuel paraît satisfaisante à Saumur. Les assistants maternels et l'accueil au domicile des parents semblent répondre majoritairement aux besoins des familles.
- L'augmentation de la vacance chez les assistants maternels entre 2008 et 2011 peut s'expliquer par les contraintes liées au marché de l'emploi. En effet, les besoins des parents concernent de plus en plus des accueils à temps partiel et en horaires atypiques.
- Les démarches administratives ont été simplifiées avec la mise en place des Relais Assistants Maternels (RAM) dont l'objectif est d'aider à la rédaction des contrats entre parents et professionnels. La déclaration en ligne de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) a également permis de faciliter les démarches.
- Il est cependant parfois difficile pour les familles les plus modestes de devoir avancer les frais de garde, dans le cadre des accueils individuels.
- Il est observé des difficultés de garde pour les enfants scolarisés. Si le droit au Complément Mode de garde (CMG) est accordé pour les enfants âgés de moins de six ans, les parents n'ont plus d'aide financière de la CAF concernant les enfants de plus de six ans. Cette problématique risque par ailleurs de s'accroître avec la réforme des rythmes scolaires.

1.3.4 Taux de couverture

Taux de couverture à Saumur en 2012

	2012
Capacité d'accueil toutes structures collectives confondues	172
Capacité d'accueil en accueil individuel	431
Nombre d'enfants de moins de 3 ans en 2009	926
Taux de couverture *	65

Estimation municipale

* Nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans - hors écoles maternelles et salariés à domicile

Source : Ville de Saumur

Le taux de couverture* correspond au nombre de places proposées en accueil collectif et individuel, pour 100 enfants de moins de 3 ans.

A Saumur en 2012, on estime à 65 le nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans.

L'augmentation de la capacité d'accueil au sein des structures collectives et la hausse du nombre d'agrément chez les assistants maternels entre 2009 et 2012, ont permis au territoire de gagner 7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans sur cette période (taux de couverture de 58 en 2009).

L'offre d'accueil semble donc très satisfaisante sur le territoire, comparée à l'offre moyenne en France métropolitaine où le nombre de places pour 100 enfants de moins de 3 ans est estimé à 46 en 2011⁵.

A noter, tous les enfants de moins de 3 ans ne sont pas accueillis par un professionnel de la petite enfance. De nombreuses familles font le choix de garder elles-mêmes leur(s) enfant(s) (hommes ou femmes au foyer, congé parental) ou de faire appel à un réseau familial ou de proximité.

1.3.5 Aide à la fonction parentale

Deux structures gratuites d'aide à la fonction parentale dont l'accueil est anonyme, existent sur la ville de Saumur : la Maison des Petits Pas et l'Espace Parents.

⁵ Observatoire national de la petite enfance - hors écoles maternelles et salariés à domicile

La Maison des Petits Pas est un lieu de rencontres, d'échanges et de convivialité ouvert aux parents, aux futurs parents et aux enfants de 0 à 4 ans (accompagnés par un adulte familial).

C'est un lieu « passerelle » qui facilite les premiers pas vers la collectivité (crèche, halte-garderie, école). En 2013, 194 enfants différents ont été accueillis à la Maison des Petits Pas, représentant 150 familles différentes, pour un total de 1 973 passages d'enfants sur l'année (contre 1 208 en 2012). En 2013, 73% des familles accueillies habitent la ville de Saumur, 17% l'agglomération saumuroise et enfin 10% une commune hors agglomération.

L'Espace parents est un espace convivial, d'écoute et de ressources, à destination des futurs parents et des parents d'enfants de moins de 6 ans.

Il propose des entretiens individuels ou familiaux ainsi que des rencontres collectives dans le cadre de groupes de paroles ou de « rencontres parents ». En 2013, 93 personnes ont été accueillies lors d'une rencontre individuelle, tandis que 412 personnes ont participé aux rencontres collectives. 78% des parents concernés par un entretien individuel étaient en couple, contre 22% en situation de célibat. Différents sujets sont abordés lors de ces rencontres : informations sur les missions et les services Petite enfance, autorité, acquisition de la propreté, séparation mère-enfant...

A noter, le Centre Social et Culturel Jacques Percereau mène également des actions collectives en direction des familles dans le but de soutenir la fonction parentale.

Synthèse

- ❖ Une diminution des moins de 6 ans, principalement chez les 3-5 ans.
- ❖ Une offre de places en accueil collectif satisfaisante et des établissements qui favorisent le passage entre mode d'accueil régulier et mode d'accueil occasionnel.
- ❖ Un nombre d'enfants inscrits en accueil collectif en diminution mais un nombre d'heures de garde annuel moyen par enfant en nette augmentation.
- ❖ Un nombre de places en accueil individuel qui augmente mais un nombre d'enfants accueillis qui diminue.
- ❖ Une hausse de la fréquentation des lieux d'aide à la fonction parentale.

1.4 Enfance-Jeunesse

1.4.1 Démographie

Evolution des 6-24 ans entre 1999 et 2009 à Saumur

	2009		1999		Evolution 1999-2009
6-10 ans	1 613	6%	1 823	6%	-12%
11-17 ans	2 461	9%	2 905	10%	-15%
18-24 ans	2 342	8%	2 697	9%	-13%
6-24 ans	6 416	23%	7 425	25%	-14%

La tranche d'âge des 6-24 ans représente 23% de la population saumuroise en 2009

Source : Insee

Entre 1999 et 2009 à Saumur, les 6-10 ans ont diminué de 12% (-210 enfants), les 11-17 ans de 15% (-444 enfants) et les 18-24 ans de 13% (-355 jeunes).

Si les différentes tranches d'âge ont également diminué à Saintes, les 6-10 ans ont à l'inverse progressé de 9% en Maine et Loire et de 4% en France métropolitaine.

Au total les 6-24 ans représentent à Saumur, tout comme en France métropolitaine, 23% de la population en 2009, contre 25% de la population au niveau départemental.

Evolution des 6-24 ans entre 1999 et 2009

	Evolution 1999-2009
Saumur	-14%
Maine et Loire	-3%
Saintes	-8%
France	1%

Source : Insee

Les 6-24 ans ont diminué de 14% entre 1999 et 2009 à Saumur (-1 009 jeunes), contre -3% en Maine et Loire et -8% à Saintes. La France métropolitaine est le seul territoire à avoir vu cette population augmenter sur la période considérée (+1%).

Tout comme pour les moins de 6 ans, la diminution des 6-17 ans sur le territoire est la conséquence de la baisse du nombre de familles avec enfant(s). Pour les 18-24 ans, la poursuite des études dans une autre commune ou l'entrée des jeunes actifs sur le marché du travail (mobilité professionnelle) peuvent être facteurs de cette diminution.

→ Zoom sur les quartiers

Répartition des 6-24 ans en 2009

	6-10 ans	11-17 ans	18-24 ans	6-24 ans	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	180	262	601	1 042	26%
Delessert - St-Louis - Nantilly	81	222	222	524	21%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Mi	160	186	200	545	20%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	229	286	286	802	22%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	235	348	242	825	29%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	221	365	227	813	21%
Saint-Lambert-des-Levées	206	336	242	784	21%
Dampierre-sur-Loire	23	46	13	82	21%
Bagneux	280	410	310	1 000	23%
Saumur	1 613	2 461	2 342	6 416	23%

Source : Insee 2009

En 2009, les 6-24 ans représentent environ 20% de la population dans la majorité des quartiers.

Au Centre Ville et au Chemin Vert en revanche, la part des 6-24 ans sur l'ensemble de la population du quartier est plus importante (26% et 29%).

1.4.2 Vie scolaire

a) Etablissements et effectifs dans le 1^{er} et 2nd degré

Evolution du nombre d'établissements saumurois

	Rentrée 2012		Evolution 2009-2012	
	Public	Privé	Public	Privé
Ecoles maternelles	5	0	-1	-1
Ecoles élémentaires	5	0	-1	-1
Ecoles primaires	5	7	0	+1
Collèges	4	3	0	0
Lycées	3	2	0	0

Source : Ville de Saumur - Service éducation

A la rentrée 2012, Saumur compte 22 établissements du 1er degré et 12 établissements du 2nd degré.

Entre 2009 et 2012, Saumur a perdu deux établissements publics du 1er degré, tandis que le nombre d'établissements dans le 2nd degré est resté stable.

Entre 2009 et 2012, les écoles primaires publiques, comme les écoles élémentaires publiques, ont perdu 11% de leurs effectifs, tandis que le nombre d'élèves est resté stable dans le privé.

Au niveau des collèges, les effectifs ont également diminué (-3% dans les établissements publics et -2% dans les établissements privés).

Concernant les lycées, si les effectifs ont augmenté de 3% dans les établissements privés, ils ont diminué de 40% dans le public (2 111 élèves en 2009 contre 1 258 en 2012).

Le nombre de classes a également baissé entre 2009 et 2012, principalement dans les écoles maternelles (-22% dans le public et -11% dans le privé).

Au sein des écoles élémentaires, le nombre de classes a diminué de 10% dans les établissements publics, tandis qu'elles ont augmenté de 3% dans les établissements privés.

Enfin, si le nombre de classes a faiblement diminué au sein des collèges (-3% dans le public et -2% dans le privé), les lycées publics ont vu leur nombre de classes baisser de 7% entre 2009 et 2012, contre une stabilisation du nombre de classes dans les lycées privés, en lien avec l'évolution des effectifs dans les deux secteurs.

b) Réussite et retard scolaire

Taux de scolarisation des 15-17 ans

	2009	1999
Saumur	95%	94%
Maine et Loire	97%	97%
Saintes	95%	96%
France	96%	97%

Source : Insee

Le taux de scolarisation* correspond à la part de la population d'un âge donné scolarisée, par rapport à la population totale du même âge.

Avec 95% de 15-17 ans scolarisés en 2009, le taux de scolarisation paraît satisfaisant à Saumur au regard des territoires de comparaison.

→ Zoom sur les quartiers

Le quartier du Chemin Vert et celui de la Gare-Croix Verte ont les taux de scolarisation des 15-17 ans les plus faibles (85% et 89%).

Le Chemin Vert compte 20 jeunes âgés de 15 à 17 ans non scolarisés en 2009.

Taux de scolarisation des 15-17 ans en 2009

	Taux de scolarisation
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	95%
Delessert - St-Louis - Nantilly	100%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	89%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	95%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	85%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	97%
Saint-Lambert-des-Levées	94%
Dampierre-sur-Loire	100%
Bagneux	100%
Saumur	95%

Source : Insee 2009

Réussite aux examens et retard scolaire à Saumur en 2011/2012

	Saumur (public)	Académie de Nantes	France
Réussite au Diplôme National du Brevet	78%	89%	86%
Retard d'au moins 1 an en 6ème	14%	n.d.	n.d.
Retard d'au moins 1 an en 3ème	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite au Baccalauréat	86%	89%	85%
Taux d'accès de la 2nd au Bac	60%	n.d.	n.d.
Taux d'accès de la 1ère au Bac	86%	n.d.	n.d.

Source : Inspection académique

Malgré un taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant, des problèmes de réussite éducative sont identifiés sur le territoire saumurois.

Le taux de réussite* au diplôme national du brevet (série collège) dans les établissements publics de Saumur se révèle être inférieur de 11 points aux résultats de l'Académie de Nantes et de 8 points aux résultats nationaux en 2012.

Le résultat relatif à l'examen du baccalauréat est toutefois plus élevé à Saumur avec un taux de réussite de 86% en 2012 dans les établissements publics, taux proche des tendances académiques (89%) et nationales (85%).

Concernant le retard scolaire, 14% des élèves ont un retard d'au moins un an en 6^{ème}, à la rentrée 2011-2012 dans les établissements publics du territoire.

Par ailleurs en 2012, le taux d'accès de la seconde au baccalauréat est passé de 66% en 2009 à 60% en 2012, dans les établissements publics saumurois. Le taux d'accès de la première au baccalauréat a cependant connu l'évolution inverse puisqu'il est passé de 83% en 2009 à 86% en 2012.

A noter, les résultats aux examens et le retard scolaire, concernent l'ensemble des jeunes scolarisés dans les établissements saumurois et non uniquement les jeunes domiciliés à Saumur.

40 enfants ont par ailleurs fait l'objet d'un rappel à l'obligation scolaire dans les établissements saumurois en 2012 (dont 60% au sein des lycées), contre 34 en 2011.

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) permet d'accompagner de manière individualisée les enfants et jeunes de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité. Une démarche d'accompagnement global est mise en place pour l'ensemble des difficultés sociales, sanitaires, culturelles et éducatives auxquelles sont confrontés les enfants et leurs parents.

En 2012, 55 jeunes ont été suivis par le PRE dans le cadre d'un parcours individualisé à Saumur. Dans la majorité des cas, les professionnels de l'éducation nationale sont ceux qui repèrent les élèves en difficulté. Si les problématiques scolaires et éducatives ont principalement été abordées, la santé, les difficultés sociales et l'accès au sport et aux loisirs ont également fait l'objet de plusieurs accompagnements.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

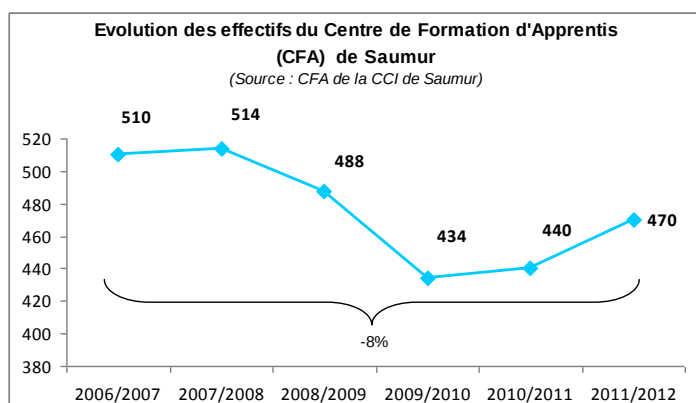
- Le nombre important d'élèves dans les lycées de Saumur s'explique par la scolarisation des jeunes de l'agglomération dans les établissements de la ville.
- Les indicateurs relatifs au taux de réussite au baccalauréat ne sont pas représentatifs des résultats des jeunes saumurois puisqu'ils concernent tous les jeunes de l'agglomération, scolarisés eux aussi dans les établissements de la ville de Saumur.

1.4.3 Formation-Qualification

a) Formations proposées

105 formations, réparties dans 12 établissements, sont recensées sur la ville de Saumur en 2012 et sont relatives à différents niveaux de formation* : 30% sont inférieures ou égales au niveau V (CAP-BEP), 47% sont de niveau IV (baccalauréat) et enfin 24% sont de niveau supérieur ou égal au niveau III (bac+2) (voir thématique 4 p.119).

Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) de Saumur, de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Maine-et-Loire, propose 22 formations en apprentissage* et enregistre un effectif de 470 élèves à la rentrée 2011-2012. Une grande partie des effectifs appartient aux formations relatives aux arts appliqués et arts du spectacle (24%) ainsi qu'à celles du commerce et de la distribution (23%).



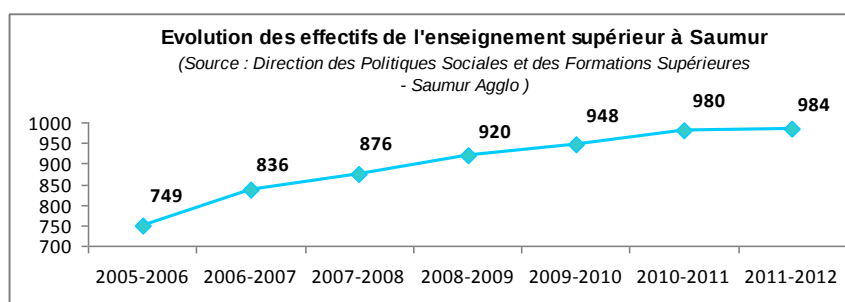
Entre les rentrées 2006-2007 et 2011-2012, les effectifs de l'apprentissage du CFA de Saumur ont subi une baisse de 8%.

Depuis la rentrée 2010 toutefois, les effectifs sont de nouveau en augmentation.

Les formations relatives au transport et à la logistique ainsi qu'à la production alimentaire et à la cuisine sont celles qui ont connu la plus forte hausse de leurs effectifs entre 2006 et 2011.

A la rentrée 2011-2012, seuls 19% des effectifs sont Saumurois (soit 91 apprentis) et 48% habitent une autre commune du Maine et Loire. Les apprentis saumurois suivent pour la majorité une formation relative au commerce et à la distribution.

Le territoire propose également 23 formations relevant de l'enseignement supérieur* en 2012, principalement enseignées au sein des lycées (niveau III) et du Pôle Universitaire de Saumur (niveau I et II).



Entre les rentrées 2005-2006 et 2011-2012, les effectifs de l'enseignement supérieur ont évolué positivement de 31%. Cette augmentation semble cependant connaître un ralentissement puisque qu'entre 2010 et 2011 les effectifs ont évolué de moins de 1%.

b) Qualifications des jeunes saumurois

Taux de scolarisation des 18-24 ans

	2009	1999
Saumur	39%	40%
Maine et Loire	54%	54%
Saintes	45%	46%
France	52%	53%

Source : Insee

Avec seulement 39% de ses 18-24 ans scolarisés, contre plus de 50% en Maine et Loire et en France métropolitaine, le taux de scolarisation des jeunes saumurois paraît particulièrement faible en 2009.

Ce faible taux de scolarisation suppose que les jeunes saumurois se tournent moins qu'ailleurs vers l'enseignement supérieur et sortent plus précocement du système scolaire. Par ailleurs, certains étudiants quittent probablement la ville de Saumur pour des communes proposant une offre de formations plus large.

→ Zoom sur les quartiers

En 2009, trois quartiers ont un taux de scolarisation des 18-24 ans inférieur à 40% : le Chemin Vert, la Gare-Croix Verte et Bagneux.

A l'inverse, dans les Hauts Quartiers et à Dampierre-sur-Loire, 45% et 46% des 18-24 ans sont scolarisés en 2009 alors qu'ils ne sont que 39% à l'échelle de la ville.

Taux de scolarisation des 18-24 ans en 2009

	Taux de scolarisation
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	40%
Delessert - St-Louis - Nantilly	40%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	31%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	45%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	32%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	40%
Saint-Lambert-des-Levées	40%
Dampierre-sur-Loire	46%
Bagneux	37%
Saumur	39%

Source : Insee 2009

Niveaux de formation des 15-19 ans et des 20-24 ans saumurois non scolarisés en 2009

	Inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP)	Niveau IV (Baccalauréat)	Supérieur ou égal au niveau III (Bac + 2)
15 à 19 ans	90%	8%	2%
20 à 24 ans	61%	19%	20%

Source : Insee 2009

En 2009, 16% des 15-19 ans ne sont pas scolarisés à Saumur, soit 297 jeunes. Parmi eux, 90% ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP), contre 84% en Maine et Loire.

Les 20-24 ans non scolarisés sont plus nombreux que les 15-19 ans (74% d'entre eux soit 1 191 jeunes). Parmi eux, 61% ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP) (contre 46% dans le département), tandis que 39% ont un niveau supérieur ou égal au niveau IV (baccalauréat).

En 2012, 758 jeunes saumurois ont été reçus par la Mission Locale. 9% étaient âgés de 16-17 ans, 50% de 18-21 ans et 41% de 22-25 ans. 78% des jeunes reçus possèdent un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les jeunes saumurois sont peu diplômés, or « l'ouverture à l'extérieur passe par l'éducation ».
- Après le baccalauréat, peu de jeunes s'orientent vers des études supérieures et la plupart sont en théorie dans une démarche de recherche d'emploi. Même les plus diplômés semblent toutefois rencontrer des difficultés pour trouver un travail.
- Les jeunes sont pessimistes quant à leur perspective d'ascension sociale et, pour certains, l'inactivité de leurs parents ne leur permet pas de se projeter dans un avenir professionnel.
- Tout comme au niveau national, « l'apprentissage semble sclérosé à Saumur ».
- L'offre de formations supérieures est principalement en lien avec les spécificités du territoire (tourisme, cheval...). Cependant ces domaines très spécifiques ne sont pas accessibles à tous.
- Concernant les formations plus généralistes (hôtellerie par exemple), les admissions se font sur dossier et seuls « les meilleurs » sont retenus. L'accès à une formation sur le territoire paraît donc difficile pour les jeunes saumurois peu qualifiés.
- Certains jeunes très attachés à leur quartier ont une réticence à quitter la ville et renoncent donc parfois à des formations. Ce phénomène contribue à engendrer le problème de faible niveau de formation et de qualification de la population saumuroise.

1.4.4 Accueils et activités extra-scolaires

a) Accueils de loisirs

Deux accueils de loisirs municipaux accueillent les 2-14 ans à Saumur, en demi-journée ou en journée complète : l'Ile des enfants au Chemin Vert et le Petit Souper à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Modes d'accueil proposés en 2013

Mode d'accueil	Ile des Enfants				Petit Souper
	1/2 journée Matin	1/2 journée Après-midi	1/2 journée Après-midi	Journée -	Journée
Repas	Sans	Sans	Sans	Avec	Avec
Âges	2-5 ans	2-5 ans	6-11 ans	2-5 ans	4-14 ans

Source : DVC - Service animation enfance jeunesse

Ces structures accueillent les enfants les mercredis en période scolaire ainsi que durant les vacances scolaires.

L'Ile des enfants accueille les jeunes âgés de 2 à 11 ans en demi-journée ou journée complète et le Petit Souper, ceux âgés de 4 à 14 ans en journée complète.

Evolution du nombre d'enfants différents accueillis par tranche d'âge

	Petit Souper		Ile des enfants	
	2013	Evolution 2010-2013	2013	Evolution 2010-2013
Moins de 3 ans	-	-	14	27%
3-5 ans	142	-38%	262	5%
6-11 ans	475	-4%	89	-9%
12-14 ans	54	170%	-	-
Ensemble	671	-10%	365	2%

Source : DVC - Service animation enfance jeunesse

En 2013, 671 enfants différents ont été accueillis au sein du Petit Souper, soit 10% de moins qu'en 2010. Si les 6-11 ans représentent 71% des jeunes accueillis en 2013, la tranche d'âge des 12-14 ans a connu la plus forte évolution en passant de 20 enfants accueillis en 2010 à 54 en 2013.

Egalement, 365 enfants ont été accueillis à l'Ile des Enfants en 2013 et parmi eux, 72% sont âgés de 3 à 5 ans.

Au total, dans les deux structures confondues, 1 036 enfants différents ont été accueillis dans l'année considérée, soit une baisse de 6% par rapport à 2010. La baisse démographique et le contexte économique peuvent expliquer en partie ces diminutions.

En 2013, 95% des journées enfants enregistrées concernent les 3-11 ans.

Entre 2010 et 2013 le nombre de journées enfants a diminué de 2% en passant de 21 240 à 20 871. Sur la période considérée, on observe une hausse des journées enfants chez les moins de 3 ans et les 12-14 ans, contre une baisse chez les 3-11 ans.

Origine géographique des enfants différents accueillis en 2013

	2013	
	Nombre	Pourcentage
Saumur	816	79%
Agglomération (hors Saumur)	175	17%
Autre	45	4%
Ensemble	1036	100%

Source : DVC - Service animation enfance jeunesse

Sur les 1 036 enfants différents accueillis en 2013, 79% habitent Saumur et 17% une autre commune de l'agglomération.

Les jeunes de 11 à 18 ans peuvent également être accueillis au sein de l'association Sport Culture Ouverture et Orientation Pédagogique (SCOPE) dont les objectifs sont de permettre la découverte et la pratique d'activités qui favorisent l'éducation, la formation et l'apprentissage ainsi que de renforcer le lien social et d'encourager l'insertion et la prévention des jeunes.

Jeunes accueillis par la Scoope en 2012

	11-14 ans	15-18 ans	Ensemble
Chemin Vert	135	55	190
Hauts Quartiers	53	54	107
Croix Verte	94	39	133
Bagneux	16	9	25

Source : Scoope

455 jeunes ont été accueillis par l'association en 2012, dont 65% âgés de 11 à 14 ans.

Les trois lieux d'accueil installés au sein des quartiers prioritaires de la ville sont ceux qui ont accueilli le plus de jeunes.

L'adhésion à cette association est annuelle et permet aux jeunes de participer à l'ensemble des activités. Des sorties, des « séjours jeunes » et des « séjours familles » sont également organisés par l'association, pour lesquels une participation financière peut être sollicitée.

b) Activités sportives et de loisirs

Les activités sportives et de loisirs destinées aux jeunes et proposées à Saumur sont riches et variées : associations sportives, Scoope, Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), école d'Art, école de musique...

Au 31 décembre 2012, la MJC compte 181 adhérents de moins de 12 ans et 181 âgés de 12 à 18 ans. Les moins de 18 ans représentent ainsi environ 30% de l'ensemble des adhérents de l'association. Ce public s'oriente principalement vers les activités socioéducatives (danse, cirque...) mais également vers les activités culturelles (dessin-peinture, théâtre) ou relatives au sport, à la santé et au bien être (badminton, zumba...).

A la rentrée 2013, plus de 500 jeunes de moins de 18 ans sont inscrits au Syndicat mixte de l'école intercommunale de musique et environ 80 jeunes sont inscrits à l'école d'art, dont une majorité habite à Saumur ([voir thématique 6 p.168](#)).

Deux services de la Ville proposent également des activités :

L'École Municipale des Sports (EMS) s'adresse aux jeunes saumurois âgés de 6 à 18 ans et permet la promotion de la pratique sportive scolaire, périscolaire et extrascolaire ainsi que le développement du sport pour tous à travers :

- des stages de découverte proposés sur cinq jours pendant les vacances scolaires (780 jeunes de moins de 18 ans y ont participé en 2013),
- la pratique de six sports différents sur deux ans sur les temps périscolaires pour les jeunes de 6 à 12 ans (99 enfants ont bénéficié de ce dispositif en 2012),
- des activités sportives à destination des élèves de 90 classes publiques et privées sur le temps scolaire (2 000 élèves de la grande section de maternelle au CM2 en ont bénéficié sur l'année scolaire 2012-2013),
- une aide au financement d'une licence sportive à destination des 6-15 ans dont la famille a de faibles revenus (un peu plus de 50 jeunes ont adhéré au dispositif depuis septembre 2013).

Par ailleurs, chaque été une programmation d'activités éducatives de loisirs socioculturels et sportifs à destination des adolescents saumurois âgés de 10 à 17 ans est proposée par le service Animation enfance jeunesse de la Ville (sous forme de stage à la semaine, d'activités à la journée, à la demi-journée ou en soirée). 106 jeunes ont participé à diverses activités durant l'été 2012 (moto, parachutisme, karting, séjour « festival du jeu », séjour « itinérant sportif »...).

Enfin, le Point Information Jeunesse (PIJ) permet d'orienter et de répondre aux questions des jeunes saumurois dans des domaines aussi différents que la scolarité, l'orientation, le logement, la santé, la mobilité ou encore les loisirs. En 2013, le PIJ a reçu 1 202 jeunes et la majorité des demandes (45%) concernaient l'emploi (baby-sitting, rédaction de CV et de lettres de motivation...).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Plusieurs activités accessibles aux jeunes sont proposées à Saumur. Cependant, ce public semble plus exigeant en termes d'animations et de culture.

Synthèse

- ❖ Une diminution de la population âgée de 6 à 24 ans.
- ❖ Des effectifs scolaires en baisse dans les établissements publics du 1^{er} et 2nd degré.
- ❖ Un taux de scolarisation des 15-17 ans satisfaisant mais des problèmes de réussite éducative identifiés.
- ❖ Un taux de scolarisation des 18-24 ans faible et un niveau de formation des jeunes non scolarisés relativement bas.
- ❖ Des formations proposées diversifiées mais qui ne semblent pas directement profiter aux Saumurois.
- ❖ Des accueils et activités extrascolaires à destination des jeunes diversifiés (accueils de loisirs, activités sportives et de loisirs...).

Enjeu 1 : Les fragilités socioéconomiques des familles monoparentales

La notion de famille monoparentale* définie par l'Insee, comprend un parent isolé avec enfant(s) quel que soit son âge, s'il est lui-même célibataire et n'a pas d'enfant.

La notion de famille monoparentale* définie par la CAF, comprend un parent isolé avec enfant(s) à charge, au sens des prestations.

1.5 Caractéristiques démographiques des familles monoparentales

1.5.1 Répartition des familles monoparentales

Répartition des familles monoparentales en 2009

	Familles monoparentales	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	146	12%
Delessert - St-Louis - Nantilly	88	7%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	162	14%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	195	16%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	256	21%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	77	6%
Saint-Lambert-des-Levées	131	11%
Dampierre-sur-Loire	6	1%
Bagneux	138	12%
Saumur	1 201	100%

Source : Insee 2009

La ville de Saumur comptabilise en 2009, 1 201 familles monoparentales.

La moitié de ces familles* (51%) vit au sein d'un des quartiers prioritaires* de la ville.

Dans ces quartiers, la part des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) est supérieure à la moyenne de la ville. En effet, si à Saumur les familles monoparentales représentent 31% des familles avec enfant(s), leur part est de 44% sur le quartier de la Croix Verte, 36% au sein des Hauts Quartiers et 51% au Chemin Vert. Le Centre Ville compte également une part importante de familles monoparentales (34% des familles avec enfant(s)) (voir thématique 1 p.19).

La répartition géographique des familles monoparentales sur la ville s'explique en partie par une offre de logements plus abordable sur certains quartiers.

On estime en 2009 qu'environ 75% des familles monoparentales de la ville de Saumur sont allocataires CAF*.

En 2011, les familles monoparentales représentent 16% des allocataires CAF à Saumur (contre 11% en Maine et Loire) mais cette représentativité est restée stable depuis 2008. A noter toutefois que les familles monoparentales allocataires CAF représentent 36% des allocataires avec enfant(s) en 2011 à Saumur (contre 19% sur le département) (voir thématique 1 p.22).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La forte représentativité des familles monoparentales au sein des quartiers prioritaires et du Centre Ville peut se justifier par le nombre élevé de logements sociaux* et la présence de loyers plus abordables sur ces quartiers.
- Pour le Centre Ville, la vétusté des logements doit toutefois retenir l'attention.
- Il semblerait qu'une part non négligeable de familles monoparentales soit affiliée à la MSA.

1.5.2 Enfants issus de familles monoparentales

Enfants issus d'une famille monoparentale par âge à Saumur en 2009

	Nombre d'enfants	
Moins de 3 ans	167	9%
3 à 5 ans	252	13%
6 à 10 ans	412	22%
11 à 17 ans	571	30%
18 à 24 ans	285	15%
25 ans ou plus	219	11%
Ensemble	1 906	100%

Source : Insee 2009

En 2009 à Saumur, 1 906 enfants vivent au sein d'une famille monoparentale.

Les 11-17 ans représentent à eux seuls 30% de ces enfants et la même tendance est observée sur les territoires de comparaison (33% dans le département, 38% à Saintes et 31% en France métropolitaine).

Notons également que 11% des enfants issus de familles monoparentales à Saumur en 2009, sont âgés de 25 ans ou plus.

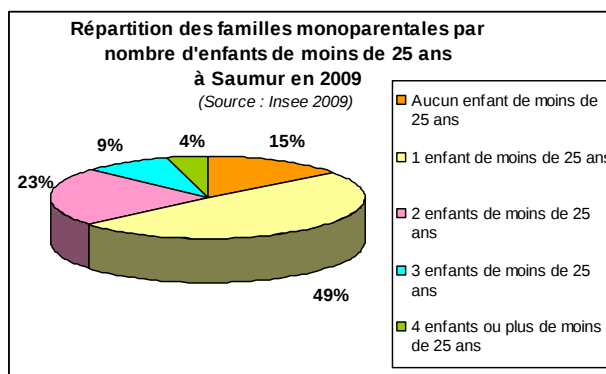
La même année, environ la moitié des familles monoparentales (49%) ne sont composées que d'un seul enfant de moins de 25 ans sur la ville (contre 43% en Maine et Loire et 46% en France métropolitaine).

Egalement, 23% des familles monoparentales ont deux enfants de moins de 25 ans.

Le poids des familles monoparentales nombreuses (c'est-à-dire avec 3 enfants ou plus de moins de 25 ans) est de 13% à Saumur en 2009, tout comme en Maine et Loire (contre 11% en France métropolitaine). Plus vulnérables, ces familles semblent cumuler de nombreuses fragilités socioéconomiques.

Enfin, 15% des familles monoparentales ont au moins un enfant âgé de plus de 25 ans.

A cet effet, le poids des familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) de moins de 25 ans est de 29% à Saumur en 2009 (contre 31% quel que soit l'âge des enfants).



→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La sur-représentativité des 11-17 ans parmi les enfants issus de familles monoparentales se justifie par l'âge de leurs parents puisque c'est aux alentours de 40 ans qu'il est observé le plus de séparations.
- Les parents isolés ont parfois plus de difficultés à gérer les problèmes liés à l'adolescence.
- On retrouve au sein de certaines fratries issues de familles monoparentales, différentes tranches d'âge : des adolescents et des enfants de moins de 10 ans.
- Entre 11 et 17 ans, il est fréquent que les fratries se « répartissent » entre les deux parents.

1.5.3 Parents à la tête d'une famille monoparentale

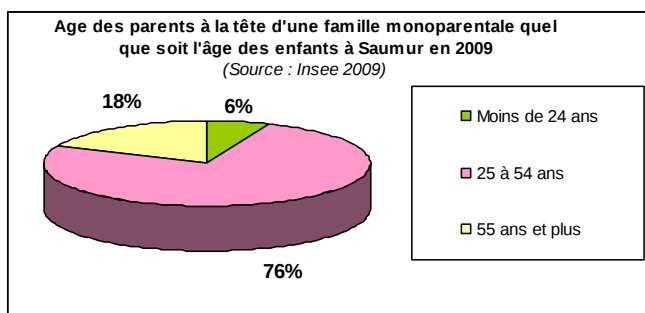
Sexe des parents à la tête d'une famille monoparentale quel que soit l'âge des enfants à Saumur

	2009		1999	
Hommes seuls avec enfant(s)	141	12%	145	13%
Femmes seules avec enfant(s)	1 059	88%	1 006	87%
Ensemble	1 201	100%	1 151	100%

Source : Insee

Les femmes à la tête de familles monoparentales sont surreprésentées à Saumur en 2009 (1 059 familles dont le parent est une femme contre seulement 141 dont le parent est un homme).

Contrairement à la ville de Saumur où il est constaté une diminution des familles monoparentales dont le parent est un homme (-3% entre 1999 et 2009), la tendance inverse est observée sur les territoires de comparaison. En effet les hommes à la tête d'une famille monoparentale ont augmenté sur la période considérée de +22% en Maine et Loire, +12% à Saintes et +32% en France métropolitaine.



Toujours à Saumur en 2009, 6% des parents à la tête d'une famille monoparentale ont moins de 24 ans (1% moins de 20 ans), 76% ont entre 25 et 54 ans et enfin 18% ont 55 ans et plus (11% ont plus de 65 ans).

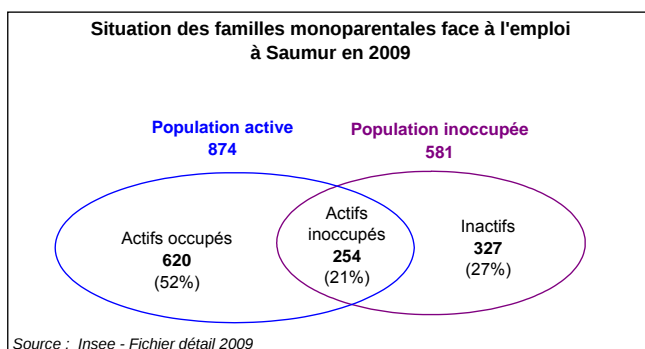
Sur le département et en France métropolitaine, seuls 3% des parents à la tête d'une famille monoparentale ont moins de 24 ans en 2009. Cependant, le poids des parents de plus de 55 ans est plus important sur les territoires de comparaison (21% en Maine et Loire et 22% à l'échelle nationale).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Concernant le recensement, l'Insee, comme la CAF, comptabilisent une seule résidence principale* pour les enfants issus de familles monoparentales, même en cas de garde alternée. Cette méthode de recensement est donc à prendre avec précaution et ne signifie pas que les pères ne sont pas présents. Il semblerait d'ailleurs que ce système de garde soit de plus en plus utilisé.
- Culturellement, la garde est le plus souvent confiée à la mère, principalement pour les enfants de moins de 6 ans. Le système de garde alternée semble plutôt privilégié lorsque l'enfant en grandissant acquiert les notions de temps et d'espace.
- Il est constaté l'âge parfois très jeune (moins de 20 ans) de mères célibataires sur le territoire.

1.6 Activité des familles monoparentales

1.6.1 Population active

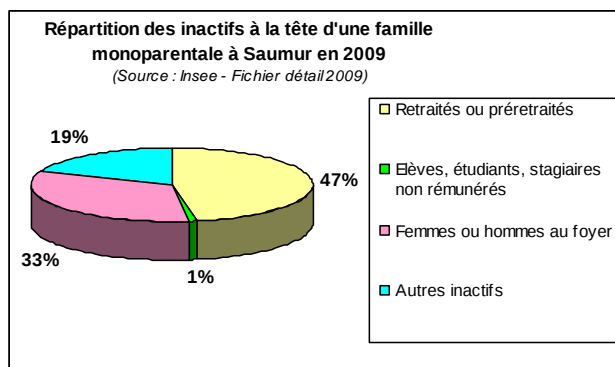


En 2009, un peu plus de la moitié des familles monoparentales ont un emploi à Saumur (52%), 21% sont au chômage* et 27% sont inactives*.

Le poids des familles monoparentales actives occupées* (c'est-à-dire ayant un emploi) est supérieur sur le département (61%) ainsi qu'en France métropolitaine (62%).

Parmi les inactifs à la tête d'une famille monoparentale en 2009, on retrouve à Saumur une majorité de retraités (47%) et de femmes ou hommes au foyer (33%).

La catégorie des « autres inactifs » correspond aux personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi ou en incapacité d'en occuper un.

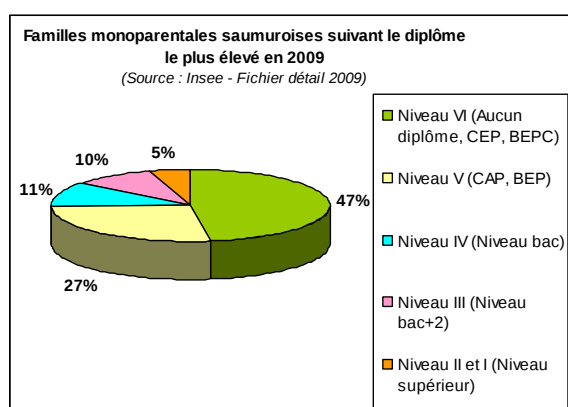


Parmi les familles monoparentales allocataires CAF, 47% ont un emploi à Saumur au 31 décembre 2011, contre 61% en Maine et Loire. A cette date, les quartiers prioritaires de la ville de Saumur, concentrent la plus faible part de familles monoparentales allocataires CAF ayant un emploi (39% à la Croix Verte, 42% dans les Hauts Quartiers et 30% au Chemin Vert).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Si la part des familles monoparentales avec emploi paraît importante (52%), cette donnée doit être mise en relation avec le type d'emploi (emploi précaire*, temps partiel).
- La part de retraités parmi les parents à la tête d'une famille monoparentale semble élevée. Cependant, cette donnée est à rapprocher du nombre important d'enfants de plus de 25 ans, issus d'une famille monoparentale (219 en 2009).
- La cohabitation entre parents et enfants résulte de plusieurs phénomènes : certains adultes ne prennent leur indépendance qu'aux alentours de 35 ans, des enfants reviennent dans le logement familial à la suite du décès d'un des parents, certains jeunes adultes ont de faibles ressources qui ne leur permettent pas de vivre de façon autonome.

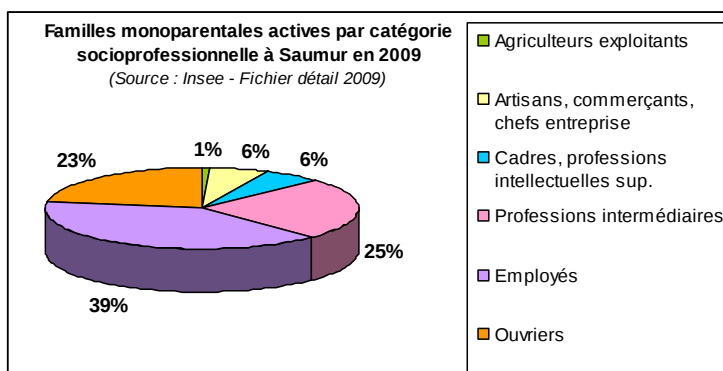
1.6.2 Formation et qualification



75% des familles monoparentales ont à leur tête un parent dont le diplôme le plus élevé est inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP), contre 68% de l'ensemble de la population non scolarisée* à l'échelle de la ville.

11% des familles monoparentales ont un niveau de formation* de niveau IV (baccalauréat) et 15% un niveau de formation supérieur ou égal au niveau III (bac+2), contre 20% pour l'ensemble de la population non scolarisée de la ville (voir thématique 4 p.121).

La faible qualification des familles monoparentales se traduit par une plus grande vulnérabilité sur le marché du travail.



62% des familles monoparentales actives (actifs occupés et chômeurs) appartiennent à la Catégorie Socioprofessionnelle* (CSP) des « employés » ou « ouvriers », contre 58% pour l'ensemble de la population active* saumuroise (voir thématique 4 p.122).

A l'inverse, la part des familles monoparentales appartenant à la catégorie des « cadres et professions intellectuelles supérieures » est moins importante qu'à l'échelle de la ville (6% des familles monoparentales contre 12% des actifs saumurois).

Enfin, concernant les « professions intermédiaires », les familles monoparentales actives se rapprochent de la tendance de Saumur puisque 25% d'entre elles appartiennent à cette CSP en 2009, contre 22% des actifs à l'échelle de la ville.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'emploi permet l'acquisition d'un statut social. Or, lorsque l'on n'a pas de travail et un faible niveau de formation, être parent semble être une solution pour avoir un statut.
- Le faible niveau de qualification des familles monoparentales est facteur de nombreuses problématiques concernant l'accès et les conditions d'emploi (emplois non qualifiés, temps partiels subis, horaires atypiques...).

1.6.3 Emplois occupés

Conditions d'emploi des familles monoparentales actives occupées en 2009

	Familles monoparentales actives occupées
Emplois sans limite de durée (CDI, titulaire de la fonction publique)	72%
Emplois avec limite de durée (apprentissage, interim, stage, CDD...)	19%
Emplois non salariés (indépendants, employeurs, aides familiaux)	9%
Ensemble	100%

Source : Insee - Fichier détail 2009

Parmi les 620 familles monoparentales qui ont un emploi à Saumur en 2009, la majorité occupe un emploi stable* (72%), contre 79% des salariés à l'échelle de la ville (voir thématique 4 p.118).

66% des familles monoparentales ont un emploi à temps complet, et 34% à temps partiel (contre 20% des salariés saumurois). Au niveau national⁶, il est remarqué que les inégalités d'emploi entre les parents isolés et les parents en couple, s'estompent avec l'augmentation de l'âge des enfants.

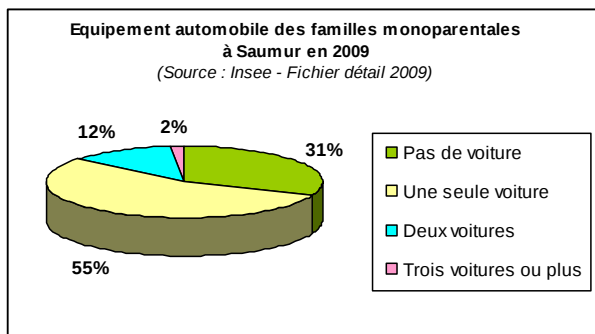
Parmi les familles monoparentales ayant un emploi, une large majorité travaille à Saumur en 2009 (77%), 20% travaillent dans une autre commune du département et enfin 3% en dehors du Maine et Loire.

⁶ Insee Première, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales », n° 1216, janvier 2009

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- L'accueil des enfants peut être une barrière pour la recherche et l'accès à un emploi : absence de garderie dans certaines écoles, avance de frais pour les accueils chez une assistante maternelle...
- Il est observé que ces obstacles sont par ailleurs souvent cumulés. A cet effet, l'accès à l'emploi semble facilité lorsque les enfants grandissent.

1.6.4 Mobilité



Environ un tiers des familles monoparentales n'a pas de voiture (31%) à Saumur en 2009, contre 22% des ménages à l'échelle de la ville (voir enjeu 3 p.102).

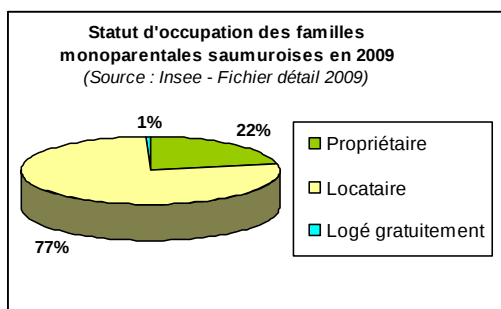
Les difficultés de mobilité peuvent également être liées à un réseau de transport en commun qui ne semble pas toujours adapté et au coût d'entretien d'un véhicule.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Concernant les problèmes de mobilité, le manque de flexibilité des horaires de bus est identifié comme un frein pour de nombreuses familles monoparentales.
- Au-delà du fait de ne pas avoir de véhicule, certaines personnes n'ont pas le permis de conduire et passer cet examen pose plusieurs difficultés : coût, niveau de qualification, horaires, modes de garde des enfants...

1.7 Cadre de vie des familles monoparentales

1.7.1 Type de logement



En 2009, seules 22% des familles monoparentales sont propriétaires de leur résidence principale, contre 48% des ménages* sur la ville de Saumur (voir enjeu 3 p.81).

En outre, la part des locataires parmi les familles monoparentales est plus importante au sein des quartiers prioritaires (près de 92%).

A Saumur en 2009, 63% des familles monoparentales habitent un appartement, contre 46% des ménages saumurois. Cette tendance est observée sur tous les quartiers de Saumur excepté au sein des communes associées, où les familles monoparentales habitent principalement des maisons.

Enfin toujours à Saumur en 2009, 65% des familles monoparentales vivent dans des logements de trois ou quatre pièces et 31% dans des logements de 5 pièces ou plus. Seules 5% des familles monoparentales habitent des logements de 1 ou 2 pièces.

Au niveau national⁷, un enfant sur cinq issu d'une famille monoparentale habite un logement où il manque au moins une pièce, contre un enfant sur dix pour les enfants dont les parents vivent en couple. La proportion d'enfants demeurant dans un logement surpeuplé est par ailleurs plus forte dans les espaces les plus urbanisés. La région des Pays de la Loire est toutefois un des territoires français où la proportion d'enfants habitant en logement surpeuplé est la plus faible.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- La faible part de propriétaires parmi les familles monoparentales est la conséquence des difficultés d'accès à la propriété, principalement lorsque le ménage n'a qu'un seul revenu.
- Vivre en appartement avec des enfants comporte plusieurs difficultés et peut affecter la cellule familiale en raison des bruits, d'un espace trop réduit...
- Les gardes alternées peuvent avoir des effets sur une sur-occupation des logements (petit logement pour le parent qui ne reçoit qu'occasionnellement les enfants).
- Les charges liées au logement peuvent pour certaines familles entraîner des fragilités économiques et sociales.
- Il est observé un retour des familles monoparentales vers la ville de Saumur, principalement en raison de la proximité des équipements.

1.7.2 Parc social

Familles monoparentales locataires de Saumur Habitat de 2008 à 2011

	Poids des familles monoparentales parmi les locataires de Saumur Habitat	
2008	864	36%
2009	813	35%
2010	896	38%
2011	931	39%
Evolution 2008-2011	8%	-

Source : Saumur Habitat - données au 31 décembre

Plus d'un tiers des locataires de Saumur Habitat ont déclaré être en situation de monoparentalité au 31 décembre 2011 (situation déclarée lors de la constitution de leur demande de logement), soit 931 ménages.

Entre 2008 et 2011, les familles monoparentales ont par ailleurs augmenté de 8% parmi les locataires du bailleur social.

Parmi les nouveaux locataires entrants de Saumur Habitat en 2011, 39% sont des familles monoparentales.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Les données relatives à la proportion de familles monoparentales au sein du parc social doivent être utilisées avec précaution, dans le sens où elles sont déclaratives.
- Les familles monoparentales ne semblent pas être majoritairement concernées par les impayés de loyer, eu égard aux aides de la CAF.

⁷ Insee Première, « Enfants des couples, enfants des familles monoparentales », n° 1216, janvier 2009

1.8 Précarité des familles monoparentales

1.8.1 Précarité financière

En raison de ressources généralement plus faibles (un seul revenu d'activité), le risque de pauvreté financière des familles monoparentales est habituellement supérieur à celui des couples, malgré les prestations sociales et les pensions alimentaires qui contribuent à rééquilibrer leurs ressources.

Ainsi en 2010, environ un tiers des familles monoparentales vivaient sous le seuil de pauvreté* en France métropolitaine⁸.

A noter, parmi les familles monoparentales allocataires CAF au 31 décembre 2011 à Saumur (942), la majorité vit sous le seuil de bas revenus* avec un revenu mensuel inférieur à 982€ (après prestations).

Dans le cadre des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Saumur propose des Chèques Accompagnement Personnalisé (CAP) versés sous forme de bon d'achat et permettant d'acquérir des produits de première nécessité (alimentation, hygiène, habillement). A destination des familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 350€, l'aide peut être accordée une fois par an et son montant est déterminé en fonction de la composition familiale. En 2011, 45% des demandes instruites concernaient des familles monoparentales.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Certaines familles monoparentales ont des difficultés pour percevoir les pensions alimentaires, amplifiant les difficultés de précarité constatées.

1.8.2 Modes de garde et parentalité

Concernant l'accueil collectif* des moins de trois ans, on estime qu'environ 11% des enfants inscrits dans les établissements municipaux sont issus d'une famille monoparentale en 2011.

Egalement, parmi les enfants inscrits dans un accueil de loisirs municipal en 2013 (2 à 14 ans), on estime à 28% ceux issus de familles monoparentales. Ces données sont à utiliser avec précaution dans le sens où elles sont relatives à la situation déclarée au moment de l'inscription des enfants.

Les enfants issus de familles monoparentales seraient donc plus nombreux au sein des établissements d'accueil périscolaire de la Ville. Plusieurs explications peuvent justifier cette fréquentation comme le nombre important d'enfants âgés de 11 à 17 ans issus d'une famille monoparentale sur le territoire. Par ailleurs, pour une majorité de parents à la tête d'une famille monoparentale, la reprise d'une activité professionnelle survient lorsque les enfants sont en âge d'être scolarisés. Il convient enfin de préciser qu'un service de transport est proposé aux familles, permettant aux enfants de se rendre à l'accueil de loisirs le Petit Souper. Il est observé que les populations les plus fragilisées utilisent ce service, notamment les familles monoparentales dont la mobilité est difficile.

⁸ Insee, « Nombre et taux de personnes vivant sous le seuil de pauvreté selon le type de ménage », 2010

Si la conciliation de la vie familiale et professionnelle semble a priori plus difficile pour les mères de famille monoparentale, elle l'est d'autant plus quand elles ont des enfants en bas âge. Le coût d'un mode de garde et leur plus faible niveau de qualification ne facilite pas leur accès au marché du travail. Dans ce cas, le renoncement provisoire à l'exercice d'une activité professionnelle, peut leur permettre d'assurer elles-mêmes la garde de leur(s) enfant(s).

En 2013, 22% des parents concernés par un entretien individuel auprès du service d'accompagnement à la parentalité de l'Espace parents, déclarent être en situation de monoparentalité.

Les familles monoparentales représentent également 65% des familles dont un ou plusieurs enfants ont été accompagnés par le Programme de Réussite Educative (PRE) dans le cadre d'un parcours individualisé, soit 43 familles sur l'année scolaire 2012-2013.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Concernant l'accueil individuel, le frein pour les parents concerne principalement le fait de devoir avancer les frais de rémunération d'une assistante maternelle, pour lesquels le remboursement de la CAF ne se fait que dans un second temps.
- Si la création des multi-accueils* a permis plus de souplesse pour les parents qui travaillent à temps partiel, la principale difficulté réside aujourd'hui dans la réponse apportée à certaines familles qui reprennent une activité à temps complet ou dont le travail reste précaire (contrat intérim sur quelques mois par exemple). En effet, dans ces situations, le contrat d'accueil doit être réadapté en fonction des nouveaux besoins de garde, et il n'est pas toujours évident pour les multi-accueils de répondre favorablement à ces demandes dans de courts délais.
- Les principales difficultés évoquées par les parents isolés accompagnés dans le cadre du PRE sont l'accès rapide à un mode de garde adapté aux besoins, la mobilité, l'accès à l'emploi et à la santé, le poids des démarches administratives dans l'accès aux droits, la précarité financière et les difficultés éducatives et scolaires des enfants.
- Concernant l'accès à l'emploi, le montant des aides financières accordées pour un mode de garde paraît aujourd'hui adapté.

1.8.3 Population exposée à des fragilités diverses

L'augmentation du nombre de familles monoparentales ces dernières années relève d'une réelle préoccupation. L'évolution des mœurs, la montée de l'activité féminine et le développement des unions libres ont favorisé le développement de ces situations familiales.

Ainsi, alors que le veuvage constituait la majorité des cas de familles monoparentales il y a quelques décennies, la situation s'est rapidement inversée et ce sont dorénavant les séparations qui en sont la cause principale. Pour autant, les monoparentalités d'aujourd'hui ne semblent pas plus choisies qu'auparavant et elles restent souvent la résultante de contraintes qui s'imposent aux familles et dont les conséquences sont le plus souvent subies.

Selon une étude de la CAF⁹, plusieurs difficultés sont rencontrées par les personnes contraintes d'élever seules un ou plusieurs enfants :

- la difficulté à concilier vie personnelle et vie professionnelle,
- le manque d'aides financières,
- le manque de solution de garde des enfants,
- les difficultés pour toucher la pension alimentaire.

Si la monoparentalité est une problématique commune, la diversité des situations existantes engendre des conséquences multiples qui peuvent se cumuler : isolement, précarité financière et psychologique, manque de mobilité, difficultés d'accès à l'emploi et à la santé, difficultés éducatives et scolaires des enfants...

En moyenne plus jeunes et moins diplômés, les parents isolés apparaissent plus fragilisés que les autres sur le marché du travail et sont, par conséquent, plus exposés à la précarité de leurs conditions de vie. La difficulté principale concernant l'accès à l'emploi semble être de trouver un travail adapté au nouvel environnement familial, en termes de lieu ou de rythme de travail. Si les mères seules ont des temps partiels plus fréquents, ils semblent également plus souvent subis. Par ailleurs, les rythmes atypiques (horaires ou temps de travail décalés) soulèvent plus de difficultés d'organisation pour les parents isolés que pour les parents en couple.

Les familles monoparentales ont également des conditions de logement plus difficiles : elles sont majoritairement locataires et surreprésentées dans le secteur de l'habitat social.

Toutefois, il est important de préciser que par leur diversité, toutes les familles monoparentales ne sont pas exposées aux risques de précarité et de pauvreté, même si le cumul de plusieurs difficultés peut entraîner une vulnérabilité économique et sociale plus importante.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Toutes les familles monoparentales ne sont pas en situation de fragilité socioéconomique et certaines ont un tissu familial et amical aidant.
- Les difficultés identifiées par les acteurs sociaux ne sont pas représentatives de l'ensemble des foyers monoparentaux, mais seulement des plus fragiles.
- Les familles monoparentales isolées cumulent cependant des difficultés dans plusieurs domaines : le logement, l'emploi, la mobilité, l'organisation de la vie quotidienne, l'éducation des enfants...

⁹ CAF, Dossier d'étude « Familles et société », n°146, novembre 2011

Synthèse

- ❖ Une forte représentativité des familles monoparentales sur le territoire, principalement au sein des quartiers prioritaires.
- ❖ Des familles monoparentales composées majoritairement d'un ou deux enfants et un nombre important d'adolescents (11-17 ans) parmi les enfants issus de ces familles.
- ❖ Une sur-représentativité des femmes à la tête des familles monoparentales.
- ❖ Une situation difficile face à l'emploi : seulement la moitié des familles monoparentales ont un emploi et parmi ces dernières toutefois, une majorité occupe un emploi stable et travaille à temps complet.
- ❖ Une majorité de familles monoparentales à faible niveau de qualification et une forte représentativité des « employés » et des « ouvriers ».
- ❖ Des difficultés de mobilité identifiées : un tiers des familles monoparentales n'a pas de voiture.
- ❖ Peu de propriétaires parmi les familles monoparentales qui occupent principalement des logements de type « appartement ».
- ❖ Une part importante de locataires du parc social se déclarant en situation de monoparentalité.
- ❖ Des familles monoparentales confrontées à une précarité financière.
- ❖ Une population exposée à des fragilités diverses qui peuvent se cumuler (pauvreté, problèmes de mobilité, accès à l'emploi, accès à un mode de garde, parentalité...).

Sommaire détaillé

THEMATIQUE 2 : SANTE-AGE-HANDICAP-ACCESSIBILITE

2.1 Santé	49
2.1.1 Couverture médicale	49
a) Professionnels de santé libéraux dits « de premier recours »	49
b) Spécialistes libéraux	51
c) Services et équipements de santé	51
2.1.2 Consommation de soins	53
2.1.3 Caractéristiques de santé de la population saumuroise	55
2.1.4 Bénéficiaires de la CMUC	56
2.2 Age	58
2.2.1 Démographie	58
2.2.2 Isolement	60
2.2.3 Services et établissements à destination des personnes âgées	60
a) Services à destination des personnes âgées	60
b) Etablissements d'hébergement à destination des personnes âgées	61
2.2.4 Dépendance	63
a) Bénéficiaires APA	63
b) GIR Moyen Pondéré	63
2.3 Handicap-Accessibilité	65
2.3.1 Bénéficiaires MDPH	65
2.3.2 Accueil et hébergement des personnes en situation de handicap	67
2.3.3 Accessibilité	68
<u>Enjeu 2 : L'accès aux soins et les causes de non recours</u>	
2.4 Accès aux soins	70
2.4.1 Concept	70
2.4.2 Attractivité de la ville de Saumur	70
a) Taux de consommation intra-zone	70
b) Rayon d'attractivité de la ville de Saumur	71
c) Réponse des professionnels de santé	71
2.5 Inégalités sociales de santé	72
2.5.1 Concept	72
2.5.2 Facteurs déterminants des inégalités sociales de santé	72
2.6 Non recours	73
2.6.1 Formes de non recours	73
2.6.2 Causes de non recours	74
a) Non recours à la CMUC et à l'ACS	74
b) Non recours aux soins	75

2.1 Santé

2.1.1 Couverture médicale

a) Professionnels de santé libéraux dits « de premier recours »

Parmi les professionnels libéraux, les médecins généralistes, les infirmiers, les masseurs-kinésithérapeutes et les dentistes sont les premiers à être sollicités et sont donc identifiés comme les professionnels des soins de premier recours.

Professionnels de santé libéraux et part des 55 ans et plus à Saumur en 2011

	Nombre	Dont 55 ans et plus	
Généralistes	36	14	39%
Infirmiers	27	7	26%
Masseurs - kinésithérapeutes	24	4	17%
Dentistes	24	9	38%

Source : Urcam Pays de la Loire 2011

Le vieillissement de ces professionnels et leur départ à la retraite doit être anticipé, notamment chez les généralistes et les dentistes, puisque respectivement 39% et 38% d'entre eux sont âgés de 55 ans et plus en 2011.

Evolution des professionnels de santé libéraux entre 2006 et 2011 à Saumur

	Evolution 2006-2011	
	Nombre	Dont 55 ans et plus
Généralistes	-10%	-18%
Infirmiers	23%	-
Masseurs - kinésithérapeutes	20%	-
Dentistes	9%	80%

Source : Urcam Pays de la Loire

Sur cette période, les généralistes de 55 ans et plus sont passés de 17 à 14 (-18%) tandis que les dentistes de 55 ans et plus ont eux augmenté, passant de 5 à 9.

Densité de professionnels en 2011

	Densité de professionnels*		
	Saumur	Maine et Loire	Saintes
Généralistes	13,3	10,7	18,0
Infirmiers	10,0	5,8	9,4
Masseurs - kinésithérapeutes	8,9	5,8	14,5
Dentistes	8,9	4,1	10,2

* Nombre de professionnels pour 10 000 habitants

Estimation municipale

Source : Urcam Pays de la Loire et Poitou-Charentes 2011

Les densités des autres professionnels de santé libéraux sont également plus élevées à l'échelle du territoire que sur le département en 2011.

Le départ à la retraite d'un nombre important de généralistes et de dentistes dans un futur proche risque toutefois d'inverser la tendance et de nuire à la densité médicale du territoire.

Toutefois, si la couverture médicale actuelle semble pouvoir répondre aux besoins de la population, on identifie des fragilités dans la continuité des soins médicaux¹⁰ :

- l'activité des médecins paraît soutenue et conduit certains patients à faire d'abord appel au SAMU ou aux urgences,

¹⁰ Etude d'opportunité d'implantation d'une maison de santé pluri-professionnelle sur le quartier du Chemin Vert, Acsantis, septembre 2013

- trouver un médecin lors de certaines périodes paraît difficile (week-ends, mercredis et vacances scolaires), notamment parce que ces derniers ont des difficultés à trouver des remplaçants,
- certains généralistes n'acceptent plus de nouveaux patients,
- les médecins libéraux se déplacent de moins en moins à domicile, alors qu'une partie de la population rencontre des problèmes de mobilité.

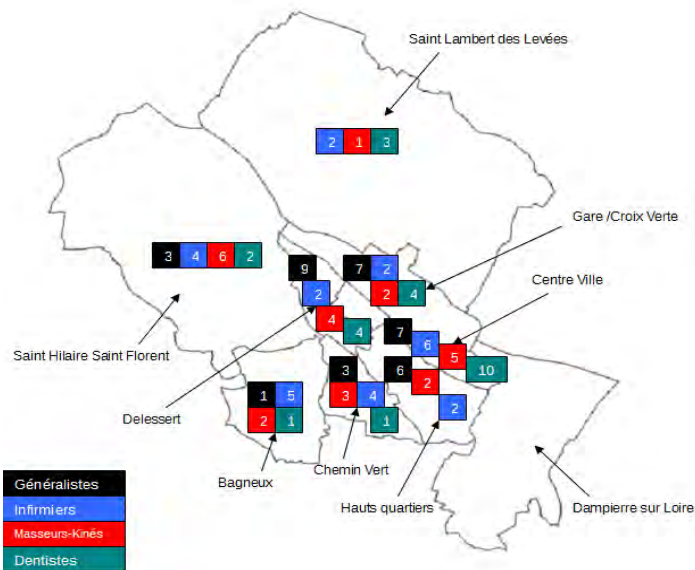
→ Zoom sur les quartiers

En 2013, 25% des professionnels libéraux de premier recours sont installés au Centre Ville, 17% à Delessert, 32% au sein des quartiers prioritaires* de la ville et enfin 26% sur les communes associées.

L'ensemble des quartiers de la ville dispose d'au moins un médecin généraliste, un infirmier, un kinésithérapeute et un dentiste, excepté :

- à Saint-Lambert-des-Levées où il n'y a pas de médecin,
- dans les Hauts Quartiers où il n'y a pas de dentiste,
- à Dampierre-sur-Loire où aucun professionnel n'est installé.

Répartition des professionnels de santé libéraux de premier recours à Saumur en 2013



Source : Assurance Maladie - Données 2013

On recense également en 2013 à Saumur, 13 pharmacies équitablement réparties sur le territoire.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La problématique du renouvellement des médecins et des dentistes est prégnante. Au niveau national, on observe que les professionnels de santé souhaitent partir de plus en plus tôt à la retraite.
- Les maisons de santé sont des moyens efficaces pour favoriser l'arrivée de jeunes médecins et la ville de Saumur a récemment engagé une étude en ce sens.
- Si Dampierre-sur-Loire paraît être un « désert médical », l'absence de professionnel de santé doit être rapportée au faible nombre d'habitants et à la proximité de la ville de Saumur.
- L'absence de généralistes à Saint-Lambert-des-Levées est compensée par sa proximité avec le quartier de la Gare/Croix Verte, où l'on recense 7 médecins qui semblent répondre aux besoins de cette commune associée.
- Le nombre de médecins généralistes a été divisé par deux au Chemin Vert puisque quatre généralistes sont partis à la retraite ces dernières années.

b) Spécialistes libéraux

Un certain nombre de spécialistes libéraux à Saumur exercent à la fois en libéral et au sein d'une structure hospitalière (Centre Hospitalier de Saumur et Clinique Chirurgicale de la Loire).

Dans l'ensemble, le territoire semble bien pourvu dans la mesure où un grand nombre de spécialités médicales est représenté (chirurgie, otorhinolaryngologie (ORL), neurologie, ophtalmologie, gynécologie, dermatologie...). Pour autant, certaines d'entre elles sont en sous-effectif et comptabilisent un seul titulaire (rhumatologie, dermatologie, psychiatrie, neurologie, allergologie).

Par ailleurs, comme pour les professionnels libéraux dits « de premier recours », le vieillissement des spécialistes doit être anticipé.

Cette problématique s'avère d'autant plus inquiétante pour deux spécialités en « accès direct » : la gynécologie médicale et l'ophtalmologie. Il serait en effet de plus en plus difficile d'accéder à ces offres de soins sur le territoire. Face à cette situation, le recours des patients à des centres urbains comme Angers et Tours semble se développer.

Concernant les spécialistes paramédicaux, le territoire paraît particulièrement bien pourvu en orthophonistes (14) et pédicures-podologues (8).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Il est noté un manque prégnant de professionnels libéraux en dermatologie, neurologie et psychiatrie.
- Une augmentation des problèmes psychiques (dépression, psycho-addiction...) est observée à Saumur et l'accès aux soins est difficile pour ces pathologies (professionnels peu nombreux, délais d'attente importants, pas de prise en charge par la sécurité sociale de certains honoraires, stigmatisation sociale...).
- Si aujourd'hui les généralistes reçoivent les patients confrontés aux problèmes psychiques, la diminution du nombre de professionnels et de leurs amplitudes horaires risque d'entraîner une prise en charge moins efficace.
- Les personnes âgées en établissement rencontrent également des problèmes psychiques, problématique d'autant plus prégnante que leurs déplacements et leur mobilité sont souvent difficiles.

c) Services et équipements de santé

Saumur se caractérise par la présence de nombreuses structures et établissements de santé :

- La Clinique Chirurgicale de la Loire offre plusieurs spécialités (orthopédie, traumatologie, urologie, chirurgie vasculaire...) et un Centre de consultations médico-chirurgicales. Au total, la clinique compte 76 lits de chirurgie en hospitalisation complète et 20 places de chirurgie ambulatoire.

- Le Centre Hospitalier de Saumur offre 493 places et comprend quatre pôles :
 - le pôle Femme, enfant, spécialités chirurgicales et unité médico-technique qui assure la prise en charge des femmes du début de la grossesse, jusqu'au suivi après la naissance,
 - le pôle Médecine-urgence (cardiologie, endocrinologie, pneumologie, gastroentérologie...),
 - le pôle Psychiatrique pour enfants, adolescents et adultes qui s'organise autour d'un Centre médico-psychologique infanto-juvénile, d'un Centre médico-psychologique, d'un Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel et d'un Hôpital de jour,
 - le pôle Gériatrie qui compte deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes* (EHPAD) et qui assure la prise en charge des patients de plus de 75 ans.

Le Centre Hospitalier comprend également une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) qui vise à favoriser une meilleure prise en charge des patients et à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, en les accompagnant dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.
- Le Centre médico-psycho-pédagogique à Saint-Hilaire-Saint-Florent est un lieu d'accueil et de soins des souffrances de l'enfant, de l'adolescent et de ses parents.
- La Maison Départementale des Solidarités (MDS) comprend un service de Protection maternelle et infantile et un Centre de planification et d'éducation familiale.
- Des établissements et services médico-sociaux à destination des personnes âgées et handicapées sont par ailleurs recensés : des EHPAD, un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD), un service d'Hospitalisation A Domicile (HAD), un service de Coordination Autonomie... ([voir thématique 2 p.60](#)).

Une offre de prévention est également proposée sur le territoire et s'appuie sur des acteurs tels que :

- l'Instance Régionale en Education et en Promotion de la Santé (IREPS) et l'Institut inter Régional pour la Santé (IRSA), concernant la prévention et la promotion de la santé,
- l'Association Ligérienne d'Addictologie (ALIA) et Vie libre, concernant les addictions,
- le Mouvement Français du Planning Familial et le Centre de Planification et d'Education Familiale concernant la sexualité.

La Ville de Saumur intervient en faveur de la santé par le biais de :

- l'Atelier Santé Ville (ASV) qui réunit des professionnels en prévention de la santé et des acteurs de terrain. Il favorise la connaissance mutuelle des actions des différents membres ainsi que des problématiques du territoire et facilite la mise en place d'actions partenariales,
- le Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP) qui met en œuvre des actions spécifiques de santé et dispose d'un « Point info santé » favorisant, par le biais de supports de prévention, l'accès à l'information et aux droits.

2.1.2 Consommation de soins

La consommation de soins* ici présentée, concerne les patients dont le lieu de résidence est la ville de Saumur. Elle permet de quantifier la demande et le recours des Saumurois aux soins de premier recours.

Consommation de soins à Saumur en 2011

	Actes consommés*	Patients**
Généralistes	100 646	20 009
Infirmiers	180 880	4 207
Masseurs - kinésithérapeutes	67 720	3 256
Dentistes	24 205	7 831

* Nombre d'actes consommés par les habitants de Saumur

** Habitants de Saumur ayant consommé au moins un acte dans l'année

Source : Urcam Pays de la Loire 2011

20 009 Saumurois ont consommé au moins un acte et ont donc consulté au moins une fois un généraliste en 2011.

7 831 habitants ont également fait appel à un dentiste, 4 207 à un infirmier et 3 256 à un masseur-kiné.

Avec 180 880 actes en 2011, c'est chez les infirmiers libéraux que le nombre total d'actes consommés par les Saumurois est le plus élevé, en lien avec la hausse des soins à domicile et un suivi des patients plus régulier.

Evolution de la consommation de soins à Saumur entre 2006 et 2011

	Généralistes	Infirmiers	Masseurs - Kinés	Dentistes
Nombre de professionnels	-10%	23%	20%	9%
Nombre de patients*	2%	24%	11%	8%
Nombre d'actes consommés**	-9%	37%	15%	-2%

* Habitants de Saumur ayant consommé au moins un acte dans l'année

** Nombre d'actes consommés par les habitants de Saumur

Sources : Urcam Pays de la Loire

Entre 2006 et 2011, une augmentation du nombre de patients saumurois est constatée pour l'ensemble des professionnels.

Cette hausse est la plus forte chez les infirmiers libéraux, le nombre de patients ayant augmenté de 24%.

Sur la période considérée, on note une diminution du nombre total d'actes consommés par les Saumurois chez les généralistes (-9%) et les dentistes (-2%). A l'inverse, les actes consommés ont augmenté chez les infirmiers (+37%) et les masseurs-kinés (15%).

Le recours aux soins à domicile dans la prise en charge des personnes âgées semble expliquer la hausse des patients et des actes consommés chez les infirmiers.

La baisse des actes consommés chez les généralistes libéraux est à mettre en relation avec la hausse des actes enregistrés aux urgences du Centre Hospitalier.

Ces derniers sont en effet en augmentation à Saumur, avec 17 100 passages ne nécessitant pas d'hospitalisation en 2012, contre 11 600 en 2005 (+47%). La population âgée est également en hausse parmi les patients des urgences (2 600 personnes de 80 ans et plus en 2012 contre 1 400 en 2005).

Consommation moyenne de soins en 2011

	Consommation moyenne de soins*		
	Saumur	Maine et Loire	Saintes
Généralistes	5	n.d.	5
Infirmiers	43	29	60
Masseurs - kinésithérapeutes	21	18	25
Dentistes	3	3	3

* Nombre d'actes moyen par patient

Estimation municipale

Source : Urcam Pays de la Loire et Poitou-Charentes 2011

La consommation moyenne de soins rapporte le nombre total d'actes consommés par les habitants de Saumur, au nombre de patients saumurois ayant consommé au moins un acte dans l'année.

A Saumur, la consommation moyenne de soins est la plus élevée chez les infirmiers libéraux en 2011 en rapport avec la hausse des soins réguliers à domicile liée au vieillissement de la population. Les patients saumurois ont en effet consommé en moyenne 43 actes dans l'année.

Par ailleurs, un patient a consommé en moyenne 5 actes chez un généraliste dans l'année, contre 21 actes chez un kinésithérapeute et 3 actes chez un dentiste.

La consommation moyenne de soins à Saumur est conforme aux tendances de Saintes et du département pour les généralistes, les masseurs-kinés et les dentistes.

En revanche, elle est supérieure sur le territoire en ce qui concerne les infirmiers (43) comparé au Maine et Loire (29 actes consommés en moyenne par les patients sur le département).

Entre 2006 et 2011, la consommation moyenne de soins a diminué chez les généralistes, passant de 5,7 à 5 et chez les dentistes où elle est passée de 3,4 à 3,1.

A l'inverse, le nombre d'actes moyen par patient a augmenté de 39 à 43 chez les infirmiers et de 20,1 à 20,8 chez les kinésithérapeutes entre 2006 et 2011.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La diminution des actes chez les généralistes peut s'expliquer par la facilité de se déplacer aux urgences (gratuité, pas de rendez-vous, lieu identifié...)
- Egalement, il est noté une augmentation de l'automédication (rôle important d'internet) et la place de plus en plus prégnante des pharmaciens, en termes d'information à destination des patients.
- Avec la diminution du nombre d'arrêts de travail (effets des jours de carence), le recours aux médecins généralistes est en diminution.
- L'augmentation du nombre d'actes des urgences est une tendance également observée à l'échelle nationale. Ce phénomène s'explique par la gratuité et des délais de plus en plus contraints pour obtenir un rendez-vous, notamment chez les spécialistes.
- La hausse des actes chez les infirmiers et les kinés est la conséquence de la hausse des soins à domicile et du développement du maintien à domicile des personnes âgées.
- La baisse de la consommation de soins peut être économique mais également organisationnelle (liée à l'organisation du système de soins au niveau national).

2.1.3 Caractéristiques de santé de la population saumuroise

Une étude de l'Observatoire Régional de Santé (ORS) des Pays de la Loire de 2011¹¹ présente les spécificités territoriales de l'agglomération saumuroise¹² en termes de santé.

A l'échelle du territoire comme au niveau de la région, la santé de la population s'améliore et l'espérance de vie progresse, tandis que la mortalité générale et la mortalité prématurée (avant 65 ans) restent proches de la moyenne régionale. Si la majorité des décès surviennent à un âge avancé, de fortes disparités sont observées selon le sexe : 52% des femmes contre seulement 24% des hommes décèdent au-delà de 85 ans.

Une analyse des causes de mortalité et des admissions en Affection de Longue Durée* (ALD) nous permet d'appréhender certaines caractéristiques de santé du territoire saumurois :

- les maladies de l'appareil circulatoire et les cancers sont à l'origine de 59% des mortalités sur l'agglomération de Saumur,
- les cancers, les maladies cardiovasculaires et le diabète sont à l'origine de 78% des admissions en ALD,
- le cancer du sein et le cancer de la prostate sont les plus fréquents, devant le cancer colorectal et le cancer du poumon, même si ce dernier représente la première cause de décès par cancer,
- les problèmes de santé mentale, de nature et de gravité très diverses, génèrent un recours aux soins fréquent.

Avec 21 000 séjours en 2008, les recours à l'hospitalisation sont, à l'échelle de l'agglomération, nettement supérieurs à la moyenne régionale et nationale.

Deux tiers des habitants hospitalisés en unité de court séjour ont recours aux soins hospitaliers à Saumur même si l'agglomération angevine exerce une attraction importante sur les habitants de la commune.

L'Atelier Santé Ville (ASV) de Saumur et le Centre Social et Culturel Jacques Percereau ont réalisé en 2013 une enquête, afin d'améliorer leur connaissance des besoins de santé des habitants de la ville et principalement des jeunes.

Avec un taux de réponse de plus de 70% (77 réponses), les éléments suivants apparaissent :

- 74% qualifient leur état de santé/bien être comme « bon » ou « très bon »,
- pour la plupart, « être en bonne santé » signifie « ne pas être malade », « bien se nourrir » ou encore « avoir une bonne hygiène »,
- les répondants sont majoritairement intéressés par des informations relatives au sommeil, à l'alimentation, à l'accès aux soins (mobilité) et à la qualité du logement,

¹¹ Observatoire Régional de la Santé des Pays de la Loire, « Saumur Loire Développement / Saumurois, profil socio-sanitaire de territoire », édition 2011

¹² Voir Annexe 1

- les médecins et, dans une moindre mesure, la famille ou l'entourage, internet et les pharmaciens, sont les interlocuteurs vers lesquels les répondants se dirigent le plus fréquemment lorsqu'ils ont une question à propos de leur santé et leur bien être,
- les problèmes de santé les plus souvent observés par les répondants dans leur quartier sont les addictions, la précarité, l'alimentation, le handicap ou encore l'isolement,
- une meilleure écoute, une meilleure information et un accès facilité au sport permettraient selon les répondants, d'améliorer leur santé et celle de leur entourage.

2.1.4 Bénéficiaires de la CMUC

La Couverture Maladie Universelle Complémentaire* (CMUC) offre une protection complémentaire de santé gratuite sous condition de ressources. C'est une des principales mesures (avec la Couverture Maladie Universelle* (CMU) et l'Acquisition à une Complémentaire Santé* (ACS)) permettant d'améliorer l'accès aux soins des personnes les plus défavorisées.

Evolution de la population CNAM saumuroise bénéficiaire de la CMUC

	Population couverte par la CNAM*	Population bénéficiaire de la CMUC**	Poids des bénéficiaires CMUC dans la population CNAM	Poids des bénéficiaires sur la population
2009	20 099	2 173	11%	8%
2010	24 717	3 051	12%	11%
2011	19 858	2 277	11%	8%
Evolution 2009-2011	-1%	5%	-	-

* Caisse Nationale d'Assurance Maladie

** Couverture Maladie Universelle Complémentaire

Estimation municipale sur la base de la population 2009

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie

En 2011, parmi les 19 858 personnes couvertes par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) à Saumur, 11% sont bénéficiaires de la CMUC (soit 2 277 personnes).

On estime ainsi que les bénéficiaires de la CMUC représentent 8% de la population saumuroise.

Entre 2009 et 2011, le nombre de bénéficiaires CMUC a augmenté de 5% sur le territoire alors que la population CNAM a diminué sur la même période.

Si les professionnels de santé ont obligation de recevoir les bénéficiaires de la CMUC et de respecter les tarifs reconnus par la sécurité sociale, ces personnes semblent plus exposées que les autres assurés sociaux aux difficultés d'accès aux soins (refus d'accepter les patients relevant de la CMUC, non respect des limites de prix et d'honoraires...).

Poids des bénéficiaires CMUC sur la population en 2011

	Poids des bénéficiaires sur la population
Saumur*	8%
Saintes*	8%
Maine et Loire**	5%
France**	6%

* Population CNAM

** Population CNAM, MSA (régime agricole) et RSI (régime des indépendants)

Estimation municipale sur la base de la population 2009

Source : Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2011,

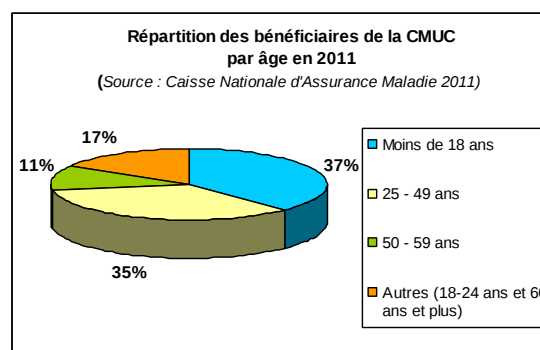
Etude du fonds de financement de la CMU

Comparées au Maine et Loire et à la France métropolitaine qui comptabilisent respectivement 5% et 6% de bénéficiaires CMUC (tous régimes confondus en 2011), Saumur et Saintes enregistrent une forte représentativité des bénéficiaires de la CMUC (CNAM) sur l'ensemble de leur population (8%).

En 2011 à Saumur, 37% des bénéficiaires de la CMUC (CNAM) sont âgés de moins de 18 ans, soit plus d'un bénéficiaire sur trois. Il s'agit essentiellement des enfants (ayants droits) des bénéficiaires CMUC âgés de 20 à 59 ans.

Parmi la population CNAM, les femmes représentent 55% des bénéficiaires de la CMUC.

Les mêmes tendances sont observées à Saintes, qui enregistre 37% de moins de 18 ans et 56% de femmes parmi ses bénéficiaires CMUC (CNAM).



→ Zoom sur les quartiers

Population CNAM bénéficiaire de la CMUC en 2011

	Population CNAM	Population bénéficiaire de la CMUC	Poids des bénéficiaires CMUC sur la population CNAM	Poids des bénéficiaires CMUC sur la population
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	2 557	352	14%	9%
Delessert - St-Louis - Nantilly	1 608	141	9%	6%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	1 925	260	14%	10%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	2 741	479	17%	13%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	2 004	545	27%	19%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	2 930	114	4%	3%
Saint-Lambert-des-Levées	2 564	229	9%	6%
Dampierre-sur-Loire	219	6	3%	2%
Bagneux	3 310	151	5%	3%
Saumur	19 858	2 277	11%	8%

Estimation municipale sur la base de la population 2009

Sources : Insee et Caisse Nationale d'Assurance Maladie 2011

L'estimation du poids des bénéficiaires CMUC (CNAM) sur la population est plus importante au sein des quartiers prioritaires que sur les autres quartiers de la ville. Les bénéficiaires CMUC représentent en effet 10% de la population à la Croix Verte, 13% dans les Hauts Quartiers et 19% au Chemin Vert.

Si entre 2009 et 2011 les bénéficiaires CMUC ont évolué de 5% à l'échelle de la ville, l'évolution reste disparate au sein des différents quartiers (+50% à Delessert et -17% à Saint-Hilaire-Saint-Florent).

Au sein des quartiers prioritaires, les bénéficiaires CMUC (CNAM) ont diminué à la Croix Verte (-4%) et au Chemin Vert (-6%), tandis qu'ils ont augmenté au sein des Hauts Quartiers (+9%).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La CMUC concerne toutes les tranches d'âge et particulièrement les jeunes.
- La proportion importante de mineurs parmi les bénéficiaires de la CMUC est à mettre en relation avec la problématique de l'accès aux soins des plus jeunes même si cet indicateur est parfois plus révélateur de la situation de leurs parents que de leur propre vulnérabilité dans l'accès aux soins.

Synthèse

- ❖ Une couverture médicale satisfaisante sur le territoire mais un vieillissement des professionnels de santé à anticiper.
- ❖ Une vigilance à avoir quant au renouvellement des médecins généralistes et de certains spécialistes.
- ❖ Un nombre de patients en augmentation pour l'ensemble des professionnels libéraux.
- ❖ Un nombre d'actes consommés en hausse et une consommation moyenne de soins élevée chez les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes libéraux.
- ❖ Un nombre important de bénéficiaires de la CMUC parmi la population, principalement au sein des quartiers prioritaires.

2.2 Age

2.2.1 Démographie

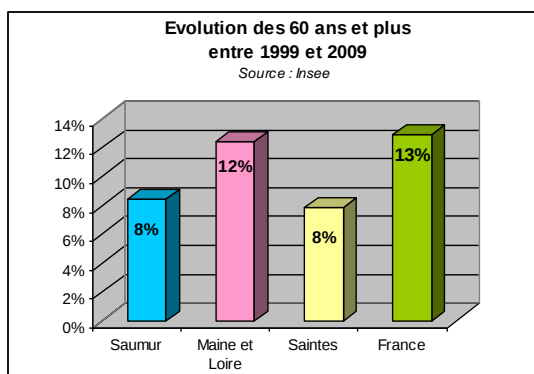
Evolution des 60 et plus à Saumur entre 1999 et 2009

	2009		1999		Evolution 1999-2009
60-74 ans	4 402	16%	4 300	14%	2%
75-84 ans	2 423	9%	1 935	6%	25%
85 ans ou plus	1 072	4%	1 050	4%	2%
60 ans ou plus	7 897	28%	7 285	24%	8%

Source : Insee

7 897 personnes ont 60 ans ou plus à Saumur en 2009, soit 28% de la population. La tranche d'âge des 60-74 ans représente à elle seule 16% de la population saumuroise.

Les 60 ans ou plus ont évolué de +8% à Saumur entre 1999 et 2009, soit une augmentation de 612 personnes. Les 60-74 ans et les 85 ans et plus ont vu leur population s'accroître de 2% et les personnes âgées de 75 ans à 84 ans ont augmenté de 25%.



Les différentes tranches d'âge ont toutefois augmenté de façon plus significative sur les différents territoires de comparaison. En effet, si Saintes a connu la même évolution que Saumur (+8%), les territoires départementaux et nationaux ont vu leur population de 60 ans et plus augmenter respectivement de 12% et 13% sur la période considérée.

Bien que l'évolution des 60 ans et plus soit inférieure à Saumur par rapport celle du département et de la France métropolitaine, leur poids au sein de la population reste en 2009 plus important sur le territoire (28%) qu'en Maine et Loire (22%) et qu'en France métropolitaine (23%).

A noter, concernant la mobilité résidentielle, en 2008, 10% des 55 ans et plus n'habitaient pas à Saumur 5 ans auparavant. Cette tranche d'âge représente par ailleurs 16% des nouveaux arrivants (soit 963 personnes entre 2003 et 2008) ([voir thématique 1 p.15](#)).

Selon une étude de l'Insee¹³, parmi les 100 000 ménages* supplémentaires estimés en Maine et Loire d'ici 2040, les 60 ans et plus occuperaient une place prépondérante et le vieillissement de la population devrait s'accroître. Par ailleurs, bien que le vieillissement ne soit pas synonyme de dépendance, l'apparition de nombreux ménages de 80 ans et plus doit retenir l'attention, principalement concernant les politiques de maintien à domicile, le nombre de places en hébergement et l'adaptation du parc de logements (en termes de taille et d'accessibilité essentiellement).

Toutefois, compte tenu de la répartition par âge de la population en 2009, la population âgée saumuroise devrait augmenter moins vite que sur les territoires de comparaison.

L'indice d'évolution des générations* (rapport entre la population âgée de 60 à 74 ans et la population âgée de 75 ans et plus) indique le vieillissement attendu sur un territoire donné. Plus l'indice est élevé, plus la part des 75 ans et plus risque d'augmenter. En effet, si les 60-74 ans sont nombreux par rapport à leurs aînés et qu'ils vieillissent sur la commune, le vieillissement sera plus important. Cet indice est de 1,26 à Saumur, contre 1,45 en Maine et Loire et 1,55 en France métropolitaine.

→ Zoom sur les quartiers

Répartition de la population âgée saumuroise en 2009

	60-74 ans	75 ans et plus	60 ans et plus	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	448	397	845	21%
Delessert - St-Louis - Nantilly	447	449	896	36%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	421	342	763	29%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	616	423	1 038	29%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	344	372	716	25%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	682	502	1 184	30%
Saint-Lambert-des-Levées	675	412	1 087	29%
Dampierre-sur-Loire	85	50	135	35%
Bagneux	684	549	1 233	28%
Saumur	4 402	3 495	7 897	28%

Source : Insee 2009

En 2009, les Hauts Quartiers, Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux, comptent chacun plus de 1 000 personnes âgées de 60 ans et plus.

Pour autant, le poids des 60 ans et plus parmi la population du quartier reste le plus important à Delessert (36%) et à Dampierre-sur-Loire (35%). A l'inverse, le Centre Ville et le Chemin Vert comptabilisent une faible part de cette tranche d'âge (21% et 25%).

De surcroît, l'indice d'évolution des générations fait part d'un vieillissement attendu plus important à Saint-Lambert-des-Levées (1,64) et à Dampierre-sur-Loire (1,69) dans les années à venir (indice de 1,26 à l'échelle de la ville).

Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La population âgée est importante à Saumur même si elle a évolué plus faiblement que sur les territoires de comparaison entre 1999 et 2009.

¹³ Insee Pays de Loire, « Près de 100 000 nouveaux ménages à loger en Maine et Loire d'ici 2040 », Etude n° 199, juin 2013

2.2.2 Isolement

Personnes vivant seules chez les 65-79 ans et les 80 ans et plus à Saumur en 2009

	Population	Personnes vivant seules	
65 à 79 ans	4 127	1 300	31%
80 ans ou plus	2 125	1 014	48%

Source : Insee 2009

31% des 65-79 ans et 48% des 80 ans et plus vivent seuls à Saumur en 2009, soit au total 2 314 personnes âgées de 65 ans et plus.

Parmi les ménages d'une seule personne de 65 ans et plus en 2009, 79% sont des femmes et 21% des hommes (mortalité plus avancée chez les hommes que chez les femmes).

Si vivre seul n'est pas synonyme d'isolement, la problématique reste prégnante pour les personnes âgées en perte d'autonomie qui sont plus vulnérables et dont l'isolement peut entraîner le cumul de fragilités.

Poids des personnes âgées vivant seules en 2009

	65 à 79 ans	80 ans et plus
Saumur	31%	48%
Maine et Loire	25%	39%
Saintes	31%	44%
France	27%	43%

Source : Insee 2009

A Saumur, la part des personnes âgées vivant seules est plus importante qu'à l'échelle départementale et nationale.

Le poids des personnes de 80 ans et plus vivant seules est particulièrement élevé à Saumur (48%) par rapport au Maine et Loire (39%).

→ Zoom sur les quartiers

Si un nombre important de personnes âgées de 80 ans et plus vit à Saint-Hilaire-Saint-Florent en 2009 (315), c'est au Centre Ville que la part des 80 ans ou plus vivant seuls parmi l'ensemble de cette tranche d'âge est la plus élevée (75%).

Personnes vivant seules parmi les 80 ans et plus en 2009

	Population de 80 ans ou plus	Population de 80 ans ou plus vivant seule	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	260	195	75%
Delessert - St-Louis - Nantilly	289	134	46%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	201	108	54%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	237	132	56%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	255	110	43%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	315	85	27%
Saint-Lambert-des-Levées	250	105	42%
Dampierre-sur-Loire	19	6	33%
Bagneux	299	141	47%
Saumur	2 125	1 015	48%

Source : Insee 2009

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Il ne faut pas confondre le fait de « vivre seul » et l'isolement. En effet, toutes les personnes âgées vivant seules ne sont pas pour autant isolées.

2.2.3 Services et établissements à destination des personnes âgées

a) Services à destination des personnes âgées

Plusieurs services à destination des personnes âgées sont recensés sur le territoire :

- Depuis 2012, le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et le réseau gérontologique ont fusionné pour devenir la Coordination Autonomie du Pays Saumurois. Ce centre de ressources et d'informations à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et de leur entourage a pour principales missions l'accompagnement, la prévention, l'appui aux professionnels de santé et la diffusion d'informations.

- Un service d'Hospitalisation A Domicile (HAD), basé à Doué-la-Fontaine et intervenant à Saumur, permet d'apporter aux personnes âgées des soins à domicile spécifiques adaptés dans l'objectif d'éviter l'hospitalisation du patient et d'intervenir au plus près de ses besoins.
- Un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) d'une capacité de 70 places intervient afin de favoriser le maintien ou le retour à domicile des personnes âgées.
- Le pôle gériatrique du Centre Hospitalier de Saumur assure la prise en charge de ses résidents en Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) mais aussi des patients de plus de 75 ans. Il comprend :
 - un service de Médecine polyvalente gériatrique,
 - un service de Soins de suite et de réadaptation polyvalents,
 - deux EHPAD : Antoine Cristal et Gilles de Tyr,
 - une Unité d'hébergement renforcé,
 - un Accueil de jour Alzheimer.

De surcroît, le pôle gériatrique dispose de places en soins palliatifs, d'une équipe mobile spécialisée en gériatrie et de consultations spécifiques à destination des personnes âgées.
- Enfin, les services d'aide à la personne favorisent le maintien à domicile de la population âgée en proposant des services d'aide à domicile (auxiliaire de vie, aide ménagère...) et de portage de repas. Ainsi, une douzaine de structures possédant un agrément qualité interviennent sur la commune, au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans dites « fragiles »¹⁴. Si ces organismes sont majoritairement des entreprises* ou des associations, un service de portage de repas est également proposé par le CCAS de la Ville de Saumur.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Malgré de nombreux services à destination des personnes âgées (réseau gérontologique, HAD...), des difficultés persistent dans la prise en charge du maintien à domicile (financement, accessibilité des logements...).

b) Etablissements d'hébergement à destination des personnes âgées

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées à Saumur en 2011

Etablissements	Type d'établissement	Nombre de places	Taux d'occupation* en 2011
Résidence Antoine Cristal	EHPAD	100	100%
Résidence Gilles-de-Tyr	EHPAD	90	100%
Maison de retraite publique "La Sagesse"	EHPAD	61**	100%
Résidence retraite privée "L'Abbaye"	EHPAD	65	n.d.
Maison de retraite privée "Saint-Anne de Nantilly"	EHPAD	44	91%
Résidence Sainte Anne de Bagneux	EHPAD	43	99%
Maison des sœurs aînées Jeanne Delanoué	EHPAD	57	n.d.
Foyer Logement "Clair Soleil"	Foyer Logement	39**	95%
Résidence service "Bocage Saint-Louis"	Résidence Service	60	n.d.

* Rapport entre le nombre de places occupées et le nombre de places proposées par l'établissement

** Dont 1 place en hébergement temporaire de maximum 3 mois

Sources : CCAS de la Ville de Saumur et établissements - données 2011

La ville de Saumur comptabilise :

- sept Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), soit 460 lits,
- deux Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées* (EHPA) (foyer logement et résidence service), soit 99 lits.

Seules deux places en hébergement temporaire sont recensées.

¹⁴ Conseil Général de Maine et Loire, Observatoire des services à la personne, avril 2014

Les EHPAD sont des structures médicalisées ayant vocation à accueillir des personnes âgées dépendantes tandis que les EHPA sont des établissements non médicalisés à destination des personnes âgées en perte d'autonomie.

Si le taux d'équipement en lits médicalisés* pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus paraît satisfaisant à Saumur au vu des territoires de comparaison, une répartition inégale des places est observée sur le département.

Taux d'équipement en établissement pour personnes âgées en 2011

	Taux d'équipement en places d'hébergement(*) pour personnes âgées, pour 1000 personnes de 75 ans et plus	Taux d'équipement en lits médicalisés (**) pour personnes âgées, pour 1000 personnes de 75 ans et plus
Saumur	36,3	139,1
Maine et Loire	188,7	148,8
France	125,2	100,6

* Places de maison de retraite, logements de logements-foyers, places d'hébergement temporaire, et lits de soins longue durée

** Lits d'EHPAD et lits de soins de longue durée

Estimation municipale sur la base du recensement de population 2009 et du nombre de places en 2011

Sources : Drees/ARS/DRJSCS, Statiss 2011 pour les places d'hébergement et Insee

En effet, l'est du territoire est actuellement sous doté en places de lits médicalisés. Un redéploiement de places à Saumur va ainsi bientôt être mis en œuvre pour une répartition plus homogène de l'offre à l'échelle du Maine et Loire.

Le taux d'équipement en places d'hébergement* est quant à lui largement en-dessous des résultats départementaux et nationaux. Toutefois, le maintien à domicile semble être aujourd'hui principalement souhaité par les personnes en perte d'autonomie et le développement des services d'aide à la personne permet de répondre majoritairement à ces demandes.

Avec le vieillissement de la population, des services et projets innovants se mettent en place dans le but de préparer et faciliter les sorties d'hospitalisation. A titre d'exemple, un Logement Evolutif pour une Nouvelle Autonomie (LENA) sera prochainement créé au logement foyer Clair Soleil en partenariat avec le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) de Saumur. Cet appartement adapté, accessible et intégrant des aides techniques et des technologies de pointe pour compenser la perte d'autonomie, accueillera pour des séjours de deux semaines maximum, des personnes âgées de GIR* 4,5 ou 6, sorties d'hospitalisation et ne pouvant retourner immédiatement à domicile.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- De nombreuses personnes âgées sont en attente d'une entrée en établissement. Par conséquent, on observe une multiplication des hospitalisations en soins de suite (moyen séjour) dans les cas où le retour à domicile est impossible après une hospitalisation en court séjour.
- Un redéploiement d'une trentaine de places à Saumur est en cours d'étude au niveau départemental.
- La ville de Saumur est sous dotée en places d'hébergement temporaire. Ce type de places permettrait pourtant de répondre à des besoins d'accueil ponctuel.

2.2.4 Dépendance

a) Bénéficiaires APA

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à Saumur entre 2010 et 2011

	2010		2011	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
APA domicile*	207	38%	221	41%
APA établissement	334	62%	317	59%
Total	541	100%	538	100%

* Les bénéficiaires résidant au foyer logement et à la résidence service relèvent de l'APA à domicile
Source : Conseil Général de Maine et Loire - données au 31 décembre

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie* (APA) s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, confrontées à une perte d'autonomie dans les actes de la vie courante, qu'elles résident à domicile ou en établissement.

Cette allocation est destinée à couvrir une partie des dépenses concourant à l'autonomie des personnes âgées pour accomplir des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Le montant de l'APA est déterminé selon le degré de dépendance, défini grâce à la grille Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources* (AGGIR).

A Saumur en 2011, 221 personnes sont bénéficiaires de l'APA à domicile et 317 de l'APA en établissement. Entre 2010 et 2011, le nombre de bénéficiaires de l'APA à domicile a augmenté, contrairement à celui des bénéficiaires de l'APA en établissement. Ce phénomène est à mettre en relation avec le développement du maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie et le déploiement de nombreux services à destination des personnes dépendantes.

Bénéficiaires de l'APA en établissement à Saumur par GIR au 31 décembre 2011

GIR	GIR 1	GIR 2	GIR 3	GIR 4	Total
Nombre de bénéficiaires	91	110	50	66	317
	29%	35%	16%	21%	100%

Source : Conseil Général de Maine et Loire - données au 31 décembre 2011

La grille nationale AGGIR détermine le degré de dépendance d'une personne suivant des Groupes Iso Ressources (GIR) de niveau 1 à 6 : du GIR 1 pour les personnes les plus dépendantes, au GIR 6 pour les personnes peu ou pas dépendantes. Seules les personnes dont le GIR est compris entre 1 et 4 peuvent prétendre à l'APA.

Les bénéficiaires de l'APA en établissement à Saumur dépendent majoritairement des GIR 1 et 2, qui correspondent aux personnes dont l'état exige une présence indispensable et continue d'intervenants ou une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante¹⁵.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Un travail doit être mené en amont sur les points de rupture entre les sorties d'hospitalisation et le retour à domicile. Il est par exemple important de tenir compte, dans certaines situations, des délais d'ouverture des droits APA qui sont actuellement d'environ 3 à 4 mois.

b) GIR Moyen Pondéré

Le GIR Moyen Pondéré* (GMP) permet de mesurer le niveau moyen de dépendance de l'ensemble des résidents d'un établissement et correspond au temps consacré (en minutes) aux soins de base pour une personne et par jour. Plus le GMP d'un établissement est élevé, plus la dépendance des résidents est forte.

¹⁵ Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, « Le modèle AGGIR guide d'utilisation », janvier 2008

Le GIR Moyen pondéré des EHPAD à Saumur en 2011

Etablissements	GIR Moyen pondéré en 2011
Résidence Antoine Cristal	753
Résidence Gilles-de-Tyr	798
Maison de retraite publique "La Sagesse"	553
Résidence retraite privée "L'Abbaye"	n.d.
Maison de retraite privée "Saint-Anne de Nantilly"	573
Résidence Sainte Anne de Bagneux	682
Maison des sœurs aînées Jeanne Delanoue	n.d.

Sources : CCAS de la Ville de Saumur et établissements - données 2011

Avec un GIR Moyen Pondéré supérieur à 700, les résidences Antoine Cristal et Gilles-de-Tyr accueillent les résidents les plus dépendants en 2011.

Ce coefficient indique un besoin moyen de soins de base par individu, compris entre 141 et 181 minutes par jour.

Il est observé que ces deux établissements enregistrent un taux d'occupation* de 100% en 2011.

Selon une étude de l'Insee relative à l'évolution de la population âgée dépendante d'ici 2030¹⁶, l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie va devenir un enjeu particulièrement important dans les Pays de la Loire. En effet, le nombre de personnes âgées dépendantes augmenterait de plus de 40% en 20 ans et l'agglomération saumuroise pourrait voir cette population s'accroître de plus de 1 200 personnes d'ici 2030.

Plusieurs nouvelles problématiques apparaîtraient :

- le vieillissement des aidants familiaux et l'amplification de la problématique de « l'aide aux aidants »,
- l'accroissement des demandes de places d'hébergement,
- la nécessité de renforcer les dispositifs d'accompagnement pour le maintien à domicile (services d'aide à la personne et de soins à domicile).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Si l'on se réfère au dispositif de parcours de soins qui est actuellement en cours, la dépendance concerne aujourd'hui principalement les personnes âgées de 80 ans et plus.

Synthèse

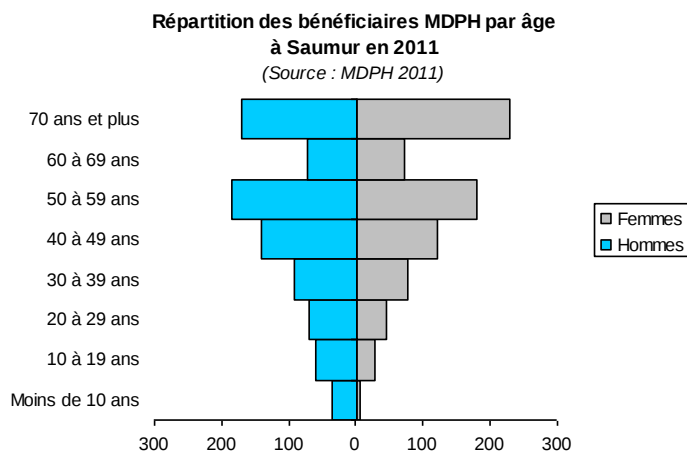
- ❖ Une population âgée qui augmente et un poids important de 60 ans et plus parmi la population saumuroise.
- ❖ Un nombre important de personnes âgées vivant seules.
- ❖ De nombreux services et établissements d'hébergement à destination de cette population mais des besoins spécifiques à anticiper au regard de la hausse des personnes âgées dépendantes d'ici 2030 (maintien à domicile, places d'hébergement...).
- ❖ Des bénéficiaires de l'APA à domicile en hausse et une population majoritairement très dépendante au sein des établissements d'accueil.

¹⁶ Insee Pays de la Loire, « 33 000 personnes âgées dépendantes supplémentaires d'ici 2030 », février 2012

2.3 Handicap-Accessibilité

2.3.1 Bénéficiaires MDPH

La Maison Départementale de l'Autonomie* (MDA), qui est née en 2013 de la fusion entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées* (MDPH) et le pôle « action gérontologique » du Conseil Général de Maine et Loire, est un lieu unique qui accueille toutes les personnes ayant besoin d'une aide à l'autonomie, afin de les informer sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches.



Au 31 décembre 2011, 1 581 Saumurois bénéficient d'un droit ouvert par la MDPH :

- 23% sont âgés de 50 à 59 ans et 25% de 70 ans et plus. Les 50 ans et plus représentent donc à eux seuls 57% des bénéficiaires MDPH,
- 52% de ces bénéficiaires sont des hommes.

Différentes aides à destination des personnes en situation de handicap existent :

- L'Allocation aux Adultes Handicapés* (AAH) permet de garantir un minimum de ressources aux personnes dont l'incapacité permanente est d'au moins 80% ou compris entre 50% et 79%, si l'accès à l'emploi du fait du handicap est diminué de façon substantielle et durable.
- L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) est destinée à soutenir toute personne assurant la charge d'un enfant de moins de 20 ans en situation de handicap et présentant un taux d'incapacité d'au moins 80% (ou d'au moins 50% s'il fréquente un établissement d'enseignement adapté ou si son état exige le recours à des soins).
- La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est un dispositif dont peut bénéficier toute personne souffrant d'un handicap, d'une maladie chronique ou d'un problème de santé ayant des répercussions au travail. Cette reconnaissance s'accompagne d'une orientation professionnelle et permet l'accès à un ensemble de mesures, visant à favoriser l'emploi.
- L'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP) permet d'assumer les frais occasionnés par l'aide d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie. Cette allocation, remplacée en 2006 par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), ne concerne plus que les personnes qui la percevaient déjà et qui ont choisi de la conserver.
- La carte d'invalidé est attribuée à toute personne qui justifie d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%, ou d'une pension d'invalidité de troisième catégorie (personnes dans l'obligation d'avoir recours à l'assistance d'une tierce personne). Elle

permet d'obtenir une priorité d'accès aux places assises et aux files d'attente dans les lieux publics et donne droit à certains avantages fiscaux.

- La Prestation de Compensation de Handicap (PCH) est une aide personnalisée destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées. Cette prestation couvre plusieurs types d'aide : humaine, technique, matérielle (aménagement du logement et du véhicule...)...

Il existe d'autres aides telles que différents compléments de ressources, la carte européenne de stationnement ou bien encore l'orientation scolaire.

Bénéficiaires MDPH par type d'aide à Saumur en 2011
(droits ouverts au 31 décembre 2011)

	2011		Evolution 2010-2011
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	603	25%	2%
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	78	3%	0%
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)	590	24%	2%
Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP)	40	2%	-11%
Carte d'invalidité	830	34%	0%
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)	314	13%	13%
Total	2 455	100%	3%

Source : MDPH 2011

Parmi les 2 455 aides actives identifiées par la MDPH au 31 décembre 2011, 34% concernent les cartes d'invalidité, 25% l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et 24% la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Bien que ne représentant que 13% des aides actives identifiées, une évolution importante de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) entre 2010 et 2011 est constatée (+13%). Cette augmentation s'explique par le remplacement de l'Allocation Compensatrice de Tierce Personne (ACTP) par la Prestation de Compensation du Handicap « aide humaine » qui représente près d'un tiers des demandes de cette prestation (32%).

A noter également que la PCH « aide humaine » ne prend pas en charge les frais d'aide ménagère qui doivent faire l'objet d'une demande d'aide sociale.

En 2012, le CCAS de la Ville de Saumur et ses quatre communes associées ont instruit vingt demandes d'aide sociale « aide ménagère » dont 80% concernaient des personnes handicapées.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Une partie de la population saumuroise est « abimée » par le travail agricole et les addictions, d'où un nombre important de Saumurois bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.

2.3.2 Accueil et hébergement des personnes en situation de handicap

Les structures d'accueil pour personnes handicapées à Saumur en 2010

Structures	Type de structure	Nombre de Places	Taux d'occupation 2011
ESAT "Le Pigeonnier"	Établissement et Service d'Aide par le Travail	50	97%
IME "Chantemerle"	Institut Médico-Educatif	47	87%
SESSAD "Chantemerle"	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile	11	87%
IME "Le Coteau"	Institut Médico-Educatif	60	95%
SESSAD "Le Coteau"	Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile	20 (Angers) 4 (Saumur)	84%
EA « Les Guèderies »	Entreprise Adaptée	62	n.d.
Maison "Perce Neige"	Foyer Occupationnel et centre d'activités de jour	30*	100%
MAS "Les Romans"	Maison d'Accueil Spécialisée	49**	100%

* dont 2 places temporaires et 3 places en accueil de jour

** dont 4 places temporaires et 5 places en accueil de jour

Concerne uniquement l'accueil permanent

Source : Structures - données 2010

La ville de Saumur comptabilise six structures d'accueil et d'hébergement à destination des personnes en situation de handicap pour un total de 313 places.

Différents types de structures existent :

- A destination des adultes :
 - Les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) permettent à une personne handicapée d'exercer une activité dans un milieu protégé si elle n'a pas acquis assez d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire.
 - Les Entreprises Adaptées (EA) permettent aux travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle dans des conditions adaptées à leurs possibilités en milieu ordinaire. Elles s'adressent aux personnes qui ne peuvent, temporairement ou durablement, s'insérer dans le milieu ordinaire, mais qui possèdent une capacité de travail supérieure à celle des travailleurs d'ESAT.
 - Les Foyers de Vie ou Foyers Occupationnels accueillent des personnes adultes dont le handicap ne permet pas ou plus d'exercer une activité professionnelle, y compris en milieu protégé, mais qui bénéficient cependant d'une autonomie suffisante pour se livrer à des occupations quotidiennes.
 - Les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) accueillent des personnes adultes atteintes d'un handicap intellectuel, moteur ou somatique grave, ou gravement polyhandicapées, qui nécessitent une surveillance médicale et des soins constants.
- A destination des enfants et adolescents :
 - Les Instituts Médico-Educatifs (IME) accueillent des enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans atteints de déficience intellectuelle.
 - Les Services d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile (SESSAD) accompagnent dans leur environnement naturel des enfants et des adolescents (moins de 20 ans) déficients mentaux, atteints d'autisme ou de troubles apparentés, ou polyhandicapés.

Il est remarqué que les structures qui accueillent les personnes les plus dépendantes (le foyer occupationnel et la maison d'accueil spécialisée) enregistrent le taux d'occupation le plus élevé (100%).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Faute de place en établissement, certaines personnes handicapées se retrouvent en maison de retraite avant l'âge (suivant des critères médicaux très spécifiques).
- Un manque de places en établissement à destination des personnes handicapées vieillissantes à Saumur est souligné.
- Les Entreprises Adaptées (EA) et les entreprises d'insertion interviennent dans les mêmes domaines entraînant une situation de chômage* partiel pour certains travailleurs en ESAT. Cette forte concurrence qui oblige un départ de certains vers d'autres structures en dehors de la ville semble problématique.
- Si les personnes handicapées ont tendance à se tourner vers les travailleurs sociaux, les demandes spécifiques relatives au handicap ne relèvent pas toujours de leurs missions. Les professionnels se retrouvent ainsi souvent démunis face à ces situations et les interlocuteurs pour ce public manquent.

2.3.3 Accessibilité

La loi « Handicap » du 11 février 2005¹⁷ a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité. Deux aspects ont particulièrement été mis en avant :

- l'accessibilité « de tous » (en prenant en compte tous les types de handicap),
- l'accessibilité « à tout » (en favorisant la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports).

La loi rend obligatoire dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH)¹⁸.

Cette commission est composée à Saumur de représentants de la commune, d'associations d'usagers et de représentants de personnes handicapées. Elle a pour principaux objectifs de dresser l'état des lieux du cadre bâti (voirie, espaces publics et transports) et de faire des propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Si des adaptations restent à réaliser, la question de l'accessibilité fait l'objet d'une véritable prise en considération à Saumur.

Parmi les travaux réalisés entre 2011 et 2012 et les travaux en cours, on peut citer :

- l'accessibilité aux différents lieux de culte, gymnases et autres salles,
- la réalisation de plateaux supprimant les trottoirs,
- la mise en place de rampes d'accès,
- la mise en conformité de certains arrêts de bus,
- la création de places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

La Ville de Saumur a également choisi de mettre en place la gratuité du stationnement pour toute personne titulaire de la carte européenne de stationnement et est équipée d'un monte-escalier facilitant l'accès des personnes à mobilité réduite aux salles situés à l'étage de l'Hôtel de Ville.

¹⁷ Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005

¹⁸ Article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Comme au niveau national, les besoins liés au handicap concernent principalement la mise en accessibilité des bâtiments, notamment ceux recevant du public, et de la voirie.

Synthèse

- ❖ Une forte représentativité des 50 ans et plus parmi les bénéficiaires MDPH.
- ❖ Un nombre important de bénéficiaires de la Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé.
- ❖ Une évolution importante des demandes de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et notamment de PCH « aide humaine ».
- ❖ De forts taux d'occupation enregistrés dans les structures qui accueillent les personnes les plus dépendantes.
- ❖ Une prise en considération de l'accessibilité avec la réalisation d'adaptations (voirie, espaces publics et transports).

Enjeu 2 : L'accès aux soins et les causes de non recours

2.4 Accès aux soins

2.4.1 Concept

L'« accès aux soins » désigne à la fois l'accessibilité en termes d'offre de soins et de droits sociaux, ainsi que le recours ou non à cette offre de soins et à ces droits sociaux.

Ainsi, la couverture médicale qui paraît satisfaisante à Saumur ne suffit pas à rendre l'offre de soins accessible (voir thématique 2 p.49).

Il est tout d'abord important de différencier l'accès « primaire » de l'accès « secondaire » aux soins. En effet, le premier niveau d'accès correspond à l'entrée dans le système de soins ainsi qu'à son utilisation, tandis que le second niveau fait référence à la reconnaissance et à la prise en charge des problèmes identifiés par le système de soins (manière dont se déroulent les soins après un premier contact).

L'accessibilité à un praticien se mesure généralement par sa proximité et sa disponibilité. Or, proximité ne rime pas toujours avec accessibilité. Par ailleurs, les patients ne consultent pas toujours le professionnel de santé le plus proche, soit parce que ce dernier est peu disponible, soit parce que les patients préfèrent se rendre dans une autre commune (accès à de meilleurs équipements, service différent...). La réputation des professionnels et la fidélité des patients à un professionnel ont également une influence sur l'accès aux soins, principalement pour les spécialistes en « accès direct » (gynécologues et ophtalmologues).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les généralistes limitent aujourd'hui les visites à domicile au profit des consultations en cabinet.
- Les jeunes médecins semblent avoir des amplitudes horaires plus faibles que celles de leurs aînés.

2.4.2 Attractivité de la ville de Saumur

a) Taux de consommation intra-zone

Le taux de consommation intra-zone* est le rapport entre les actes consommés par les habitants auprès des professionnels de leur commune et la totalité des actes consommés par ces habitants. Cet indicateur permet de mesurer la réponse de l'offre de soins d'un territoire par rapport à la demande locale. Un taux élevé est révélateur d'habitudes de consommation de soins* « sur place ».

Taux de consommation intra-zone par canton en 2011

	Taux de consommation intra-zone*							
	Ville de Saumur	Saumur Sud**	Saumur Nord**	Allonnes	Longué-Jumelles	Gennes	Doué-la-Fontaine	Montreuil-Bellay
Généralistes	88%	30%	56%	55%	63%	42%	72%	63%
Infirmiers	95%	63%	79%	74%	86%	70%	67%	78%
Masseurs - Kinés	91%	27%	29%	34%	76%	35%	83%	30%
Dentistes	90%	22%	22%	41%	47%	17%	63%	17%

* Rapport entre les actes consommés par les habitants de la zone auprès des professionnels de la zone et la totalité des actes consommés par ces habitants

** Hors ville de Saumur

Estimation municipale

Source : Urcam Pays de la Loire 2011

Les actes consommés par les Saumurois, le sont à plus de 80% auprès des professionnels de santé établis à Saumur.

Concernant les généralistes par exemple, 88% des actes consommés en 2011 par les Saumurois, l'ont été chez des généralistes installés à Saumur (95% des actes pour les infirmiers, 91% pour les kinésithérapeutes et 90% pour les dentistes).

Ces taux élevés de consommation intra-zone semblent donc démontrer que les Saumurois ont l'habitude de faire appel aux professionnels de santé de premier recours de leur commune, et que l'offre de soins paraît satisfaisante au regard de la demande.

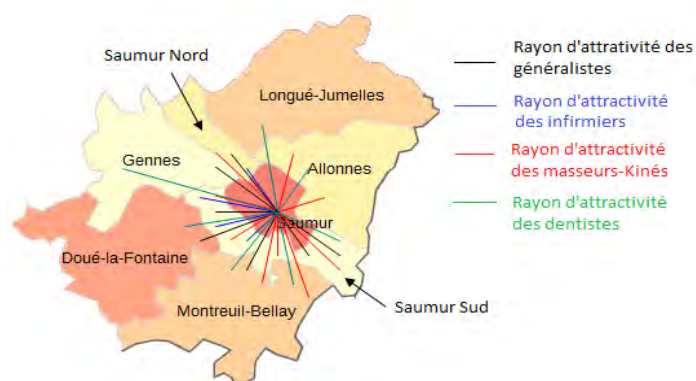
Il est également observé que les cantons limitrophes à Saumur ont des taux de consommation intra-zone beaucoup plus faibles, ce qui traduit une offre de soins moins attractive et une « fuite » des patients vers d'autres territoires. Il semblerait probable que ces patients fassent en partie appel aux professionnels de santé de Saumur, du fait de la centralité de la ville.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La couverture médicale aujourd'hui satisfaisante à Saumur explique le taux élevé de consommation intra-zone chez les professionnels de premier recours.

b) Rayon d'attractivité de la ville de Saumur

Rayon d'attractivité des professionnels saumurois en 2011



Source : Urcam Pays de la Loire 2011

Le nombre d'actes consommés par les bénéficiaires extérieurs, auprès des professionnels de santé de Saumur permet de mesurer l'attractivité de l'offre de soins.

Ainsi, le rayon d'attractivité des généralistes saumurois se concentre principalement sur Saumur sud alors que celui des infirmiers se limite plutôt à l'ouest de la ville.

Les patients qui se déplacent auprès des masseurs-kinésithérapeutes et des dentistes saumurois proviennent cependant de l'ensemble des cantons limitrophes de Saumur.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'étendue du rayon d'attractivité de la ville de Saumur peut s'expliquer par une offre insuffisante de professionnels sur les communes limitrophes mais également par la centralité géographique et économique de la ville (infrastructures, commerces...).

c) Réponse des professionnels de santé

Un autre indicateur permet de mesurer la réponse des professionnels de santé à la demande de soins. Le taux de réponse* des professionnels de santé correspond au rapport entre le nombre d'actes effectués par les professionnels installés sur un secteur et le nombre d'actes consommés par

les bénéficiaires du même secteur. Lorsque ce taux est supérieur à 100 %, cela signifie que la zone est attractive.

A Saumur, selon les données Urcam 2009, ce taux atteindrait 164% pour les généralistes. Il y a en effet plus d'actes produits par les généralistes saumurois que d'actes consommés par les patients du territoire ; les généralistes de Saumur répondent donc aux besoins d'un territoire plus large que celui de leur commune. L'attractivité est toutefois à mettre en lien avec l'offre de soins existante sur les territoires alentours. Si cette dernière venait à diminuer, la commune pourrait rapidement voir son offre de soins insuffisante face à un trop grand nombre de sollicitations extérieures.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le lieu de travail des patients est à prendre en considération pour évaluer l'attractivité du territoire saumurois. Les personnes qui travaillent à Saumur font également appel à l'offre de soins de la commune pour des raisons de commodité (horaires de travail, proximité...).

2.5 Inégalités sociales de santé

2.5.1 Concept

On parle d'inégalités sociales dans l'accès aux soins « lorsque les besoins de soins ne sont pas suivis d'accès aux soins ou lorsque les soins délivrés ne conduisent pas à des résultats de santé identiques »¹⁹ d'une personne à l'autre.

La France a connu une importante amélioration de l'état de santé de sa population : allongement de l'espérance de vie, recul de la mortalité infantile...

Les progrès accomplis ne profitent cependant pas à tous de manière équitable et l'amélioration de l'état de santé a été plus importante pour les catégories sociales favorisées. Par exemple, en France, un ouvrier de 35 ans a une espérance de vie réduite de sept ans par rapport à celle d'un cadre ou d'un professionnel libéral du même âge²⁰. Le même constat est posé si l'on analyse la morbidité, ou l'état de santé selon les différentes catégories socioprofessionnelles*. Chez les enfants d'ouvriers par exemple, le risque d'obésité est près de quatre fois plus élevé que pour les enfants de cadres.

Au-delà de ces constats, les Inégalités Sociales de Santé (ISS) peuvent également agir comme des freins à l'obtention des services de santé et c'est principalement pour les recours aux spécialistes et aux soins préventifs que l'accès serait le moins équitable.

2.5.2 Facteurs déterminants des inégalités sociales de santé

S'il existe un lien entre l'état de santé d'une personne et sa position dans la hiérarchie sociale, ce constat ne concerne pas seulement les personnes en situation de précarité ou de pauvreté. Des écarts se vérifient pour l'ensemble de la hiérarchie sociale quelles que soient les catégories sociales. En d'autres termes, chaque catégorie sociale présente un niveau de mortalité et de morbidité plus élevé que la classe immédiatement supérieure.

¹⁹ Lombrail P., Pascal J., Lang T., « Accès au système de soins et inégalités sociales de santé : que sait-on de l'accès secondaire? », Santé, Société et Solidarité n°2, 2004

²⁰ Insee Première, « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », n° 1372, octobre 2011

Les facteurs déterminants des Inégalités Sociales de Santé (ISS) sont liés aux circonstances dans lesquelles les individus naissent, grandissent, vivent, travaillent et vieillissent et sont ainsi multiples.

Parmi les principaux nous pouvons citer :

- les comportements individuels : consommation de tabac et d'alcool, alimentation, exercice physique...,
- les conditions matérielles de vie : logement, nutrition, conditions de travail...,
- les facteurs psychosociaux : stress des conditions de vie, « susceptibilité » aux maladies et capacité à les combattre selon le soutien social reçu, place dans la hiérarchie sociale...

Enfin, on observe que l'augmentation quantitative et qualitative de l'offre de soins curatifs, ne réduit pas spontanément les ISS.

Les inégalités sociales de santé apparaissent donc à la fois comme les causes et les effets du non recours et des inégalités dans l'accès aux droits.

2.6 Non recours

2.6.1 Formes de non recours

Le non recours est le fait de ne pas bénéficier d'une offre de soins ou de droits sociaux, alors qu'on en a la possibilité, ou qu'on y est éligible. Le non recours aux soins fait également référence au « non suivi médical », au « renoncement aux soins » ou encore au « non respect des prescriptions ».

On peut distinguer quatre formes de non recours :

- La « non connaissance » : elle prend sa source dans le manque d'information ou l'incompréhension.
- La « non réception » : l'offre est connue, demandée mais pas obtenue principalement pour deux raisons :
 - la complexité des démarches administratives ou du fonctionnement des dispositifs et des procédures,
 - les pratiques des professionnels (refus de prise en charge, refus d'appliquer le tiers payant, demande d'une participation financière en plus de la prise en charge CMU*, délais de rendez-vous trop longs...).
- La « non demande » : bien que connue, la demande n'est pas formulée. Cette forme de non recours est principalement liée à la situation des personnes concernées (contraintes de temps, de mobilité, de garde d'enfants, de ressources, désintérêt pour l'offre, lassitude, autolimitation ou parfois perte de l'idée même d'avoir des droits).
- La « non utilisation » : le demandeur a reçu l'aide mais ne l'utilise pas.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La « non demande », généralement liée à la situation sociale de la personne concernée, se traduit chez certains bénéficiaires par un non recours important lié à des difficultés financières ou à un refus de payer les soins.
- Le non renouvellement de droit est important sur le territoire et est principalement lié au manque d'autonomie du public dans l'accomplissement des démarches administratives.
- Par ailleurs, la santé n'est pas une priorité pour certains patients.

2.6.2 Causes de non recours

a) Non recours à la CMUC et à l'ACS

Une complémentaire santé rembourse l'ensemble ou une partie des dépenses de santé qui ne sont pas remboursées par l'Assurance Maladie obligatoire.

En France, les personnes aux faibles niveaux de ressource peuvent bénéficier sous certaines conditions de deux prestations :

- la Couverture Maladie Universelle Complémentaire* (CMUC) qui offre une protection complémentaire santé gratuite aux demandeurs dont les ressources des 12 derniers mois sont inférieures à un plafond de ressource,
- l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé* (ACS), vise à atténuer l'effet de seuil de la CMUC et s'adresse aux personnes dont les revenus ne dépassent pas 35% du plafond d'attribution de la CMUC.

Taux de non recours des bénéficiaires potentiellement éligibles aux dispositifs en France métropolitaine en 2011

France Métropolitaine	Bénéficiaires de la CMUC	Bénéficiaires de l'ACS
Bénéficiaires potentiels (millions)	4,6	3,4
Bénéficiaires tous régimes (millions)	3,85	0,76
Taux de non recours	16%	78%

Source : Rapport d'activité 2011 du fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie

Au niveau national, le taux de non recours est de 16% pour la CMUC et de 78% pour l'ACS.

La CMUC est accordée pour une période donnée et les alternances entre bénéfice et non bénéfice peuvent entraîner des « ruptures de droits ». Par ailleurs, le renoncement aux soins pour raison financière semble important et porterait essentiellement sur les médicaments non remboursables, les consultations dentaires et celles de spécialistes²¹.

Pour l'ACS, la complexité du dispositif rend son accès difficile à une population le plus souvent en difficulté face aux démarches administratives. Le renoncement porterait principalement sur la « non demande ».

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le non recours aux soins à Saumur est révélateur d'une réelle problématique et semble être du même ordre qu'à l'échelle nationale.

²¹ Fonds de financement de la CMUC, rapport d'activité 2011 et 2012

- Le non recours à la CMUC et à l'ACS est principalement lié à la « *non connaissance* » et à la « *non demande* ».
- Il est noté que certaines mutuelles informent de l'existence des dispositifs.
- Les personnes ne se présentent pas souvent au rendez-vous d'information fixé par la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT).
- Certains bénéficiaires ont des difficultés à anticiper leurs besoins et ont « *peur de l'institution* ».
- Les professionnels eux-mêmes n'ont parfois pas une bonne connaissance des dispositifs.
- Les patients pris en charge à 100% dans le cadre d'une Affection Longue Durée* (ALD), pensent fréquemment être couverts pour tous les soins. Or, la prise en charge concerne uniquement les soins et traitements liés à l'ALD constatée, et non les autres pathologies, remboursées dans les conditions habituelles. Dans ce cas, le non renouvellement est dû à une méconnaissance ou une mauvaise interprétation du dispositif.
- Beaucoup de personnes et principalement les retraités pensent ne pas avoir de droits.
- Le renoncement aux soins des bénéficiaires de la CMUC et de l'ACS peut être lié à des raisons financières.
- Il est noté que de plus en plus de patients qui n'ont pas la possibilité de cotiser à une mutuelle et qui ne sont pas éligibles à la CMUC reportent les soins, notamment chez les spécialistes.
- La santé est considérée comme une priorité secondaire par le public en situation de précarité.
- Certains bénéficiaires ont des droits mais ne peuvent pas faire l'avance des médicaments non remboursés. Ils passent donc parfois par les urgences du Centre Hospitalier pour avoir accès à la pharmacie gratuite de l'hôpital.

b) Non recours aux soins

Le projet régional de santé des Pays de la Loire 2011-2015 met en évidence certains éléments relatifs au non recours aux soins :

- Le manque de réponses suffisantes apportées à la personne :

Les usagers souhaitent en effet pouvoir être écoutés et accompagnés afin d'obtenir des réponses « individualisées » de proximité dans le cadre d'une prise en charge globale. Ceci est d'autant plus important pour les personnes vulnérables, pour lesquelles la santé n'est pas ou plus une priorité.

- L'accès inégal aux services de santé :

L'isolement social est susceptible d'entraîner des difficultés d'accès à l'information et à la prévention, et ainsi favoriser le renoncement aux soins. L'aspect financier peut également être un obstacle pour les patients, en particulier s'il existe une incertitude quant au niveau de remboursement des soins ou des dépassements d'honoraires. En outre, l'accès aux soins peut être compromis lorsque des limites sociales, culturelles ou linguistiques se posent et entraînent un manque de lisibilité concernant le fonctionnement du système de santé.

- Le manque de coordination des professionnels de santé :

Le cloisonnement des pratiques et les ruptures dans les parcours peuvent affecter l'efficacité et la qualité des suivis des patients, principalement lorsque les prises en charge sont plus complexes (personnes très âgées, maladies chroniques...).

La capacité de la population à accéder aux services de santé est ainsi déterminée par de nombreux facteurs. Deux situations semblent particulièrement faire obstacle à l'accès aux soins : la pauvreté et la dépendance.

Aujourd'hui, les principales causes de non recours identifiées concernent :

- les facteurs temporels concernant l'accès aux spécialistes et aux services de santé, le soir ou le week-end,
- les facteurs économiques pour les personnes en situation de précarité financière (dépassements d'honoraires, avances de frais...), que la CMUC ne parvient pas à résoudre,
- les facteurs culturels et éducatifs (autonomie dans les démarches administratives, compréhension de la maladie, difficultés à l'écriture...),
- les facteurs organisationnels des services de santé (jours d'ouverture, délai d'attente...).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

Facteurs temporels :

- Si les paramètres géographiques, pour une ville de la taille de Saumur, ne semblent pas être des barrières dans l'accès aux soins, les facteurs temporels peuvent complexifier l'obtention des services de santé, principalement concernant les spécialistes.
- Il est plus difficile de trouver un médecin le week-end même si des professionnels tiennent des permanences au sein de la maison médicale de garde.
- Les consultations le lundi matin au Centre Hospitalier sont particulièrement nombreuses.

Facteurs économiques :

- Les facteurs économiques sont des freins importants pour l'accès aux soins, principalement pour les jeunes retraités et les travailleurs pauvres ou précaires.
- Certains médecins refuseraient les bénéficiaires CMU sur le territoire. Cette pratique s'avèrerait toutefois plus courante chez les dentistes.
- Le tiers payant ne semble pas systématiquement être appliqué.
- A Saumur, les professionnels de santé sont confrontés à la grande précarité d'une partie de la population et se sentent, face à certaines situations, démunis.

Facteurs culturels :

- La situation de précarité n'est aujourd'hui pas seulement liée à la notion de ressources mais aussi à la pauvreté culturelle, intellectuelle, linguistique...
- Les facteurs culturels rendent l'accès aux droits difficile principalement pour la population d'origine étrangère ou immigrée ou pour les personnes qui maîtrisent plus difficilement la lecture et l'écriture.

Accessibilité :

- Les personnes âgées, isolées ou en établissement rencontrent des difficultés d'accès aux soins (problématiques relatives à l'accessibilité du cabinet et au coût du transport).

Facteurs organisationnels :

- Les facteurs organisationnels peuvent entraîner des problèmes dans l'accès aux soins lorsqu'il s'agit de trouver un spécialiste, en particulier dans les situations d'urgence.
- La culture professionnelle des acteurs de santé doit aussi être remise en question (attachement à son patient, délégation, coordination...).
- Si la prévention et la mise en place d'une politique sanitaire dans les écoles ont une place importante à Saumur, le « *curatif domine aujourd'hui sur le préventif* ».

Synthèse

- ❖ Une offre de soins de premier recours satisfaisante au regard de la demande.
- ❖ Des Saumurois qui font majoritairement appel aux professionnels de santé de la commune pour les soins de premier recours.
- ❖ Saumur : un territoire central attractif pour les patients des territoires limitrophes.
- ❖ Des inégalités sociales de santé déterminantes dans l'accès aux soins.
- ❖ Un non recours à la CMUC et à l'ASC important.
- ❖ Des causes multiples de non recours aux soins : facteurs temporels, économiques, culturels, organisationnels...

Sommaire détaillé

THEMATIQUE 3 : CADRE DE VIE

3.1 Parc de logements	79
3.1.1 Catégories de logements	79
3.1.2 Résidences principales	81
a) Statuts d'occupation des résidences principales	81
b) Taille des résidences principales	82
3.2 Logements privés et logements sociaux	83
3.2.1 Logements privés	83
3.2.2 Logements sociaux	83
a) Taux de logements sociaux	83
b) Patrimoine des organismes HLM	84
c) Typologie des locataires de Saumur Habitat	85
3.3 Aides au logement	86
3.3.1 Allocataires CAF	86
3.3.2 Fonds de solidarité pour le logement	86
3.4 Marché immobilier	87
3.4.1 Constructions	87
3.4.2 Marché locatif	87
3.4.3 Marché de l'accession	88
3.4.4 Vétusté du parc de logements	89
a) Résidences principales construites avant 1949	89
b) Habitat indigne	89
<u>Enjeu 3 : Le vivre ensemble dans les quartiers</u>	
3.5 Caractéristiques socioéconomiques	91
3.5.1 Typologie des ménages et des familles	91
a) Répartition des ménages	91
b) Répartition des familles	91
3.5.2 Logements	92
a) Résidences principales	92
b) Logements sociaux	93
3.5.3 Emploi-Population active	93
a) Répartition des 15-64 ans	93
b) Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle	94
c) Taux de chômage	94
3.5.4 Formation-Qualification	94
a) Taux de scolarisation des 18-24 ans	94
b) Niveaux de formation des non scolarisés	94
3.5.5 Précarité	95
a) Revenu médian	95
b) Répartition par stratification sociale	95
3.6 Stratégies individuelles	97
3.6.1 Mobilité résidentielle	97
3.6.2 Mobilité scolaire	98
3.7 Attractivité des quartiers	99
3.7.1 Equipements et services de proximité	99
a) Commerces et services de proximité	99
b) Equipements d'enseignement	99
c) Equipements sportifs et de loisirs	100
3.7.2 Aménagements urbains	100
a) Barrières naturelles et urbaines	100
b) Cœurs de vie	101
c) Mobilité et transports en commun	102
d) Projets réalisés, à venir ou en cours dans le cadre du Programme de rénovation urbaine	104
e) Projets à venir ou en cours hors Programme de rénovation urbaine	105
3.8 Expression du « vivre ensemble »	106

3.1 Parc de logements

3.1.1 Catégories de logements

Evolution du nombre de logements entre 1999 et 2009

	Evolution 1999-2009
Saumur	4%
Maine et Loire	14%
Saintes	12%
France	12%

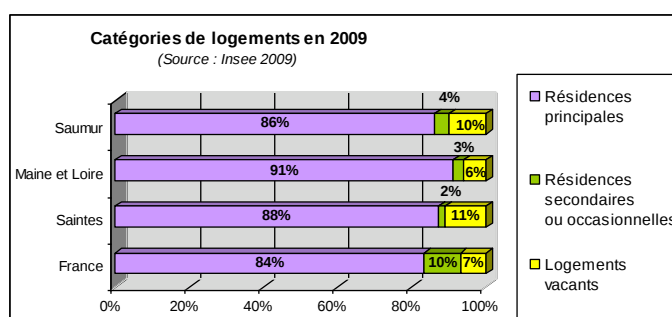
Source : Insee

Le nombre de logements à Saumur est passé de 14 619 en 1999 à 15 215 en 2009, soit une hausse de 4%.

Avec une augmentation de 596 logements sur la période considérée, l'évolution du parc immobilier de la ville de Saumur reste très en-dessous des territoires de comparaison qui ont enregistré une hausse de plus de 10% de leur nombre de logements entre 1999 et 2009.

La ville de Saumur compte une large majorité de résidences principales* (86%) et ne se distingue pas des territoires de comparaison.

Avec 1 552 logements vacants* à Saumur en 2009, leur part (10%) reste au-dessus des tendances nationales (7%) et départementales (6%).



Le nombre important de logements vacants sur la ville s'explique principalement par l'inoccupation des logements situés au-dessus des commerces. Ce phénomène peut également trouver sa source dans la contradiction entre la baisse de population constatée et la progression du parc de logements ou par le nombre important de biens proposés à la vente et en attente d'acquéreurs.

Evolution des catégories de logements entre 1999 et 2009

	Evolution 1999-2009		
	Résidences principales	Résidences secondaires ou occasionnelles	Logements vacants
Saumur	1%	32%	24%
Maine et Loire	14%	-14%	33%
Saintes	9%	-25%	60%
France	13%	7%	11%

Source : Insee

Parmi les 596 nouveaux logements enregistrés entre 1999 et 2009 à Saumur, on note une hausse de 163 résidences principales (+1%), 133 résidences secondaires ou occasionnelles* (+32%), ainsi que de 300 logements vacants (+24%).

L'évolution des résidences principales entre 1999 et 2009 est plus faible à Saumur que sur les territoires de comparaison (+1% sur le territoire contre +14% sur le département et +13% en France métropolitaine). A l'inverse, la hausse des résidences secondaires ou occasionnelles est plus élevée à Saumur (+32%) qu'ailleurs sur la même période.

Le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) a pour objectif « de restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en Zone Urbaine Sensible* (ZUS) et, à titre exceptionnel, (...) ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues »²².

²² Loi d'orientation et de programmation pour la ville du 1er août 2003

Programmé en concertation avec les partenaires publics et privés, notamment les bailleurs sociaux, il organise la transformation des quartiers (réhabilitations et constructions de logements, implantations d'équipements publics...) afin de répondre aux problématiques d'exclusion et d'enclavement territorial.

Le Programme de Rénovation Urbaine* (PRU) de la Ville de Saumur définit l'amélioration des quartiers classés en ZUS (le Chemin Vert et la Croix Verte), mais également des Hauts Quartiers (quartier prioritaire* non ZUS). Le programme 2004-2008 du PRU prévoit notamment 564 déconstructions, 404 constructions et 1 649 réhabilitations et améliorations de la qualité de service (voir enjeu 3 p.104).

→ Zoom sur les quartiers

Les Hauts Quartiers, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux sont les trois quartiers où la part de résidences principales est la plus élevée en 2009 (supérieure à 90%).

Le Centre Ville et Delessert comptent une part plus importante de résidences secondaires ou occasionnelles parmi leurs logements (6%).

Enfin, les logements vacants sont les plus représentés au Centre Ville (logements vides au-dessus des commerces) et au Chemin Vert (vacance importante au sein du parc social).

Catégories de logements en 2009

	Résidences principales	Résidences secondaires ou occasionnelles	Logements vacants	Nombre total de logements
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	77%	6%	17%	2 946
Delessert - St-Louis - Nantilly	83%	6%	11%	1 525
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	84%	5%	11%	1 683
Hauts Quartiers - Clos Coutard	91%	1%	8%	1 880
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	83%	2%	15%	1 431
Saint-Hilaire-Saint-Florent	89%	4%	7%	1 842
Saint-Lambert-des-Levées	93%	2%	5%	1 702
Dampierre-sur-Loire	87%	2%	11%	176
Bagneux	93%	2%	5%	2 032
Saumur	86%	4%	10%	15 215

Source : Insee 2009

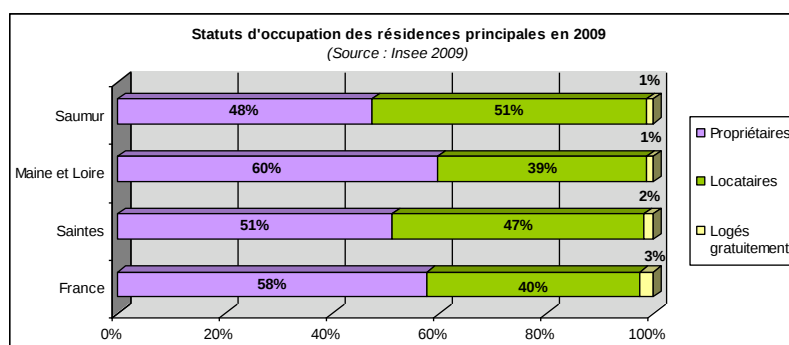
→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le nombre de logements évolue peu à Saumur en raison d'une baisse de la demande liée à une diminution de la population.
- De plus, une déconstruction importante a eu lieu dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU), laquelle a entraîné des reconstructions à l'échelle de la ville mais aussi à l'échelle de l'agglomération²³.
- La part importante de logements vacants est à mettre en relation avec le marché immobilier distendu à Saumur, qui offre aux habitants la possibilité de choisir leur type de logement et leur quartier d'habitation.
- Au Centre Ville un problème de vacance est observé dans les logements situés au-dessus des commerces ; certains ne disposant d'aucun accès autonome aux étages.
- Les logements individuels sont aujourd'hui majoritairement recherchés au détriment des logements collectifs.

²³ Voir Annexe 1

3.1.2 Résidences principales

a) Statuts d'occupation des résidences principales



La ville de Saumur compte en 2009, à peu près autant de propriétaires (6 242) que de locataires (6 696).

Avec 48% de la population propriétaire de sa résidence principale, Saumur se trouve en deçà des tendances nationales (58%) et départementales (60%). Ce phénomène est à rapprocher des difficultés d'accès à la propriété pour les ménages les plus modestes.

Evolution des statuts d'occupation des résidences principales entre 1999 et 2009

	Evolution 1999-2009		
	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement
Saumur	14%	-6%	-48%
Maine et Loire	21%	7%	-41%
Saintes	13%	9%	-49%
France	19%	10%	-35%

Source : Insee

On observe cependant entre 1999 et 2009 une baisse du nombre de locataires (-444) et des personnes logées gratuitement (-164), au profit du nombre de propriétaires (+771).

Si entre 1999 et 2009, le nombre de propriétaires a augmenté plus faiblement sur le territoire qu'à l'échelle départementale et nationale, Saumur est le seul à avoir enregistré une diminution de son nombre de locataires (-6%). La baisse démographique semble en partie pouvoir expliquer ces évolutions.

→ Zoom sur les quartiers

Statuts d'occupation des résidences principales en 2009

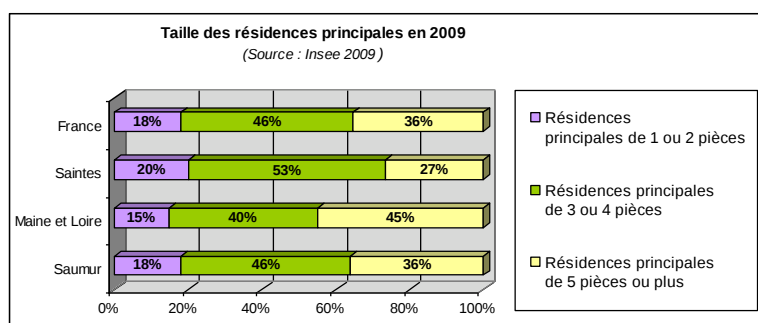
	Propriétaires	Locataires	Logés gratuitement	Résidences principales
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	27%	72%	1%	2 264
Delessert - St-Louis - Nantilly	49%	48%	3%	1 266
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	30%	68%	2%	1 419
Hauts Quartiers - Clos Coutard	39%	60%	1%	1 716
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	18%	82%	1%	1 189
Saint-Hilaire-Saint-Florent	72%	27%	1%	1 638
Saint-Lambert-des-Levées	72%	27%	0%	1 580
Dampierre-sur-Loire	87%	10%	2%	152
Bagneux	67%	31%	2%	1 891
Saumur	48%	51%	1%	13 115

Source : Insee 2009

En 2009, les résidences principales des communes associées sont majoritairement occupées par des propriétaires alors que les quartiers du Centre Ville et du Chemin Vert sont composés de locataires à plus de 70%.

Delessert est le seul quartier où, comme à l'échelle de la ville, la part de propriétaires et de locataires est quasi égale.

b) Taille des résidences principales



Sur les 13 115 résidences principales que compte Saumur en 2009, 2 388 ont une ou deux pièces (18%), 5 976 possèdent trois ou quatre pièces (46%) et 4 750 comptabilisent cinq pièces ou plus (36%).

Entre 1999 et 2009, il est observé sur le territoire une hausse des résidences principales de cinq pièces ou plus (+757), au détriment de logements plus petits (-145 résidences principales de une ou deux pièces et -450 résidences principales de trois ou quatre pièces).

Il est important de rapporter ces données à la taille des ménages* puisque 42% des ménages sont des ménages d'une personne sur le territoire en 2009 (+15% entre 1999 et 2009).

Par exemple, sur la même période, la ville de Saintes a vu ses petites résidences principales augmenter de 25%.

→ Zoom sur les quartiers

41% des résidences principales situées au Centre Ville comptent une ou deux pièces, tandis que plus de 50% des résidences principales situées au sein des communes associées se composent de cinq pièces ou plus. La taille des logements est en corrélation avec la répartition des ménages selon leur structure sur les différents quartiers de la ville.

Les quartiers prioritaires de la ville de Saumur sont eux majoritairement composés de résidences principales de trois ou quatre pièces, qui correspondent à la taille d'une grande partie des logements du parc social.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Malgré des offres de ventes immobilières en augmentation, les ménages aux revenus moyens ont des difficultés à accéder au marché immobilier, expliquant le faible nombre d'acquisitions.
- Les déconstructions dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) ainsi que la baisse de la population peuvent expliquer la baisse du nombre de locataires.
- Le PRU a permis la démolition de grands logements au profit de plus petits (T2-T3), qui correspondent aujourd'hui à la demande en matière de logements collectifs.
- Les demandes de logements plus grands (T4-T5) concernent principalement les demandes de logements individuels.
- Pour certaines familles, prioriser le cadre de vie a eu pour conséquence un départ vers des communes de l'agglomération. Cependant il est observé aujourd'hui un retour de certaines d'entre elles vers la ville de Saumur. En effet, le choix des ménages qui s'éloignent n'est pas toujours mesuré et des difficultés d'ordre économique et organisationnel peuvent se poser (charges liées à la taille, à la qualité et à l'entretien du logement, frais relatifs aux déplacements vers les services de proximité...).

Synthèse

- ❖ Une faible évolution du nombre de logements.
- ❖ Une majorité de résidences principales mais une part importante de logements vacants sur le territoire, principalement au Centre Ville et au Chemin Vert.
- ❖ Une part de propriétaires et de locataires quasi égal à l'échelle de la ville mais une répartition disparate des statuts d'occupation au sein des différents quartiers.
- ❖ Peu de petits logements de une ou deux pièces et une hausse des logements de cinq pièces ou plus, en contradiction avec l'évolution de la taille des ménages.

3.2 Logements privés et logements sociaux

3.2.1 Logements privés

Evolution du nombre de logements privés à Saumur entre 2008 et 2011

	2008	2009	2010	2011
Nombre total de logements	15 102	15 215	n.d.	n.d.
Nombre de logements privés	10 814	10 825	10 899	10 793
Poids du logement privé	72%	71%	n.d.	n.d.

Sources : Insee pour l'ensemble des logements - Données cadastrales Majic II de la DGI pour les logements privés

Sur les 15 215 logements que compte Saumur en 2009, 10 825 sont des logements privés (71%).

Entre 2008 et 2011, le nombre de logements privés est resté stable sur le territoire (-21).

Logements privés vacants à Saumur en 2011

	2011
Nombre de logements vacants	875
Nombre total de logements	10 793
Poids des logements vacants	8%

Source : Données cadastrales Majic II de la DGI 2011

La vacance du parc de logements privés à Saumur est de 8% en 2011.

Entre 2008 et 2011, les logements vacants du parc privé, tout comme l'ensemble des logements privés, ont diminué de 0,5%.

3.2.2 Logements sociaux

a) Taux de logements sociaux

La loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain²⁴, dite loi SRU, a créé l'obligation pour les communes de garantir la mixité sociale en ayant sur leur territoire au moins 20% de logements sociaux* (selon certains critères : nombre d'habitants de la commune, part des résidences principales...).

Un logement social est destiné à des personnes dont les revenus sont modestes et qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

Selon la loi SRU il s'agit :

- des logements des organismes d'Habitation à Loyer Modéré (HLM),
- des autres logements conventionnés dont l'accès est soumis à des conditions de ressources dans le cadre d'un conventionnement social avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH),
- des logements-foyers pour jeunes travailleurs, personnes handicapées, travailleurs migrants et personnes âgées, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale et certains logements financés par l'Etat ou les collectivités locales occupés à titre gratuit.

²⁴ Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000

Taux de logements sociaux à Saumur en 2011 et 2012

	2011	2012
Nombre de logements sociaux	3 399	3 412
Nombre total de logements	13 535	13 541
Taux de logements sociaux à Saumur	25%	25%

Source : Préfecture de Maine et Loire - Dotation de solidarité Urbaine

La ville de Saumur est particulièrement bien dotée en logements sociaux (25% en 2012). La loi SRU porte en effet l'obligation pour les communes de même strate à 20%.

A noter qu'un relèvement de 20% à 25% du taux obligatoire de logements sociaux dans certaines communes de plus de 3 500 habitants pourrait voir le jour d'ici 2025²⁵.

b) Patrimoine des organismes HLM

Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat sont les deux bailleurs sociaux, appartenant à un organisme d'Habitation à Loyer Modéré (HLM), présents sur le territoire. A noter, en 2013, Saumur Habitat a acquis les logements sociaux appartenant à Maine et Loire Habitat et situés à Saumur.

Evolution du nombre de logements sociaux des organismes HLM entre 2009 et 2011 à Saumur

	2009	2011	Evolution 2009-2011
Saumur Habitat	2 702	2 764	2%
Maine et Loire Habitat	108	108	0%
Ensemble	2 810	2 872	2%

Sources : Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat

En 2011, les deux bailleurs sociaux disposent d'un total de 2 872 logements situés sur la ville de Saumur.

La plupart de ces logements sont collectifs (bâtiments de deux logements ou plus) et les logements individuels (bâtiments ne comportant qu'un seul logement) sont peu nombreux.

Entre 2009 et 2011, seul Saumur Habitat a vu son parc de logements augmenter de 2% (+62 logements).

Avec 371 départs en 2011, les logements sociaux appartenant à un organisme HLM à Saumur ont enregistré un taux de rotation* de 13% (voir enjeu 3 p.97).

Le taux de vacance structurelle* (vacances de plus de trois mois dans les logements disponibles à la location) est de 4% pour Saumur Habitat en 2011 et de 1% pour Maine et Loire Habitat.

Parmi les 1 008 demandes de logements sociaux (tous bailleurs confondus) enregistrées la même année, Saumur Habitat a réalisé 359 attributions, soit un taux d'attribution* de 36%. 24% de ces attributions concernaient de petits logements (T1-T2), contre 76% de logements plus grands (42% pour un T3, 26% pour un T4 et 8% pour un T5 ou plus).

→ Zoom sur les quartiers

Les quartiers prioritaires de la ville de Saumur comptent une part importante de logements sociaux. En effet, 66% des résidences principales au Chemin Vert sont des logements sociaux en 2009 (39% au sein des Hauts Quartiers et 31% à la Croix Verte), contre 21% à l'échelle de la ville.

Taux de logements sociaux en 2009

	Patrimoine des organismes HLM	Nombre total de résidences principales	Taux de logements sociaux
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	188	2 264	8%
Delessert - St-Louis - Nantilly	199	1 266	16%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	439	1 419	31%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	669	1 716	39%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	782	1 189	66%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	150	1 638	9%
Saint-Lambert-des-Levées	137	1 580	9%
Dampierre-sur-Loire	0	152	0%
Bagneux	246	1 891	13%
Saumur	2 810	13 115	21%

8% des résidences principales en Centre Ville appartiennent au parc social

Estimation municipale à partir du patrimoine de Saumur Habitat et de Maine et Loire Habitat

Sources : Insee 2009, Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat 2009

En 2011, 73% de la vacance structurelle de Saumur Habitat se concentre au Chemin Vert.

²⁵ Loi n° 2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social

c) Typologie des locataires de Saumur Habitat

Les données relatives aux locataires de Saumur Habitat font référence à l'ensemble du parc de logements du bailleur social soit 2 764 logements sur la ville de Saumur en 2011 mais également 89 hors ville de Saumur.

Au 31 décembre 2011, les plafonds de ressources pour l'attribution d'un logement social sont de 1 780€ pour une personne seule et de 3 451€ pour un couple avec deux enfants. En 2011, 42% des locataires de Saumur Habitat ont des ressources comprises entre 20% et 60% du plafond.

Situation familiale des locataires de Saumur Habitat en 2011

	Locataires	
Personnes seules	691	29%
Familles monoparentales	931	39%
Couples sans enfant	149	6%
Couples avec enfant(s)	601	25%
Ensemble	2 372	100%

Source : Saumur Habitat 2011

Plus d'un tiers des locataires de Saumur Habitat déclarent être en situation de monoparentalité au 31 décembre 2011. Les familles monoparentales représentent également 39% des nouveaux locataires entrants en 2011.

10% des locataires de Saumur Habitat ont moins de 30 ans, 36% ont entre 30 et 49 ans, 32% entre 50 et 64 ans et enfin 22% ont 65 ans et plus en 2011. Il est observé que 30% des nouveaux arrivants en 2011 ont moins de 30 ans.

Toujours au 31 décembre 2011, 29% des locataires ont un emploi stable* et 9% un emploi précaire*. 17% sont demandeurs d'emploi et 45% sont inactifs*. Ces derniers représentent par ailleurs 47% des nouveaux entrants en 2011.

Saumur Habitat dispose de deux résidences étudiantes : la Résidence Rabelais située au Chemin Vert (101 locataires) et la Résidence Jean de la Brête au sein des Hauts Quartiers (44 locataires).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La hausse des demandes de logements sociaux est principalement due à l'assouplissement des démarches (possibilité de demander un logement dans plusieurs quartiers) mais également à la prise en compte des demandes de relogement des personnes déjà locataires du parc.
- Les subventions de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour l'amélioration de l'habitat dans le parc privé, sont passées de 65% du montant des travaux en 2011 à 35% en 2013. Par conséquent, la baisse des leviers financiers, qui incitent les bailleurs privés à faire des travaux, semble rendre les réhabilitations des logements privés dorénavant plus difficiles.

Synthèse

- ❖ Saumur : une ville particulièrement bien dotée en logements sociaux.
- ❖ Un taux de logements sociaux important au sein des quartiers prioritaires.
- ❖ Une part importante des locataires du parc social qui se déclarent seuls ou en situation de monoparentalité et qui sont sans emploi.

3.3 Aides au logement

3.3.1 Allocataires CAF

Les ménages aux ressources modestes, qui paient un loyer ou remboursent un prêt pour leur résidence principale, peuvent bénéficier d'aides au logement* qui tiennent compte de la composition et des ressources du ménage ainsi que du montant du loyer ou des mensualités de remboursement du prêt.

Allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement à Saumur en 2011

Allocataires CAF	Allocataires bénéficiaires d'une aide au logement		Allocataires bénéficiaires d'une aide au logement avec un taux d'effort > 40% après prestations	
5 802	3 914	67%	794	20%

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

En 2011, 67% des allocataires CAF* saumurois bénéficient d'une aide au logement, contre 56% des allocataires sur le département.

Cependant, entre 2008 et 2011, le nombre d'allocataires bénéficiant d'une aide au logement a connu une évolution moindre à Saumur comparé au Maine et Loire (+9% sur le territoire et +24% sur le département).

20% des allocataires CAF qui bénéficient d'une aide au logement à Saumur ont un taux d'effort* supérieur à 40% après prestations. Plus de 40% de leurs ressources sont donc dédiées au paiement de leur loyer ou au remboursement de leur prêt, après versement des aides au logement.

En effet, depuis quelques années, le poids du coût du logement dans le budget des ménages s'est accru, rendant l'accès ou le maintien dans le logement difficile pour les ménages les plus modestes.

→ Zoom sur les quartiers

La part des allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement parmi l'ensemble des allocataires CAF est plus importante au Centre Ville et au sein des quartiers prioritaires.

En effet au 31 décembre 2011, 81% des allocataires CAF sont bénéficiaires d'une aide au logement au Chemin Vert et à la Croix Verte, 78% au sein des Hauts Quartiers et 73% au Centre Ville.

Allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement en 2011

	Allocataires CAF	Allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	1 262	927	73%
Delessert - St-Louis - Nantilly	502	346	69%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	636	512	81%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	793	615	78%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	729	591	81%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	611	284	46%
Saint-Lambert-des-Levées	539	246	46%
Dampierre-sur-Loire	<11	<11	-
Bagneux	695	389	56%
Quartier indéfini (dont Dampierre-sur-Loire)	35	<11	-
Saumur	5 802	3 914	67%

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

3.3.2 Fonds de solidarité pour le logement

Le Fonds de Solidarité pour le Logement* (FSL) accorde des aides financières (sous certaines conditions) aux ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

449 Saumurois ont bénéficié du dispositif en 2012 ; 34% dans le cadre de l'accès au logement et 66% dans le cadre du maintien dans le logement (eau, énergie, loyer...) (voir thématique 5 p.156).

Synthèse

- ❖ Une part importante d'allocataires CAF bénéficiaires d'une aide au logement, principalement au sein des quartiers prioritaires et au Centre Ville.
- ❖ Un loyer qui reste pour certains très élevé malgré le versement des aides au logement.
- ❖ Des difficultés d'accès et de maintien dans le logement pour les ménages les plus fragiles.

3.4 Marché immobilier

3.4.1 Constructions

On peut différencier trois types de construction :

- les « logements individuels purs » dont le permis de construire concerne un seul logement,
- les « logements individuels groupés » dont le permis de construire concerne plusieurs logements individuels (lotissements par exemple) ou des logements individuels associés à des logements collectifs,
- les « logements collectifs » dont le permis concerne un bâtiment d'au moins deux logements, qui ne disposent pas d'un accès privatif.

Constructions de logements à Saumur entre 2011 et 2013

	Nombre de constructions entre 2011 et 2013	
Logements individuels purs	37	16%
Logements individuels groupés	64	28%
Logements collectifs	130	56%
Ensemble	231	100%

Source : Agence Départementale d'Information sur le Logement du Maine et Loire (Adil49)

Entre 2011 et 2013, on recense sur la ville de Saumur 231 constructions de logements, dont 56% concernent des logements collectifs.

A l'échelle de la ville, dans un cadre foncier contraint (réglementation liée aux risques majeurs naturels d'inondation, terrains viticoles et maraîchers), les possibilités de construction de logements individuels sont très limitées. En parallèle, de nombreuses résidences ont vu le jour dans différents quartiers de la ville (Bagneux, Delessert, Saint-Hilaire-Saint-Florent) expliquant la forte progression du nombre de logements collectifs.

3.4.2 Marché locatif

La part des logements locatifs est importante à Saumur²⁶, tout comme sur les deux autres pôles urbains du département que sont Angers et Cholet.

Les loyers d'un territoire ne dépendent pas seulement du prix de l'immobilier mais de plusieurs critères : la taille de la commune, la densité de construction, la structuration de l'emploi, la dépression démographique... Par ailleurs, le parc social qui a été renouvelé grâce aux aides du PRU peut aujourd'hui concurrencer l'offre privé sur le territoire.

Les loyers médians* présentés ci-après correspondent aux loyers hors charges des baux signés au cours de l'année (suite à un changement de locataires et aux nouvelles locations présentes sur le

²⁶ Lettre de l'observatoire de l'habitat de Maine et Loire, « Le marché locatif en Maine et Loire », n°10, octobre 2012

marché). Ils concernent les logements privés à loyers libres non meublés (hors HLM et logements conventionnés).

Les loyers médians séparent les logements en deux parties : 50% des logements ont un loyer inférieur à ce seuil et 50% un loyer supérieur.

Loyer médian des appartements au 1er janvier 2013

	Loyer médian	Loyer médian au m ²
Angers	422€	9,8€ m ²
Cholet	n.d	8€ m ²
Saumur	410€	7,5€ m²
Zone rurale	375€	7€ m ²

Source : Adil 49, Les notes de l'observatoire de l'habitat, "les loyers de relocation du parc privé en Maine et Loire en 2013", n°2, septembre 2013

A Saumur au 1er janvier 2013, le loyer mensuel médian est de 410€ pour un appartement du parc privé.

Si les loyers médians des logements saumurois sont en moyenne plus bas au m² qu'à Angers et Cholet, ils restent élevés.

Le loyer mensuel médian des maisons est quant à lui estimé à 710€ mensuel au 1^{er} janvier 2013 à Saumur.

A l'inverse des appartements, les loyers médians au m² des maisons sont légèrement moins élevés à Saumur qu'à l'échelle du département en zone rurale.

Loyer médian des maisons au 1er janvier 2013

	Loyer médian	Loyer médian au m ²
Angers	826€	8,5€ m ²
Cholet	n.d	7,6€ m ²
Saumur	710€	6,5€ m²
Zone rurale	565€	6,6€ m ²

Source : Adil 49, Les notes de l'observatoire de l'habitat, "les loyers de relocation du parc privé en Maine et Loire en 2013", n°2, septembre 2013

3.4.3 Marché de l'accession

Les périphéries des zones urbaines restent les plus attractives pour les primo-accédants du département. Les territoires urbains (Angers Loire Métropole, Saumur Agglo et l'agglomération Choletaise) sont caractérisés par des marchés plus tendus et les prix semblent constituer un obstacle à l'accession pour les ménages de capacité financière moyenne.

La maison ancienne (construite depuis plus de 5 ans) reste très compétitive par rapport à la maison neuve et est plébiscitée par les primo-accédants en Maine et Loire (60% des opérations en 2011).

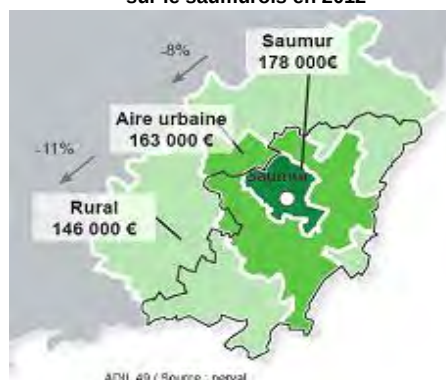
Prix de vente médian des maisons anciennes en 2012

	Prix de vente médian
Angers	228 415€
Cholet	160 636€
Saumur	178 258€
Zone rurale	146 529€

Source : Adil49, Les notes de l'observatoire de l'habitat, "prix des maisons en Maine et Loire en 2012", n°1, septembre 2013

En 2012, le prix de vente médian d'une maison ancienne est de 178 258€ à Saumur, prix au-dessus de celui appliqué à Cholet.

Prix de vente médian des maisons anciennes sur le saumurois en 2012



A Saumur, l'accession à la propriété est confrontée aux différences de prix entre la périphérie et la ville.

L'écart de prix atteint en moyenne 8% entre la ville de Saumur et l'aire urbaine saumuroise et 11% entre la commune et sa périphérie rurale.

3.4.4 Vétusté du parc de logements

a) Résidences principales construites avant 1949

Résidences principales construites avant 1949 en 2008

	Part des résidences principales construites avant 1949
Saumur	38%
Maine et Loire	29%
Saintes	38%
France	30%

Source : Insee 2008

38% des résidences principales de la ville de Saumur ont été construites avant 1949, contre seulement 29% d'entre elles à l'échelle du département.

Ces logements très anciens et moins confortables en termes d'isolation thermique sont plus largement confrontés à la vétusté et nécessitent généralement des rénovations.

→ Zoom sur les quartiers

Le Centre Ville et Dampierre-sur-Loire sont les deux quartiers où la part des résidences principales construites avant 1949 est la plus importante (80% et 73%).

Au Chemin Vert, la plus grande partie des résidences principales a entre 34 et 59 ans tandis qu'à Saint-Hilaire-Saint-Florent, 19% des résidences principales ont été construites il y a moins de 15 ans.

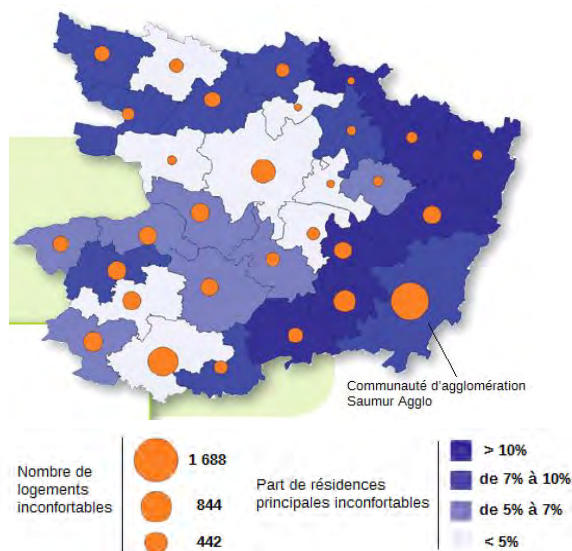
Résidences principales construites avant 1949 en 2008

	Part des résidences principales construites avant 1949
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	80%
Delessert - St-Louis - Nantilly	51%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	32%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	13%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	8%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	34%
Saint-Lambert-des-Levées	39%
Dampierre-sur-Loire	73%
Bagneux	25%
Saumur	38%

Source : Insee 2008

b) Habitat indigne

Les logements inconfortables en Maine et Loire en 2010



Source : Lettre de l'observatoire de l'habitat du Maine et Loire, janvier 2010, n°3

Un logement inconfortable* est défini comme un logement de qualité « médiocre » cumulant plusieurs défauts majeurs (logement exigu, absence de salle de bain, humidité, mauvaise isolation, électricité déficiente, fissures dans le plancher, problèmes d'évacuation des WC, nuisances sonores...). Au sens de l'Insee, un logement médiocre cumule au moins trois de ces défauts majeurs.

Au niveau départemental, les logements inconfortables sont de moins en moins nombreux (-41% entre 2003 et 2007) et représentent 3,2% des résidences principales en 2010.

Cependant, à l'échelle de l'agglomération saumuroise, plus de 1 500 logements sont qualifiés « d'inconfortables » soit entre 7% et 10% des résidences principales.

Le logement indigne* s'apparente à la forme la plus dégradée d'habitat. Ce sont, d'une part, les logements dont l'état constitue un risque à la santé, à la sécurité et à la dignité des occupants et, d'autre part, les locaux inappropriés à l'habitation (caves, sous-sols, combles, garages, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur...).

Selon une étude du Conseil Général de Maine et Loire publiée en 2010²⁷, les logements potentiellement indignes sont davantage présents en zone rurale qu'en zone urbaine et l'intensité du phénomène est à mettre en corrélation avec l'éloignement des grands pôles urbains. A cet effet, l'est et le nord du département, plus ruraux, concentrent la part la plus élevée de logements potentiellement indignes, y compris Saumur et son agglomération, pourtant densément peuplées.

Sur l'agglomération saumuroise, un peu plus de 9% des résidences du parc privé seraient potentiellement indignes, soit 820 résidences principales.

Proportionnellement, les locataires du parc privé auraient deux fois plus de risque d'être touchés par l'indignité de leur logement que les propriétaires occupants, même si ces derniers restent plus nombreux. Les personnes de plus de 60 ans seraient par ailleurs les plus exposées et les constructions antérieures à 1949 constituent la presque totalité des logements potentiellement indignes.

Le Conseil Général de Maine et Loire a mis en place une cellule départementale de lutte contre l'habitat indigne (en 2009) et contre la précarité énergétique* (en 2011). Des fiches de pré-repérage ont ainsi été mises à disposition des acteurs locaux et en particulier des travailleurs sociaux afin de repérer et traiter les situations individuelles. Concernant la précarité énergétique, 29 fiches de repérage ont été collectées à ce jour sur la ville de Saumur ainsi que 75 fiches relatives à l'habitat dégradé et insalubre.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Concernant les logements inconfortables, il n'est pas fait de distinction entre les différents propriétaires. Or, il est plus difficile d'accompagner les propriétaires bailleurs que les propriétaires occupants.

Synthèse

- ❖ Des constructions de logements collectifs majoritaires, du fait d'un cadre foncier contraint.
- ❖ Une offre de logements locatifs importante.
- ❖ Une accession à la propriété qui se caractérise par un attrait plus prononcé pour la périphérie et des prix qui constituent un obstacle pour les ménages aux revenus moyens.
- ❖ Un parc de logements ancien et vétuste avec la présence de logements inconfortables et potentiellement indignes.

²⁷ La lettre de l'observatoire de l'habitat du Maine et Loire, « L'habitat indigne », janvier 2010

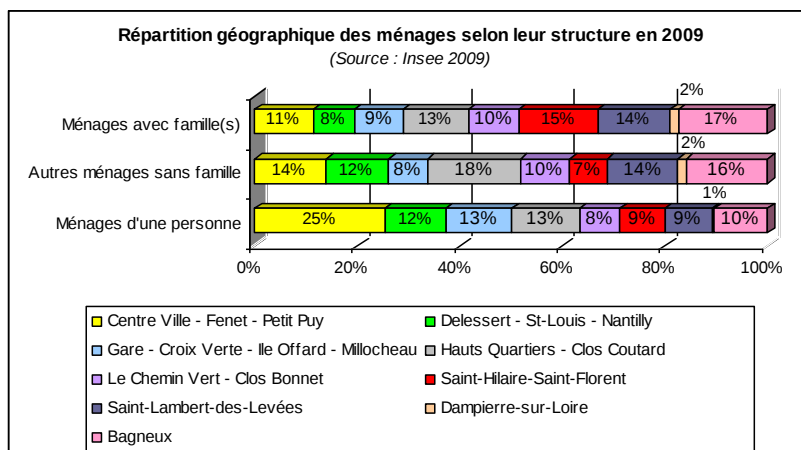
Enjeu 3 : Le vivre ensemble dans les quartiers

Le profil de l'ensemble d'une commune n'est pas forcément représentatif des territoires qui la composent. En effet, la situation globale d'une commune masque souvent des logiques internes de distributions spatiales qui s'expriment à la fois, par des différences entre les quartiers, mais aussi par des différences entre des espaces urbains spécifiques au sein d'un même quartier.

3.5 Caractéristiques socioéconomiques

3.5.1 Typologie des ménages et des familles

a) Répartition des ménages

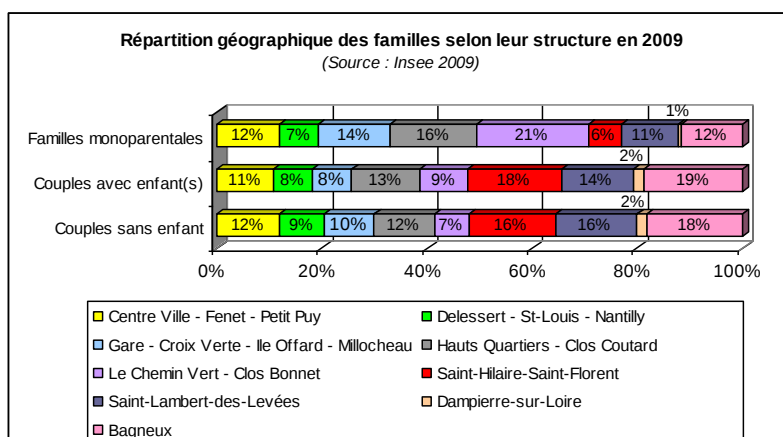


En 2009, Saumur compte 13 113 ménages* : 42% sont des ménages d'une seule personne, 56% des « ménages avec famille(s) » et 2% des « ménages sans famille » (voir thématique 1 p.17).

Les ménages d'une personne vivent majoritairement sur les quartiers de Saumur ville, excepté au Chemin Vert où ils ne sont que 8%. Le Centre Ville concentre à lui seul 25% des ménages d'une personne en 2009.

Les « ménages avec famille(s) » habitent majoritairement trois des quatre communes associées (Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux) mais également les Hauts Quartiers.

b) Répartition des familles



Sur les 7 430 familles* que compte Saumur en 2009, 47% sont des couples sans enfant, 36% des couples avec enfant(s) et 16% des familles monoparentales* (voir thématique 1 p.19).

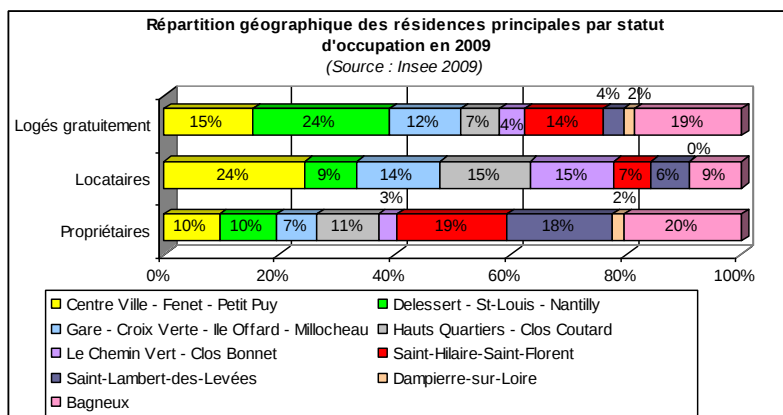
Les couples sans enfant et les couples avec enfant(s) habitent en 2009 principalement à Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux, tandis que plus de la moitié des familles monoparentales vit au sein des quartiers prioritaires* de la ville.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Les familles monoparentales représentent environ un tiers des locataires de Saumur Habitat ce qui explique leur présence majoritaire au sein des quartiers prioritaires.
- La forte présence de ménages d'une seule personne au Centre Ville s'explique par l'installation des retraités et des jeunes actifs* sur ce quartier.

3.5.2 Logements

a) Résidences principales



En 2009 à Saumur, 48% des résidences principales* sont occupées par des propriétaires, 51% par des locataires et 1% de la population est logée gratuitement (voir thématique 3 p.81).

En 2009, 59% des propriétaires de leur résidence principale habitent au sein des communes associées alors que le Centre Ville regroupe à lui seul 24% des locataires. Les quartiers prioritaires concentrent également 44% des locataires saumurois.

Concernant le type de logement, 86% des appartements se trouvent sur les quartiers de Saumur ville dont 32% au Centre Ville. A l'inverse, plus de 60% des logements de type « maison » sont concentrés au sein des communes associées.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- La répartition des propriétaires/locataires et des logements collectifs/individuels au sein des différents quartiers est cohérente au vu de l'offre de logements et de la répartition des typologies familiales au sein de la ville.
- Les programmes d'accession à la propriété risquent toutefois de modifier cette distribution puisque 30 logements en accession sociale à la propriété sont prévus au Chemin Vert et 15 à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

b) Logements sociaux

Répartition des logements sociaux au 31 décembre 2011

	Logements sociaux des organismes HLM	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	204	7%
Delessert - St-Louis - Nantilly	199	7%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	441	15%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	664	23%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	808	28%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	144	5%
Saint-Lambert-des-Levées	137	5%
Dampierre-sur-Loire	0	0%
Bagneux	275	10%
Saumur	2 872	100%

7% des logements sociaux des organismes HLM se situent en Centre Ville

Sources : Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat - données au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, la ville de Saumur comptabilise 2 872 logements sociaux* appartenant aux deux organismes HLM (Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat). 66% d'entre eux se situent au sein des quartiers prioritaires.

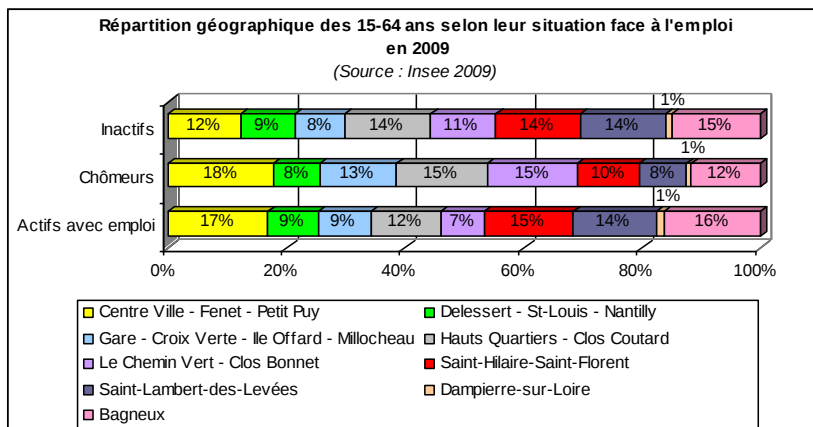
Entre 2008 et 2011, le Centre Ville et Bagneux ont bénéficié d'une augmentation du nombre de logements sociaux (+32% et +18%), tandis qu'ils ont diminué à Saint-Hilaire-Saint-Florent (-5%).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'évolution positive des logements sociaux au Centre Ville et à Bagneux correspond à de nouvelles constructions, tandis que la baisse du nombre de logements à Saint-Hilaire-Saint-Florent correspond à la cession de huit logements (du parc public vers le parc privé).
- Il est observé que Saint-Hilaire-Saint-Florent et Bagneux sont les quartiers les plus demandés auprès de Saumur Habitat.

3.5.3 Emploi-Population active

a) Répartition des 15-64 ans



En 2009, la ville de Saumur compte 16 945 personnes âgées de 15 à 64 ans. 59% sont des actifs occupés*, 11% des chômeurs* et 30% des inactifs* (voir thématique 4 p.114).

En 2009, les actifs avec emploi (actifs occupés) vivent majoritairement au Centre Ville et à Bagneux (17% et 16%). Les chômeurs se concentrent au Centre Ville (18%) et dans une moindre mesure, au Chemin Vert (15%) et au sein des Hauts Quartiers (15%).

Enfin, les personnes inactives (étudiants, retraités, femmes ou hommes au foyer, personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi) habitent pour la plupart sur les communes associées de Saint-Hilaire-Saint-Florent, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux, ainsi qu'au sein des Hauts Quartiers.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La forte proportion d'inactifs à Saint-Hilaire-Saint-Florent et à Saint-Lambert-des-Levées s'explique par la présence d'un nombre important de retraités.
- Au sein des Hauts Quartiers, les parents au foyer ainsi que les « autres inactifs » représentent une part importante des inactifs.

b) Répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle

En 2009, les Catégories Socioprofessionnelles* (CSP) de la population active* saumuroise les plus représentées sont les « employés » et « ouvriers » (58%) (voir thématique 4 p.122). On les retrouve majoritairement à Bagneux (15%), au Centre Ville (14%) et au sein des Hauts Quartiers (14%).

Par ailleurs, 27% des « cadres et professions intellectuelles supérieures » résident au Centre Ville et 14% à Delessert.

c) Taux de chômage

En 2009, le taux de chômage* de la population active saumuroise âgée de 15 à 64 ans est plus élevé au sein des quartiers prioritaires (28% au Chemin Vert, 21% à la Croix Verte, 20% au sein des Hauts Quartiers), qu'à l'échelle de la ville (16%). Les communes associées enregistrent elles, un taux de chômage inférieur ou égal à 12% (voir thématique 4 p.116).

Parmi les 1 875 chômeurs à Saumur en 2009, 43% vivent au sein des quartiers prioritaires, 18% au Centre Ville, 10% à Saint-Hilaire-Saint-Florent et 12% à Bagneux.

3.5.4 Formation-Qualification

a) Taux de scolarisation des 18-24 ans

A l'échelle de la ville, 39% des 18-24 ans sont scolarisés en 2009, contre seulement 32% d'entre eux au Chemin Vert et 31% à la Croix Verte (voir thématique 1 p.32).

Parmi l'ensemble des 18-24 ans non scolarisés (1 435 personnes), 25% résident au Centre Ville, 9% à Delessert, 34% au sein des communes associées (dont 14% à Bagneux) et 32% au sein des quartiers prioritaires.

b) Niveaux de formation des non scolarisés

Les quartiers prioritaires de la ville de Saumur ainsi que Saint-Lambert-des-Levées ont en 2009 une part importante de leur population non scolarisée* dont le niveau de formation* est inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP).

En effet, 87% des non scolarisés au Chemin Vert ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V, 74% au sein des Hauts Quartiers, 72% à la Croix Verte et 75% à Saint Lambert-des-Levées (contre 67% des non scolarisés à l'échelle de la ville) (voir thématique 4 p.121).

Sur 14 149 personnes dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V à Saumur en 2009, 46% résident sur les communes associées et 36% au sein des quartiers prioritaires.

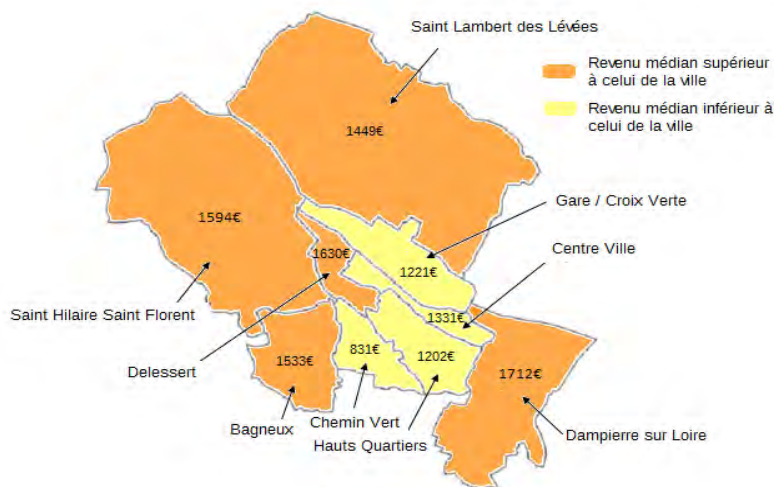
En revanche, le Centre Ville et Delessert enregistrent un nombre plus faible de personnes non scolarisées avec un niveau de formation inférieur ou égal au CAP-BEP (10% et 8%).

3.5.5 Précarité

a) Revenu médian

Revenu médian mensuel par unité de consommation en 2009

Source : Insee 2009



Le revenu médian* est la valeur qui partage les revenus fiscaux* en deux parties égales. Ainsi, pour la ville de Saumur en 2009, 50% des ménages ont un revenu supérieur à 1 370€ mensuel par Unité de Consommation* (UC) et 50% ont un revenu inférieur (voir thématique 5 p.142).

Ainsi, quatre quartiers ont un revenu médian inférieur à celui de la ville en 2009 : les quartiers prioritaires et le Centre Ville.

Si le Centre Ville et Saint-Lambert-des-Levées ont un revenu médian proche de celui de la ville (avec une différence de -39€ pour le premier et +79€ pour le second), Dampierre-sur-Loire (+342€) et Delessert (+260€) ont un revenu médian nettement supérieur à Saumur.

Notons que le revenu médian au Chemin Vert n'atteint que 831€ par mois et par UC, soit 539€ de moins que celui de la ville (contre -168€ au sein des Hauts Quartiers et -149€ à la Croix Verte).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le revenu médian mensuel par UC des différents quartiers confirme les données relatives à la répartition des actifs/chômeurs et des propriétaires/locataires à l'échelle infra-communale.
- Il est observé de fortes disparités de revenus, y compris entre les différents quartiers prioritaires.

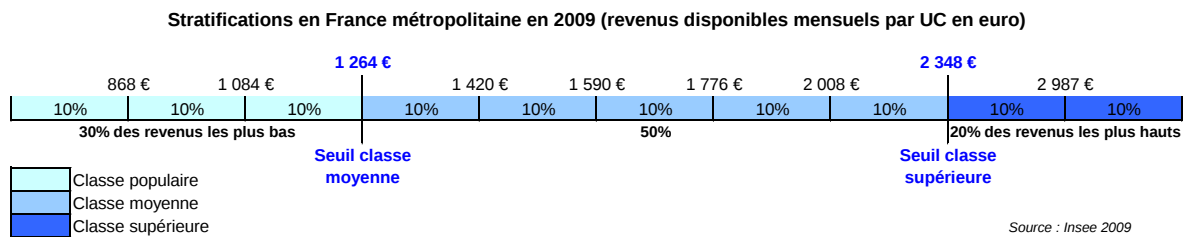
b) Répartition par stratification sociale

Bien qu'il n'existe aucune définition précise des différentes stratifications sociales, on distingue usuellement les classes « populaires », les classes « moyennes », ou bien encore les classes dites « supérieures ». Si communément le statut professionnel est le premier marqueur de l'appartenance à une classe, il reste impossible de définir statistiquement les stratifications sociales à partir des différentes catégories socioprofessionnelles.

C'est pourquoi, l'Observatoire des inégalités utilise la classification suivante, à partir des revenus disponibles* des ménages en 2009 :

- les classes populaires : ce sont les 30% des ménages qui disposent des revenus les plus bas, soit en France métropolitaine des revenus inférieurs à 1 264€ mensuel par Unité de Consommation (UC),
- les classes supérieures : ce sont les 20% des ménages qui disposent des revenus les plus hauts, soit des revenus supérieurs à 2 348€ mensuel par UC,

- les classes moyennes : ce sont les 50% des ménages restants qui disposent de ressources comprises entre 1 264€ et 2 348€ mensuel par UC.



Cette classification nous permet, à partir des revenus disponibles des ménages saumurois en 2009, de répartir la population de chaque quartier de la ville, sur la base des seuils identifiés à l'échelle de la France métropolitaine.

Répartition par stratification sociale en 2009

	Classes populaires	Classes moyennes	Classes supérieures
Seuils	<1 264€	>1 264€ & <2 348€	>2 348€
France métropolitaine	30	50	20
Maine et Loire	31	54	15
Saumur	38	46	16
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	41	41	18
Delessert - St-Louis - Nantilly	26	45	29
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	48	41	11
Hauts Quartiers - Clos Coutard	50	40	10
Chemin Vert - Clos Bonnet	72	27	1
Saint-Lambert-des-Levées	27	58	15
Bagneux	26	55	19

Non disponible pour Dampierre-sur-Loire et Saint-Hilaire-Saint-Florent
Source : Estimation municipale à partir des données Insee 2009

Si en France métropolitaine, 30% des ménages disposent de revenus inférieurs à 1 264€ par UC et par mois (classes populaires), ces ménages sont 38% à l'échelle de la ville.

Cette classe est donc plus représentée sur le territoire qu'à l'échelle nationale et même départementale (31%).

On trouve à Saumur en 2009, 46% de classes moyennes (50% en France métropolitaine et 54% en Maine et Loire) et 16% de classes supérieures tout comme à l'échelle départementale (15% contre 20% à l'échelle nationale).

A l'échelle infra-communale, les classes populaires sont surreprésentées dans les quartiers prioritaires qui se distinguent également par leur faible part de classes supérieures. Les Hauts Quartiers et la Croix Verte se distinguent toutefois du Chemin Vert par leur part plus importante de classes moyennes et de classes supérieures.

Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux se distinguent des autres quartiers de la ville par leur part importante de classes moyennes (58% et 55%) et Delessert est le quartier où la classe supérieure est la plus représentée (29%).

Avec 41% de classes populaires, 41% de classes moyennes et 18% de classes supérieures, le Centre Ville apparaît être le quartier où la mixité sociale est la plus importante.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- S'il est souvent avancé que de nombreuses personnes sont concernées par l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et que les bénéficiaires de minima sociaux* sont nombreux à Saumur, les données relatives à la répartition de la population par stratification sociale révèlent la part importante de classes moyennes sur la ville (46%).
- La part importante de classes populaires au Centre Ville tend à le rapprocher des quartiers prioritaires.

3.6 Stratégies individuelles

3.6.1 Mobilité résidentielle

Mobilité résidentielle des Saumurois en 2008

	Saumurois habitant une autre commune 5 ans auparavant		Lieu d'installation des nouveaux arrivants
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	1 523	42%	25%
Delessert - St-Louis - Nantilly	857	34%	14%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	535	21%	9%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	667	19%	11%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	347	13%	6%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	743	20%	12%
Saint-Lambert-des-Levées	521	15%	9%
Dampierre-sur-Loire	90	26%	1%
Bagneux	765	19%	13%
Saumur	6 048	23%	100%

Source : Insee 2008

En 2008, 23% des Saumurois n'habitaient pas la commune cinq ans auparavant (6 048 personnes) (voir thématique 1 p.15).

A l'échelle des différents quartiers, la mobilité résidentielle est la plus élevée au Centre Ville et à Delessert puisque respectivement 42% et 34% de leur population n'habitait pas la ville 5 ans auparavant.

Parmi l'ensemble des nouveaux arrivants en 2008, 25% se sont installés au Centre Ville, 14% à Delessert, 35% au sein des communes associées et 26% dans les quartiers prioritaires.

Taux de rotation des logements sociaux des organismes HLM au 31 décembre 2011

	Saumur Habitat	Maine et Loire Habitat
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	17%	-
Delessert - St-Louis - Nantilly	28%	-
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	12%	-
Hauts Quartiers - Clos Coutard	9%	-
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	14%	-
Saint-Hilaire-Saint-Florent	8%	12%
Saint-Lambert-des-Levées	8%	11%
Dampierre-sur-Loire	-	-
Bagneux	10%	-
Saumur	13%	11%

Sources : Saumur Habitat et Maine et Loire Habitat - données au 31 décembre 2011

Le taux de rotation* (rapport entre le nombre total de logements et le nombre de sorties dans les logements) mesure le renouvellement des locataires. Avec 371 départs en 2011, les logements sociaux appartenant à un organisme HLM ont enregistré un taux de rotation de 13%.

Les communes associées ainsi que les Hauts Quartiers se caractérisent par un taux de rotation inférieur à celui de la ville en 2011, tandis que le Centre Ville et Delessert enregistrent un taux de rotation plus élevé avec 17% et 28% (35 et 55 départs sur l'année).

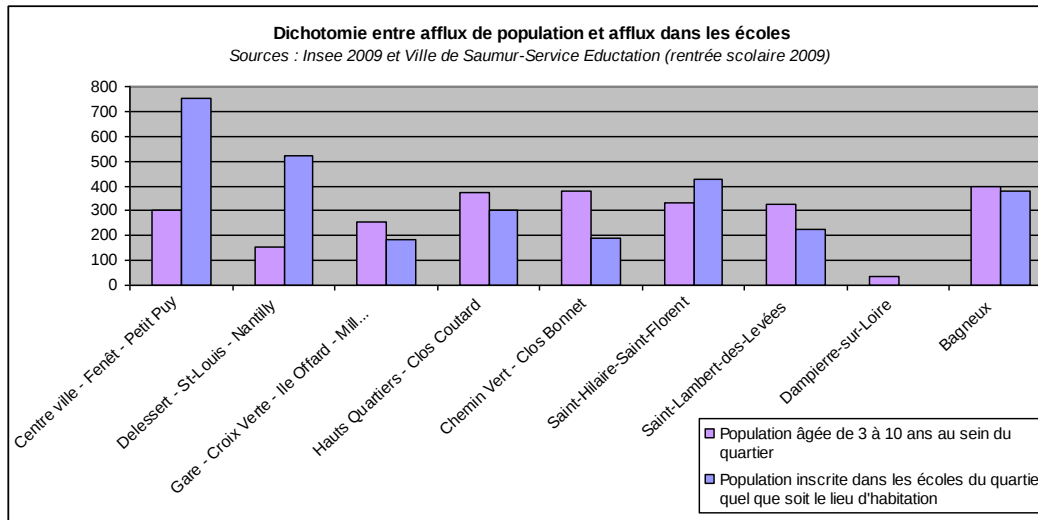
S'il est constaté que le Chemin Vert enregistre un taux de rotation proche de celui de la ville (14%), c'est le quartier qui compte le plus grand nombre de départs en 2011 (116).

A noter, les quartiers qui renouvèlent le plus leurs locataires du parc social sont les quartiers qui enregistraient en 2008, une part importante de population n'habitant pas Saumur 5 ans auparavant et où s'installent 39% des nouveaux arrivants (Centre Ville et Delessert).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'Oillerie proche du Centre Ville et Fontenoy à Delessert sont deux programmes importants de logements sociaux qui accueillent une part significative de militaires et justifient en partie les taux de rotation élevés sur ces deux quartiers.
- 73,4% de la vacance de Saumur Habitat est située au Chemin Vert et environ 20% des logements sociaux de ce quartier sont en vacance structurelle* (vacance depuis plus de trois mois).

3.6.2 Mobilité scolaire



A Saumur, les établissements publics et privés d'enseignement du 1^{er} degré ne sont pas régis par une carte scolaire et les parents peuvent scolariser leur(s) enfant(s) où ils le souhaitent.

Si l'on compare le nombre d'enfants inscrits dans les établissements saumurois du 1^{er} degré, et la population âgée de 3 à 10 ans des quartiers où sont situés ces établissements, certains quartiers paraissent plus attractifs que d'autres en matière de scolarisation.

C'est le cas par exemple des établissements du Centre Ville et de Delessert qui enregistrent plus d'enfants inscrits dans leurs écoles, que d'enfants domiciliés dans le quartier et âgés de 3 à 10 ans en 2009. A l'inverse, Saint-Lambert-des-levées et les quartiers prioritaires enregistrent moins d'enfants inscrits dans leurs établissements que d'enfants de 3 à 10 ans habitant le quartier.

Le Chemin Vert se démarque particulièrement : c'est le deuxième quartier qui recense le plus grand nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans en 2009 (381) alors qu'il ne compte que 191 enfants inscrits dans ses établissements du 1^{er} degré à la rentrée 2009.

Les différents services proposés dans les écoles semblent pouvoir peser sur leur attractivité. Si tous les établissements proposent une restauration scolaire, certaines écoles n'ont pas de garderie.

A noter, il est constaté un écart entre la population saumuroise âgée de 3 à 10 ans (2 552) et le nombre d'inscrits dans les établissements du 1^{er} degré de la commune (2 985). Ces données sont donc à utiliser avec précaution. Par ailleurs, seuls les 3-10 ans sont pris en compte et il n'est pas fait de distinction entre les enfants inscrits dans les établissements de Saumur qui habitent la commune et ceux résidant dans une autre commune.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'attractivité des établissements scolaires du Centre Ville peut s'expliquer par un plus large choix d'établissements et est à mettre en corrélation avec la présence d'un nombre important d'emplois sur ce quartier (lieu de travail des parents).
- Certains habitants ont une mauvaise image des établissements de leur quartier d'habitation.
- Les écoles du Chemin Vert ne proposent pas de garderie ce qui peut influencer le choix de certains parents de scolariser leur(s) enfant(s) ailleurs.

- La différence entre le nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans et le nombre d'inscrits dans les établissements d'un même quartier ne semble pas être liée aux relogements effectués dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine* (PRU) puisque ces mobilités scolaires se constataient déjà avant sa mise en place.
- Il est observé que les parents de la Croix Verte inscrivent plus facilement leurs enfants à l'école de Saint-Lambert-des-Levées qu'à celle de Millocheau.

3.7 Attractivité des quartiers

3.7.1 Equipements et services de proximité

a) Commerces et services de proximité

- Les commerces de proximité regroupent l'ensemble des commerces dont les achats sont quotidiens ou du moins très fréquents (boulangeries, supérettes, pharmacies, tabacs...).

Tous les quartiers de la ville sont dotés de boulangeries et d'au moins un commerce d'alimentation générale, excepté Dampierre-sur-Loire.

Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées semblent toutefois légèrement moins bien pourvus en commerce de proximité que le reste de la ville (pas de boucherie). A noter, la supérette du Centre Ville, qui a fermé ses portes en novembre 2012, devrait prochainement rouvrir.

- Les services aux particuliers de proximité comprennent les bureaux de poste, les banques, les coiffeurs, les restaurants...

Les cinq quartiers et quatre communes associées composant la ville de Saumur semblent bien équipés, pour la plupart, en services de proximité.

Si tous les quartiers n'ont pas d'agence bancaire, la majorité dispose toutefois de distributeurs automatiques. De la même manière, si un bureau de poste n'est pas recensé dans tous les quartiers il existe plus largement répartis sur le territoire des « points relais poste », offrant une partie des services proposés par cet organisme.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Ces équipements sont dans l'ensemble bien répartis sur le territoire et les habitants paraissent satisfaits des services et commerces de proximité de leur quartier.

→ Observations et ressentis du Conseil des sages et des Habitants référents :

- Les commerces de proximité créent du lien social entre les habitants et leur permettent de trouver tout ce dont ils ont besoin.
- Les marchés sont également très structurants et font vivre les quartiers.

b) Equipements d'enseignement

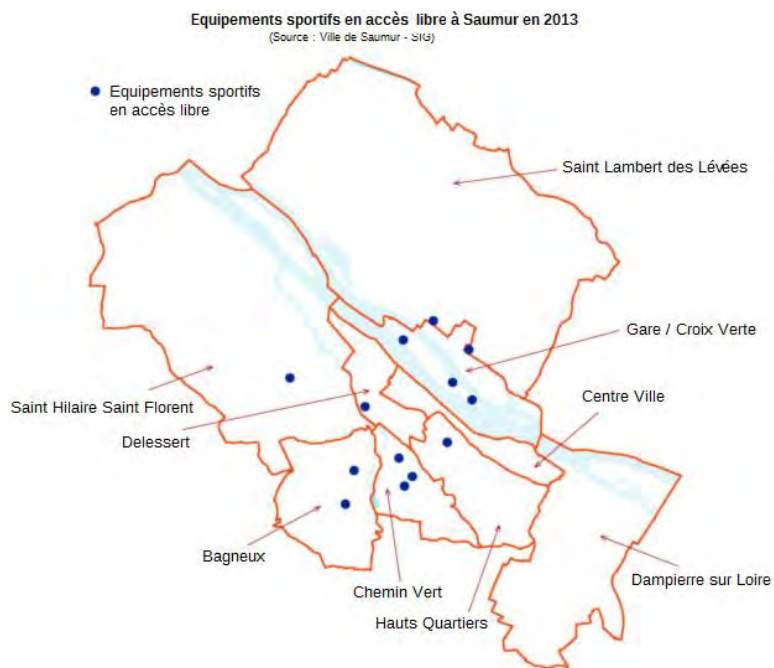
A l'exception de Dampierre-sur-Loire, l'ensemble des quartiers de la ville dispose d'établissements d'enseignement du premier degré.

Concernant le second degré, 12 établissements sont recensés à l'échelle de la ville. Si la majorité est située au Centre Ville et à Delessert (4 collèges et 3 lycées), on trouve également un collège au

Chemin Vert, à Saint-Hilaire-Saint-Florent et à Saint-Lambert-des-Levées ainsi que deux lycées dans les Hauts Quartiers. A l'échelle de la ville, deux lycées proposent un enseignement général et trois un enseignement professionnel et technologique.

A noter, des établissements d'enseignement supérieur* sont également recensés sur la ville de Saumur. S'il ne parait pas pertinent d'étudier la répartition géographique de ces établissements au vu des formations spécifiques que chacun propose, ces derniers peuvent toutefois jouer un rôle en termes d'attractivité.

c) Equipements sportifs et de loisirs



L'offre d'équipements sportifs parait diversifiée et bien répartie au sein des quartiers de Saumur.

33 équipements sportifs sont à accès contrôlé (piscine, gymnases, complexes sportif, activités équestre, tennis...) et 15 sont en accès libre.

Ces derniers se situent principalement au sein des quartiers de Saumur ville, notamment au Chemin Vert et à la Gare-Croix Verte (fitness, base de loisirs, terrain multisports...). Une vingtaine d'aires de jeux en accès libre sont par ailleurs recensées sur le territoire.

Une vingtaine d'aires de jeux en accès libre sont par ailleurs recensées sur le territoire.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les équipements du Chemin Vert sur les rives du Thouet semblent plutôt fréquentés en soirée et le centre équestre en gestion privé installé sur le quartier ne parait pas profiter en premier lieu à la population du Chemin Vert.
- Les modalités d'accès des différents équipements (accès payant, plages d'ouverture...) doivent être prises en considération car un certain nombre d'équipements n'est pas en accès libre.

3.7.2 Aménagements urbains

a) Barrières naturelles et urbaines

Les barrières naturelles et urbaines présentes sur et entre certains quartiers de la ville peuvent constituer de véritables obstacles à la circulation et à l'échange avec le reste de la ville :

- au Chemin Vert : le Thouet, l'ancienne voie ferrée et le boulevard de la Marne,
- dans les Hauts Quartiers : la topographie et le coteau ainsi que le château et ses fortifications,

- à la Croix Verte : la Loire et le réseau ferré.

Les communes associées rencontrent elles aussi certains obstacles : l'éloignement géographique de Dampierre-sur-Loire, le Thouet pour Bagneux et Saint-Hilaire-Saint-Florent et la Loire pour Saint-Lambert-des-Levées (reliées au centre de la ville par des ponts).

Ces barrières rendent plus difficile l'accessibilité entre les quartiers et peuvent favoriser un « cloisonnement » de la population.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Bien que les aménagements réalisés aient permis d'atténuer les barrières psychologiques, l'ancienne voie ferrée au Chemin Vert (qui est aujourd'hui remplacée par l'Allée Verte) et le Thouet (qui a été aménagé) restent des barrières physiques pour les habitants.
- Pour les communes associées les barrières naturelles sont plus visibles. La Loire, entre le nord et le sud de la ville, reste l'obstacle le plus prégnant, bien qu'elle soit aussi perçue comme une richesse.

→ Observations et ressentis du Conseil des sages et des Habitants référents :

- Les aspects géologiques créent des barrières, principalement entre le nord et le sud de la Loire et le fait de devoir traverser des ponts peut accentuer le « cloisonnement » des quartiers.
- Cependant, pour les plus jeunes, les limites entre les communes associées et le centre ainsi que celles entre le nord et le sud de la ville tendent à s'atténuer.

b) Cœurs de vie

Les barrières naturelles et urbaines ne sont pas les seuls facteurs favorisant le « cloisonnement » des quartiers. En effet, la majorité des quartiers et communes associées dispose d'un « cœur de vie » leur permettant de vivre « en autonomie » :

- au Chemin vert : la place du poisson rouge et l'intersection de la rue du Chemin Vert,
- dans les Hauts Quartiers : le Clos Grolleau (anciennement place Jehan Alain),
- à la Croix Verte : la gare et la rue de Rouen,
- à Saint-Hilaire-Saint-Florent : la place de la poterne,
- à Bagneux : la rue du Pont Fouchard.

Saint-Lambert-des-Levées et Dampierre-sur-Loire ne possèdent pas réellement de « cœur de vie » mais plutôt plusieurs lieux de peuplement.

L'identité individuelle de chaque quartier, chère à leurs habitants, peut de surcroît accentuer un mode de vie en indépendance.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les « cœurs de vie » identifiés au sein de chaque quartier correspondent aux lieux où sont situés les services et commerces de proximité.
- Dans certains quartiers et particulièrement au Chemin Vert, la faible mobilité des habitants et la présence de commerces et services de proximité (qui peut favoriser une autosuffisance), semblent propices au « cloisonnement » des quartiers.

→ Observations et ressentis du Conseil des sages et des Habitants référents :

- Si les « cœurs de vie » permettent aux habitants d'avoir accès à tout ce dont ils ont besoin à proximité, ils ne favorisent pas pour autant un mode de vie en vase clos.
- La topographie du quartier est également importante en matière de « vivre ensemble » car si la place des Hauts Quartiers fait vivre et dynamise le quartier, la forme linéaire du quartier Fenêt/Petit Puy ne favorise pas les échanges.
- Les personnes âgées ont plus facilement tendance à rester au sein de leur quartier à l'inverse des jeunes qui semblent plus mobiles et ouverts sur l'extérieur.

c) Mobilité et transports en commun

Equipement automobile des ménages en 2009

	Ménages avec au moins une voiture	Nombre total de ménages	Part des ménages sans voiture
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	1611	2 267	29%
Delessert - St-Louis - Nantilly	968	1 268	24%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	1056	1 419	26%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	1281	1 715	25%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	701	1 189	41%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	1491	1 635	9%
Saint-Lambert-des-Levées	1381	1 580	13%
Dampierre-sur-Loire	143	152	6%
Bagneux	1652	1 888	13%
Saumur	10283	13 113	22%

Source : Insee 2009

A l'échelle de la ville, 22% des ménages n'ont pas de voiture en 2009, contre 14% à l'échelle du département.

C'est au Chemin Vert que ce taux est le plus important (41%).

On observe une corrélation entre le lieu de résidence et l'équipement automobile des ménages.

Les ménages installés sur les communes associées sont à plus de 87% équipés d'au moins une voiture, tandis que les ménages de Saumur ville sont plus nombreux à ne pas posséder de véhicule.

Pour les communes associées, plus éloignées du Centre Ville, posséder un véhicule est d'une plus grande nécessité. A l'échelle des quartiers de Saumur ville, les difficultés de mobilité identifiées sont à mettre en parallèle avec les niveaux de revenus des habitants et les caractéristiques socioéconomiques des quartiers. La mobilité doit également être rapportée à la taille de la ville (peu étendue) et aux difficultés de stationnement (principalement au Centre Ville).

Le réseau de transport en commun de la ville de Saumur est constitué de :

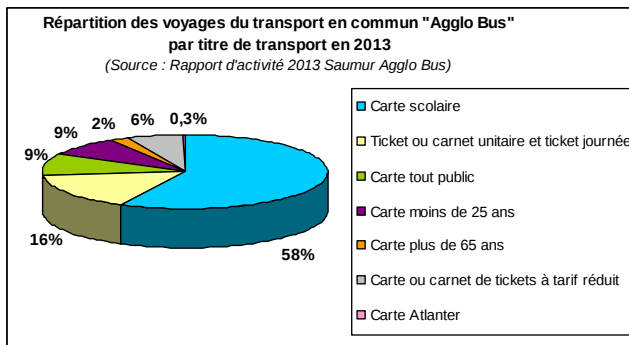
- 7 lignes dites « urbaines » desservant la ville et ses communes associées, cadencées à la demi-heure avec une correspondance systématique au Centre Ville,
- 12 lignes dites « périurbaines » reliant les 32 communes de l'agglomération²⁸, à Saumur.

Lignes urbaines à Saumur en 2012



Source : Saumur Agglo Bus

²⁸ Voir Annexe 1



En 2013, le nombre total de voyages enregistrés par Agglo Bus s'établit à 1 548 372. L'analyse de la fréquentation par titre de transport indique que la carte scolaire est utilisée pour une majorité de voyages (58%).

Si 9% des voyages concernent les cartes annuelles ou trimestrielles « moins de 25 ans », seulement 2% sont relatifs aux cartes mensuelles « plus de 65 ans » alors que la part des personnes âgées est importante à l'échelle de la ville.

6% des voyages concernent par ailleurs des cartes ou carnets de tickets à tarif réduit (attribués sous condition de ressources à certains publics). Enfin, la carte Atlanter, destinée aux salariés qui empruntent tous les jours deux réseaux de transports (train et bus), représente moins de 1% des voyages.

Selon une enquête mise en place en novembre 2013 sur 2 078 voyages, afin de mieux connaître les usagers d'Agglo Bus, les éléments suivants apparaissent :

- les usagers sont majoritairement :
 - des jeunes (40% ont moins de 19 ans) et notamment des scolaires (un tiers des voyages concernent les abonnements scolaires),
 - des femmes (plus de 65% des utilisateurs contre 55% en moyenne au niveau national),
 - des utilisateurs réguliers (68% utilisent ce transport tous les jours et 24% une à trois fois par semaine),
- le ticket unitaire est le titre le plus utilisé (33% des voyages) et un tiers des personnes qui utilisent des tickets prennent le transport tous les jours,
- peu d'usagers utilisent ce mode de déplacement pour le travail (13%),
- les arrêts proches des établissements scolaires (Volney, Jehan Alain...), des supermarchés (Ecoparc, Maréchaud...) et des lieux publics (Gare SNCF, Résistance, Hôpital...) ainsi que les arrêts situés au Chemin Vert (Schweitzer, Frères Lumières, Gay Lussac, Fricotelles...) enregistrent la plus forte fréquentation.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les ménages sans voiture sont principalement concentrés dans les quartiers prioritaires ainsi qu'au Centre Ville.
- Les jeunes des quartiers prioritaires semblent plus mobiles et se rendent plus facilement au Centre Ville que leurs aînés.
- Si aujourd'hui les correspondances du réseau Agglo Bus se font au Centre Ville, la plateforme d'échanges pourrait être déplacée au pôle Balzac ; or certains utilisateurs ne semblent pas favorables à ce changement.
- L'enquête réalisée en 2013 sur les habitudes de déplacements des usagers a pour objectif d'apporter des améliorations sur le réseau et des modifications pourraient ainsi voir le jour.

- Il est constaté une hausse des utilisations des tickets à la journée, ainsi qu'un nombre important de bénéficiaires du tarif social.
- Le stationnement au Centre Ville qui paraît être un frein à la mobilité est en contradiction avec le faible nombre d'abonnés au réseau de transport en commun.
- Dans le saumurois, les personnes sont peu mobiles et certaines ont même des difficultés pour se déplacer du nord au sud de la ville.

d) Projets réalisés, à venir ou en cours dans le cadre du Programme de rénovation urbaine

Le Programme de Rénovation Urbaine* (PRU) de la Ville de Saumur, dont le but est de répondre aux problématiques d'exclusion et d'enclavement territorial mais aussi d'encourager la mixité sociale, définit l'amélioration des quartiers suivants : le Chemin Vert, la Croix Verte et les Hauts Quartiers.

Le programme 2008-2015 du PRU en termes de logement

	Ensemble du PRU	Chemin Vert	Croix Verte	Hauts Quartiers	Saumur hors quartiers prioritaires	Agglomération saumuroise
Démolition	564	100%	-	-	-	-
Construction	404	26%	16%	-	51%	7%
Réhabilitation et amélioration de la qualité de service	1649	69%	4%	27%	-	-
Résidentialisation	935	58%	7%	35%	-	-

Source : Direction de Projet PRU de Saumur

Alors que l'ensemble des démolitions programmées dans le cadre du PRU se situe au Chemin Vert, seules 26% des constructions sont programmées sur ce quartier, 16% le sont à la Croix Verte et 58% hors quartiers prioritaires.

L'ensemble des réhabilitations et améliorations de la qualité de service (rénovations d'habitations et aménagements des halls d'immeubles) ainsi que des résidentialisations (améliorations du cadre de vie des quartiers d'habitat social) est programmé au sein des quartiers prioritaires (dont plus de 50% au Chemin Vert).

Au 31 octobre 2013, s'il reste peu de projets de démolition à effectuer (28%), 92% des constructions, 40% des réhabilitations et 54% des résidentialisations sont en cours ou restent à venir.

Programmes réalisés et projets en cours et à venir en termes d'aménagement au 31 octobre 2013

	Chemin Vert	Hauts Quartiers
Amélioration de la qualité paysagère	Aménagement de la Gare de l'Etat	Aménagement de l'esplanade du Clos Grolleau
	Aménagement de la place du Poisson Rouge	
	Aménagement de la rue Robert Amy	
	Aménagement du secteur Marais le Roi	
	Aménagement de jardins partagés	
Les transports en commun et les circulations douces	Aménagement lié à la démolition LOPOFA-Bonnevay	Aménagement rue du Clos Coutard
	Création d'une liaison piétonne Gare de l'Etat-Bonnevay	
	Aménagement d'une liaison Allée verte / rue du Chemin Vert	
	Aménagement lié à la démolition Manivelle	

Projets réalisés

Projets en cours et à venir

Source : Direction de Projet PRU de Saumur - Convention de rénovation urbaine (avenant n° 5) - données au 31 octobre 2013

En termes d'aménagement, une grande majorité des projets est située au Chemin Vert, deux projets sont prévus au sein des Hauts Quartiers et aucun projet d'aménagement n'est prévu à la Croix Verte.

Si la moitié du programme relatif aux aménagements du Chemin Vert est déjà effectué, les aménagements situés dans les Hauts Quartiers restent encore à réaliser.

Programmes réalisés et projets en cours et à venir en termes d'équipement public au 31 octobre 2013

	Chemin Vert	Croix Verte	Hauts Quartiers
Equipements et locaux associatifs	Restructuration du gymnase	Création de la maison des associations et de quartier Jean Rostand	Création de l'Espace des Hauts Quartiers
	Création d'une Maison de l'Enfance		Construction du groupe scolaire Clos Coutard
	Requalification du Centre Social J. Percereau		
L'énergie et la prise en compte du changement climatique	Conversion d'une chaufferie bois	Panneaux photovoltaïques (maison des associations)	-

Projets réalisés

Projets en cours et à venir

Source : Direction de Projet PRU de Saumur - Convention de rénovation urbaine (avenant n° 5) - données au 31 octobre 2013

En termes d'implantation d'équipements publics, l'ensemble des projets est à ce jour terminé à la Croix Verte. A noter, la Maison de l'Enfance située au Chemin Vert, projet encore en cours au 31 octobre 2013, a ouvert ses portes en janvier 2014.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

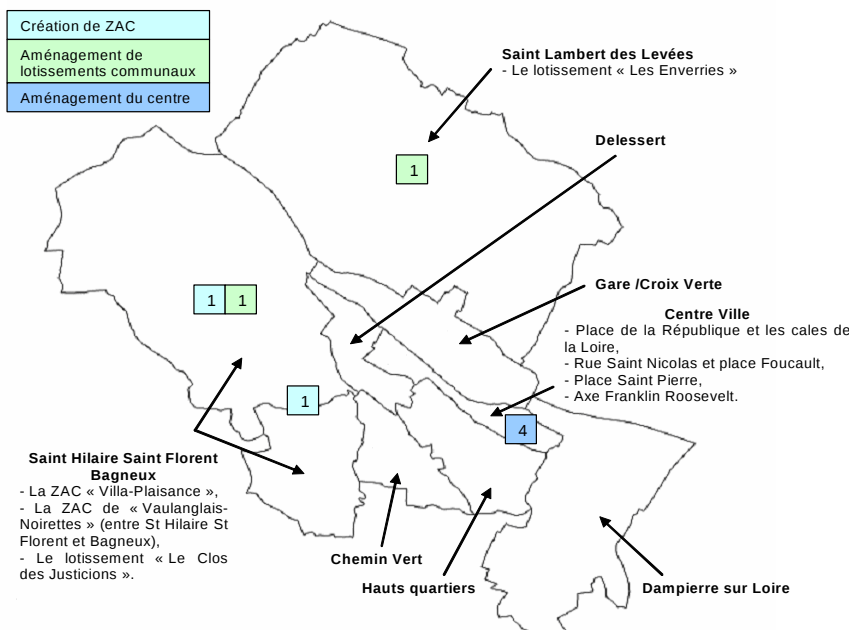
- Certains habitants des Hauts Quartiers ont l'impression que le programme du PRU en termes de logement se concentre uniquement sur le Chemin Vert. En effet, les déconstructions réalisées sur ce dernier sont plus visibles que les réhabilitations mises en œuvre au sein des Hauts Quartiers.
- Le « city park » au Clos Grolleau (anciennement place Jehan Alain) est peut être une piste pour offrir aux jeunes un nouveau lieu de rencontres afin de réduire les phénomènes de regroupement constatés dans certains halls d'immeubles.
- La création de l'Allée Verte au Chemin Vert a contribué à l'amélioration du quartier et il est observé une hausse de l'utilisation du domaine public par la population.
- La salle des Hauts Quartiers et la Maison des Associations sur le quartier de la Croix Verte sont peu utilisées par les habitants.

e) Projets à venir ou en cours hors Programme de rénovation urbaine

D'autres projets en termes d'aménagement urbain, programmés à l'échelle de la ville de Saumur, sont conduits par la municipalité hors Programme de Rénovation Urbaine.

Les projets à venir ou en cours hors PRU

Source : Ville de Saumur - données au 31 octobre 2013



L'aménagement du centre ville est un projet débuté en septembre 2013 qui s'achèvera à l'horizon 2020. Il a pour objectif de favoriser la piétonisation de l'hyper centre en fermant certains axes à la circulation ou en limitant l'accès, sans pour autant négliger les besoins de stationnement.

La création de Zones d'Aménagement Concertée (ZAC) a pour objectifs de travailler sur la mixité des formes d'habitat (maisons individuelles, logements individuels groupés, habitats collectifs) mais aussi de favoriser la mixité sociale (logements locatifs sociaux ou non et programmes d'accession à la propriété).

Enfin, tout comme les ZAC, les objectifs des lotissements communaux sont d'attirer de la population à Saumur en répondant à leurs besoins et de favoriser l'accès à la propriété des primo-accédants.

A noter, d'autres projets ont pour but de rendre la Loire et le Thouet accessibles aux Saumurois (la Coulée Verte, aménagement du sentier nord de la Loire...).

Il est important de rappeler que le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) constitue le principal frein au développement urbain de la ville.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les projets portés par la municipalité montrent le dynamisme de la ville en termes de rénovation urbaine.
- D'autres programmes privés sont également prévus comme le déménagement du cinéma par exemple.

3.8 Expression du « vivre ensemble »

- Le vivre ensemble se réfère tout d'abord à la mixité sociale au sein des quartiers.

La mixité sociale d'un point de vue sociologique fait référence à la cohabitation dans un même espace de groupes sociaux dotés de caractéristiques diverses (critères socioculturels, d'âge, de statut professionnel, de niveau de ressources...).

D'un point de vue législatif, la mixité sociale est toutefois principalement abordée sous l'angle de l'habitat. En effet, avec la loi SRU²⁹ et l'obligation faite aux communes de posséder 20% de logements sociaux, la lutte contre l'exclusion passe par une répartition plus équilibrée des groupes sociaux et des populations en difficulté dans l'espace urbain.

A Saumur, 66% des logements sociaux se trouvent dans les quartiers prioritaires et des inégalités socioéconomiques existent entre ces quartiers et le reste de la ville.

Les quartiers prioritaires concentrent plus de la moitié des familles monoparentales et une grande partie des chômeurs (43%). Ils présentent de surcroît les revenus médians les plus bas et une part importante de leur population appartient à la classe populaire.

Avec un revenu médian de 831€ par UC et par mois en 2009 (1 370€ à Saumur) et 72% de classes populaires (38% à l'échelle de la ville), le Chemin Vert se démarque particulièrement de la Croix Verte et des Hauts Quartiers qui enregistrent un revenu médian de plus de 1 200€ et une part moins importante de la population appartenant à la classe populaire (48% et 50%).

Au Centre Ville où se mêlent logements dégradés et résidences particulières, la mixité sociale est plus développée. Sur ce quartier, la mobilité résidentielle est forte (42% de la population n'habitait pas la commune 5 ans auparavant), le poids de la classe populaire et de la classe moyenne est

²⁹ Loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain

équivalent (41%) et la classe supérieure est relativement importante (18%). C'est aussi le quartier où résident à la fois le plus d'actifs occupés (17%) et de chômeurs (18%).

Sur les communes associées, la mixité sociale semble transparaître plus faiblement. En effet, ces dernières concentrent la majorité des propriétaires de la ville (59%) et enregistrent un plus faible taux de chômage (inférieur ou égal à 12%) que celui de Saumur (16%). L'importance des classes moyennes à Saint-Lambert-des-Levées et à Bagneux (58% et 55%) engendre cependant, une certaine homogénéité de la population.

Enfin, Delessert est le quartier où la classe supérieure est la plus importante (29% contre 16% pour Saumur). Son image de quartier « bourgeois » liée à un habitat cosu, une architecture prestigieuse et à la proximité du Centre Ville attire majoritairement les cadres et professions intellectuelles supérieures dont les militaires. C'est aussi un quartier prisé des nouveaux arrivants (après le Centre Ville) et où la mobilité résidentielle est importante (34% de la population n'habitait pas la commune 5 ans auparavant).

Pour autant, si la recherche de mixité sociale est une solution au développement du « vivre ensemble », la coexistence de différents groupes sociaux au sein d'un même territoire ne suffit pas à y contribuer.

En ce sens, la mixité doit être déclinée dans les politiques publiques relatives aux domaines comme l'école, l'emploi, les transports, la culture... Pour cela, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale* (CUCS) met en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants et construire du lien social dans les quartiers connaissant une concentration de difficultés socioéconomiques. Porté par des associations et des institutions, le CUCS soutient une cinquantaine de projets par an autour de cinq thématiques :

- éducation et égalité des chances,
- habitat et cadre de vie,
- accès à l'emploi et développement économique,
- accès à la santé,
- prévention de la délinquance et développement de la citoyenneté.

- Le vivre ensemble concerne par ailleurs les échanges entre les quartiers.

Saumur, ville de villages, est constituée de neuf quartiers chacun doté d'un « cœur de vie » et de commerces et services de proximité. Ainsi, les habitants sont dans la majorité des quartiers en mesure de vivre en autonomie sans se déplacer nécessairement dans les autres quartiers de la ville.

En outre, les barrières naturelles et urbaines existantes à Saumur ne favorisent pas les échanges entre les différents quartiers.

Une trop forte ségrégation spatiale et sociale peut engendrer des effets négatifs comme la stigmatisation, la discrimination de certains quartiers, l'enfermement sécuritaire et le manque de mobilité... Certains de ces effets se ressentent tout particulièrement au Chemin Vert, où le manque de valorisation et une perception négative de ce quartier, engendrent notamment la mise en place de stratégies résidentielles et scolaires (mobilité résidentielle très faible et mobilité scolaire importante).

Toutefois, si les ménages du quartier sont nombreux à ne pas posséder de véhicule (41%), les transports en commun enregistrent une forte fréquentation et semblent remédier en partie aux problèmes de mobilité de la population. Le quartier du Chemin Vert, qui concentre une grande partie des projets du Programme de Rénovation Urbaine (PRU), reste aujourd'hui en pleine mutation.

Si une forte ségrégation spatiale et sociale engendre des effets négatifs dont un mode de vie « cloisonné » elle peut générer des effets positifs. En effet, l'identité individuelle de chaque quartier, chère à leurs habitants, est nécessaire à une bonne cohabitation. Elle permet une forte sociabilité, le maintien d'une identité, un sentiment d'appartenance à un territoire, une solidarité et un réseau d'entraide plus développés ainsi qu'une capacité plus grande à organiser des intérêts communs à l'intérieur des territoires.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les aménagements dans le cadre du PRU impactent les quartiers concernés qui sont actuellement en pleine mutation.
- Un des objectifs du PRU est de créer de la mixité sociale et de lutter contre les concentrations de logements sociaux au sein d'un même quartier. Les effets sont toutefois aujourd'hui difficilement mesurables en termes de vivre ensemble.
- S'il est noté une amélioration du cadre de vie au sein des différents quartiers cela n'est pas suffisant pour contribuer au vivre ensemble et certains restent stigmatisés.
- L'objectif du PRU est d'atténuer les inégalités spatiales et sociales. Pour autant, les dernières données du recensement confirment les disparités encore existantes entre ces quartiers et le reste de la ville.
- Le programme d'accession sociale au Chemin Vert permettra l'installation de nouveaux habitants mais qui seront surement majoritairement des ménages appartenant à la classe moyenne inférieure.
- La présence des associations au sein des quartiers est très importante mais il semblerait qu'elles soient moins nombreuses et moins dynamiques qu'avant.

→ Observations et ressentis du Conseil des sages et des Habitants référents :

- La communication joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du « vivre ensemble ». Or, au sein des différents quartiers, il n'est pas facile d'informer et de mobiliser les habitants.
- Les inégalités sociales se ressentent principalement entre les quartiers prioritaires et les autres quartiers de la ville. Le Chemin Vert particulièrement est souvent perçu comme « inférieur » aux autres.
- Le terme « cloisonnement » ne paraît pas adapté pour qualifier l'appréhension globale de la ville de Saumur. Il semble toutefois « correct » pour situer le Chemin Vert par rapport aux autres quartiers de la ville.

Synthèse

- ❖ Des caractéristiques socioéconomiques disparates, d'une part entre les communes associées et les quartiers de Saumur ville et d'autre part, entre les quartiers prioritaires et l'ensemble des autres quartiers de la ville.
- ❖ Des stratégies individuelles exercées dans certains quartiers en termes de mobilité résidentielle ou scolaire.
- ❖ Des équipements et services de proximité dans l'ensemble bien répartis sur le territoire.
- ❖ Des barrières naturelles et urbaines qui restent présentes mais des aménagements urbains qui entraînent des changements et favorisent le « décroissement » des quartiers.
- ❖ Des difficultés de mobilité identifiées principalement en termes d'équipement automobile, en contradiction avec le faible nombre d'abonnés au réseau de transport en commun.
- ❖ Une expression du « vivre ensemble » qui s'appréhende différemment selon les quartiers : si la mixité sociale semble développée au Centre Ville, le Chemin Vert concentre les plus fortes inégalités.

Sommaire détaillé

THEMATIQUE 4 : ACTIVITE ECONOMIQUE-EMPLOI-INSERTION

4.1 Activité économique	111
4.1.1 Positionnement économique de Saumur.....	111
4.1.2 Emplois au lieu de travail.....	112
4.1.3 Concentration d'emploi.....	113
4.2 Population active	114
4.2.1 Taux d'activité et taux d'emploi.....	114
4.2.2 Population inactive.....	115
4.2.3 Chômage.....	116
a) Zone d'emploi de Saumur.....	116
b) Ville de Saumur.....	116
4.2.4 Demandeurs d'emploi.....	117
4.3 Types d'emplois occupés par la population active	118
4.3.1 Conditions d'emploi.....	118
4.3.2 Temps de travail.....	118
4.4 Formation-Qualification	119
4.4.1 Offre de formations.....	119
4.4.2 Niveaux de formation de la population non scolarisée.....	121
4.4.3 Catégories socioprofessionnelles de la population active.....	122
4.5 Mobilité des actifs	124
4.5.1 Mobilité professionnelle.....	124
4.5.2 Modes de transport des actifs.....	125

Enjeu 4 : Les freins liés à l'accès à l'emploi

4.6 Publics face à l'emploi	127
4.6.1 Jeunes.....	127
a) Taux d'activité et taux d'emploi des jeunes.....	127
b) Formation et qualification des jeunes.....	127
c) Insertion professionnelle des jeunes.....	128
d) Chômage des jeunes.....	129
e) Conditions d'emploi des jeunes.....	129
4.6.2 Femmes.....	129
a) Taux d'activité et taux d'emploi des femmes.....	129
b) Formation et qualification des femmes.....	130
c) Chômage des femmes.....	131
d) Conditions d'emploi des femmes.....	131
4.6.3 Séniors.....	131
a) Taux d'activité et taux d'emploi des séniors.....	131
b) Formation et qualification des séniors.....	132
c) Chômage des séniors.....	133
d) Conditions d'emploi des séniors.....	133
4.6.4 Familles.....	134
a) Couples sans enfant.....	134
b) Couples avec enfant(s).....	134
c) Familles monoparentales.....	134
4.7 Publics éloignés de l'emploi	135
4.7.1 Demandeurs d'emploi de longue durée.....	135
4.7.2 Bénéficiaires du Revenu de solidarité active.....	135
4.7.3 Difficultés de mobilité.....	136
4.7.4 Retour à l'emploi.....	137
4.8 Identification des freins liés à l'accès à l'emploi	138

4.1 Activité économique

4.1.1 Positionnement économique de Saumur

L'activité économique d'un territoire peut être associée statistiquement à la notion « d'établissement* ». Cette unité de production juridiquement dépendante de l'entreprise* produit des biens ou des services (usines, boulangeries, hôtels...). Les établissements constituent le niveau le mieux adapté à l'étude de l'approche de l'économie d'un territoire.

Nombre d'établissements par secteur d'activité et par taille à Saumur en 2011

	Sans salarié	De 1 à 9 salariés	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Ensemble
Agriculture, sylviculture, pêche	70	30	6	0	106
Industrie	98	49	25	10	182
Construction	78	54	13	1	146
Commerce, transports, services divers	983	603	89	10	1 685
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	273	96	43	22	434
Ensemble	1 502	832	176	43	2 553

Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), Données au 31 décembre 2011

Sur la ville de Saumur, on dénombre au 31 décembre 2011, 2 553 établissements dont 66% appartiennent au secteur d'activité du « commerce, transports et services divers ».

59% de ces établissements n'emploient aucun salarié (57% à Saintes), 32% emploient moins de 10 salariés, 7% emploient entre 10 et 49 salariés et enfin seulement 2% emploient 50 salariés ou plus.

En 2012, 236 nouveaux établissements ont été créés à Saumur.

Effectifs salariés des établissements par secteur d'activité et par taille à Saumur en 2011

	De 1 à 9 salariés	De 10 à 49 salariés	50 salariés ou plus	Ensemble
Agriculture, sylviculture, pêche	96	100	0	196
Industrie	179	647	1 015	1 841
Construction	147	312	121	580
Commerce, transports, services divers	1 856	1 638	908	4 402
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	319	1 002	3 574	4 895
Ensemble	2 597	3 699	5 618	11 914

Source : Insee, Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP), Données au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, les établissements saumurois emploient près de 12 000 salariés : 41% dans le secteur de « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale », 37% dans le secteur du « commerce, transports et services divers » et 15% dans « l'industrie ».

A la différence d'un établissement, une entreprise est une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes. 180 entreprises ont été créées à Saumur en 2011 dont 50% sous le régime d'auto-entrepreneur.

Les territoires ne disposent pas des mêmes atouts ni des mêmes fragilités en termes d'activité économique. Selon une étude de l'Insee sur les mutations économiques en Pays de la Loire³⁰, le tissu économique de la zone d'emploi* de Saumur³¹ s'apparente à « une activité économique diversifiée mais peu dynamique ». La part du secteur des administrations publiques y est importante, préservant

³⁰ Insee Pays de la Loire, « Les territoires des Pays de la Loire face aux mutations économiques », n°122, novembre 2013

³¹ Voir Annexe 1

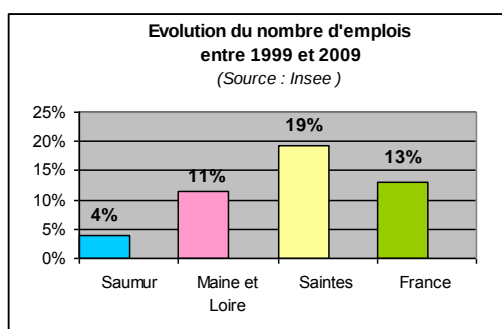
des aléas conjoncturels une partie des emplois. Si les secteurs du commerce et des activités de transport ont des poids proches de la moyenne régionale, la part de l'industrie y est légèrement plus élevée qu'en Pays de la Loire.

Selon une autre étude de Pôle Emploi³², le bassin d'emploi de Saumur s'apparente à un territoire décrit comme « *rural enclavé* ». Le tissu économique qui reste très marqué par l'emploi agricole et industriel a été affecté ces dernières années par un fort recul de ces secteurs. La prépondérance des activités liées à l'industrie, au commerce et à la construction caractérise un territoire où les Très Petites Entreprises (TPE) (moins de 10 salariés) sont prédominantes.

Par ailleurs, Saumur est marquée par une forte économie présentielle* qui suppose qu'une partie de l'activité économique d'un territoire provient de la présence de personnes sur ce territoire³³. En effet, des activités de production de biens et de services sont mises en œuvre localement pour satisfaire les besoins des personnes, qu'elles soient résidentes ou touristes (administration, construction, hôtellerie, restauration...). A Saumur, l'emploi présentiel représente plus de 70% des emplois de la commune en 2007 (contre une moyenne nationale de 64% et départementale de 60%).

4.1.2 Emplois au lieu de travail

L'emploi au lieu de travail* fait référence aux emplois occupés et situés sur le territoire au moment du recensement.

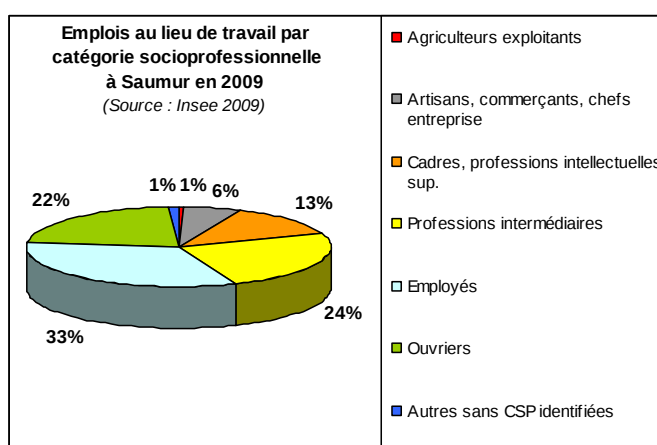


En passant de 14 912 en 1999 à 15 496 en 2009, le nombre d'emplois a évolué de +4% à Saumur (+584). Cette évolution reste très en-dessous des territoires de comparaison qui ont vu leur nombre d'emplois augmenter de plus de 10% sur la période considérée.

Le poids de l'emploi public à Saumur est quant à lui estimé à 42% en 2009, soit une évolution de 4 points entre 1999 et 2009.

Conformément aux tendances observées sur les territoires de comparaison, les emplois les plus représentés à Saumur en 2009 sont relatifs à la catégorie des « employés » (5 075 emplois) et des « ouvriers » (3 441 emplois).

A elles seules, ces deux Catégories Socioprofessionnelles* (CSP) représentent 55% des emplois situés sur la ville.



Entre 1999 et 2009, on observe une diminution du nombre d'emplois relatifs aux « ouvriers » (-13%) alors que les emplois relatifs aux « employés » ont enregistré une augmentation de 18%. De même,

³² Pôle Emploi Pays de la Loire, « Diagnostic socio-économique », n°11, décembre 2012

³³ Comité d'expansion économique de Maine et Loire, « L'économie présentielle : 25 ans de croissance ininterrompue en Anjou », décembre 2011

les « cadres et professions intellectuelles supérieures » et les « professions intermédiaires » ont vu leur nombre d'emplois augmenter (+29% et +6%).

4.1.3 Concentration d'emploi

Indicateur de concentration d'emploi à Saumur en 2009

	2009
Nombre d'emplois dans la zone	15 496
Actifs ayant un emploi et résidant dans la zone	10 062
Indicateur de concentration d'emploi	154

Sources : Insee 2009

L'indicateur de concentration d'emploi* est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs* ayant un emploi et résidant dans la zone.

Lorsque cet indicateur est supérieur à 100, cela signifie que la commune fait venir quotidiennement sur son territoire, un nombre important d'actifs qui n'y vivent pas.

En 2009, pour 100 actifs qui ont un emploi et qui résident à Saumur, la commune est en mesure d'offrir 154 emplois, contre 99 à l'échelle nationale et 98 à l'échelle départementale. Le Maine et Loire et la France métropolitaine observent donc un équilibre entre les entrées et les sorties d'actifs sur leur territoire. Saumur, à l'inverse, est un pôle économique attractif avec un excédent d'emplois, signe d'un territoire non résidentiel où un nombre important de personnes qui y travaille n'y habite pas.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

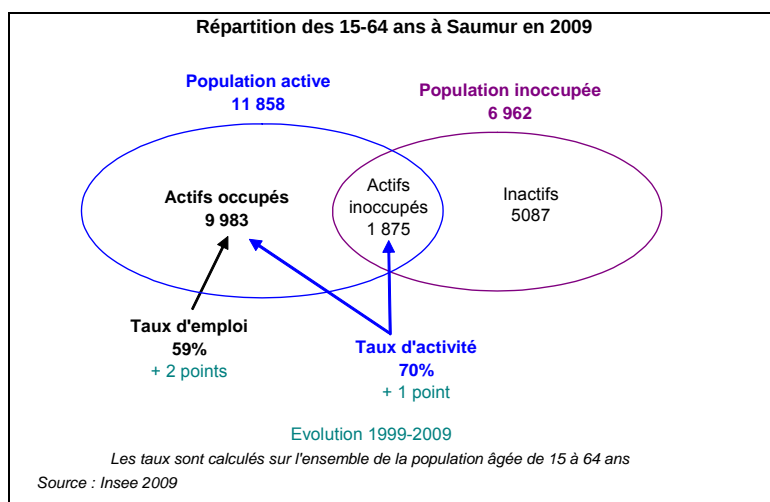
- Le dynamisme d'un territoire est directement lié à la situation de sa population face à l'emploi.
- Saumur est un territoire où il y a peu d'industries et où certains emplois non qualifiés ont disparu (champignonnières).
- Un territoire où il n'y a pas d'emploi est un territoire où l'on ne donne pas les moyens aux habitants de consommer.
- De nombreuses personnes viennent travailler à Saumur mais n'y vivent pas et cela pour plusieurs raisons :
 - difficulté de trouver un emploi pour les deux membres du couple,
 - accès au logement difficile pour les ménages aux faibles ressources,
 - présence non loin de Saumur de grandes agglomérations plus attractives (offre culturelle, commerces...), principalement pour les personnes les plus qualifiées.

Synthèse

- ❖ Un nombre important d'établissements appartenant au secteur d'activité du « commerce, transports et services divers » et une majorité de très petites entreprises.
- ❖ Une part importante des emplois salariés relatifs au secteur de « l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale ».
- ❖ Une très faible évolution du nombre d'emplois situés sur la commune.
- ❖ Une prédominance des emplois appartenant à la catégorie des « employés » et des « ouvriers » parmi les emplois situés sur le territoire.
- ❖ Un nombre important d'actifs qui travaillent à Saumur mais qui n'y vivent pas.

4.2 Population active

4.2.1 Taux d'activité et taux d'emploi



En 2009, la population à Saumur comprend 16 945 personnes âgées de 15 à 64 ans (population en âge de travailler).

Parmi elles, 59% sont des actifs occupés* c'est-à-dire qui ont un emploi (9 983), 11% sont des actifs inoccupés* c'est à dire des chômeurs* (1 875) et 30% des inactifs* (5 087).

Taux d'activité et taux d'emploi en 2009

	Taux d'activité	Taux d'emploi
Saumur	70%	59%
Maine et Loire	73%	66%
Saintes	68%	57%
France	72%	64%

Source : Insee 2009

Le taux d'activité* qui est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population en âge de travailler est de 70% en 2009 à Saumur, contre 73% en Maine et Loire et 72% en France métropolitaine.

Avec une population active* plus faible parmi l'ensemble des 15-64 ans, les Saumurois semblent plus éloignés du marché de l'emploi que la population départementale et nationale.

En 2009, le taux d'emploi* (rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population en âge de travailler) est plus faible à Saumur que sur les territoires de comparaison. En effet, 59% des Saumurois de 15-64 ans ont un emploi contre 66% en Maine et Loire et 64% en France métropolitaine. Le nombre de chômeurs et d'inactifs âgés de 15 à 64 ans est donc significativement supérieur à Saumur que dans les territoires de comparaison.

Les taux d'emploi et d'activité ont progressé plus faiblement à Saumur entre 1999 et 2009 qu'au niveau national et départemental (+2 points pour le taux d'emploi et +1 point pour le taux d'activité sur le territoire contre +4 points pour le taux d'emploi et +3 points pour le taux d'activité en Maine et Loire et en France métropolitaine).

→ Zoom sur les quartiers

Au Centre Ville et sur les communes associées, le taux d'emploi est supérieur à 60% alors qu'il est inférieur à la tendance de Saumur (59%) sur les autres quartiers de la ville.

En 2009, un peu moins de la moitié des 15-64 ans qui résident au Chemin Vert ont un emploi (47%) ainsi que 53% seulement des 15-64 ans au sein des Hauts Quartiers.

Taux d'emploi en 2009

	Taux d'emploi
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	64%
Delessert - St-Louis - Nantilly	58%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	57%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	53%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	47%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	62%
Saint-Lambert-des-Levées	61%
Dampierre-sur-Loire	69%
Bagneux	62%
Saumur	59%

Source : Insee 2009

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'évolution positive du taux d'emploi et du taux d'activité peut s'expliquer par la hausse du niveau de qualification.
- Au Centre Ville, la part des 15-64 ans avec emploi est importante. Ce quartier, où l'offre de petits logements est conséquente, semble attirer majoritairement les jeunes actifs.

4.2.2 Population inactive

Répartition des inactifs âgés de 15 à 64 ans en 2009

	Retraités ou préretraités	Elèves, étudiants, stagiaires	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs*	Ensemble
Saumur	34%	31%	16%	19%	30%
Maine et Loire	35%	41%	10%	14%	27%
Saintes	36%	32%	13%	20%	32%
France	31%	37%	15%	17%	28%

En 2009, les inactifs représentent 30% de la population saumuroise âgée de 15 à 64 ans, soit 5 087 personnes.

* Personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi pour des raisons de santé, d'âge ...
Source : Insee 2009

Parmi ces inactifs, 34% sont retraités ou préretraités, 31% sont élèves, étudiants ou stagiaires, 16% sont parents au foyer et 19% appartiennent à la catégorie « autres inactifs ». Ces derniers comprennent les personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi ou en incapacité de travailler.

A Saumur, si le poids des inactifs âgés de 15 à 64 ans (30%) est relativement proche de ceux des territoires de comparaison (27% en Maine et Loire, 32% à Saintes et 28% en France métropolitaine), leur répartition est différente.

En effet, à Saumur, la part des élèves, étudiants ou stagiaires est de 10 points en-dessous de la tendance départementale, tandis que les femmes ou hommes au foyer et les « autres inactifs » représentent une part plus importante des inactifs (6 points au-dessus du Maine et Loire).

A noter, entre 1999 et 2009, les inactifs ont diminué de 12% à Saumur contre -7% en Maine et Loire et -3% en France métropolitaine.

→ Zoom sur les quartiers

La répartition des inactifs à l'échelle des différents quartiers est disparate :

- les retraités et préretraités de moins de 64 ans représentent plus de 40% des inactifs à Saint-Hilaire-Saint-Florent et à Saint-Lambert-des-Levées,
- les élèves, étudiants ou stagiaires représentent respectivement 37% et 38% des inactifs au Centre Ville et à Delessert,
- au Chemin Vert, la moitié des inactifs de 15 à 64 ans sont soit, parents au foyer soit, « autres inactifs » et ces catégories représentent également plus de 40% des inactifs sur les autres quartiers prioritaires* (Croix Verte et Hauts Quartiers).

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

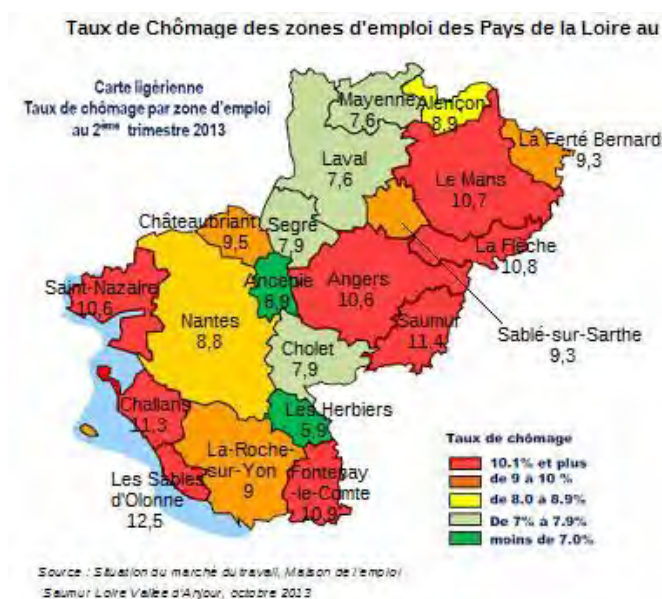
- Concernant les inactifs, la part des élèves et des étudiants à Saumur est en-dessous des territoires de comparaison. Deux phénomènes peuvent expliquer cette tendance :
 - le départ de cette population vers d'autres communes où l'offre de formations est plus diversifiée,
 - un taux de scolarisation* des 18-24 ans nettement inférieur à celui des tendances départementales et nationales (39% à Saumur contre 54% en Maine et Loire et 52% en France).
- La mobilité des jeunes saumurois est difficile et ces derniers semblent peu « encouragés » à poursuivre leurs études.

4.2.3 Chômage

Le taux de chômage* défini par l'Insee correspond à la part de chômeurs parmi la population active âgée de 15 à 64 ans.

a) Zone d'emploi de Saumur

La zone d'emploi de Saumur définie par l'Insee se compose de 60 communes.



Avec un taux de chômage de 11,4% au 2nd trimestre 2013, la zone d'emploi de Saumur est une des zones d'emploi des Pays de la Loire la plus touchée par le chômage. A titre de comparaison, à la même date, le taux de chômage atteint 9,7% sur le département, 9,1% sur la région et 10,5% en France métropolitaine.

Au 2^{ème} trimestre 2012, le taux de chômage sur la zone d'emploi de Saumur était de 10,1% (soit une évolution de 1,3 point entre le second trimestre 2012 et second trimestre 2013).

b) Ville de Saumur

Taux de chômage des 15-64 ans

	1999	2009
Saumur	18%	16%
Maine et Loire	11%	10%
Saintes	18%	15%
France	13%	11%

Estimation municipale
Source : Insee

En 2009 à Saumur, le taux de chômage au sens du recensement est estimé à 16%, contre 10% en Maine et Loire, 15% à Saintes et 11% en France métropolitaine.

→ Zoom sur les quartiers

Alors que la ville de Saumur enregistre en 2009 un taux de chômage élevé (16%), les quartiers prioritaires connaissent des taux de chômage supérieurs, allant jusqu'à 28% au Chemin Vert.

Les taux de chômage des communes associées (inférieur ou égal à 12) se rapprochent de la tendance départementale (10%), confirmant l'idée que ces quartiers attirent les actifs avec emploi.

Taux de chômage en 2009

	Taux de chômage
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	17%
Delessert - St-Louis - Nantilly	15%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	21%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	20%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	28%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	11%
Saint-Lambert-des-Levées	10%
Dampierre-sur-Loire	10%
Bagneux	12%
Saumur	16%

Estimation municipale

Source : Insee 2009

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le bassin d'emploi de Saumur est un des bassins d'emploi de la région le plus touché par le chômage.
- Le taux de chômage élevé au Chemin Vert peut être mis en relation avec le nombre important sur le quartier, de jeunes peu qualifiés qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle.
- La baisse des emplois saisonniers et la disparition d'un grand nombre d'emplois non qualifiés sont une problématique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la forte concurrence existante sur le marché du travail.
- Le fort taux de chômage à Saumur « montre le chemin qu'il reste encore à parcourir », principalement concernant les niveaux de qualification et le dynamisme économique du territoire.

4.2.4 Demandeurs d'emploi

Demandeurs d'emploi à Saumur au 30 septembre 2013

	Septembre 2013		Evolution septembre 2011 - septembre 2013	
DEFM*, catégorie A	1 811	-	26%	
- dont moins de 25 ans	376	21%	39%	
- dont 50 ans et plus	444	25%	31%	
- dont DELD**	684	38%	35%	
- dont indemnisés	717	40%	20%	
- dont bénéficiaires RSA	561	31%	16%	
DEFM, catégorie B	459	-	9%	
DEFM, catégorie C	574	-	-6%	
DEFM, catégorie A,B,C	2 844	-	15%	

* Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

** Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (> à 1 ans)

Source : Situation du marché du travail, Maison de l'emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou, octobre 2013

Les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois* (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle Emploi ayant une demande en cours au dernier jour du mois et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.

On distingue différentes catégories de demandeurs d'emploi, notamment les demandeurs d'emploi de catégorie A (DEFM sans emploi et immédiatement disponibles), les demandeurs d'emploi de catégorie B (DEFM qui ont exercé une activité réduite courte au cours du mois de moins de 78 heures) et les demandeurs d'emploi de catégorie C (DEFM qui ont exercé une activité réduite longue au cours du mois de 78 heures ou plus).

Fin septembre 2013, 1 811 personnes sont demandeurs d'emploi de catégorie A à Saumur.

Parmi elles, 21% ont moins de 25 ans et 25% ont 50 ans et plus, soit une évolution de plus de 30% du nombre de demandeurs d'emploi appartenant à ces tranches d'âge par rapport à septembre 2011. 38% sont également des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée* (DELD) c'est-à-dire des demandeurs d'emploi depuis plus d'un an.

Au total, les demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C représentent au 30 septembre 2013, 2 844 personnes sur le territoire, soit 15% de plus qu'au 30 septembre 2011.

A noter, entre septembre 2011 et septembre 2013, les DEFM de catégorie A ont augmenté de 26% et ceux de catégorie B de 9% tandis que les DEFM de catégorie C ont diminué de 6% à Saumur.

Il en résulte que les demandeurs d'emploi sans activité ont connu la hausse la plus soutenue au détriment des demandeurs d'emploi qui ont exercé une activité réduite longue.

Synthèse

- ❖ Un taux d'emploi relativement faible qui traduit une part importante de la population active sans emploi, notamment au sein des quartiers prioritaires.
- ❖ Une faible part d'élèves, étudiants ou stagiaires parmi les inactifs, au regard de la tendance départementale.
- ❖ Un taux de chômage élevé, particulièrement au sein des quartiers prioritaires.
- ❖ Une forte évolution des demandeurs d'emploi de catégorie A et une part importante de demandeurs d'emploi de longue durée.

4.3 Types d'emplois occupés par la population active

4.3.1 Conditions d'emploi

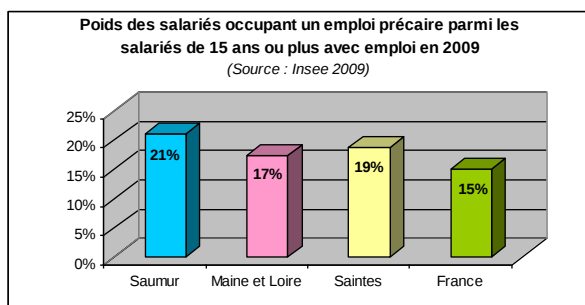
Conditions d'emploi des salariés saumurois de 15 ans ou plus avec emploi en 2009

	Nombre de salariés	
Emplois stables*	6 982	79%
Emplois précaires**	1 863	21%
Total salariés	8 845	100%

* Fonction publique et CDI

** CDD, Intérim, Emplois aidés, Apprentissage, Stage

Source : Insee 2009



On dénombre en 2009 à Saumur, 8 845 salariés de 15 ans et plus ayant un emploi, contre 9 352 en 1999, soit une baisse de 5%. 21% des salariés saumurois ont un emploi précaire* (CDD, intérim, emplois aidés, apprentissage, stage) en 2009 (20% en 1999), contre 17% sur le département, 19% à Saintes et 15% en France métropolitaine.

4.3.2 Temps de travail

Temps de travail des salariés saumurois de 15 ans ou plus avec emploi en 2009

	2009
Temps complets	80%
Temps partiels	20%
Total salariés	100%

Source : Insee 2009

80% des salariés sont à temps complet à Saumur en 2009 et 20% sont à temps partiel, contre 21% des salariés en Maine et Loire ainsi qu'à Saintes et 18% en France métropolitaine.

La tendance était similaire en 1999 puisque 19% des salariés saumurois étaient à temps partiel.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Entre 1999 et 2009, les emplois stables* ont perdu un point au bénéfice des emplois précaires.
- Ce phénomène est à mettre en lien avec les difficultés pour les entreprises de s'engager sur le long terme. De ce fait, la politique de l'emploi de certains chefs d'entreprise tend vers une transformation des emplois stables en emplois précaires.

Synthèse

- ❖ Une part non négligeable de salariés en emploi précaire.
- ❖ Un poids des salariés à temps partiel sur le territoire conforme à la tendance départementale.
- ❖ Une stabilisation des emplois salariés précaires ainsi que des emplois à temps partiel.

4.4 Formation-Qualification

4.4.1 Offre de formations

Offre de formations à Saumur en 2012

Fin de scolarité (niveau VI) sortie fin de 5ème	Nombre de formations	
	Nombre	Pourcentage
Fin de scolarité (niveau VI) sortie fin de 5ème	2	2%
Niveau V (CAP, BEP)	29	28%
Niveau IV (Bac)	49	47%
Niveau III (Bac + 2)	13	12%
Niveau II (Bac + 3 et 4)	10	10%
Niveau I (Bac + 5 et plus)	2	2%
Ensemble	105	100%

Source : Carif-Oref des Pays de la Loire-Safran 2012

105 formations sont proposées sur la ville de Saumur en 2012 :

- 30% correspondent à un niveau de formation* inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP),
- 47% sont de niveau IV (baccalauréat),
- 24% sont supérieures ou égales au niveau III (bac + 2).

Sur les 105 formations recensées sont comptabilisées : 28 bacs professionnels, 12 bacs technologiques, 24 CAP, 10 BTS et 7 licences professionnelles.

Les domaines et spécialités de ces différentes formations semblent toutefois peu diversifiés. Les formations relatives aux services aux personnes par exemple (accueil-hôtellerie-tourisme) sont nombreuses et proposées à tous les niveaux de formation : du niveau VI (de la fin de scolarité de 5^{ème}) au niveau I (master).

33 de ces formations s'effectuent par exemple à la Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Saumur, 32 au lycée Sadi Carnot, 12 au lycée des Ardiillers, 5 au lycée Saint Louis et enfin 11 au Pôle universitaire du Saumurois.

Les modalités des formations saumuroises en 2012

	Nombre de formations	
	Nombre	Pourcentage
Apprentissage (formation en alternance)	36	34%
Formation professionnelle continue	10	10%
Scolaire (formation initiale)	59	56%
Ensemble	105	100%

Source : Carif-Oref des Pays de la Loire-Safran 2012

Il existe trois modes de formation :

- la formation initiale ou scolaire vise l'acquisition de compétences. Elle correspond au premier programme d'études qui conduit à l'exercice d'un métier ou d'une profession. De durée variable, elle peut être offerte par l'un ou l'autre des trois ordres d'enseignement (secondaire, collégial et universitaire) et est toujours sanctionnée par un diplôme.
- la formation professionnelle continue concerne l'ensemble des dispositifs de formation s'adressant au public sorti du système scolaire et regroupe à la fois la formation des adultes mais aussi celle des jeunes.
- la formation en alternance (qui comprend l'apprentissage* par exemple) fonctionne sur le principe d'un contrat de travail (contrat en alternance) et combine enseignements professionnels et activités professionnelles en entreprise. Accessible aux 16-25 ans souhaitant compléter leur formation initiale, le contrat en alternance permet soit d'acquérir une qualification professionnelle (contrat de qualification), soit de s'adapter à un emploi ou de faciliter l'insertion professionnelle (contrat d'orientation et contrat d'adaptation) ou encore d'obtenir un diplôme de l'enseignement professionnel (contrat d'apprentissage).

56% des formations proposées sur le territoire en 2012 concernent la formation initiale, 10% la formation continue et 34% l'apprentissage (formation en alternance). A noter, le faible nombre de formations continues (10) proposées à Saumur semble problématique au regard du faible niveau de qualification de la population non scolarisée* sur le territoire.

Concernant les effectifs, on observe une baisse de 8% des effectifs de l'apprentissage du CFA de Saumur entre les rentrées 2006-2007 et 2011-2012, même s'ils sont de nouveau en augmentation depuis la rentrée 2010. A l'inverse, une augmentation des effectifs de l'enseignement supérieur* de 31% entre les rentrées 2005-2006 et 2011-2012 est constatée.

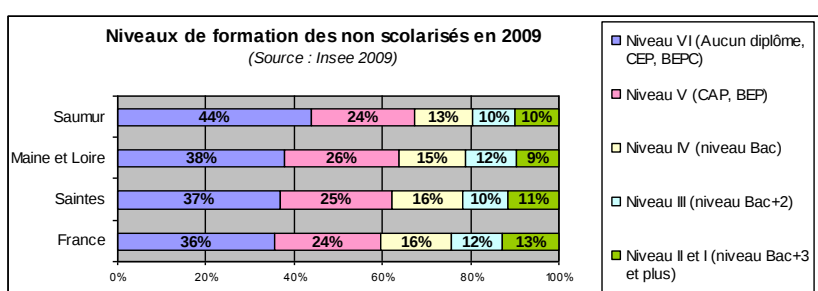
A la rentrée 2011-2012, les effectifs du CFA comptabilisent seulement 19% de Saumurois (soit 91 apprentis) tandis que 48% sont originaires d'une autre commune de Maine et Loire ([voir thématique 1 p.31](#)). Si de nombreuses formations sont recensées sur le territoire, elles ne semblent pas donc pour autant s'adresser majoritairement aux jeunes saumurois mais elles attirent potentiellement une population jeune sur le territoire.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les offres de formations proposées aujourd'hui sur le territoire ne semblent plus correspondre à la demande et aux besoins des Saumurois. Beaucoup de jeunes font le choix d'une qualification par défaut et le nombre d'abandons en cours de formation est élevé.

- Pour les jeunes et notamment pour ceux qui n'ont pas des « *parcours classiques* », peu de formations existent et le manque de mobilité de cette population est mis en évidence.
- Le faible choix de formations suppose un départ de la ville ; or beaucoup de jeunes ne souhaitent pas partir étudier ailleurs. En outre, la mobilité scolaire n'est pas sans difficultés puisqu'elle implique pour les familles une nouvelle organisation, des coûts supplémentaires...
- La formation en alternance paraît être une solution adaptée pour les faibles niveaux de qualification. Toutefois, il semble difficile d'accéder à un apprentissage sur le territoire, d'où l'existence d'un décrochage scolaire important.
- Les dispositifs existants mis en place pour favoriser la découverte de l'emploi (forum de l'emploi, rencontres professionnelles dans les collèges...) ne semblent pas aujourd'hui suffisants au vu des difficultés d'insertion professionnelle des jeunes.
- Les acteurs du système scolaire se sentent parfois impuissants face à l'accumulation des difficultés observées (illettrisme, retard scolaire prégnant, difficultés à se projeter à l'extérieur du quartier...).
- Des dispositifs d'accompagnement scolaire comme le Programme de Réussite Educative (PRE) existent mais concernent un faible nombre de jeunes.

4.4.2 Niveaux de formation de la population non scolarisée



La population non scolarisée correspond à l'ensemble des 15 ans ou plus non inscrits dans un établissement d'enseignement.

En 2009, 68% de la population non scolarisée de 15 ans ou plus de la ville de Saumur dispose d'un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V, contre 75% des non scolarisés en 1999.

20% de la population saumuroise détient en 2009 un niveau de formation supérieur au baccalauréat (niveau III, II et I), contre 14% des non scolarisés en 1999.

Comme à l'échelle de la ville, tous les territoires de comparaison observent une augmentation du niveau de formation de leur population non scolarisée entre 1999 et 2009.

Population non scolarisée dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V

	1999	2009
Saumur	75%	68%
Maine et Loire	74%	64%
Saintes	73%	62%
France	70%	60%

Source : Insee

Malgré l'augmentation du niveau de formation des non scolarisés à Saumur, la population qui dispose d'un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V est supérieure sur la ville (68%) comparativement aux autres territoires (64% dans le département, 62% à Saintes et 60% en France métropolitaine).

La part des non scolarisés saumurois détenant un niveau de formation supérieur au baccalauréat (20%) reste proche de la tendance départementale (21%) mais inférieure à celle de la France métropolitaine (25%) en 2009.

→ Zoom sur les quartiers

Les quartiers prioritaires de la ville ainsi que Saint-Lambert-des-Levées ont une part importante de leur population non scolarisée de 15 ans ou plus avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (72% ou plus).

C'est au Chemin Vert que cette population est la plus représentée avec 87% des non scolarisés de 15 ans ou plus qui ont un niveau de formation inférieur ou égal au CAP-BEP en 2009.

Population non scolarisée dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V en 2009

	2009	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	1 456	50%
Delessert - St-Louis - Nantilly	1 066	54%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	1 468	72%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	1 988	74%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	1 705	87%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	1 948	64%
Saint-Lambert-des-Levées	2 126	75%
Dampierre-sur-Loire	166	57%
Bagneux	2 224	68%
Saumur	14 149	67%

Source : Insee 2009

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les demandes à « caractère social » prennent de plus en plus de place et de temps sur la formation continue, principalement pour les personnes à faible niveau de formation ou pour celles confrontées à l'illettrisme.
- L'illettrisme concerne même les jeunes et certains sortent de l'école sans avoir acquis les savoirs de base (lecture, écriture).
- Les personnes qui souhaitent reprendre une formation sont confrontées aux lourdeurs administratives.
- Si toutes les tranches d'âge sont concernées par un faible niveau de formation, la problématique est la plus prégnante chez les jeunes et se concentre dans les quartiers prioritaires.

4.4.3 Catégories socioprofessionnelles de la population active

Evolution des catégories socioprofessionnelles de la population active saumuroise entre 1999 et 2009

	2009		Evolution 1999-2009
Agriculteurs exploitants	85	1%	-50%
Artisans, commerçants, chefs entreprise	747	6%	-13%
Cadres, professions intellectuelles sup.	1 375	12%	14%
Professions intermédiaires	2 649	22%	4%
Employés	3 570	30%	1%
Ouvriers	3 332	28%	-19%
Autres sans CSP identifiées	106	1%	-62%

Source : Insee

En 2009, la part des « ouvriers » et des « employés » sur la population active reste, à Saumur (58%), conforme à la tendance départementale (57%) mais au-dessus de la tendance nationale (53%).

En 2009, 58% de la population active saumuroise appartient à la Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) des « employés » et « ouvriers » (soit 6 902 personnes).

Part des "ouvriers-employés" et des "cadres et professions intellectuelles supérieures" sur la population active en 2009

	Part des "ouvriers-employés"	Part des "cadres et professions intellectuelles supérieures"
Saumur	58%	12%
Maine et Loire	57%	11%
Saintes	55%	12%
France	53%	15%

Source : Insee 2009

Les « cadres et professions intellectuelles supérieures » représentent 12% des actifs saumurois en 2009. Si le poids de cette CSP est légèrement inférieur en Maine et Loire (11%), la France

métropolitaine compte 15% de « cadres et professions intellectuelles supérieures » parmi sa population active en 2009.

Entre 1999 et 2009 sur le territoire, les CSP des « ouvriers », « agriculteurs exploitants » et « artisans, commerçants et chefs d'entreprise » ont diminué tandis que celles des « cadres et professions intellectuelles supérieures » et des « professions intermédiaires » ont augmenté.

Si les territoires de comparaison ont connu les mêmes évolutions, les cadres ont augmenté de façon plus importante (+45% en Maine et Loire et +39% en France métropolitaine contre +14% à Saumur) ce qui vient confirmer une plus faible évolution des niveaux de qualification des Saumurois.

→ Zoom sur les quartiers

Les « ouvriers » et « employés » sont surreprésentés au sein de la population active des quartiers prioritaires (65% à la Croix Verte, 68% au sein des Hauts Quartiers et 79% au Chemin Vert).

Part des "ouvriers-employés" et des "cadres et professions intellectuelles supérieures" sur la population active en 2009

	Part des "ouvriers-employés"		Part des "cadres et professions intellectuelles supérieures"	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Centre Ville-Fenet-Petit Puy	997	49%	366	18%
Delessert-St-Louis-Nantilly	491	49%	192	19%
Gare- Croix Verte- Ile Offard-Millocheau	743	65%	107	9%
Hauts Quartiers-Clos Coutard	980	68%	122	8%
Le Chemin Vert-Clos Bonnet	815	79%	18	2%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	911	54%	229	14%
Saint-Lambert-des-Levées	845	55%	154	10%
Dampierre-sur-Loire	64	42%	27	18%
Bagneux	1 055	57%	160	9%
Saumur	6 901	58%	1 375	12%

Source : Insee 2009

La part des « cadres et professions intellectuelles supérieures » sur la population active est quant à elle plus importante au Centre Ville (18%), à Delessert (19%) et à Dampierre-sur-Loire (18%).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

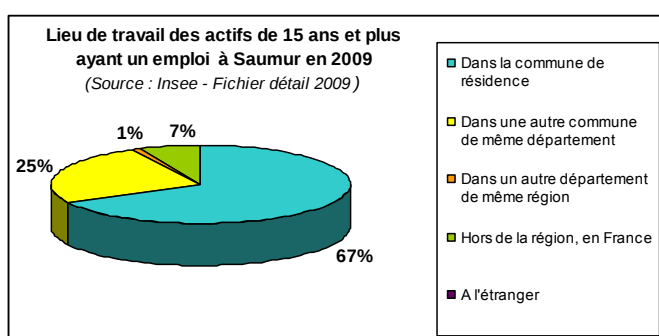
- La répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle est à mettre en parallèle avec le manque de formations sur le territoire, qui engendre inévitablement de faibles niveaux de qualification.
- Le niveau de vie de la population sur les différents quartiers est lié à la répartition des actifs par catégorie socioprofessionnelle à l'échelle infra-communale.
- Si les cadres sont en augmentation sur la ville de Saumur, ils ne restent pas pour autant sur le territoire.

Synthèse

- ❖ Des domaines de formation qui semblent peu diversifiés malgré une offre qui couvre tous les niveaux de formation.
- ❖ Une part importante de la population non scolarisée dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP), notamment au sein des quartiers prioritaires et à Saint-Lambert-des-Levées.
- ❖ Une surreprésentation des « ouvriers » et des « employés » parmi la population active saumuroise, notamment au sein des quartiers prioritaires.
- ❖ Une évolution des « cadres et professions intellectuelles supérieures » relativement faible.

4.5 Mobilité des actifs

4.5.1 Mobilité professionnelle



67% des actifs occupés saumurois travaillent à Saumur en 2009, 25% travaillent dans une autre commune du département et 8% travaillent en dehors du département.

Par rapport aux actifs du Maine et Loire qui travaillent à raison de 39% dans leur commune de résidence³⁴, la ville de Saumur enregistre un taux élevé de maintien des actifs dans la commune. La même tendance est observée dans les deux autres pôles urbains du département : 65% des actifs occupés travaillent dans leur commune de résidence à Angers et 70% à Cholet.

Au total, ce sont 3 261 actifs saumurois qui travaillent dans une autre commune que Saumur, soit 33% des actifs.

Parmi eux, 56% ont pour destination, un ensemble de 10 communes qui, pour la plupart, se situent dans le département et principalement dans l'agglomération saumuroise³⁵.

Les 10 premières destinations des actifs saumurois de 15 ans et plus travaillant en dehors de la commune en 2009

	Effectifs	%	Departement
Chacé	344	11%	49
Angers	266	8%	49
Longué-Jumelles	201	6%	49
Doué-la-Fontaine	199	6%	49
Montreuil-Bellay	187	6%	49
Distré	179	5%	49
Fontevraud-l'Abbaye	176	5%	49
Avoine	132	4%	37
Thouars	85	3%	79
Saint-Cyr-en-Bourg	71	2%	49
Total	1 840	56%	-

Source : ORES - Données Insee - Fichier détail 2009

Avec 344 actifs qui y travaillent, Chacé qui jouxte Saumur, est la première commune de destination du plus grand nombre de Saumurois, devant Angers qui est en deuxième position.

³⁴ Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, « Déplacements domicile-travail en 2008 », septembre 2012

³⁵ Voir Annexe 1

A noter, parmi les personnes qui travaillent à Saumur mais qui résident dans une autre commune, 407 habitent à Angers, 394 à Distré, 331 à Vivy, 325 à Allonnes et 323 à Doué-la-Fontaine en 2010.

Lieu de travail des actifs occupés de 15 ans et plus par âge à Saumur en 2009

	Dans la commune de résidence		Dans une autre commune du département		Hors département		Ensemble
15-24 ans	766	63%	378	31%	78	6%	1 222
25-49 ans	4 093	67%	1 591	26%	459	7%	6 143
50 ans et plus	1 950	72%	551	20%	205	8%	2 706
Ensemble	6 809	67%	2 520	25%	742	8%	10 071

Source : Insee 2009

La part des actifs saumurois qui travaillent dans une autre commune que Saumur est plus importante chez les 15-24 ans (37%) et chez les 25-49 ans (33%) que chez les actifs occupés de 50 ans et plus. En effet, en 2009, 72% d'entre eux travaillent à Saumur en 2009.

4.5.2 Modes de transport des actifs

Equipement automobile des actifs occupés de 15 ans et plus à Saumur en 2009

	Actifs occupés
Pas de voiture	8%
Une seule voiture	44%
Deux voitures	40%
Trois voitures ou plus	6%
Non renseigné	2%
Total	100%

Source : Insee - Fichier détail 2009

A Saumur en 2009, 8% des actifs avec emploi n'ont pas de voiture. Parmi eux, 75% travaillent dans leur commune de résidence et 22% travaillent dans une autre commune du Maine et Loire.

Parmi les chômeurs saumurois en 2009, 28% n'ont pas de voiture.

Selon l'Insee, la distance moyenne parcourue en 2008, pour l'ensemble des déplacements domicile-travail en Pays de la Loire, est de 13 km (+2 km depuis 1994) et le temps moyen de déplacement est passé de 15 à 18 minutes entre 1994 et 2008³⁶.

Modes de transport utilisés par les actifs occupés de 15 ans et plus à Saumur en 2009

	Actifs occupés
Pas de transport ou marche à pied	17%
Deux roues	10%
Voiture, camion, fourgonnette	68%
Transports en commun	5%
Ensemble	100%

Source : Insee - Fichier détail 2009

68% des actifs avec emploi se déplacent en voiture à Saumur en 2009. Parmi eux, 61% travaillent dans la commune.

17% se déplacent également à pied et travaillent en grande majorité sur la commune (97%).

Pour les déplacements intra-communaux, il semblerait que les transports collectifs soient moins utilisés pour les déplacements domicile-travail à Saumur (3%) et Cholet (4%) qu'à Angers ou sur l'ensemble du département (6%). A l'inverse, les actifs qui travaillent en dehors de leur commune de résidence utilisent plus souvent les transports en commun (bus et train) à Angers (13.2%) et Saumur (8.7%) qu'à Cholet (3.2%) ou sur l'ensemble du département (3.7%)³⁷.

³⁶ Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, « Déplacements domicile-travail en 2008 », septembre 2012

³⁷ Direction Départementale des Territoires de Maine et Loire, « Déplacements domicile-travail en 2008 », septembre 2012

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les données relatives à la mobilité sont à mettre en relation avec la qualité des transports en commun.
- Si géographiquement Saumur se situe au carrefour de trois départements, sa proximité avec de grandes villes pourrait laisser penser que la mobilité des actifs vers ces pôles urbains est élevée. Cependant, si Angers arrive en deuxième position parmi les 10 premières communes de destination des actifs travaillant hors Saumur, Tours n'y figure pas.

Synthèse

- ❖ Des actifs saumurois qui travaillent majoritairement sur la commune mais qui se déplacent aussi sur d'autres communes de l'agglomération ou à Angers.
- ❖ Un faible nombre d'actifs occupés ne possédant pas de voiture mais une part de chômeurs sans véhicule importante.
- ❖ Des actifs avec emploi qui se déplacent majoritairement en voiture et qui utilisent peu les transports en commun.

Enjeu 4 : Les freins liés à l'accès à l'emploi

4.6 Publics face à l'emploi

La propension à accéder au marché du travail tend à évoluer avec l'âge. Elle est faible pour les jeunes (pour la plupart encore étudiants), augmente pour les adultes et diminue à nouveau à l'approche de l'âge du départ à la retraite. Par conséquent, plus les jeunes et les personnes âgées sont nombreux sur un territoire, plus le taux d'activité* et le taux d'emploi* tendent à être faibles. La composition de la population par sexe et les opportunités économiques influent également.

4.6.1 Jeunes

Les jeunes actifs* de 15 à 24 ans représentent en 2009, 14% de la population active* saumuroise âgée de 15 à 64 ans.

a) Taux d'activité et taux d'emploi des jeunes

En 2009, Saumur compte 3 407 jeunes âgés de 15 à 24 ans dont 1 676 sont actifs (72% actifs occupés* et 28% chômeurs*).

Taux d'activité et taux d'emploi des jeunes
(15-24 ans) à Saumur en 2009

		2009
Taux d'activité*	Ensemble des 15-64 ans	70%
	Jeunes (15-24 ans)	49%
Taux d'emploi**	Ensemble des 15-64 ans	59%
	Jeunes (15-24 ans)	35%

Le taux d'emploi (35%) et le taux d'activité (49%) des jeunes sont largement en-dessous de ceux de l'ensemble de la population active saumuroise âgée de 15 à 64 ans (59% et 70%) (voir thématique 4 p.114).

* rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

** rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population correspondante

Source : Insee 2009

En Maine et Loire, le taux d'emploi des jeunes est légèrement au-dessus de celui de Saumur avec 37% des jeunes de 15 à 24 ans qui ont un emploi, contre 35% à Saumur.

Ces faibles taux se justifient généralement par l'allongement de la scolarité des jeunes qui entraîne une plus faible propension à participer au marché du travail.

Toutefois à Saumur, au vu du très faible taux de scolarisation* des 18-24 ans (39% contre 54% en Maine et Loire), ces données semblent refléter les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes et notamment de ceux qui sont peu diplômés (voir thématique 1 p.32).

b) Formation et qualification des jeunes

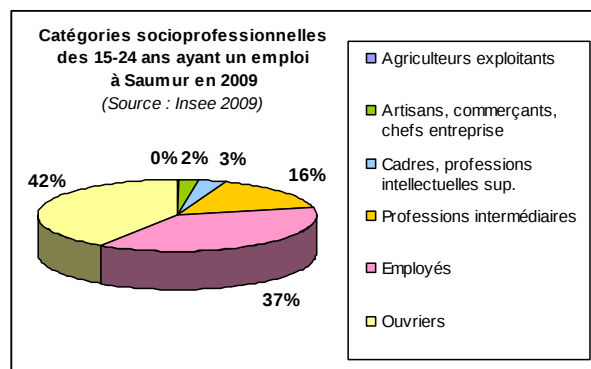
En 2009 à Saumur, 74% des 20-24 ans ne sont pas scolarisés, soit 1 191 jeunes. Parmi eux, 61% ont un niveau de formation* inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP), 19% ont un niveau de formation de niveau IV (baccalauréat) et 20% ont un niveau supérieur ou égal au niveau III (bac +2).

Sur le département en revanche, seuls 46% des 20-24 ans ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V et 26% ont un niveau supérieur ou égal au niveau III (voir thématique 1 p.32).

Ces écarts sont à mettre en corrélation avec un taux de scolarisation plus élevé sur le département et un nombre plus important de jeunes qui suivent des études supérieures.

En 2009, parmi les jeunes saumurois avec emploi, 79% appartiennent à la Catégorie Socioprofessionnelle* (CSP) des « employés » et « ouvriers », contre 56% des actifs occupés de 15 à 64 ans à l'échelle de la ville.

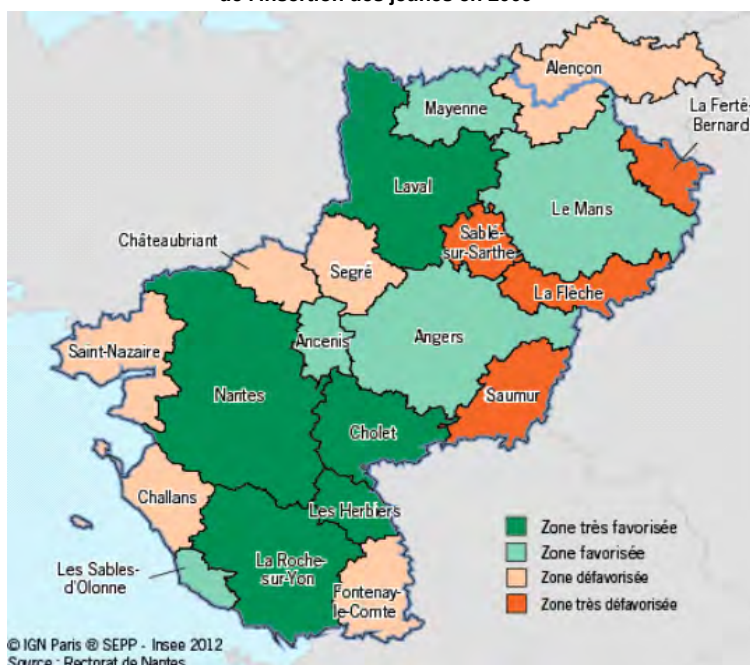
La part des « employés » et « ouvriers » chez les jeunes actifs occupés est inférieure en 2009 en Maine et Loire (76%) et en France métropolitaine (73%) mais équivalente à Saintes (79%).



c) Insertion professionnelle des jeunes

Le lien entre qualification et accès à l'emploi est très significatif principalement pour les jeunes et particulièrement lorsque la conjoncture économique est difficile.

Zones d'emploi des Pays de la Loire au regard des niveaux de formation et de l'insertion des jeunes en 2009



Les trois indicateurs suivants permettent d'identifier différents types de zones d'emploi* :

- la part des peu ou pas diplômés parmi les 20-24 ans (\leq au niveau V),
- la part des diplômés de niveau V parmi les 20-24 ans,
- la part des jeunes non insérés parmi les 18-24 ans c'est-à-dire qui ne sont ni en emploi ni scolarisés (chômeurs ou inactifs*).

A l'échelle de la région Pays de la Loire, la zone d'emploi de Saumur³⁸ est définie comme très défavorisée avec une des plus forte proportion

de jeunes non insérés parmi les 18-24 ans (20%) et une part élevée de jeunes faiblement diplômés parmi les 20-24 ans (58%).

Si le diplôme reste un atout pour accéder au marché du travail, des écarts s'observent en fonction du type de formation suivie. Ainsi, les formations en alternance favoriseraient une insertion professionnelle des jeunes plus rapide. Ces derniers, nombreux à rentrer sur le marché de l'emploi, sont par ailleurs particulièrement exposés au chômage* et à cette difficulté d'accès ou de maintien dans l'emploi, s'ajoute la précarité de l'emploi.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Saumur est un des territoires des Pays de la Loire qui enregistre le taux de scolarisation des jeunes le plus faible.

³⁸ Voir Annexe 1

- De nombreux jeunes quittent l'école à 16 ans (âge de fin de scolarité obligatoire) et sont donc peu qualifiés. Ce phénomène semble spécifique à Saumur et ses alentours.
- Aujourd'hui la formation n'est pas la motivation première des jeunes et notamment des jeunes couples qui souhaitent plutôt trouver rapidement un emploi.
- Les problèmes de scolarisation peuvent être liés au schéma familial, principalement pour les familles dont la scolarité était déjà difficile pour les parents.
- Les jeunes saumurois paraissent moins encouragés à poursuivre leurs études et arrêtent souvent leur scolarité avant le niveau V. Ce phénomène est lié au manque de dynamisme de certaines familles et à la perte d'ambition et de perspectives des jeunes.

d) Chômage des jeunes

Taux de chômage des 15-24 ans en 2009

	2009
Saumur	28%
Maine et Loire	20%
Saintes	28%
France	24%

Estimation municipale
Source : Insee 2009

Le taux de chômage* des 15-24 ans est estimé en 2009 à 28% à Saumur, contre 20% en Maine et Loire et 24% en France métropolitaine.

Ainsi en 2009, les jeunes représentent 25% de l'ensemble des chômeurs saumurois (de 15 à 64 ans).

Au 30 septembre 2013 à Saumur, 376 jeunes de moins de 25 ans sont Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois* (DEFM) de catégorie A (personne sans emploi) et représentent ainsi 21% de l'ensemble des DEFM appartenant à cette catégorie.

Entre septembre 2011 et septembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de moins de 25 ans a augmenté de 39% (contre 26% pour l'ensemble des DEFM de même catégorie) (voir thématique 4 p.117).

e) Conditions d'emploi des jeunes

Conditions d'emploi des salariés saumurois âgés de 15 à 24 ans en 2009

	15-24 ans
Emplois précaires	54%
- En contrat d'apprentissage	34%
- Placés par une agence d'intérim	11%
- Emplois aidés	4%
- Stagiaires rémunérés en entreprise	2%
- Autres emplois à durée limitée	49%
Emplois sans limite de durée	46%
Total	100%

Source : Insee 2009

Parmi les 1 189 salariés âgés de 15 à 24 ans à Saumur en 2009, 54% ont un emploi précaire* (contre 57% des jeunes salariés sur le département). La majorité d'entre eux ont un emploi à durée limitée ou un contrat d'apprentissage*.

A titre de comparaison, à l'échelle de la ville, 21% des salariés ont un emploi précaire (voir enjeu 4 p.119).

En outre, les jeunes âgés de 15 à 24 ans occupant un emploi salarié sont plus souvent confrontés à des contrats à temps partiel : 27% d'entre eux contre 20% pour l'ensemble des salariés saumurois.

4.6.2 Femmes

A Saumur en 2009, les femmes actives âgées de 15 à 64 ans représentent 48% de la population active saumuroise.

a) Taux d'activité et taux d'emploi des femmes

Saumur compte en 2009, 8 778 femmes âgées de 15 à 64 ans dont 5 739 sont actives (82% actifs occupés et 18% chômeurs).

Taux d'activité et taux d'emploi des femmes âgées de 15 à 64 ans à Saumur en 2009

		2009
Taux d'activité*	Ensemble des 15-64 ans	70%
	Femmes (15-64 ans)	65%
Taux d'emploi**	Ensemble des 15-64 ans	59%
	Femmes (15-64 ans)	54%

* rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

** rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population correspondante

Source : Insee 2009

A Saumur en 2009, tout comme sur les territoires de comparaison, le taux d'emploi (54%) et le taux d'activité (65%) des femmes sont légèrement en-dessous de ceux de l'ensemble de la population active saumuroise (59% et 70%) (voir thématique 4 p.114).

En Maine et Loire, le taux d'emploi des femmes est au-dessus de celui de Saumur avec 62% des femmes de 15 à 64 ans qui ont un emploi, contre 54% d'entre elles à Saumur.

L'accès des femmes au marché du travail varie suivant leur situation matrimoniale et leur nombre d'enfants. La monoparentalité, qui est en grande partie féminine sur le territoire (88%), augmente fortement le risque d'être sans emploi, notamment lorsque les enfants sont en bas âge. Le nombre plus important de parents au foyer observé sur le territoire (dont une majorité est là aussi féminine) peut également expliquer l'écart entre le taux d'emploi des femmes à Saumur et sur le département.

b) Formation et qualification des femmes

Niveaux de formation des femmes non scolarisées de 15 ans et plus en 2009

	Inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP)	Niveau IV (Baccalauréat)	Supérieur ou égal au niveau III (Bac +2)
Saumur	68%	14%	18%
Maine et Loire	63%	15%	22%
Saintes	63%	15%	22%
France	59%	16%	25%

Source : Insee 2009

En 2009, 68% des femmes non scolarisées de 15 ans ou plus ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP), 14% ont un niveau de formation de niveau IV (baccalauréat) et 18% ont un niveau supérieur ou égal au niveau III (bac+2).

Le poids des femmes non scolarisées dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V est plus élevé à Saumur que sur les territoires de comparaison (63% en Maine et Loire et à Saintes et 59% en France métropolitaine contre 68% à Saumur).

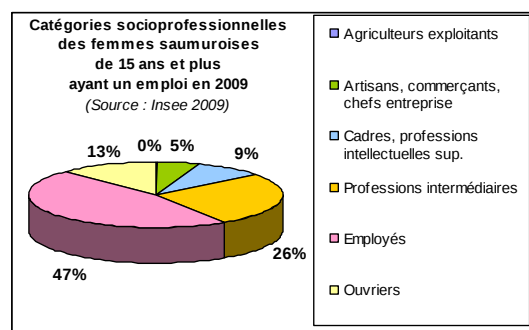
La proportion de femmes ayant un niveau de formation supérieur ou égal à bac+2 est à Saumur en-dessous des tendances observées sur les autres territoires (18% des femmes à l'échelle de la ville, contre 22% en Maine et Loire et à Saintes et 25% au niveau national).

Les niveaux de formation des femmes restent à Saumur très inférieur à la moyenne française alors qu'ils demeurent un enjeu majeur de leur insertion sur le marché du travail.

Parmi les femmes de 15 ans ou plus avec emploi en 2009, 60% appartiennent à la Catégorie Socioprofessionnelle (CSP) des « employés » et « ouvriers », contre 56% pour l'ensemble des actifs occupés saumurois âgés de 15 à 64 ans.

Si Saumur se rapproche de la tendance départementale en 2009, seules 55% des femmes de 15 ans ou plus avec emploi appartiennent à cette CSP à l'échelle nationale.

De surcroît, tout comme sur l'ensemble des territoires de comparaison, Saumur enregistre en 2009 une part importante de femmes appartenant à la CSP des « professions intermédiaires » (26%).



c) Chômage des femmes

Taux de chômage des femmes (15-64 ans) en 2009

	2009
Saumur	18%
Maine et Loire	11%
Saintes	15%
France	12%

Estimation municipale

Source : Insee 2009

En 2009, le taux de chômage des femmes âgées de 15 à 64 ans est estimé à 18% à Saumur, contre 11% en Maine et Loire, 15% à Saintes et 12% en France métropolitaine. Ainsi en 2009, les femmes représentent 56% de l'ensemble des chômeurs saumurois de 15 à 64 ans.

Au 30 mai 2013, 804 Saumuroises sont Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie A (personne sans emploi) et représentent ainsi 48% de l'ensemble des demandeurs d'emploi appartenant à cette catégorie.

Entre mai 2012 et mai 2013, le nombre de femmes demandeurs d'emploi a augmenté de 10%.

d) Conditions d'emploi des femmes

Conditions d'emploi des femmes salariées à Saumur en 2009

	Femmes
Emplois précaires	21%
Emplois sans limite de durée	79%
Ensemble	100%

Source : Insee 2009

Parmi les 4 225 femmes salariées de 15 ans ou plus avec emploi à Saumur en 2009, 21% ont un emploi précaire et 79% un emploi stable*.

Les femmes ne semblent pas plus confrontées aux emplois précaires que le reste de la population puisqu'à l'échelle de la ville en 2009, 21% des salariés de 15 ans et plus avec emploi ont un emploi précaire (voir thématique 4 p.119). Parmi l'ensemble des salariés en emploi précaire à Saumur en 2009, 48% sont des femmes.

Toutefois, les femmes salariées semblent plus touchées par le travail à temps partiel puisque 33% d'entre elles travaillent à temps partiel, contre 20% pour l'ensemble des salariés saumurois avec emploi en 2009. A noter, parmi l'ensemble des salariés saumurois à temps partiel en 2009, 81% sont des femmes (83% en Maine et Loire et 80% en France métropolitaine).

4.6.3 Séniors

Les séniors (55-64 ans) représentent en 2009, 11% de la population active saumuroise âgée de 15 à 64 ans. A noter, un peu plus d'un actif sur quatre a plus de 50 ans à l'échelle de la ville et les 50-64 ans représentent 28% de la population active.

a) Taux d'activité et taux d'emploi des séniors

Saumur compte en 2009, 3 458 séniors âgés de 55 à 64 ans dont 1 346 sont actifs (88% sont actifs occupés et 12% chômeurs).

Taux d'activité et taux d'emploi des séniors (55-64 ans) à Saumur en 2009

		2009
Taux d'activité*	Ensemble des 15-64 ans	70%
	Séniors (55-64 ans)	39%
Taux d'emploi**	Ensemble des 15-64 ans	59%
	Séniors (55-64 ans)	34%

* rapport entre le nombre d'actifs (actifs ayant un emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante

** rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi et l'ensemble de la population correspondante

Source : Insee 2009

Tout comme sur les territoires de comparaison, le taux d'emploi (34%) et le taux d'activité (39%) des séniors sont, à Saumur en 2009, en-dessous de ceux de l'ensemble de la population active saumuroise âgée de 15 à 64 ans (voir thématique 4 p.114).

Toutefois, le taux d'emploi des seniors à Saumur (34%) reste proche de celui des territoires de comparaison (36% des 55-64 ans ont un emploi en Maine et Loire, 35% à Saintes et 38% en France métropolitaine).

La capacité à accéder au marché du travail tend à évoluer avec l'âge. Par conséquent, plus la part de personnes âgées dans la population est élevée, plus les taux d'activité et d'emploi sont faibles. A Saumur, 28% de la population a 60 ans ou plus en 2009, contre 22% en Maine et Loire et 23% en France métropolitaine. Le faible niveau de qualification des seniors et les difficultés de retour à l'emploi des 55 ans et plus peuvent de surcroît expliquer ces faibles taux.

A noter, le recul de l'âge de départ à la retraite tend à amplifier la représentativité des seniors sur le marché de l'emploi.

Dans la région des Pays de la Loire, il est estimé que trois actifs sur dix pourraient partir à la retraite entre 2010 et 2020 (fin de la vie active des générations « baby boom »)³⁹.

Avec un peu plus de 30% de la population active qui quitterait le marché du travail d'ici 2020 sur la zone d'emploi de Saumur, de nouveaux enjeux devraient apparaître :

- le remplacement des actifs partis à la retraite,
- les besoins en formation pour les métiers les plus concernés par le vieillissement des actifs (agriculteurs exploitants, artisans, commerçants et chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures et dans une moindre mesure employés de la fonction publique, professions intermédiaires et ouvriers),
- le développement et l'amélioration de l'attractivité des emplois directement liés au vieillissement de la population (services à la personne).

Par ailleurs, au vu de l'allongement de la durée de travail, l'adaptation des conditions d'activité pour le maintien des seniors dans l'emploi reste un enjeu important.

Par exemple, la loi du 1er mars 2013 instaure le « contrat de génération », un dispositif d'aide à l'emploi visant à créer des binômes jeune-senior, pour encourager l'embauche des jeunes et garantir le maintien des seniors dans l'emploi⁴⁰.

b) Formation et qualification des seniors

Niveaux de formation des seniors (55-64 ans) non scolarisés en 2009

	Inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP)	Niveau IV (Baccalauréat)	Supérieur ou égal au niveau III (Bac +2)
Saumur	71%	11%	18%
Maine et Loire	73%	12%	15%
Saintes	65%	14%	21%
France	68%	14%	19%

Source : Insee 2009

En 2009, 71% des Saumurois âgés de 55 à 64 ans non scolarisés ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP), 11% ont un niveau de formation de niveau IV (baccalauréat) et 18% ont un niveau supérieur ou égal au niveau III (bac+2).

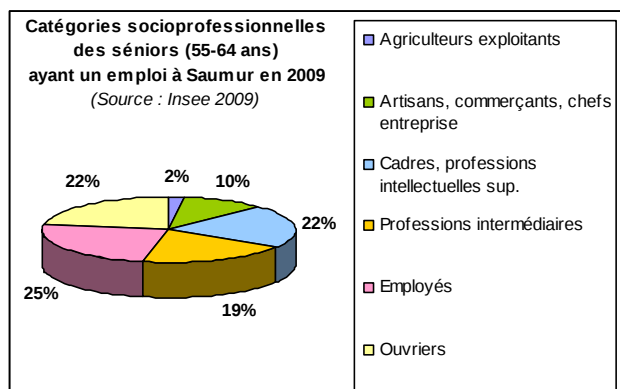
Sur les territoires de comparaison, le poids des seniors non scolarisés dont le niveau de formation est inférieur ou égal au niveau V est plus élevé en Maine et Loire (73%) mais plus faible en France métropolitaine (68%).

³⁹ Insee Pays de la Loire, « Vieillesse des actifs dans les Pays de la Loire : le « papy boom » et ses enjeux », juillet 2013

⁴⁰ Loi n° 2013-185 du 1er mars 2013 portant création du contrat de génération

Parmi les seniors saumurois (55-64 ans) avec emploi en 2009, 47% appartiennent à la CSP des « employés » et « ouvriers », contre 56% des actifs occupés de 15 à 64 ans.

19% des seniors saumurois avec emploi appartiennent à la CSP des « professions intermédiaires » et 22% à celle des « cadres et professions intellectuelles supérieures » en 2009.



En Maine et Loire, si la part des « employés » et « ouvriers » est équivalente à celle observée à Saumur (46%), la part des seniors appartenant à la CSP des « cadres et professions intellectuelles supérieures » est inférieure à celle de la ville (19% sur le département contre 22% à Saumur).

c) Chômage des seniors

Taux de chômage des seniors (55-64 ans) en 2009

	2009
Saumur	12%
Maine et Loire	7%
Saintes	8%
France	8%

Estimation municipale
Source : Insee 2009

En 2009, le taux de chômage des seniors (55-64 ans) est estimé à 12% à Saumur, contre 7% en Maine et Loire et 8% en France métropolitaine.

Ainsi en 2009, les seniors représentent 9% de l'ensemble des chômeurs saumurois de 15 à 64 ans.

Au 30 septembre 2013 à Saumur, 444 personnes de 50 ans et plus sont Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois (DEFM) de catégorie A (sans emploi) et représentent ainsi 25% de l'ensemble des demandeurs d'emploi appartenant à cette catégorie.

Entre septembre 2011 et septembre 2013, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A de 50 ans et plus a augmenté de 31% (contre 26% pour l'ensemble des DEFM de même catégorie) (voir thématique 4 p.117).

d) Conditions d'emploi des seniors

Conditions d'emploi des seniors (55-64 ans) à Saumur en 2009

	Seniors
Emplois précaires	12%
Emplois sans limite de durée	88%
Ensemble	100%

Source : Insee 2009

Parmi les 969 salariés avec emploi âgés de 55 à 64 ans à Saumur en 2009, 12% ont un emploi précaire et 88% un emploi stable.

Les seniors sont ainsi moins confrontés aux emplois précaires que l'ensemble des salariés saumurois en 2009 (21%) mais plus touchés par l'emploi à temps partiel puisque 76% des seniors salariés sont à temps complet et 24% à temps partiel, contre 20% de temps partiel pour l'ensemble des salariés saumurois avec emploi en 2009 (voir thématique 4 p.118).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La zone d'emploi de Saumur a la spécificité d'avoir un des taux d'emploi des seniors le plus élevé au niveau de la région.
- Ce phénomène semble avoir une influence sur le renouvellement des actifs au vu du nombre important de seniors qui pourraient partir à la retraite dans les années à venir. Maintenir ces emplois et les pourvoir semble par conséquent être un enjeu important.

4.6.4 Familles

Part des actifs occupés selon les typologies familiales à Saumur en 2009

		Saumur
Couples sans enfant	- Bi-actifs	23%
	- Mono-actifs	17%
	- Bi-inactifs	59%
Couples avec enfant(s)	- Bi-actifs	57%
	- Mono-actifs	32%
	- Bi-inactifs	10%
Familles monoparentales	- Mono-actives	52%
	- Mono-inactives	48%

Source : Insee 2009

Face à l'emploi, les différents types de familles* (couples sans enfant, couples avec enfant(s) et familles monoparentales*) sont répartis de la façon suivante :

- les bi-actifs : les deux adultes du couple travaillent,
- les mono-actifs : un seul adulte travaille,
- les bi-inactifs et les mono-inactifs : aucun adulte ne travaille.

a) Couples sans enfant

Saumur compte en 2009, 3 523 familles de type « couple sans enfant ». Parmi elles, 23% sont bi-actives, 17% mono-actives et 59% bi-inactives.

Le poids important des personnes retraitées parmi la population saumuroise (28% de 60 ans et plus en 2009) peut justifier le poids important des bi-inactifs parmi les couples sans enfant.

Sur les territoires de comparaison, le poids des bi-inactifs est plus faible (51% en Maine et Loire et en France métropolitaine) mais doit être mis en parallèle avec une part plus faible de personnes âgées parmi la population.

b) Couples avec enfant(s)

Saumur compte en 2009, 2 707 familles de type « couples avec enfant(s) ». Parmi elles, 57% sont bi-actives, 32% mono-actives et 10% bi-inactives.

La part des bi-actifs est largement en-dessous des tendances départementales et nationales qui comptent respectivement 73% et 65% de bi-actifs parmi les couples avec enfant(s) (contre 57% à Saumur).

En outre, les mono-actifs sont surreprésentés à Saumur au regard des territoires de comparaison. En effet à Saumur, 32% des couples avec enfant(s) comptent un seul parent qui travaille en 2009, contre 21% en Maine et Loire, 29% à Saintes et 26% en France métropolitaine. La part plus importante de parents au foyer sur le territoire ainsi que l'importance des familles mono-actives parmi la population militaire peuvent expliquer en partie cette différence.

Si ce statut peut être un choix délibéré, il peut aussi être subi et il semblerait que les difficultés pour trouver un emploi pour les deux membres du couple soient plus prégnantes à Saumur que sur les territoires de comparaison.

c) Familles monoparentales

Saumur compte en 2009, 1 201 familles monoparentales : 52% ont un emploi en 2009, soit moins qu'en Maine et Loire (61%) et qu'en France métropolitaine (62%) mais dans la même tendance que Saintes (53%) ([voir enjeu 1 p.39](#)).

4.7 Publics éloignés de l'emploi

4.7.1 Demandeurs d'emploi de longue durée

Demandeurs d'emploi à Saumur au 30 septembre 2013

	Nombre de demandeurs d'emploi		Evolution septembre 2011-septembre 2013
Demandeurs d'emploi en fin de mois, catégorie A	1 811	-	26%
- dont demandeurs d'emploi de longue durée	684	38%	35%
- dont indemnisés	717	40%	20%
- dont bénéficiaires RSA	561	31%	16%

Source : Situation du marché du travail, Maison de l'emploi "Saumur Loire Vallée d'Anjou", Octobre 2013

Au 30 septembre 2013, 38% des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans emploi) sont des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée* (DELD) c'est-à-dire des demandeurs d'emploi depuis un an ou plus, soit 684 personnes.

Parmi les demandeurs d'emploi de catégorie A, seuls 40% sont indemnisés contre 47% à l'échelle du département. Par ailleurs, 31% d'entre eux sont bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active* (RSA), contre 23% en Maine et Loire.

Entre septembre 2011 et septembre 2013, le nombre de DELD a augmenté de 35%, contre 26% pour l'ensemble des DEFM de catégorie A.

4.7.2 Bénéficiaires du Revenu de solidarité active

Orientations des bénéficiaires RSA ayant un droit ouvert à Saumur au 31 décembre 2012

	RSA (droits ouverts)
Bénéficiaires soumis aux droits et devoirs	65%
- dont orientation sociale	38%
- dont orientation emploi	53%
- dont orientation insertion professionnelle ou sans orientation	9%

Source : CG49 - Droits ouverts au 31.12. 12

A Saumur au 31 décembre 2012, 65% des personnes qui ont un droit ouvert au Revenu de Solidarité Active (RSA) sont soumises aux « droits et devoirs ». Elles ont le droit de bénéficier d'un accompagnement adapté à leurs besoins : soit une orientation vers l'emploi, soit une orientation sociale, soit une orientation préprofessionnelle.

Sont concernées toutes les personnes qui ne disposent pas d'au moins 500€ par mois de ressources propres. En contrepartie, elles sont tenues de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle.

53% des bénéficiaires soumis aux « droits et devoirs » bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi. Ils sont tenus de rechercher activement un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'une entreprise ou de suivre les actions d'insertion qui leur sont prescrites. Ils ne peuvent pas refuser plus de deux offres raisonnables d'emploi tel que défini dans leur Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) ou dans le contrat d'engagement établi dans le cadre de leur accompagnement professionnel et social.

38% des bénéficiaires soumis aux droits et devoirs bénéficient d'une orientation sociale. Cette orientation concerne les personnes qui rencontrent des difficultés (logement, parentalité, budget, accès aux droits, santé, vie quotidienne...) qui doivent être résolues avant de faire l'objet d'une orientation vers l'emploi.

A noter, parmi l'ensemble des bénéficiaires RSA à Saumur en 2011, 68% sont bénéficiaires du RSA socle (bénéficiaires qui n'ont pas de revenu d'activité), contre 60% en Maine et Loire ([voir thématique 5 p.148](#)).

4.7.3 Difficultés de mobilité

La mobilité géographique, au-delà d'être un choix, devient une nécessité pour accéder à des pôles d'attraction économique. Si seulement 8% des actifs avec emploi n'ont pas de voiture à Saumur en 2009, c'est également le cas de 28% des chômeurs ([voir thématique 4 p.125](#)). Par ailleurs, en 2009, 22% des ménages Saumurois ne possèdent pas de véhicule (15% dans le département) ([voir enjeu 3 p.102](#)).

Une étude de Pôle Emploi Pays de la Loire⁴¹ sur les caractéristiques du territoire saumurois met en évidence la faible mobilité géographique de la population. Les infrastructures de transport, décrites comme peu développées, participent à accroître les freins à l'accès ou au retour à l'emploi, principalement pour le public déjà fragilisé qui ne possède pas de permis de conduire et/ou de moyen de locomotion motorisé.

Par exemple, pour se rendre de Saumur à Cholet, il faut compter 1h45 pour un trajet en bus et entre 1h30 et 2h pour un trajet en train⁴².

Il semblerait que peu d'usagers utilisent AggloBus (transport en commun de la ville) comme mode de déplacement pour le travail et la carte Atlanter, destinée aux salariés qui empruntent tous les jours deux réseaux de transports (train et bus), représente moins de 1% des voyages enregistrés en 2013 ([voir enjeu 3 p.102](#)).

Concernant la mobilité des jeunes reçus par la Mission Locale en 2012 (758), 27% n'ont aucun moyen de locomotion, 20% ont une voiture, 18% utilisent les transports en commun et les 35% restants utilisent un deux roues (cyclomoteur, vélo, moto). Par ailleurs, parmi les jeunes accompagnés en 2012, 32% sont titulaires du permis B.

De nombreuses aides sont proposées en faveur de la mobilité à l'échelle du territoire dans l'objectif de faciliter le retour à l'emploi.

Le Conseil Général de Maine-et-Loire a mis en place une tarification sociale afin de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en difficulté à travers la réduction du coût du transport AnjouBus. Cette tarification permet à différents publics (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA socle et leurs ayants droits, demandeurs d'asile...) d'emprunter 37 lignes afin de se déplacer sur l'ensemble du département (pour cinquante centimes d'euros par trajet). En 2013, le CCAS de Saumur et les mairies annexes de la Ville ont délivré ces titres de transport à 224 personnes.

⁴¹ Pôle Emploi Pays de la Loire, « Diagnostic socio-économique », n°11, décembre 2012

⁴² Maison de l'emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou, « Diagnostic territorial en saumurois, observer pour agir ensemble », janvier 2014

Par ailleurs, à l'initiative de la Région des Pays de la Loire, une carte à destination des demandeurs d'emploi permet une réduction de 75% sur l'achat de billets sur l'ensemble du réseau TER de la région ainsi que sur certaines liaisons interrégionales.

Le garage solidaire Agis Auto de l'association Aspire propose de surcroît de nombreuses aides à destination du public éloigné de l'emploi : mise à disposition de moyens de transports, entretien et réparation de voitures et deux roues, vente de véhicules d'occasion...

Enfin, en septembre 2012, la Maison de l'Emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou a créé une plateforme partenariale pour la mobilité (Mobil'Infos) sur l'arrondissement de Saumur qui permet d'informer le public sur les principaux outils en faveur de la mobilité : location d'un cyclomoteur ou d'une voiture, transport à la demande, transport solidaire, covoiturage, aides à la mobilité, apprentissage du code de la route, aide au permis...

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Au delà du fait de posséder ou non un véhicule, l'accès à l'emploi peut également être restreint par des véhicules vieillissants, coûteux dans leur entretien...
- L'amplitude horaire des transports en commun (de 6h30 à 19h00) peut poser des difficultés pour les personnes qui travaillent en horaires atypiques.
- La location de scooters auprès d'Agis Auto peut être une solution adaptée aux problèmes de mobilité des personnes éloignées de l'emploi.

4.7.4 Retour à l'emploi

L'insertion professionnelle est un moyen d'insertion sociale et de lutte contre la pauvreté. A cet effet, plusieurs dispositifs favorisent l'accès ou le retour à l'emploi comme par exemple :

- L'Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) qui peut être attribuée aux bénéficiaires du RSA soumis à l'obligation de recherche d'emploi, afin de prendre en charge tout ou une partie des coûts auxquels ils doivent faire face lorsqu'ils débutent ou reprennent une activité professionnelle.
- Le Contrat Unique d'Insertion (CUI) et le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui ont pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, avec à terme, l'obtention d'un emploi durable. 126 personnes en ont bénéficié en 2012 à Saumur.
- Le Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS) qui s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. 352 jeunes en ont bénéficié via un accompagnement de la Mission Locale en 2012.
- Le Programme Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE) dont l'objet est de définir les caractéristiques de l'emploi recherché et d'agir pour la formation et l'emploi des demandeurs d'emploi. Pour les moins de 26 ans, la mise en œuvre du PPAE repose sur un partenariat avec la Mission Locale et 305 jeunes en ont bénéficié à Saumur en 2012.

A noter, des « emplois d'avenir » vont être créés dans le saumurois. Ces emplois à destination des 16-25 ans ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes

sans emploi, peu ou pas qualifiés, dans le cadre d'un recrutement relatif à des activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou ayant un fort potentiel de création d'emplois.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Certains jeunes semblent manquer de modèle parental et se construisent une identité autre que celle de l'emploi (une identité de mère au foyer par exemple).
- Les structures d'insertion sont sollicitées par des jeunes et notamment des jeunes mineurs, mais également par certains actifs déjà en emploi qui ressentent un « *mal être* » au travail.
- La hausse des demandes dans les structures d'insertion est significative de difficultés dans l'accès à l'emploi et l'intérim ne semble plus être une solution.
- Même s'il existe plusieurs dispositifs comme les CUI-CAE et les « contrats d'avenir » ainsi que des aides financières, la mise en place de ces outils ne dépend pas uniquement des structures d'insertion. En effet, beaucoup d'entreprises* n'ont pas assez de perspectives sur leurs besoins pour s'engager dans ces dispositifs.

4.8 Identification des freins liés à l'accès à l'emploi

Selon une étude de Pôle Emploi⁴³, le bassin d'emploi de Saumur s'apparente à un territoire « *rural enclavé* » qui se caractérise par une population âgée importante, un fort taux de chômage, une demande d'emploi peu qualifiée, une faible mobilité géographique, des emplois saisonniers importants et une attractivité économique faible.

Quatre principaux freins liés à l'accès à l'emploi peuvent être identifiés sur le territoire :

- Les freins liés au territoire :
 - une activité économique diversifiée mais qui semble peu dynamique et peu attractive,
 - une offre de formations qui ne bénéficie pas directement aux Saumurois.
- Les freins liés à la nature de l'emploi : emplois peu attractifs (emplois précaires), conditions de travail difficiles (emplois saisonniers), horaires atypiques...
- Les freins liés à l'employeur :
 - la prépondérance des Très Petites Entreprises (TPE) a des conséquences sur la gestion des ressources humaines et sur les problématiques de maintien des actifs dans l'emploi (recrutements, formations, gestion des carrières, anticipation des départs à la retraite...),
 - les employeurs sont également confrontés aux incertitudes sur les perspectives d'évolution de leur activité à moyen et long terme.
- Les freins liés aux actifs :
 - une population à faible niveau de formation,
 - une demande d'emploi peu qualifiée qui ne correspond pas toujours aux offres d'emplois proposées,

⁴³ Pôle Emploi Pays de la Loire, « Diagnostic socio-économique », n°11, décembre 2012

- une autonomie parfois insuffisante principalement pour le public éloigné de l'emploi (démarches administratives, compréhension...),
- des difficultés prioritaires qui passent avant l'accès à l'emploi (précarité sociale et financière, modes de garde des enfants...),
- des difficultés de mobilité avérées.

Les freins liés à l'accès à l'emploi sont donc à la fois structurels (qualification, chômage, nature du marché du travail...), conjoncturels (crise économique, industrialisation...) et personnels (mobilisation et autonomie du public, précarité...).

Si de nombreux dispositifs permettent un retour vers l'emploi, il est plus difficile de mesurer l'accès à un emploi durable. Au-delà des caractéristiques individuelles des chômeurs et de la conjoncture économique, trouver un emploi durable est plus ou moins aisé selon le territoire dans lequel on réside. La forte proportion de non diplômés et de nouveaux entrants sur le marché du travail, la faible part d'offres d'emploi, ainsi que la sous qualification des demandeurs d'emploi par rapport aux emplois proposés sont les principaux freins pour accéder à un emploi durable.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'emploi n'apparaît pas toujours comme une priorité parmi les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes et les problématiques sociales prennent parfois le dessus.
- La grande précarité sociale d'une partie de la population complexifie pour certains le passage vers l'emploi qui entraîne parfois la perte des droits connexes (CMU*, aides facultatives...).
- Les freins liés à l'accès à l'emploi peuvent également être culturels (« *capacité à se mobiliser pour des choses qui intéressent* »).
- Certains secteurs sont confrontés à une image négative (restauration) et d'autres sont méconnus, principalement par les jeunes (industrie).
- Les problématiques les plus prégnantes restent la non qualification des jeunes et les difficultés de mobilité de la population.
- Les entreprises n'ont pas de vision sur le long terme et ne souhaitent donc pas s'engager dans les recrutements et les dispositifs d'insertion.

Synthèse

- ❖ Un taux d'emploi très faible chez les jeunes et les séniors et un taux de chômage particulièrement élevé chez les jeunes et les femmes.
- ❖ Un niveau de formation très bas chez les séniors.
- ❖ Des jeunes saumurois particulièrement peu diplômés au regard de la tendance départementale et nombreux à occuper un emploi précaire.
- ❖ Des situations face à l'emploi difficiles pour une partie des familles avec enfant(s) avec une part importante de mono-actifs chez les couples avec enfant(s) et peu de familles monoparentales avec emploi.
- ❖ Un vieillissement des actifs à anticiper : maintien dans l'emploi des séniors, renouvellement des départs à la retraite...
- ❖ Un public éloigné de l'emploi important et en augmentation (demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA socle...).
- ❖ De multiples freins identifiés concernant l'accès à l'emploi et l'insertion dans l'emploi durable : activité économique du territoire, nature des emplois proposés, difficultés des employeurs à anticiper les besoins, problématiques diverses auxquelles sont confrontés les actifs saumurois (mobilité, qualification, manque d'autonomie...).

Sommaire détaillé

THEMATIQUE 5 : PRECARITE

5.1 Revenus	142
5.1.1 Foyers fiscaux	142
5.1.2 Revenus par unité de consommation	142
a) Revenu médian.....	142
b) Ecart inter-déciles	143
5.1.3 Taux de pauvreté	144
5.2 Aides et dispositifs	146
5.2.1 Public CCAS	146
5.2.2 Précarité des allocataires CAF.....	147
a) Allocataires CAF sous le seuil de bas revenus.....	147
b) Allocataires CAF bénéficiaires du RSA	148
c) Allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux.....	149
5.3 Emergence d'une nouvelle précarité	150
5.3.1 Précarité des différents publics	150
a) Jeunes.....	150
b) Séniors	151
c) Personnes en âge de travailler.....	152
5.3.2 Surendettement.....	153
<u>Enjeu 5 : La précarité énergétique</u>	
5.4 Identification de la problématique de précarité énergétique	155
5.4.1 Précarité du logement	155
5.4.2 Aides et dispositifs.....	155
a) Aides CCAS.....	155
b) Dispositif FSL.....	156
c) Tarification sociale	156
d) Action de lutte contre la précarité énergétique de la Ville de Saumur	157
5.5 Evaluation de la précarité énergétique	159
5.5.1 Les facteurs de la précarité énergétique	159
5.5.2 Taux d'effort énergétique	159
5.5.3 Taux de vulnérabilité énergétique	160
5.5.4 Scénario prospectif.....	161
5.6 Enjeux de la précarité énergétique	162
5.6.1 Caractéristiques des ménages exposés à la précarité énergétique	162
5.6.2 Conséquences de la précarité énergétique.....	164

5.1 Revenus

5.1.1 Foyers fiscaux

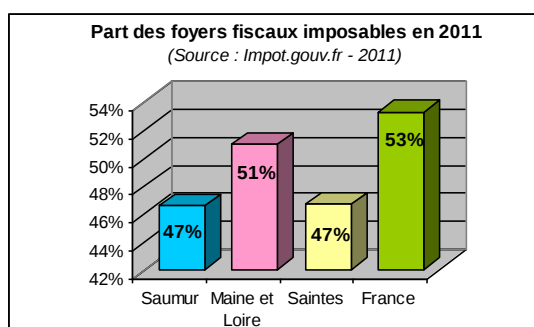
Foyers fiscaux imposables à Saumur en 2011

Nombre de foyers fiscaux	Foyers fiscaux imposables
16 510	47%

Source : Impot.gouv.fr - données 2011

En 2011, Saumur compte 16 510 foyers fiscaux* contre 16 435 en 2006, soit une évolution de +0,5%.

En Maine et Loire et en France métropolitaine, le nombre de foyers fiscaux* a augmenté de 5% entre 2006 et 2011 et de 3% à Saintes. A l'inverse de la ville de Saumur, ces territoires ont connu une hausse de leur population entre 1999 et 2010 expliquant en partie l'augmentation plus significative du nombre de foyers fiscaux.



Part des foyers fiscaux imposables en 2011
(Source : Impot.gouv.fr)



47% des foyers fiscaux sont imposables à Saumur en 2011, contre 48% en 2006.

Si Saintes observe la même tendance en 2011 (47%), la part des foyers fiscaux imposables est plus importante sur le département (51%) et au niveau national (53%).

Montant de l'impôt moyen annuel sur les revenus en 2009 (en euros)

	Saumur	Maine et Loire	Saintes	France
2009	772	677	891	1 260
Evolution 2006-2009	-2%	-16%	0%	-7%

Source : Insee 2009

L'impôt moyen sur le revenu en 2009 atteint 772€ à Saumur soit une baisse de 2% par rapport à 2006 (790€).

La même année, l'impôt moyen sur les revenus est inférieur à celui de Saumur de 95€ sur le département (677€) mais supérieur de 119€ à Saintes (891€) et de 488€ en France métropolitaine (1 260€).

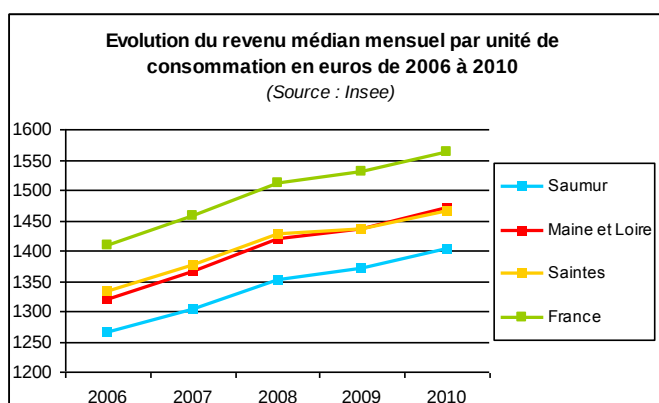
5.1.2 Revenus par unité de consommation

Une Unité de Consommation* (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage* et permettant de comparer le niveau de vie des ménages de taille ou de composition différente. Le nombre de personnes est ainsi ramené à un nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

a) Revenu médian

Le revenu médian* est la valeur qui partage les revenus fiscaux* déclarés en deux parties égales. Ainsi, 50% des ménages ont un revenu supérieur au revenu médian et 50% ont un revenu inférieur.

A Saumur en 2010, le revenu médian est de 1 404€ par mois et par UC, soit 65€ de moins qu'en Maine et Loire (1 469€), 62€ de moins qu'à Saintes (1 466€) et 158€ de moins qu'en France métropolitaine (1 562€).



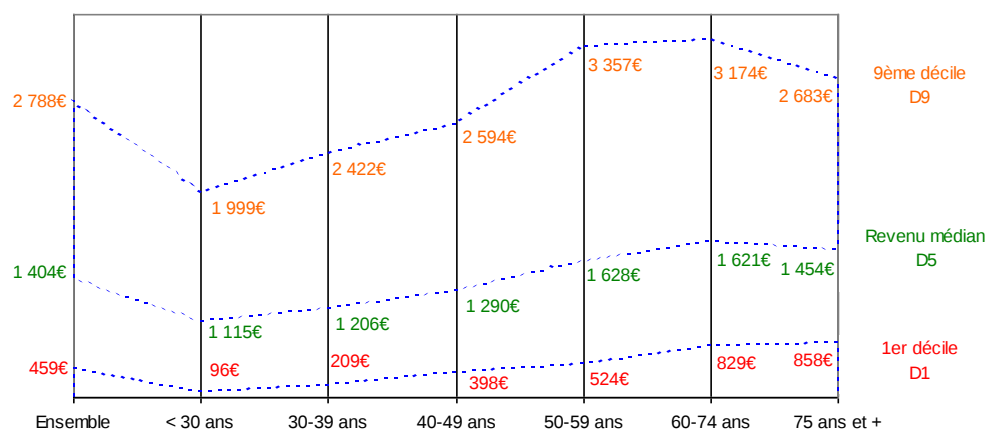
Entre 2006 et 2010, le revenu médian mensuel par UC a augmenté de 11% à Saumur (+140€), connaissant la même évolution que les territoires de comparaison.

Les écarts se maintiennent donc entre le revenu médian de la ville et celui des autres territoires.

b) Ecart inter-déciles

Rapportés à l'unité de consommation, les déciles* partagent les revenus des ménages en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (D1) fait référence aux 10% des ménages aux revenus les plus bas et le neuvième décile (D9) aux 10% des ménages aux revenus les plus hauts. Le cinquième décile (D5) correspondant au revenu médian.

Revenu fiscal mensuel des ménages par unité de consommation et par âge en 2010
(Source : Insee 2010)



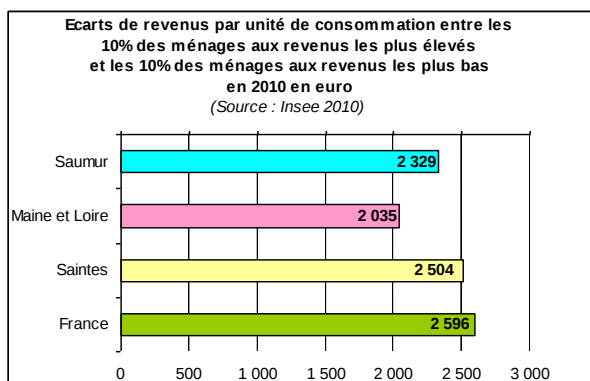
En 2009, les 10% des ménages saumurois les plus modestes ont un revenu mensuel par UC inférieur à 459€ (1^{er} décile), tandis que les 10% les plus aisés ont un revenu supérieur à 2 788€ (9^{ème} décile).

Il est observé à Saumur, tout comme à l'échelle nationale et départementale, que les revenus augmentent avec l'âge de la personne de référence du ménage. En effet, sur le territoire, le revenu médian est le plus bas chez les moins de 30 ans (revenu médian mensuel de 1 115€ par UC), tandis qu'il est le plus élevé chez les 50-59 ans (1 628€). A noter toutefois, à partir de 60 ans, les revenus médians diminuent mais restent au-dessus de celui de l'ensemble de la population saumuroise.

Les disparités de revenus sont mises en évidence grâce à des rapports inter-déciles*. Le rapport D9-D1 mesure l'écart de revenus entre le 9^{ème} décile (les 10% des ménages disposant des revenus les plus hauts) et le 1^{er} décile (les 10% des ménages disposant des revenus les plus bas).

A Saumur en 2010, les 10% des ménages aux revenus les plus élevés disposent de 2 329€ de plus par mois et par UC que les 10% des ménages aux revenus les plus bas.

A l'échelle de la ville, les inégalités de revenus sont moins marquées chez les moins de 30 ans (1 903€ entre le 9^{ème} et le 1^{er} décile), tandis qu'elles sont plus importantes chez les 50-59 ans (2 833€).



En 2010, comparées aux autres territoires, les inégalités de revenus entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile sont plus importantes en France métropolitaine (2 596€) et à Saintes (2 504€) qu'à Saumur (2 329€).

Cependant la ville est plus marquée par les inégalités de revenus que le département où la différence entre le 1^{er} décile et le 9^{ème} décile est de 2 035€ mensuel par UC en 2010.

Entre 2006 et 2010, les inégalités de revenus se sont par ailleurs accentuées à l'échelle de la ville tout comme sur les territoires de comparaison. A Saumur, le rapport D9-D1 a augmenté de 285€, contre 180€ en Maine et Loire, 291€ à Saintes et 261€ en France métropolitaine.

→ Zoom sur les quartiers

En 2009, les quartiers prioritaires* et le Centre Ville ont un revenu médian inférieur à celui de Saumur qui est de 1 370€ par mois et par UC.

Avec seulement 831€ mensuel par UC, le Chemin Vert enregistre le revenu médian le plus faible, tandis que Delessert et Dampierre-sur-Loire présentent les plus élevés (1 630€ et 1 712€).

Revenu médian mensuel par unité de consommation et écart inter-déciles en 2009

	Revenu médian mensuel par UC	Ecart inter-déciles D9-D1*
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	1 331	2 525
Delessert - St-Louis - Nantilly	1 630	2 820
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	1 221	2 078
Hauts Quartiers - Clos Coutard	1 202	2 020
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	831	1 627
Saint-Hilaire-Saint-Florent	1 594	n.d
Saint-Lambert-des-Levées	1 449	1 842
Dampierre-sur-Loire	1 712	n.d
Bagneux	1 533	2 236
Saumur	1 370	2 241

* Ecart de revenus par UC entre les 10% des ménages aux revenus les plus élevés et les 10% des ménages aux revenus les plus bas

Source : Insee 2009

Les écarts de revenus entre les 10% des ménages aux revenus les plus élevés et les 10% des ménages aux revenus les plus faibles sont disparates au sein des différents quartiers. En effet, si les inégalités de revenus sont relativement faibles au Chemin Vert (1 627€ entre le 1^{er} et le 9^{ème} décile), Delessert est le quartier où elles sont les plus importantes (2 820€).

5.1.3 Taux de pauvreté

Taux de pauvreté en 2009

	Taux de pauvreté*
Saumur	21%
Maine et Loire	12%
Saintes	20%
France	14%

Estimation municipale

* Taux de pauvreté à 60% du revenu médian soit en 2009, 954 €

Source : Insee 2009

Le taux de pauvreté* correspond à la part des ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté*.

Fixé à 60% du revenu médian mensuel par unité de consommation en France métropolitaine (soit 954€ en 2009), ce seuil est calculé à partir des revenus disponibles* c'est-à-dire les revenus fiscaux auxquels sont soustraits les impôts directs et ajoutés les revenus fiscaux non déclarés (minima sociaux*, prestations familiales, aides au logement*).

En 2009 à Saumur, près de 21% des ménages sont sous le seuil de pauvreté contre 12% en Maine et Loire, 20% à Saintes et 14% en France métropolitaine.

→ Zoom sur les quartiers

En 2009, les quartiers prioritaires et le Centre Ville ont un taux de pauvreté supérieur à celui de la ville. En effet, au Chemin Vert, 55% des ménages ont des revenus disponibles inférieurs à 954€ par mois, contre 33% au sein des Hauts Quartiers, 28% à la Croix Verte et 24% au Centre Ville.

A Delessert, Saint-Lambert-des-Levées et Bagneux en revanche, le taux de pauvreté est inférieur à 12%.

Taux de pauvreté en 2009

	Taux de pauvreté*
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	24%
Delessert - St-Louis - Nantilly	11%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	28%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	33%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	55%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	n.d
Saint-Lambert-des-Levées	< à 10%
Dampierre-sur-Loire	n.d
Bagneux	< à 10%
Saumur	21%

Estimation municipale

* Taux de pauvreté à 60% du revenu médian soit en 2009, 954€

Source : Insee 2009

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Il est observé qu'en 2010, le revenu médian à l'échelle de l'agglomération de Saumur⁴⁴ est de 1 397€, soit 7€ de plus qu'à l'échelle de la ville.
- Les inégalités de revenus constatées à Saumur sont à mettre en relation avec le niveau de qualification de sa population.
- Le taux de pauvreté démontre que Saumur est un territoire où la précarité des ménages reste importante, principalement au sein des quartiers prioritaires.

Synthèse

- ❖ Une faible part de foyers fiscaux imposables.
- ❖ Un revenu médian qui augmente mais qui reste faible, notamment au sein des quartiers prioritaires et du Centre Ville.
- ❖ Des inégalités de revenus plus prononcées à l'échelle de la ville que sur le département.
- ❖ Une estimation du taux de pauvreté relativement importante, principalement au sein des quartiers prioritaires et notamment au Chemin Vert où plus de la moitié des ménages vit en-dessous du seuil de pauvreté.

⁴⁴ Voir Annexe 1

5.2 Aides et dispositifs

Conséquence du dynamisme économique modéré du Maine-et-Loire, le niveau de vie de ses habitants est inférieur à celui des départements limitrophes. La précarité est la plus marquée dans les territoires ruraux situés à l'est du département, y compris à l'échelle de la communauté d'agglomération de Saumur⁴⁵.

Cette précarité est liée à plusieurs phénomènes comme la détérioration du marché du travail, un niveau de formation* bas, des problèmes de mobilité, des difficultés d'accès à l'emploi des jeunes qui résultent d'un taux de scolarisation* très faible.

5.2.1 Public CCAS

Si le CCAS de la Ville de Saumur instruit, entre autres, les demandes d'aides sociales légales, il attribue également des aides facultatives.

On distingue les aides ouvertes sous certaines conditions à l'ensemble des Saumurois (secours d'urgence, aide à la vie quotidienne, secours d'énergie, de maintien dans le logement, frais d'obsèques...) des aides spécifiques ouvertes à certains publics comme :

- les personnes âgées et/ou handicapées (secours aides à domicile...),
- les familles avec enfant(s) (secours cantines scolaires, aide aux loisirs...).

Si ces aides sont généralement attribuées directement aux prestataires sous forme de mandats administratifs, les aides d'urgence et les aides à la vie quotidienne sont majoritairement versées sous forme de Chèques Accompagnement Personnalisés (CAP). Ces tickets d'une valeur de 4€, attribués en fonction de la composition familiale, permettent d'effectuer auprès de prestataires agréés, des achats d'alimentation, d'hygiène ou d'habillement.

Evolution des dépenses liées aux secours attribués par le CCAS
(tous types de secours) entre 2007 et 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2007-2011
Dépenses	27 321 €	38 753 €	44 876 €	49 456 €	57 667 €	111%

Source : CCAS-Ville de Saumur

Le CCAS de la Ville de Saumur a versé en 2011, 57 667€ (tous types de secours confondus), soit une évolution des dépenses de plus de 100% entre 2007 et 2011.

Les secours sous forme de CAP (aides d'urgence et aides à la vie quotidienne) et les secours pour l'énergie (électricité-gaz) représentent la majorité des dépenses (34% et 29% du budget total attribué en 2011).

A noter, 3 596€ ont été attribués dans le cadre des aides d'urgence, soit 98 aides pour un montant moyen de 37€.

En 2011, parmi les bénéficiaires de CAP « aide à la vie quotidienne », la majorité des personnes se déclarent seules (41%) ou en situation de monoparentalité (45%).

⁴⁵ Insee Pays de la Loire, « Pays de la Loire : moins de pauvreté et d'inégalités qu'ailleurs malgré des disparités territoriales », décembre 2011

De nombreuses associations répondent également aux besoins de la population en difficulté comme le Secours Catholique, le Secours Populaire, les Restos du cœur, la Croix Rouge, Emmaüs, l'Aspire, l'Asea-cava... Elles interviennent principalement dans le domaine de l'aide alimentaire mais également dans l'hébergement d'urgence pour l'Asea-Cava, l'aide aux vacances ou encore le microcrédit pour le Secours Catholique et les Restos du cœur...

La Commission Informations Echanges (CIE) coordonnée par le CCAS de la Ville de Saumur réunit une fois par mois partenaires associatifs et institutionnels afin de procéder à un échange d'informations et d'actualités.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les associations, tout comme la ville de Saumur, observent une augmentation des secours attribués.
- Le CCAS note que si les factures ne sont pas forcément élevées, les montants liés aux accumulations de factures entraînent des dettes relativement conséquentes.
- Un public souvent méconnu du CCAS est concerné par la problématique de l'accès à l'eau (coupures) et à l'électricité.

5.2.2 Précarité des allocataires CAF

a) Allocataires CAF sous le seuil de bas revenus

A Saumur en 2011, 13 154 personnes sont couvertes par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), soit près d'un habitant sur deux (taux de couverture* de 49%) (voir thématique 1 p.22).

Allocataires CAF sous le seuil de bas revenus avant et après prestations en 2011

	Allocataires sous le seuil de bas revenus avant prestations		Allocataires sous le seuil de bas revenus après prestations		Allocataires au dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations CAF	
Saumur	3 407	59%	2 686	46%	721	21%
Maine et Loire	61 425	43%	44 858	31%	16 567	27%

* Seuil de bas revenus par unité de consommation en 2011 (soit 982€) - hors étudiants et personnes âgées

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

Le taux de bas revenus* correspond à la part d'allocataires CAF* (hors étudiants et personnes âgées) qui disposent de ressources inférieures au seuil de bas revenus* (fixé par la CAF à 982€ mensuel par UC en 2011).

Avant prestations, 59% des allocataires CAF vivent sous le seuil de bas revenus à Saumur en 2011 et disposent donc de ressources inférieures à 982€ par mois et par UC. Après prestations, ils ne sont plus que 46%, contre 31% en Maine et Loire. Que ce soit avant ou après prestations, les allocataires vivant sous le seuil de bas revenus sont plus nombreux à Saumur que sur le département.

De plus, seulement 21% des allocataires CAF saumurois passent au-dessus du seuil de bas revenus grâce aux prestations CAF, contre 27% en Maine et Loire. La précarité financière des allocataires CAF apparaît par conséquent plus prégnante sur le territoire que sur le département.

b) Allocataires CAF bénéficiaires du RSA

Allocataires CAF bénéficiaires du RSA par type de RSA en 2011

	Bénéficiaires RSA	Poids sur les allocataires	Bénéficiaires du RSA socle (majoré ou non)		RSA socle et activité (majoré ou non)		RSA d'activité (majoré ou non)	
Saumur	1 339	23%	909	68%	124	9%	306	23%
Maine et Loire	17 920	13%	10 764	60%	2 202	12%	4 954	28%

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

Le Revenu de Solidarité Active* (RSA) est destiné à assurer un revenu minimum (revenu garanti) aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources, variable selon la composition du foyer et des revenus de ses membres.

On distingue trois types de RSA :

- le RSA socle destiné aux allocataires qui n'ont pas de revenu d'activité et dont les ressources sont inférieures au revenu garanti,
- le RSA socle et activité (RSA mixte) destiné aux allocataires dont le revenu d'activité n'atteint pas le montant forfaitaire du RSA socle,
- le RSA d'activité qui est un complément de revenu destiné aux allocataires aux revenus d'activité modestes.

Le RSA peut également être majoré pour les parents qui assurent seuls la charge d'un ou plusieurs enfants.

En 2011, 23% des allocataires CAF saumurois sont bénéficiaires du RSA (tous types confondus) alors qu'ils ne sont que 13% dans le département.

A Saumur, 68% des bénéficiaires du RSA sont bénéficiaires du RSA socle, 9% du RSA mixte et enfin 23% du RSA d'activité.

La sur-représentativité des bénéficiaires qui n'ont aucun revenu d'activité (68% à Saumur contre 60% en Maine et Loire) est révélatrice d'une importante précarité de la population sur le territoire.

Entre 2009 et 2011, le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 10% à Saumur, contre 8% dans le département.

A l'échelle de la ville, les bénéficiaires du RSA socle et du RSA d'activité ont évolué chacun de +13%, alors qu'à l'échelle du département, les bénéficiaires du RSA socle ont augmenté de 4% et les bénéficiaires du RSA d'activité de 13%. En outre, si les bénéficiaires du RSA mixte ont diminué de 1% entre 2009 et 2011 à Saumur, ils ont augmenté de 20% sur le département.

A noter, les bénéficiaires du RSA socle, qui ne disposent pas d'au moins 500€ de ressources propres par mois, sont soumis aux « droits et devoirs ». Ils bénéficient d'un accompagnement adapté à leurs besoins (accompagnement social, professionnel ou préprofessionnel) et sont, en contrepartie, tenus de rechercher un emploi ou d'entreprendre des actions nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle. 53% des bénéficiaires soumis aux droits et devoirs bénéficient d'un accompagnement vers l'emploi à Saumur au 31 décembre 2012 (voir enjeu 4 p.135).

Selon une étude de la CAF⁴⁶, le taux de non recours au RSA varie fortement selon les types de RSA. Il serait de 36% pour le RSA socle, 35% pour le RSA mixte et 68% pour le RSA activité. Parmi les foyers éligibles, les hommes seuls et les couples sans enfant seraient les plus concernés par ce non recours. Par ailleurs, la mauvaise connaissance du dispositif et de ses conditions d'accès en serait la principale cause.

c) Allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux

Allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux en 2011

	Allocataires des minima sociaux*		RSA socle (majoré ou non)	RSA socle et activité (majoré ou non)	Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
Saumur	1 532	26%	59%	8%	33%
Maine et Loire	22 430	16%	48%	10%	42%

*AAH et RSA (hors RSA d'activité seul)

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

Destinés à assurer aux personnes sans ressource ou disposant de faibles ressources un revenu minimum, les minima sociaux sont variés. Deux d'entre eux sont versés par la CAF : le RSA (socle et mixte) et l'Allocation Adulte Handicapé* (AAH).

Parmi les 5 802 allocataires CAF à Saumur à 2011, 26% sont bénéficiaires des minima sociaux (contre 16% sur le département). Parmi eux, plus de la moitié sont bénéficiaires du RSA socle (59%) contre 48% en Maine et Loire.

L'importance des bénéficiaires du RSA socle à Saumur s'explique en partie par la situation du marché du travail ainsi que le nombre important de Demandeurs d'Emploi de Longue Durée* (DELD) et de demandeurs d'emploi non indemnisés. En effet, le RSA socle est le dernier droit possible pour le maintien d'un revenu garanti vers lequel peuvent se retourner les personnes n'exerçant aucune activité et n'ayant pas ou plus de droit aux allocations chômage.

→ Zoom sur les quartiers

La part des allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux en 2011 est plus importante au sein des quartiers prioritaires, principalement au Chemin Vert et dans les Hauts Quartiers (37% et 31% des allocataires CAF en sont bénéficiaires).

Le Centre Ville et Saint-Lambert-des-Levées comptent également en 2011 une part non négligeable de bénéficiaires de minima sociaux parmi leurs allocataires CAF (27% et 25%).

Parmi l'ensemble des allocataires CAF bénéficiaires du RSA socle en 2011 à Saumur, 49% vivent au sein des quartiers prioritaires tandis que le Centre Ville concentre à lui seul 27% d'entre eux.

Allocataires CAF bénéficiaires des minima sociaux en 2011

	Part des allocataires bénéficiaires des minima sociaux*	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	343	27%
Delessert - St-Louis - Nantilly	106	21%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	183	29%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	247	31%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	270	37%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	112	18%
Saint-Lambert-des-Levées	137	25%
Dampierre-sur-Loire	n.d.	n.d.
Bagneux	124	18%

*AAH et RSA (hors RSA d'activité seul)

Source : CAF - Service statistiques - Données au 31 décembre 2011

⁴⁶ CAF-l'Essentiel, « Les non-recourants au RSA », juillet 2012

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Les ménages d'une seule personne allocataires CAF sont nombreux à être en situation de précarité, tout comme les personnes âgées et les travailleurs indépendants.
- Concernant les bénéficiaires du RSA, un certain nombre de personnes s'inscrit dans une démarche d'insertion par l'emploi mais à court terme, ce qui ne leur permet pas de sortir du dispositif.
- Certains bénéficiaires sont plus difficiles à mobiliser et appréhendent la perte de droits connexes, ce qui n'est pas cohérent avec un projet d'insertion.
- Le non recours au RSA est lié à une méconnaissance des droits, mais aussi à un manque de mobilisation des publics (manque de temps ou idée même de ne pas être éligible au dispositif).
- Le RSA reste pour beaucoup stigmatisant car en lien avec la notion de précarité.
- Le RSA n'est pas suffisant pour permettre aux ménages d'avoir un niveau de vie décent et le non recours aux droits renforce cette situation de fragilité.

Synthèse

- ❖ Une évolution importante des secours attribués par le CCAS et notamment des secours d'énergie.
- ❖ Une part importante d'allocataires CAF sous le seuil de bas revenus après prestations.
- ❖ Des bénéficiaires RSA nombreux parmi les allocataires CAF dont une majorité de bénéficiaires du RSA socle, révélateurs d'une précarité prégnante sur le territoire.
- ❖ Une part importante d'allocataires CAF bénéficiaires de minima sociaux, notamment au sein des quartiers prioritaires.

5.3 Emergence d'une nouvelle précarité

5.3.1 Précarité des différents publics

a) Jeunes

Les conditions de vie des jeunes sont généralement plus difficiles que celles de l'ensemble de la population. Les problèmes liés au logement sont fréquents et touchent même ceux qui ont une situation financière favorable. Parmi les jeunes, les chômeurs* et les inactifs* ont tendance à cumuler plusieurs difficultés, notamment pour ceux qui n'habitent plus chez leur(s) parent(s) (67% des 20-24 ans à Saumur en 2009).

Les jeunes saumurois sont particulièrement peu diplômés : 61% des 20-24 ans non scolarisés ont un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V (CAP-BEP). Les jeunes sont également surexposés au chômage (28% des 15-24 ans en 2009) et confrontés à la précarité de l'emploi (54% des salariés de 15 à 24 ans) (voir enjeu 4 p.127).

Le revenu médian mensuel par UC des ménages âgés de moins de 30 ans est de 1 115€ à Saumur en 2010, contre 1 404€ pour l'ensemble des ménages saumurois.

Sur les territoires de comparaison, le revenu médian mensuel des moins de 30 ans est plus élevé en 2010 (1 344€ en Maine et Loire et 1 332€ en France métropolitaine) (voir thématique 5 p.143).

En 2012, 352 jeunes ont bénéficié d'un accompagnement de la Mission Locale dans le cadre d'un Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS). Ce dispositif s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il leur permet, sous certaines conditions, de bénéficier d'une allocation mensuelle (Bourse CIVIS) durant la période où ils ne perçoivent ni rémunération, ni allocation. En 2012, 166 jeunes ont perçu cette allocation à Saumur.

La Mission Locale intervient également en faveur du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) qui vise à lutter contre l'exclusion des jeunes âgés de 18 à 25 ans. Ce dispositif accorde des aides financières afin de faire face à des besoins urgents et de première nécessité. 74 jeunes saumurois ont bénéficié d'un FAJ en 2012 pour un montant moyen de 223€.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- 40% du public rencontré cette année à la Régie de quartier est un public jeune (certains en rupture familiale, d'autres avec une famille à charge) dont le souhait premier est de travailler et non de s'inscrire dans une démarche de formation.

b) Séniors

Les revenus des ménages âgés de 60 ans et plus semblent être moins impactés par la situation économique observée. Cependant à Saumur, les personnes âgées sont plus nombreuses que sur les autres territoires de la région et semblent davantage touchées par la pauvreté⁴⁷.

A l'échelle de l'agglomération de Saumur, entre 2% et 2,8% des personnes âgées de 60 ans et plus percevraient le minimum vieillesse* en 2007 contre 2,1% à l'échelle départementale⁴⁸.

Les quinquagénaires (50-59 ans) bénéficient de niveaux de vie plus élevés que les ménages plus jeunes, d'une part parce qu'ils sont en fin de carrière, et d'autre part parce qu'ils n'ont généralement plus d'enfant à charge.

Le retour à l'emploi des séniors au chômage reste toutefois particulièrement difficile (voir enjeu 4 p.131).

Le revenu médian mensuel par UC des personnes âgées de 60 à 74 ans est de 1 621€ à Saumur en 2010. Cette tendance est proche de celle du département pour la même tranche d'âge (1 625€) mais en-dessous de la tendance nationale (1 714€).

Pour les 75 ans et plus, le revenu médian mensuel par UC des Saumurois (1 454€) reste en 2010 conforme à celui de la France métropolitaine (1 455€) et au-dessus de celui du Maine et Loire (1 320€).

Si les revenus médians des personnes âgées de 60 ans et plus sont au-dessus de celui de l'ensemble des ménages saumurois, les inégalités de revenus sont plus importantes, principalement chez les ménages âgés de 60 à 74 ans. En effet, les 10% des ménages aux revenus les plus hauts

⁴⁷ Insee Pays de la Loire, « Ménages modestes et territoires fragiles : premiers touchés par la crise dans les Pays de la Loire », juin 2012

⁴⁸ Insee Pays de la Loire, « Cahier départemental du Maine et Loire », décembre 2011

disposent de 2 345€ de plus par mois et par UC que les 10% aux revenus les plus bas (écart de 2 329€ pour l'ensemble des ménages à l'échelle de la ville).

A noter, ce sont les quinquagénaires qui enregistrent les revenus les plus élevés (1 628€ de revenu médian) (voir thématique 5 p.143).

c) Personnes en âge de travailler

L'emploi constituant le principal rempart contre la pauvreté, le niveau de vie des personnes en âge de travailler est logiquement le plus affecté par la crise économique. La restriction d'activité ressentie dès 2008 au niveau national a eu plusieurs conséquences sur les revenus des ménages en lien avec la détérioration du marché du travail (perte d'emploi pour les actifs* les plus fragiles, augmentation du chômage, baisse du nombre de missions d'intérim et des heures de travail...).

Ce phénomène explique d'une part l'augmentation des bénéficiaires des minima sociaux (+10% de bénéficiaires du RSA à Saumur entre 2009 et 2011). D'autre part, si le RSA d'activité permet d'apporter un complément de revenu aux travailleurs faiblement rémunérés, c'est le RSA socle (qui s'adresse aux personnes sans revenu d'activité) qui est le plus important sur le territoire avec 68% des bénéficiaires RSA qui le perçoivent. En effet, un certain nombre de personnes qui ont perdu leur emploi et épuisé leurs droits à l'assurance chômage ont basculé dans ce dispositif. Si l'augmentation des travailleurs pauvres est une réalité à ne pas négliger, les personnes sans aucun revenu d'activité sont nombreuses et leur précarité plus prégnante (voir thématique 5 p.148).

Par ailleurs, de nombreuses cellules familiales ne comptent qu'un seul actif occupé*. En effet, 32% des couples avec enfant(s) comptent un seul parent qui travaille sur le territoire en 2009, contre 21% en Maine et Loire et 26% en France métropolitaine (voir enjeu 4 p.134).

Chez les familles monoparentales*, 52% ont un emploi à Saumur en 2009, contre 61% en Maine et Loire et 62% en France métropolitaine. Ces familles qui ne peuvent s'appuyer que sur un seul revenu d'activité sont plus grandement touchées par la pauvreté. Parmi les familles monoparentales allocataires CAF à Saumur en 2011, une majorité vit sous le seuil de bas revenus et ont un revenu mensuel inférieur à 982€. De même, 45% des bénéficiaires de l'aide à la vie quotidienne attribuée par le CCAS de la Ville de Saumur en 2011 sont des familles monoparentales (voir enjeu 1 p.44).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- On remarque un retour des populations en difficulté vers les villes.
- Les personnes ne sont pas seulement en difficulté financière mais également en difficulté psychique (dépressions).
- Les familles monoparentales reçues par la CAF sont un public extrêmement fragilisé et en souffrance.
- Une baisse de la solidarité familiale et une augmentation de l'isolement sont observées chez ces familles.
- Ce n'est pas la précarité des familles monoparentales qui a le plus évolué mais celle des personnes âgées et des travailleurs pauvres qui pâtissent de l'effet de seuil.
- Du fait de la baisse de leurs ressources, les familles deviennent extrêmement vulnérables.

5.3.2 Surendettement

Le surendettement* des particuliers, phénomène complexe et multidimensionnel, expose au risque de pauvreté et d'exclusion sociale les populations les plus fragiles au regard de leur situation financière et sociale. Il correspond à la situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques de bonne foi dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles⁴⁹.

Le nombre de dossiers déposés auprès des commissions de surendettement ne cesse d'augmenter. En 2011 en Maine et Loire, 432 nouveaux dossiers de surendettement ont été déposés pour 100 000 habitants. C'est le second département le plus touché de la région, derrière la Sarthe, et l'endettement moyen par personne s'élève à 35 605€⁵⁰.

En Maine et Loire en 2011, 57% des dossiers de surendettement déposés et recevables concernent des personnes vivant seules. Les personnes surendettées ont, à plus de 75%, entre 25 et 54 ans et sont majoritairement locataires (81%). Concernant leur situation professionnelle, 33% des personnes surendettées en 2011 sur le département sont salariées en CDI et 30% sont au chômage. Une grande majorité appartient à la catégorie socioprofessionnelle* des « employés » et « ouvriers » (72%). Enfin, 38% des personnes surendettées disposent de ressources inférieures ou égales au SMIC, tandis que 49% ont des ressources supérieures à ce dernier (dont 22% qui ont des ressources supérieures à 2 000€ par mois).

Selon une étude menée par le laboratoire de recherche de l'Université d'Angers sur le surendettement des ménages à l'échelle de l'agglomération saumuroise, plusieurs caractéristiques apparaissent⁵¹. Les ménages qui sont confrontés à des difficultés financières, engendrant des situations de surendettement, peuvent aussi bien correspondre à des ménages bien insérés professionnellement et avec des ressources moyennes voire élevées, qu'à des ménages dont l'accès et le maintien dans l'emploi sont difficiles et les ressources limitées.

Par rapport au public précarisé, les professionnels rencontrent principalement des personnes seules, notamment des femmes avec un ou plusieurs enfants, dont l'évènement qui génère des difficultés est souvent une séparation. Les professionnels rencontrent de surcroît de nouveaux profils depuis quelques années comme les personnes âgées et les « travailleurs pauvres ». L'activité économique atone du territoire et le taux de chômage* très élevé semblent être les facteurs qui occasionnent majoritairement les difficultés des ménages.

Pour les ménages aux ressources plus importantes, les professionnels notent plusieurs facteurs pouvant entraîner une situation de surendettement : le recours aux crédits à la consommation pour accéder à des biens de consommation ou satisfaire une dépendance ainsi que des difficultés à gérer le budget.

Si le surendettement est en premier lieu un indicateur de santé économique des ménages, il est à la fois cause et conséquence de situations sociales difficiles comme l'exclusion ou les ruptures du lien

⁴⁹ Article L.330-1 du Code de la consommation

⁵⁰ Banque de France, Enquête typologique Pays de la Loire, « Le surendettement des ménages », 2011

⁵¹ Eso-Espace et Société, Université d'Angers, « L'accompagnement du surendettement, étude thématique sur deux territoires du Maine et Loire », novembre 2013

familial. D'autres difficultés sont directement ou indirectement liées au surendettement comme la santé, le logement ou encore la scolarité des enfants.

L'accompagnement des ménages en situation de surendettement se heurte à plusieurs difficultés. Tout d'abord, au-delà de l'aide à l'instruction du dossier, l'accompagnement social et budgétaire n'est pas obligatoire et n'est amorcé que dans les cas où le ménage le souhaite.

Il est par ailleurs observé que les services sociaux ne sont souvent sollicités par les ménages qu'en dernier recours, un certain nombre d'entre eux étant dans le déni par rapport à leurs difficultés. L'accompagnement social s'inscrit dans la sphère intime des personnes et réinterroge le fonctionnement et les pratiques budgétaires des ménages. Le phénomène peut donc renvoyer à un sentiment de honte et d'échec et engendrer des connotations négatives, une perte d'estime de soi... Le recours tardif à l'aide des services sociaux peut entraîner une aggravation considérable de la situation et oblige les professionnels à intervenir dans l'urgence (action curative) pour limiter les risques de procédures (expulsion, saisie immobilière ou sur salaire, coupure d'électricité...).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La Banque de France a mis en place des critères plus restrictifs et il est de plus en plus difficile de faire valider les dossiers de surendettement déposés, principalement lorsque la dette concerne uniquement l'énergie.
- Le profil des personnes surendettées a évolué et il y a aujourd'hui à Saumur de plus en plus de demandes de surendettement liées à l'addiction aux jeux.

Synthèse

- ❖ Des jeunes aux revenus plus faibles que le reste de la population.
- ❖ Des revenus plus importants pour les 50-74 ans que pour l'ensemble des ménages saumurois mais des inégalités de revenus plus accrues.
- ❖ Des profils particulièrement exposés à la précarité : travailleurs pauvres, bénéficiaires du RSA socle, familles monoparentales, couples mono-actifs avec enfants(s)...
- ❖ Des ménages exposés au surendettement aux profils divers.

Enjeu 5 : La précarité énergétique

« Est en précarité énergétique* une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat »⁵².

En France en 2012, le nombre de ménages* exposés à la précarité énergétique est estimé à 3,8 millions soit 14,4% des foyers⁵³.

5.4 Identification de la problématique de précarité énergétique

5.4.1 Précarité du logement

Une vétusté des logements est identifiée à Saumur. Le parc de logements saumurois se distingue en effet de celui du département par l'importance de son parc ancien : au moins 38% des résidences principales* de la ville ont été construites il y a plus de 60 ans contre 29% à l'échelle du département et 30% en France métropolitaine. Le Centre Ville est le quartier où le parc de logements est le plus ancien avec 80% des résidences principales construites avant 1949. Or, la date de construction d'un logement influe en partie sur son confort thermique et les logements très anciens sont généralement moins confortables en termes d'isolation et de chauffage.

A l'échelle de l'agglomération de Saumur⁵⁴, plus de 1 500 logements inconfortables* seraient recensés, soit entre 7% et 10% des résidences principales. De surcroît, un peu plus de 9% des résidences du parc privé seraient des logements potentiellement indignes*, soit 820 résidences principales (voir thématique 3 p.89).

La lutte contre la précarité énergétique est aujourd'hui une priorité nationale et départementale.

La cellule mise en place en 2011 par le Conseil Général de Maine et Loire a ainsi identifié 29 situations de précarité énergétique ainsi que 75 situations d'habitat dégradé et insalubre à l'échelle de la ville de Saumur. C'est principalement les ménages aux revenus les plus modestes qui vivent au sein de ces logements. A l'échelle du département, 40% des occupants d'un logement indigne vivent sous le seuil de bas revenus* en 2009⁵⁵.

5.4.2 Aides et dispositifs

a) Aides CCAS

Dans le cadre de l'aide facultative, le CCAS de la Ville de Saumur a attribué en 2011 plus de 16 000€ de secours en matière d'énergie (électricité et gaz) représentant ainsi 29% du montant de l'ensemble des secours, contre 4% pour les secours en eau.

Entre 2007 et 2011, le montant des secours en électricité et gaz a plus que doublé (+236%).

⁵² Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) dites « Loi Grenelle 2 », article 11

⁵³ www.developpement-durable.gouv.fr

⁵⁴ Voir Annexe 1

⁵⁵ La lettre de l'observatoire de l'habitat du Maine et Loire, « L'habitat indigne », janvier 2010

Les secours relatifs à l'accès et au maintien dans le logement représentent par ailleurs 6% du budget total des secours en 2011 et on observe une évolution de leur montant de 82% entre 2008 et 2011.

b) Dispositif FSL

Les personnes en grande précarité et confrontées à des difficultés financières peuvent faire appel au Fonds de Solidarité pour le Logement* (FSL).

Ce dispositif financier permet, par différentes aides, de soutenir (sous certaines conditions) les ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir.

Ces aides financières ponctuelles, sollicitées en dernier recours, concernent l'accès au logement (aides pour le dépôt de garantie ou la caution, dépenses liées à l'entrée dans les lieux comme les frais de déménagement, l'assurance habitation...) mais aussi le maintien dans le logement (dettes de loyers et de charges locatives, dettes d'énergie ou d'eau...).

Bénéficiaires du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) à Saumur en 2012

	2012
Nombre de bénéficiaires d'une aide à l'accès	153
Nombre de bénéficiaires d'une aide au maintien	296
Ensemble des bénéficiaires (accès + maintien)	449

Source : Conseil Général de Maine et Loire - données 2012

En 2012 à Saumur, sur les 506 demandes FSL déposées, 449 ont été accordées soit un taux d'attribution* de 89%.

34% ont bénéficié d'une aide à l'accès et 66% d'une aide au maintien dans le logement, dont 51% ont concerné l'énergie et 31% l'eau.

Bien que le parc locatif social semble accessible car important sur le territoire, des difficultés dans l'accès et le maintien dans le logement subsistent pour les ménages les plus modestes.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- A noter, tous les fournisseurs d'énergie ne sont pas aujourd'hui conventionnés avec le FSL.

c) Tarification sociale

Pour faire face aux difficultés des ménages, la législation a institué des tarifs sociaux :

- en matière de vente d'électricité : le Tarif de Première Nécessité (TPN),
- en matière de vente de gaz naturel : le Tarif Spécial de Solidarité (TSS).

Ces tarifs sociaux permettent une déduction forfaitaire annuelle appliquée sur le montant de la facture. Ils offrent d'autres avantages comme la gratuité de la mise en service, un abattement de 80% sur la facturation d'un déplacement ou l'absence de frais de rejet de paiement.

Ces dispositifs s'adressent, entre autres, aux bénéficiaires de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire* (CMUC) et aux personnes éligibles à l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé* (ACS). A noter, un décret de novembre 2013⁵⁶ a étendu le bénéfice des tarifs sociaux aux personnes dont le revenu fiscal* annuel est inférieur à 2 175€ par part. De surcroît, le TSS et le TPN peuvent dorénavant être appliqués par l'ensemble des fournisseurs.

⁵⁶ Décret n° 2013-1031 du 15 novembre 2013 portant extension à de nouveaux bénéficiaires des tarifs sociaux de l'électricité et du gaz naturel

Le tarif social est attribué dès lors que l'administration fiscale ou les organismes d'assurance maladie ont communiqué les coordonnées des personnes susceptibles d'en bénéficier aux fournisseurs d'électricité et de gaz, sous réserve que la personne concernée retourne un imprimé.

A Saumur en 2013, 238 ménages sont bénéficiaires du TSS. Une majorité habite au sein des quartiers prioritaires* (130) et si le Centre Ville compte un nombre important de logements avec chauffage individuel au gaz naturel (802), les bénéficiaires du TSS sur ce quartier ne sont que 21.

Le dispositif, largement déployé auprès des clients titulaires d'un contrat individuel, l'est beaucoup moins auprès des utilisateurs de chauffage au gaz collectif qui n'ont pas de compteur individuel.

Ces tarifications sociales, octroyées sous conditions de ressources, ne dépendent que des revenus du ménage indépendamment de la consommation annuelle d'énergie, contrairement à la notion de précarité énergétique.

Ainsi, un ménage bien logé mais disposant de faibles revenus peut bénéficier de ces dispositifs sans pour autant avoir de difficultés à régler ses factures d'énergie. Réciproquement, un ménage dépassant les plafonds de ressources mais occupant un logement fortement énergivore peut se trouver en grande précarité énergétique, sans pour autant pouvoir bénéficier de ces tarifs sociaux.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Il est observé que la proportion de bénéficiaires du TSS est la plus faible au Centre Ville alors que le chauffage au gaz naturel est majoritairement présent sur ce quartier.
- Au vu du nombre de bénéficiaires éventuels qui pourraient prétendre au TSS, il semble que le non recours soit important et lié à une méconnaissance du dispositif.
- La révision des plafonds par le décret de novembre 2013 devrait permettre d'étendre le dispositif à un plus grand nombre de ménages.

d) Action de lutte contre la précarité énergétique de la Ville de Saumur

La lutte contre la précarité énergétique est un enjeu complexe :

- le phénomène est par nature difficile à quantifier car il est lié à des données individuelles peu ou pas accessibles (la facture annuelle d'énergie et les revenus du ménage),
- les situations sont multiples et les ménages exposés à la précarité énergétique difficiles à identifier.

Le CCAS de la Ville de Saumur a souhaité mettre en place une action innovante et expérimentale sur le territoire afin d'accompagner les ménages en situation de précarité énergétique. Cette action a pour ambition :

- d'améliorer les conditions de vie des Saumurois, notamment par une meilleure maîtrise des consommations d'énergie,
- de participer à la réduction de leur facture énergétique,
- de lutter contre le mal logement.

Dans ce cadre, la Ville, en partenariat avec le Conseil Général de Maine et Loire, s'est rapprochée de GDF SUEZ afin de disposer d'un état des lieux précis du phénomène de précarité énergétique constaté à Saumur. Cette expertise a permis :

- une évaluation quantitative précise du phénomène par quartier,
- une approche prospective permettant d'anticiper les éventuelles évolutions de la situation à moyen terme,
- une identification du profil des ménages exposés à la précarité énergétique.

Pour faire suite à cette étude, la Ville de Saumur a mobilisé plusieurs agents de terrain dont la mission est d'aller à la rencontre des Saumurois, dans le souci de toucher les ménages exposés à la précarité énergétique. Le dispositif mis en place par la Ville permet ainsi aux ménages éligibles et volontaires de bénéficier d'un accompagnement en trois étapes :

- Sensibilisation collective aux maîtrises des consommations à travers la participation à un forum animé par l'association Alisée, en partenariat avec le Conseil Général de Maine et Loire.

Le forum organisé sous la forme d'un atelier a pour objectifs de présenter les gestes simples et d'utiliser des outils pour permettre la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie. Chaque participant se voit remettre, à l'issue de la réunion, un kit de petits matériels (ampoules basse consommation, réducteurs de pression pour les robinets et douches, joints d'isolation...).

- Réalisation d'un diagnostic énergétique à domicile par un thermicien de l'association Habitat et Développement.

Les objectifs sont de cibler les préconisations les plus adaptées à la réduction de la consommation énergétique et aux besoins du ménage.

- Mise en œuvre de menus travaux dans le logement pour améliorer l'efficacité énergétique.

Réalisés sur la base des préconisations du diagnostic, ils consistent en l'installation de petits équipements à économie d'énergie et à la réalisation de petits travaux de réparation.

Si les préconisations de gestes économes et de petits travaux sont respectées, il est estimé un gain annuel de 5% à 20% sur la facture énergétique.

Au 16 mai 2014, 105 personnes ont participé au forum et une soixantaine de personnes ont déjà bénéficié d'un diagnostic à domicile pris en charge par la collectivité.

En complément des secours d'énergie accordés par le CCAS, des secours supplémentaires spécifiques à l'action de lutte contre la précarité énergétique ont été accordés aux ménages adhérant au dispositif et 9 754€ ont ainsi été délivrés aux bénéficiaires en 2013.

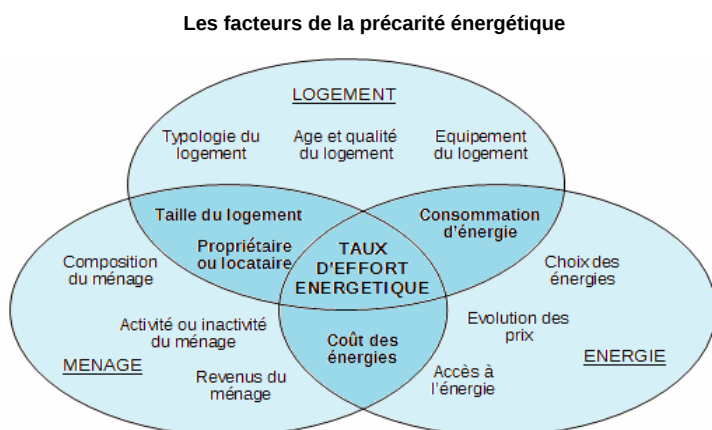
→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Il est parfois observé « une fin de non recevoir » de la part de certains fournisseurs vis-à-vis des ménages en impayé d'énergie ainsi que des pressions pour recouvrir à ces dettes.
- Les systèmes de factures intermédiaires et de rattrapage des prix impliquent des décalages entre la période facturée et la date de facturation et peuvent mettre les ménages en difficulté.

- Au-delà de la notion de « consommation », la notion « d'inconfort thermique subi » est également primordiale et doit être prise en compte dans le concept de précarité énergétique puisque certains ménages s'imposent des limites concernant leur consommation.

5.5 Evaluation de la précarité énergétique

5.5.1 Les facteurs de la précarité énergétique



Source : GDF SUEZ énergie France, rapport d'étude "La précarité énergétique sur le territoire de Saumur", 2013

La précarité énergétique, lorsqu'elle survient, est souvent la résultante de la combinaison de trois facteurs principaux :

- la qualité du logement (son caractère plus ou moins énergivore et la qualité de confort qu'il peut procurer à ses occupants),
- les caractéristiques du

ménage (en termes de revenus mais aussi de caractéristiques sociodémographiques),

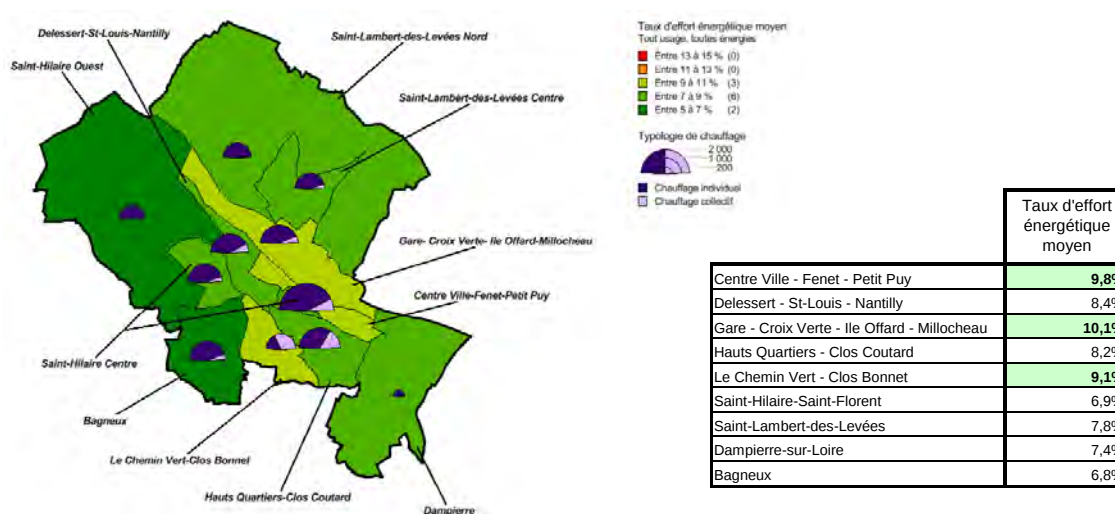
- les conditions d'accès à l'énergie (prix unitaire du kWh, modalités de facturation, services de gestion associés...).

5.5.2 Taux d'effort énergétique

Le degré d'exposition des ménages au risque de précarité énergétique s'évalue en calculant leur taux d'effort énergétique* qui mesure la part des ressources consacrées aux dépenses d'énergie. Au-delà d'un seuil fixé usuellement à 10%, le ménage est considéré comme se trouvant en situation de précarité énergétique.

Taux d'effort énergétique moyen à Saumur

(Toutes énergies et tous types de chauffage confondus)



Source : GDF SUEZ énergie France, rapport d'étude "La précarité énergétique sur le territoire de Saumur", 2013

La majorité des quartiers de la ville de Saumur présente un taux d'effort énergétique moyen inférieur à 9%, toutes énergies et tous types de chauffage confondus.

Avec un taux d'effort variant entre 9% et 15% selon les énergies, trois quartiers s'avèrent toutefois plus exposés : la Croix Verte, le Chemin Vert et le Centre Ville.

Concernant le chauffage individuel, la majorité des quartiers dispose d'un taux d'effort énergétique moyen inférieur à 9%. Toutefois si la situation de précarité énergétique est plus marquée pour le chauffage électrique que pour le chauffage au gaz, c'est pour le chauffage au fioul qu'elle est la plus accentuée.

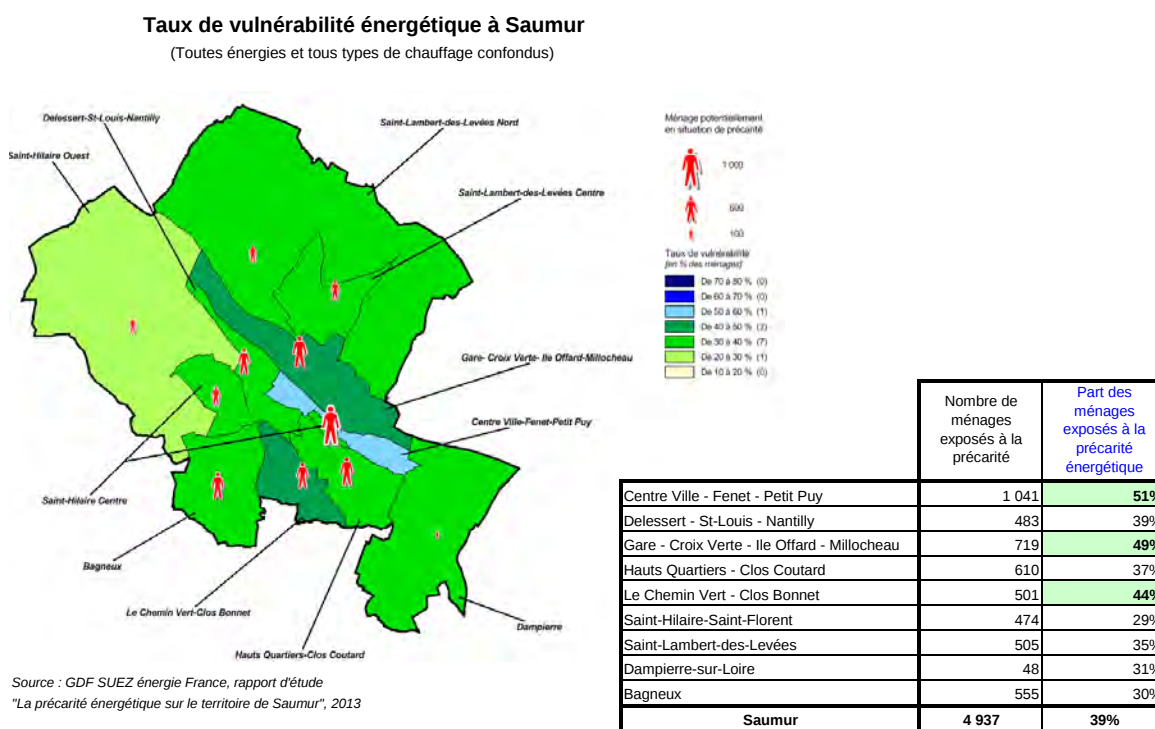
En ce qui concerne les logements bénéficiant d'un chauffage collectif, la situation semble globalement plus favorable que pour le chauffage individuel, notamment pour le chauffage au gaz avec un taux d'effort inférieur à 7% dans la quasi-totalité des quartiers.

→ **Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :**

- Le taux d'effort énergétique au Chemin Vert paraît élevé (9,1%) au vu du nombre important de logements sociaux reliés à la chaufferie à bois (66% des résidences principales du quartier appartiennent au parc social).
- Cela peut s'expliquer par le fait que le taux d'effort énergétique moyen prend également en compte le chauffage individuel du parc privé, également présent sur le quartier.

5.5.3 Taux de vulnérabilité énergétique

Le taux de vulnérabilité énergétique* permet d'évaluer l'exposition des ménages au risque de la précarité énergétique et plus précisément d'estimer le nombre de ménages exposés dans les différents quartiers de la ville.



A, Saumur, 39% des ménages seraient en situation de précarité énergétique. Cet indicateur révèle un degré de vulnérabilité nettement plus prononcé sur le territoire saumurois par rapport à la moyenne nationale.

Comme pour le taux d'effort énergétique, les trois quartiers les plus vulnérables face à la précarité énergétique sont le Centre Ville où plus de la moitié des ménages seraient exposés (51%), la Croix Verte (49%) ainsi que le Chemin Vert (44%).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La proportion de ménages concernés par la précarité énergétique à l'échelle de la ville paraît élevée (39%).
- Le phénomène n'est cependant pas uniquement dû à la consommation énergétique mais également aux revenus des ménages et à la qualité de leurs logements.
- Au Centre Ville, les faibles ressources de la population, la vétusté du parc de logements et la part importante de familles monoparentales* peuvent justifier le nombre important de ménages touchés par la précarité énergétique.

5.5.4 Scénario prospectif

Afin de pouvoir organiser son action dans la durée, la collectivité a besoin d'anticiper les effets plus ou moins marqués des évolutions du prix des différentes énergies. En effet, entre 1989 et 2011, le prix de l'électricité a augmenté de 19%, celui du fioul de 170% et celui du gaz naturel de 93%.

Dans un objectif d'anticipation, l'étude de GDF SUEZ a permis de réaliser un scénario prospectif sur la base des hypothèses d'évolution des tarifs suivantes :

- + 10% sur le gaz naturel,
- + 20% sur l'électricité,
- + 15% sur le fioul.

Précarité énergétique : scénario prospectif

	Taux d'effort énergétique	Nombre de ménages exposés à la précarité énergétique	Part des ménages exposés à la précarité énergétique
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	11,6%	1 214	60%
Delessert - St-Louis - Nantilly	9,7%	612	50%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	11,8%	864	58%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	9,5%	762	46%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	11,2%	646	57%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	8,0%	624	38%
Saint-Lambert-des-Levées	9,1%	640	56%
Dampierre-sur-Loire	8,8%	63	40%
Bagneux	8,0%	680	37%
Saumur	-	6 105	49%

Estimation municipale sur la base du recensement de population 2009

Source : GDF SUEZ énergie France, rapport d'étude "La précarité énergétique sur le territoire de Saumur", 2013

Ce scénario, basé sur l'évolution des prix des trois types d'énergies, conduit à faire basculer au-delà du seuil de précarité énergétique plus de 1 000 ménages, en sus des effectifs actuels.

Les quartiers les plus sensibles à ce scénario prospectif sont le Centre Ville, la Croix Verte et le Chemin Vert, pour lesquels le taux d'effort énergétique est estimé à un peu plus de 11% à moyen terme.

A noter, selon ce scénario, Delessert et les Hauts Quartiers tendent à se rapprocher d'un taux d'effort énergétique de 10%.

A l'échelle de la ville, si on estime à 39% la part des ménages touchés par la précarité énergétique, le phénomène pourrait concerner 49% des ménages saumurois à moyen terme.

Les trois quartiers précédemment identifiés restent ceux où le nombre de ménages exposés à la précarité énergétique est le plus important à moyen terme avec plus de 60% des ménages au Centre Ville et plus de 55% des ménages au Chemin Vert et à la Croix Verte.

D'après ce scénario d'évolution des prix, trois nouveaux quartiers se distingueraient concernant le chauffage au fioul (qu'il soit individuel ou collectif) : Saint-Lambert-des-Levées avec 56% des ménages potentiellement exposés à la précarité énergétique, Delessert (50%) et les Hauts Quartiers (46%). A l'inverse, Bagneux semble être le quartier le plus résistant aux évolutions des tarifs d'énergie.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Si dans le parc locatif public les loyers sont moins élevés, la hausse du prix des énergies pose des difficultés aux ménages aux revenus modestes.
- Les données relatives au Chemin Vert sont à prendre avec précaution puisque les reconstructions et rénovations mises en œuvre dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine* (PRU) devraient faire diminuer le nombre de logements énergivores.
- Il faut accompagner les ménages dans de nouveaux modes de consommation mais aussi dans l'utilisation des nouvelles formes de chauffage.
- Il est observé que le comportement des parents et les modes d'usage de ces derniers influent sur le comportement de leurs enfants.

5.6 Enjeux de la précarité énergétique

5.6.1 Caractéristiques des ménages exposés à la précarité énergétique

Pour aller plus loin, une méthode d'analyse a été appliquée par GDF SUEZ afin de mettre en évidence le profil type des habitants présentant une facture énergétique élevée et le profil type des ménages présentant un taux d'effort énergétique élevé.

En effet, lorsque l'on a des ressources suffisantes, avoir une facture énergétique élevée n'est pas synonyme de précarité énergétique. A contrario, certains ménages présentent une facture énergétique faible et ont un taux d'effort énergétique élevé en lien avec leurs faibles ressources.

Ainsi selon l'étude, les ménages présentant une facture énergétique élevée :

- résident dans des zones à caractère plutôt pavillonnaire et sont majoritairement propriétaires,
- habitent un logement soit de petite surface (moins de 40 m²) soit de surface importante (plus de 100 m²),
- travaillent et exercent des professions de catégories socioprofessionnelles* supérieures,

- présentent un profil plutôt aisé et vivent en couple avec ou sans enfant(s),
- ont emménagé soit très récemment (moins de 2 ans) soit depuis 10 ans et plus,
- présentent un niveau de vulnérabilité énergétique faible à modéré.

Les ménages présentant un taux d'effort énergétique élevé :

- sont des ménages dont les revenus sont faibles qui exercent des professions intermédiaires ou sont au chômage,
- sont locataires du parc privé mais aussi du parc social et résident dans des logements de type « appartement »,
- sont plutôt des familles monoparentales,
- habitent depuis 2 à 4 ans dans des logements de petite surface (moins de 40 m²),
- sont bénéficiaires du Tarif Spécial de Solidarité et présentent une facture énergétique annuelle faible.

Si les Saumurois présentant une facture énergétique élevée sont dans des situations assez diverses en termes de typologie de logement, une partie d'entre eux dispose de revenus suffisants qui limitent leur exposition au risque de la précarité énergétique.

A contrario, les ménages saumurois présentant un taux d'effort énergétique élevé sont pour partie ceux qui présentent une facture énergétique faible. Cela peut s'expliquer par la taille des logements qu'ils occupent (moins de 40 m²) mais suggère également des situations de restriction volontaire sur l'énergie. Cette population constitue clairement le cœur de cible des actions de lutte contre la précarité énergétique.

Selon le diagnostic de GDF SUEZ, les quartiers de la ville les plus exposés à la précarité énergétique seraient le Chemin Vert, le Centre Ville et la Croix Verte. Ces derniers regroupent en effet les ménages répondant aux caractéristiques suivantes : revenus faibles, factures énergétiques limitées, surfaces habitables réduites et taux d'effort énergétique élevé. Deux autres quartiers doivent également faire l'objet d'une attention particulière : Delessert et les Hauts Quartiers.

Le CCAS de la Ville de Saumur a donc ciblé les ménages de Saumur ville potentiellement éligibles à l'action de lutte contre la précarité énergétique. Au 16 mai 2014, 105 personnes sont engagées dans le dispositif.

Répartition géographique des bénéficiaires de l'action de lutte contre la précarité énergétique du CCAS de la Ville de Saumur au 16 mai 2014

	Nombre de bénéficiaires	
Centre Ville - Fenet - Petit Puy	21	20%
Delessert - St-Louis - Nantilly	17	16%
Gare - Croix Verte - Ile Offard - Millocheau	25	24%
Hauts Quartiers - Clos Coutard	28	27%
Le Chemin Vert - Clos Bonnet	12	11%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	<10	1%
Saint-Lambert-des-Levées	-	-
Dampierre-sur-Loire	-	-
Bagneux	<10	1%
Ensemble	105	100%

Source : CCAS - Ville de Saumur

La majorité des adhérents vit au sein des quartiers identifiés comme les plus exposés à la précarité énergétique à savoir : le Centre Ville (20%) et la Croix Verte (24%) mais également les Hauts Quartiers (27%).

A noter, seulement 11% des bénéficiaires vivent au Chemin Vert, quartier dont le taux d'effort énergétique moyen est pourtant élevé (9,1%).

80% de l'ensemble des adhérents vivent au sein d'un logement collectif ou semi-collectif et 67% habitent un logement appartenant au parc social. A cet effet, le bailleur social Saumur Habitat a adhéré à la démarche en sensibilisant et en accompagnant les bénéficiaires et en participant à la réalisation des menus travaux prévus à l'issue des diagnostics.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Avoir une facture énergétique élevée n'est pas un indicateur de précarité.
- Certains ménages pourtant de classe moyenne présentent un taux d'effort énergétique élevé.
- Les personnes âgées mais également les jeunes ménages sont les publics cibles des actions d'accompagnement du Conseil Général mises en œuvre dans le cadre de la cellule départementale contre la précarité énergétique.
- Concernant la typologie des ménages les plus exposés, le constat présenté paraît en rapport avec la réalité.
- Les réhabilitations du parc social devraient toutefois avoir un effet positif sur l'ampleur de la précarité énergétique observée dans certains quartiers.

5.6.2 Conséquences de la précarité énergétique

Dans un contexte inflationniste et de tension sur la demande des matières premières, la hausse des prix du gaz et de l'électricité semble durablement inévitable. Si le prix de l'énergie est une question importante dans le traitement de la précarité énergétique, il paraît évident que ce paramètre ne sera pas le plus facile à contrôler.

Pourtant, même faible, la hausse des prix continue d'accroître la précarité énergétique des ménages les plus démunis et ce, malgré les solutions qui existent depuis plusieurs années : Tarif Première Nécessité (TPN) pour l'électricité et Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz.

Si des politiques particulières sont mises en place pour améliorer la situation des ménages les plus exposés à la précarité énergétique, plusieurs freins peuvent être identifiés :

- la population doit parfois faire face à d'autres formes de précarité, perçues comme davantage prioritaires,
- la marge de manœuvre est faible pour les locataires puisqu'elle nécessite également l'adhésion des propriétaires,
- la méconnaissance et la complexité de certains dispositifs d'accompagnement (TSS par exemple) ne favorisent pas leur accès.

Pourtant, les conséquences de la précarité énergétique sont multidimensionnelles :

- Financières car les factures d'énergie peuvent peser sur d'autres dépenses toutes aussi importantes (logement, alimentation, éducation...) et engendrer des mécanismes de restriction, voire de privation ou encore d'endettement lorsque les ménages font appel à l'emprunt ou à l'étalement des dettes.

- Techniques car les restrictions de chauffage auxquelles s'astreignent parfois les ménages peuvent avoir des effets néfastes sur le logement (humidité, moisissures, détérioration, insalubrité...).
- Sanitaires puisque l'humidité du logement peut entraîner un certain nombre de pathologies (maladies respiratoires, maladies cardio-vasculaires...) et avoir des répercussions sur la santé psychique des occupants (fatigue, dépression, repli sur soi...). La sécurité des ménages peut également être engagée puisque l'utilisation de moyens de substitution comme le poêle à pétrole ou le poêle à gaz peuvent être à l'origine d'incendies et d'intoxications au monoxyde de carbone.
- Sociales car un logement dégradé ou inconfortable peut conduire à l'isolement et à une vie sociale difficile. Les relations avec le bailleur, le propriétaire ou encore avec les fournisseurs d'énergie peuvent par ailleurs se dégrader et entraîner un sentiment d'injustice.
- Environnementales puisque les logements dont la performance énergétique est faible engendrent un fort gaspillage d'énergie et des émissions de CO2.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

Conséquences de la précarité énergétique :

- Les conséquences financières peuvent engendrer un surendettement* des ménages. La Banque de France fixe dorénavant un volume de charges par personne, alors qu'elle s'appuyait auparavant sur les charges réelles et cette nouvelle procédure influe sur la recevabilité des dossiers déposés.
- Les conséquences sanitaires de la précarité énergétique sont bien réelles. 8% des fiches de repérage du dispositif sur l'habitat dégradé (CG49) font état de problèmes de santé, même si le lien avec la précarité énergétique n'est pas toujours évident à mesurer.
- A la CAF, de plus en plus de familles apportent des certificats médicaux pour attester du « *mal logement* ».
- Les conséquences sociales font référence au repli sur soi et à la pression psychologique que peut représenter le phénomène de la précarité énergétique.

Les leviers utilisés pour faire face à la précarité énergétique :

- Les dispositifs paraissent adaptés en termes d'information et d'accompagnement des familles en situation de précarité énergétique.
- L'idée est de pouvoir rendre les personnes actrices de leur changement de comportement. Il y a une prise de conscience à mettre en œuvre au niveau des modes d'usage et de consommation de l'énergie.

Freins à l'amélioration de la situation :

- Il semble aujourd'hui que l'intervention des acteurs de terrain se fasse principalement au niveau de l'habitat, par le biais des dispositifs existants comme l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).
- Les ménages ne se saisissent pas toujours des outils mis à leur disposition car d'autres problématiques et d'autres priorités prennent le dessus.

- Les familles ont parfois une propension à incriminer le propriétaire ou le bailleur plutôt que leur comportement, même lorsque la responsabilité du ménage est engagée.
- Un manque d'anticipation de la part des ménages touchés par la précarité énergétique est parfois observé. L'évaluation de la consommation se fait sur une année et les conséquences ne se ressentent pas tout de suite. Or, de nombreuses personnes ne réagissent souvent que lorsque « *la facture est là* », qu'elle soit réelle ou estimée. Pour certains, il est difficile de réagir avant le contentieux.
- La gestion du budget est un élément important à prendre en compte dans la lutte contre la précarité énergétique. Cependant, lorsque les charges deviennent plus élevées que les ressources, il paraît difficile de trouver des solutions.
- Certains investissements permettent de faire des économies d'énergie mais sont onéreux (ampoule basse consommation par exemple).
- La décision finale appartient aux bailleurs et non aux locataires et il n'existe pas aujourd'hui de mesures coercitives ce qui pose de réelles difficultés. Certains bailleurs sont eux-mêmes parfois en difficulté.
- Enfin, il est parfois difficile d'approcher les propriétaires qui ne sont pas sur le territoire et qui sont souvent très éloignés de la problématique de précarité.

Synthèse

- ❖ Un phénomène de précarité énergétique identifié et une action mise en place par la Ville de Saumur afin d'aider les ménages confrontés à cette problématique.
- ❖ Trois facteurs relatifs à la précarité énergétique identifiés : la fragilité économique du foyer, la mauvaise qualité thermique du logement et le prix de l'énergie.
- ❖ Un taux d'effort énergétique plus élevé sur trois des quartiers de la ville : la Croix Verte, le Chemin Vert et le Centre Ville.
- ❖ Une vulnérabilité importante des ménages liée à l'évolution des prix de l'énergie à anticiper.
- ❖ Une précarité énergétique aux multiples conséquences (financières, techniques, sanitaires, sociales, environnementales) et des freins existants quant à l'amélioration de la situation des ménages.

Sommaire détaillé

THEMATIQUE 6 : CULTURE-CITOYENNETE

6.1 Culture	168
6.1.1 Concept.....	168
6.1.2 Lieux et équipements culturels.....	168
6.1.3 Associations culturelles.....	171
6.1.4 Manifestations culturelles.....	172
a) Saison culturelle.....	172
b) Ville d'art et d'histoire.....	174
c) Autres manifestations culturelles.....	174
6.1.5 Accès à la culture.....	174
6.2 Citoyenneté	177
6.2.1 Participation électorale.....	177
6.2.2 Vie associative.....	178
a) Estimation du nombre d'associations.....	178
b) Créations d'associations.....	179
c) Répartition sectorielle des associations.....	180
d) Associations employeurs.....	180
6.2.3 Criminalité et délinquance.....	181
<u>Enjeu 6 : La participation à la vie citoyenne</u>	
6.3 Concepts	183
6.4 Démocratie représentative	184
6.4.1 Inscriptions sur les listes électorales.....	1854
6.4.2 Taux de participation aux élections.....	1854
6.5 Démocratie participative	185
6.5.1 Dispositifs de participation institutionnels.....	185
a) Démocratie de proximité.....	185
b) Gestion urbaine de proximité.....	188
c) Fonds de participation des habitants.....	188
d) Centre social et culturel Jacques Percereau.....	188
e) Autres dispositifs de participation.....	189
6.5.2 Vie associative.....	190
a) Formes d'implication au sein d'une association.....	190
b) Bénévolat.....	190
6.6 Mobilisation citoyenne	192

6.1 Culture

6.1.1 Concept

Pour l'UNESCO, la culture est dans son sens le plus large « *l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social* »⁵⁷.

D'un point de vue individuel, c'est l'ensemble des connaissances acquises, l'instruction, le savoir d'un être humain mais c'est également d'un point de vue collectif l'ensemble des structures (sociales, religieuses...) et les comportements collectifs (manifestations intellectuelles, artistiques...) qui caractérisent une société.

Situé en France au 7^{ème} rang des postes de dépenses des ménages* en 1960, le poste « loisirs-culture » se situait en 2000, au 4^{ème} rang devant l'habillement et l'ameublement⁵⁸.

Si la culture peut se résumer dans nos sociétés à la consommation de biens culturels, on retient usuellement les pratiques sur lesquelles le Ministère de la Culture enquête de manière régulière.

Ainsi, on peut distinguer cinq grandes pratiques culturelles :

- l'écrit (lecture, écriture...),
- le son (écouter de la musique...),
- l'image (regarder la télévision...),
- les sorties (aller au musée ou au cinéma...),
- les pratiques amateurs qui conduisent à produire et pas seulement à consommer (photographie, pratique d'un instrument de musique...).

Le recensement des pratiques culturelles sur le territoire peut ainsi faire référence :

- aux lieux et équipements culturels,
- aux associations culturelles,
- aux manifestations culturelles.

6.1.2 Lieux et équipements culturels

Plusieurs lieux culturels sont recensés sur le territoire. Parmi eux, on peut distinguer les lieux liés au patrimoine qui s'adressent plus directement aux touristes (les musées, le château...) et ceux qui s'adressent plus précisément aux Saumurois (école d'art, école intercommunale de musique, médiathèque...).

⁵⁷ UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles lors de la conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982

⁵⁸ Philippe Coulangeon, « Sociologie des pratiques culturelles », 2010



Ville d'Art et d'Histoire, Saumur est la capitale de l'art équestre, située au cœur d'une riche région viticole. La ville, qui compte une soixantaine de monuments historiques, a obtenu en janvier 2014 son classement comme « Station de tourisme ». De nombreux autres labels reconnaissent le statut d'excellence du territoire : Pôle Touristique International, Pôle d'Excellence Rurale des Troglodytes, Mission Val de Loire (appuyée sur le label de l'Unesco), Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine...

Riche de son patrimoine historique, Saumur inscrit une part de son image et de son développement dans le tourisme culturel et la valorisation de son patrimoine, qui restent les premiers atouts de l'attractivité de son territoire.

Ainsi, de nombreux lieux et équipements culturels sont spécifiquement liés au patrimoine comme par exemple :

- le château-musée de Saumur qui propose des visites, des animations en journée, un spectacle de son et lumière en soirée... et qui attire chaque année plus de 100 000 visiteurs,
- l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) qui a accueilli en 2013, 48 925 visiteurs sur le site de Saumur et 41 026 spectateurs pour les galas et présentations publiques du Cadre Noir,
- les cinq musées qui attirent également chaque année un nombre important de visiteurs (Pierre et Lumière, Musées du champignon, du moteur, de la cavalerie et des blindés).

Pour autant, certains équipements consacrés à l'éducation artistique et culturelle s'adressent plus directement aux Saumurois.

L'école d'art (école non diplômante) propose tout au long de l'année différentes activités à destination des adultes et des adolescents à partir de 14 ans mais également à destination des enfants âgés de 5 à 13 ans. Des stages sont proposés pendant les vacances scolaires pour l'ensemble des publics et des « week-ends découverte » pour adultes et adolescents sont également organisés.

A la rentrée 2013-2014, l'école d'art compte 214 inscrits. 39% sont des enfants de moins de 14 ans et 61% des personnes qui suivent les activités artistiques à destination des adultes et adolescents.

Le Syndicat Mixte de l'Ecole Intercommunale de Musique du Saumurois, dont une des trois antennes est située à Saumur, a pour mission de former les musiciens amateurs et permettre à certains jeunes d'accéder aux conservatoires. 19 disciplines y sont enseignées et trois parcours sont proposés aux élèves :

- le parcours de « sensibilisation » destiné aux 4-7 ans est une classe d'éveil où les éléments fondamentaux de la musique sont abordés d'une manière ludique,
- le parcours « complet » garantit un enseignement musical complet à ceux qui souhaitent avoir une pratique musicale très soutenue,
- le parcours « libre » permet à chacun d'organiser ses études musicales en fonction du temps dont il dispose.

A la rentrée 2013-2014, l'école de musique accueille 673 élèves, dont 81% ont moins de 18 ans.

60% des pratiquants habitent la ville de Saumur et 48% appartiennent à une famille dont la Catégorie Socioprofessionnelle* (CSP) est « cadres et professions intellectuelles supérieures » ou « professions intermédiaires ».

La médiathèque de Saumur met à la disposition du public (prêts ou consultations sur place) des livres et des revues mais également des collections spécifiques de CD audio, DVD, Cédéroms... ainsi qu'un accès internet et un service de reprographie. Au total en 2013, ce sont par exemple 146 190 livres qui ont été empruntés ainsi que 17 381 périodiques, 34 331 CD audio et 30 400 DVD.

En 2013, la médiathèque compte 3 771 inscrits : 52% ont moins de 14 ans, 40% entre 14 et 64 ans, 8% plus de 65 ans et une large majorité habite Saumur.

Des actions en direction des scolaires sont également organisées. 30 classes d'élèves du primaire, 43 classes de collégiens et 2 classes de lycéens ont ainsi été accueillies en 2013. Ont également été reçus, les accueils de loisirs et les services Petite enfance de la Ville de Saumur ainsi que des usagers du Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP).

Enfin, la médiathèque organise tout au long de l'année des actions culturelles : expositions, conférences, projections, séances de conte, ateliers, cafés littéraires...

Les ludothèques sont des espaces où se pratique le jeu (sur place de façon libre ou sous forme de prêts) et où sont proposées des animations ludiques. Ce sont des lieux d'éveil, de découvertes, de rencontres autour du jeu à destination de tous les publics (jeunes enfants, enfants, adolescents, adultes, familles, seniors). La collection municipale compte près de 3 500 jeux et jouets. En 2012, plus de 7 000 passages en fréquentation individuelle sont recensés sur les deux ludothèques de la Ville. Environ 2 700 personnes ont par ailleurs participé aux animations collectives organisées

(interventions dans les écoles et les accueils de loisirs, actions partenariales avec la médiathèque, des associations...). 165 personnes sont abonnées en 2012 et plus de 3 500 emprunts ont été comptabilisés.

Le Centre Social et Culturel Jacques Percereau, installé au Chemin Vert, favorise l'accès à la culture des habitants, notamment ceux de ses quartiers d'intervention : les quartiers prioritaires (Chemin Vert, Hauts Quartiers, Millocheau, Croix Verte).

Des sorties relatives à la découverte du patrimoine local sont régulièrement organisées (Abbaye de Fontevraud, ferme pédagogique, théâtre, spectacles de la saison culturelle...). Un accompagnement est proposé aux habitants en fonction des besoins et des demandes (organisation, mobilité...) et une tarification sociale est appliquée eu égard aux ressources des participants.

Un accompagnement des habitants dans l'expression et la valorisation de leurs talents et de leurs compétences artistiques est également mis en œuvre à travers, par exemple, l'exposition d'œuvres d'habitants.

Des ateliers sont par ailleurs proposés à d'autres usagers par les habitants eux-mêmes, avec le soutien de l'équipe du Centre Social et Culturel (ateliers mangas, modélisme, danse, photo, vidéo...) et des animations thématiques sont régulièrement organisées (jeux de société, théâtre, lecture...).

Le Théâtre de Saumur, actuellement en rénovation et transféré à la Communauté d'Agglomération Saumur Agglo⁵⁹, ouvrira prochainement sous le nom de « Pôle culturel et artistique du Saumurois ». Dans le théâtre à l'italienne, 460 places seront disponibles et le bâtiment accueillera la Direction des Affaires culturelles de Saumur Agglo mais aussi plusieurs espaces d'exposition, une salle de conférence...

6.1.3 Associations culturelles

L'offre culturelle à Saumur est couverte en partie par des associations qui proposent des pratiques et des animations culturelles de proximité.

Associations culturelles saumuroises en 2014

Domaine	2014
Arts	8
Chant	5
Cinéma	2
Divers culture	5
Folklore, traditions populaires	3
Histoire et patrimoine historique	9
Lecture, littérature, bibliothèque	6
Musique	11
Sciences	6
Spectacles	2
Théâtre	3
Ensemble	60

Source : Ville de Saumur - Service Vie associative - données au 8 avril 2014

Parmi les 413 associations enregistrées au 8 avril 2014 dans le fichier « Vie associative » de la Ville, 60 ont un caractère culturel et interviennent majoritairement dans des domaines comme l'art, l'histoire et le patrimoine historique, la musique... Ainsi, près de 15% des associations qui interviennent sur la ville de Saumur œuvrent dans le domaine culturel.

L'association « Plein Ecran » et « l'Association Culturelle Saumur Temps Libre » sont par exemple deux associations dont le nombre d'adhérents est important. Par ailleurs, on recense à Saumur plusieurs écoles associatives dont trois de danse et une de théâtre.

⁵⁹ Voir Annexe 1

Certaines associations de loisirs, qui interviennent plus précisément dans l'animation de quartier, proposent de surcroît des activités culturelles protéiformes.

C'est le cas par exemple de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) qui s'engage dans de nombreuses formes de pratiques culturelles et accompagne les publics. Des activités artistiques et culturelles sont ainsi proposées aux adhérents (théâtre, théâtre d'improvisation, dessin-peinture, danse, broderie...) et 272 personnes ont participé à ces pratiques sur la saison 2011-2012. La MJC a par ailleurs programmé 10 expositions, 9 concerts et 10 débats publics ou conférences en 2012.

La SCOPE permet aussi à différents publics adhérents de l'association de se retrouver et de partager des activités communes via différents projets permettant « l'ouverture culturelle » (expositions, ateliers, journées des saveurs...) mais également via des activités et sorties culturelles (cinéma, quiz...). L'association, pour laquelle l'animation socioculturelle est un outil privilégié, a accueilli en 2012, 455 jeunes âgés de 11 à 18 ans.

6.1.4 Manifestations culturelles

a) Saison culturelle

Dans le domaine du spectacle vivant, l'agglomération de Saumur propose chaque année une programmation afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à la culture et à la pluralité des formes artistiques.

Représentations lors de la Saison culturelle 2012-2013

Représentations hors festivals	39
- dont musique	12
- dont théâtre	14
- dont danse	4
- dont opéra	3
- dont jeune public	6
Représentations festivals *	64
Exposition	1

103 représentations ont eu lieu sur la saison culturelle 2012-2013 à Saumur :

- 39 hors festivals,
- 64 lors de festivals.

* "Festival des 1001 Voix", "Folle Journée", "Mômes en Folie" et "Aux Ranc'arts des Bambins"
Source : Saumur Agglo - Direction de la culture

Quatre festivals sont programmés chaque année :

- le « Festival des 1001 Voix » permet à la voix sous toutes ses formes d'être présente sur Saumur et son agglomération et de rassembler des artistes singuliers sur une dizaine de jours,
- la « Folle Journée » est un festival de musique classique programmé chaque année sur un thème différent. Ce festival qui s'étend sur onze villes de la région des Pays de la Loire se déroule sur le territoire, à Saumur et à Fontevraud,
- « Mômes en Folie » comprend une programmation variée (musique, théâtre, danse, marionnettes, ciné-concert...) et s'adresse aux enfants de 3 à 10 ans,
- « Aux Ranc'arts des Bambins » propose des spectacles sous de multiples formes et des séances de courts métrages pour les enfants de six mois à six ans.

Les spectateurs de la saison culturelle de l'agglomération de Saumur peuvent s'abonner afin de bénéficier d'un tarif préférentiel (par exemple 5€ au lieu de 10€) et d'une réservation prioritaire sur la programmation une semaine avant les non abonnés.

L'abonnement se fait sur une base de trois spectacles minimum au choix dans toute la saison, à l'exception des festivals « Mômes en Folie », « Folle Journée » et « Aux Ranc'arts des Bambins » pour lesquels un tarif unique attractif est proposé.

Le tarif préférentiel est également accessible à partir de deux spectacles par le biais d'un abonnement spécifique (« Duo ») destiné aux moins de 25 ans, aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du RSA.

La saison culturelle compte pour la programmation 2012-2013, 1 305 abonnés dont 259 abonnements « Duo ». En comparaison, 449 personnes étaient abonnées à la saison culturelle 2010-2011. La facilité d'abonnement mise en place à partir de septembre 2011 (le nombre de spectacles pour un abonnement est passé de 5 à 3) ainsi que la programmation proposée, semblent avoir permis d'augmenter significativement le nombre d'abonnés.

Au total, ce sont 20 013 billets qui ont été vendus sur la saison 2012-2013 (festivals compris) dont 6 618 billets dans le cadre d'un abonnement (soit 33% des billets vendus) et 13 395 billets hors abonnement (77%). Un abonné a ainsi assisté à environ cinq spectacles en moyenne sur la saison culturelle 2012-2013.

L'abonnement ne paraît donc pas être le mode d'accès privilégié aux spectacles. De même, la fréquentation et le nombre important d'abonnés ne semblent pas faire obstacle à l'accès des non abonnés à la programmation.

Les différentes représentations semblent séduire un public plus large que les habitants de la ville. En effet, si 53% des abonnés à la saison 2012-2013 vivent à Saumur, 31% habitent une autre commune de l'agglomération et 16% hors agglomération.

Sur cette même période, parmi les 1 305 abonnés, 70% ont plus de 45 ans (hors festivals « Mômes en Folie », « Folle Journée » et « Aux Ranc'arts des Bambins » qui sont exclus de l'abonnement). La formule d'abonnement proposée (basée sur une réservation de trois spectacles) nécessite une anticipation et un engagement financier, plus aisés chez le public plus âgé.

Pour autant deux festivals s'adressent directement au jeune public :

- « Mômes en Folie » a accueilli en 2013, 2 900 spectateurs dont 1 100 scolaires et enfants accompagnés par le Relais Assistants Maternels (RAM) et 1 800 personnes venues en famille (enfants et accompagnateurs),
- « Aux Ranc'arts des Bambins » a accueilli en 2013, 570 spectateurs, dont 210 scolaires.

Les deux autres festivals programmés à destination de tous les publics sont deux temps forts de la saison culturelle :

- 2 348 billets vendus pour le « Festival des 1001 Voix »,
- 3 367 pour la « Folle Journée ».

b) Ville d'art et d'histoire

Le service Ville d'art et d'histoire de la Ville de Saumur propose des animations afin de permettre au public d'appréhender le patrimoine de la ville et plus largement du territoire saumurois dans toute sa diversité : paysage, urbanisme, architecture, histoire... Différentes formules de visite sont ainsi proposées : visites découvertes, pauses patrimoine, conférences, balades, visites guidées...

A travers l'accueil et la sensibilisation de tous à l'architecture, l'urbanisme et au paysage, le service Ville d'art et d'histoire touche différents publics :

- les habitants : 800 entrées entre janvier 2013 et décembre 2013, soit entre 500 et 600 personnes différentes enregistrées,
- les touristes: 4 660 entrées lors de la saison estivale 2013,
- les scolaires : 1 083 élèves de 49 classes différentes (principalement des primaires mais aussi quelques collèges et lycées) sur l'année scolaire 2012-2013.

Evènement majeur, les Journées européennes du patrimoine sont organisées localement par le service Ville d'art et d'histoire. 15 500 entrées ont été réalisées sur 42 sites à Saumur en 2013. Si on estime à 5 le nombre de visites par personne, environ 3 100 personnes différentes ont assisté à une visite.

c) Autres manifestations culturelles

A noter, d'autres manifestations culturelles sont organisées sur le territoire. A titre d'exemple, peuvent être citées :

- le « Festival international de musique militaire » et le « Festival international des géants et des masques », organisés par le Comité des fêtes de Saumur,
- la Fête de la musique, coordonnée par la Ville de Saumur,
- les « Journées nationales du livre et du vin », organisées par Bouvet Ladubay,
- le « Printemps des Poètes », évènement national relayé sur le territoire par le service Ville d'art et d'histoire et la médiathèque,
- la « Carte Blanche », organisée par le cinéma le Palace, l'association Plein Ecran et la Ville de Saumur,
- le spectacle estival « Les écuyers du temps », organisé par l'association des Trésors des ducs d'Anjou,
- le « Festival d'Anjou », festival de théâtre porté par le Conseil Général de Maine et Loire, dont quelques représentations ont lieu à Saumur,
- « Une semaine enchantée », expositions organisées par l'agglomération saumuroise,
- « Venez-Jouer » et « La Semaine Bleue » (semaine nationale du jeu et semaine nationale des retraités et personnes âgées) organisés par la Ville de Saumur.

6.1.5 Accès à la culture

Si la place des loisirs et des pratiques culturelles s'est considérablement accrue ces cinquante dernières années, les inégalités d'accès à la culture n'ont guère reculé et des disparités d'ordre

économique (consommation de biens...), spatial (accès aux équipements...) ou bien encore social (inégalités scolaires, héritage familial...) persistent.

Selon le sociologue Pierre Bourdieu⁶⁰, les classes sociales se distinguent les unes des autres par le partage et la transmission de traits culturels qui conditionnent les comportements individuels, notamment en matière de goûts et de pratiques culturelles. Ainsi, toutes les classes sociales accèderaient à la culture mais de manière différente⁶¹.

En matière de lecture par exemple, les goûts et les habitudes ne seraient pas uniquement conditionnés par le milieu scolaire mais également par l'environnement familial et social. De ce fait, la lecture « savante » et cultivée serait distinguée de la lecture populaire.

De la même manière, si les goûts des individus sont plus éclectiques en ce qui concerne la musique, ils paraissent plus vastes et plus portés sur la musique dite « sérieuse » (classique, opéra...) chez les cadres et les professions intermédiaires que chez les ouvriers et employés.

Concernant l'activité culturelle de masse prépondérante qu'est la télévision, si elle est aujourd'hui accessible à une majorité (97% des ménages possèderaient au moins un téléviseur en 2008 en France métropolitaine⁶²), elle fait elle aussi l'objet de différenciation des modes d'usage. Ainsi, chez les classes populaires, si le téléspectateur est souvent qualifié de passif, il est particulièrement ouvert à la diversité des programmes et l'usage de la télévision est abondant (21h en moyenne par semaine en 2008 en France métropolitaine⁶³). A l'inverse, les classes supérieures, moins utilisatrices, se démarquent dans leurs habitudes télévisuelles par les programmes qu'elles regardent, comme par ceux qu'elles ne souhaitent pas regarder.

Les pratiques amateurs comme les sorties culturelles, les loisirs d'exception ou la pratique d'un instrument de musique sont par ailleurs plus répandues chez les catégories sociales plus élevées.

Si l'augmentation du taux de scolarisation* et du niveau de formation* de la population, ainsi que l'émergence des technologies de l'information et de la communication facilitent l'accès à la culture (internet, téléphones portables multifonctions...), des clivages entre générations et niveaux de revenus demeurent. Ainsi, si le développement du numérique a profondément transformé certaines pratiques culturelles et notamment la photographie, la vidéo ou l'écoute de la musique, l'ampleur des changements reste limitée.

A Saumur, l'offre culturelle semble couvrir les cinq grandes pratiques culturelles que sont l'écrit, le son, l'image, les sorties et les pratiques amateurs. Par ailleurs, divers publics paraissent mobilisés, que ce soit par le biais des équipements culturels, des associations ou des manifestations culturelles qui ont lieu sur le territoire.

En outre, des aides et dispositifs sont mis en place pour faciliter l'accès aux loisirs et à la culture de tous les publics : tarifs préférentiels, aide au financement d'une activité, diffusion d'informations...

⁶⁰ Pierre Bourdieu, « La distinction. Critique sociale du jugement », 1979

⁶¹ Philippe Coulangeon, « Sociologie des pratiques culturelles », 2010

⁶² Enquête « Pratiques culturelles des Français, 2008 », DEPS ministère de la Culture et de la Communication

⁶³ Enquête « Pratiques culturelles des Français, 2008 », DEPS ministère de la Culture et de la Communication

Les établissements scolaires saumurois mettent notamment en place des initiatives qui permettent aux jeunes de participer à des activités culturelles, à la fois sur le temps scolaire et périscolaire.

Par ailleurs, plusieurs associations ou services de la Ville visent à permettre l'accès des familles les moins favorisées à certains loisirs, à la culture et aux vacances, via la pratique de tarifs attractifs (Scoop, Ecole Municipale des Sports, Centre Social et Culturel Jacques Percereau...), l'attribution d'aides financières (CCAS, associations...) ou par une information et un accompagnement dans les démarches.

Malgré l'existence de ces différents dispositifs, les familles les plus en difficulté rencontrent des obstacles financiers souvent insurmontables car le coût de certaines activités reste élevé (entre 50€ et 200€ annuel pour la pratique d'une activité artistique par exemple).

Les familles soutenues par le Programme de Réussite Educative (PRE) peuvent également être accompagnées dans le cadre d'un accès aux loisirs, mais un certain nombre d'entre elles ne semblent pas prêtes à accepter un accompagnement social ou une aide à la gestion budgétaire, qui conditionne souvent un soutien financier à l'inscription de leur enfant à une activité.

Dans l'intérêt d'assurer au plus grand nombre l'accès, aussi bien physique que social et intellectuel à la culture, des dispositifs de médiation visent à créer des passerelles autour des spectacles, à susciter la curiosité, à faire tomber des barrières... Le service Médiation culturelle de l'Agglomération de Saumur propose ainsi plusieurs dispositifs comme des « parcours danse » et « parcours théâtre » à destination des jeunes qui souhaitent découvrir le processus de création d'un spectacle. Des répétitions ouvertes au public, des visites guidées des lieux culturels ou encore des rencontres avec les artistes et les techniciens sont par ailleurs organisées pour l'ensemble des publics.

A l'avenir, ces dispositifs prendront une dimension transversale, principalement avec l'ensemble des acteurs présents au sein du Pôle Culturel et Artistique du Saumurois.

La démocratisation de la culture, qui a pour ambition de rendre accessible au plus grand nombre les pratiques culturelles, semble donc aujourd'hui au cœur de l'action publique.

L'article 140 de la loi relative à la lutte contre les exclusions⁶⁴ stipule que « *l'égal accès de tous, tout au long de la vie, à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs constitue un objectif national. Il permet de garantir l'exercice effectif de la citoyenneté* ».

Les pratiques culturelles se sont répandues et ont profondément évolué dans la société française ces dernières années mais cette progression ne paraît pas profiter à tous. En effet, si la culture s'est conjuguée à une croissance et à une grande diversification de l'offre, son accès reste pour autant très dépendant du niveau de formation initiale, de la catégorie socioprofessionnelle et du lieu de résidence des individus.

Eu égard aux difficultés socioéconomiques d'une partie de la population et du faible niveau de qualification des Saumurois, l'accompagnement des publics reste donc aujourd'hui un enjeu important afin de favoriser l'accès de tous à la culture.

⁶⁴ Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions

Synthèse

- ❖ Plusieurs lieux et équipements culturels recensés qui s'adressent, pour certains, plus particulièrement aux touristes et pour d'autres, à la population saumuroise.
- ❖ Une offre culturelle assurée par les institutions mais également par de nombreuses associations qui proposent des pratiques et des animations culturelles de proximité.
- ❖ Diverses manifestations culturelles organisées sur le territoire, destinées à un large public (spectacles vivants de la saison culturelle, animations autour du patrimoine, festivals...).
- ❖ Des inégalités d'accès à la culture qui persistent mais des dispositifs existants qui visent à la démocratisation de cette dernière (tarifs préférentiels, médiation culturelle...).

6.2 Citoyenneté

6.2.1 Participation électorale

Nombre d'inscrits et taux de participation aux élections à Saumur

	Inscrits	Participation globale
Municipales 1983	19 576	71,7%
Municipales 1989	19 190	63,9%
Municipales 1995	19 675	59,6%
Municipales 2001	19 230	60,8%
Municipales 2008	19 760	63,5%
Législatives 1997	19 166	64,9%
Législatives 2002	18 818	63,0%
Législatives 2007	19 562	60,8%
Législatives 2012	19 296	57,7%
Présidentielles 1981	19 360	81,9%
Présidentielles 1988	19 135	80,2%
Présidentielles 1995	19 627	76,8%
Présidentielles 2002	18 734	74,2%
Présidentielles 2007	19 433	83,3%
Présidentielles 2012	19 296	79,5%

Estimation municipale

Source : Ville de Saumur - DGA - Affaires générales

Le taux de participation* global est le rapport entre le nombre de votants et le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales aux deux tours des élections.

Le nombre d'inscrits sur les listes électorales reste globalement stable (+1% pour les élections municipales entre 1983 et 2008, +1% également pour les législatives entre 1997 et 2012 et -0,3% pour les présidentielles entre 1981 et 2012).

Sur les périodes considérées, il est cependant constaté une nette diminution du taux de participation aux élections municipales (-8,2 points) et législatives (-7,2 points). Concernant les élections présidentielles, qui ont un caractère plus mobilisateur, la baisse du taux de participation observée est moins importante (-2,4 points).

Taux de participation global aux dernières élections

	Présidentielles 2012	Législatives 2012	Municipales 2008
Saumur	79,5%	57,7%	63,5%
Maine et Loire	84,2%	57,6%	n.d.
Saintes	75,3%	53,6%	62,0%
France	81,7%	57,8%	61,2%

Estimation municipale

Sources : www.intérieur.gouv et Insee

Si le taux de participation aux dernières élections législatives à Saumur (57,7%) se rapproche des tendances nationales (57,8%) et départementales (57,6%), ce n'est pas le cas des dernières élections présidentielles où Saumur (79,5%) est en deçà des résultats nationaux (81,7%) et départementaux (84,2%).

A l'inverse, la participation des Saumurois aux élections municipales de 2008 (63,5%) est supérieure à la participation nationale (61,2%).

A noter, les taux de participation de la ville de Saintes aux mêmes élections sont inférieurs aux taux de participation de la ville de Saumur (-4,2 points pour les présidentielles, -4,1 points pour les législatives et -1,5 points pour les municipales).

La population saumuroise est, comme à l'échelle nationale, plus mobilisée lors des élections présidentielles. Toutefois la participation aux élections municipales est plus importante à Saumur que sur les territoires de comparaison. Les Saumurois semblent donc plus sensibles aux enjeux électoraux locaux.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La participation électorale ne reflète pas l'engagement citoyen de l'ensemble de la population puisque certains ne possèdent pas le droit de vote : les moins de 18 ans et les étrangers (hormis les populations issues de la Communauté européenne pour les élections municipales et européennes).
- Bien que mobilisatrices, le plus faible taux de participation aux élections présidentielles constaté à Saumur en comparaison des tendances nationales et départementales peut s'expliquer par un désintérêt du monde politique (désabusement, sentiment d'inutilité) mais également par des difficultés à entendre et comprendre le discours politique.
- Les élections municipales ont à Saumur une forte résonance car elles concernent plus directement l'environnement des citoyens. Les orientations ont par ailleurs un impact plus tangible sur la réalité de la ville et la connaissance du candidat semble plus « rassurante » pour les électeurs.

6.2.2 Vie associative

a) Estimation du nombre d'associations

L'estimation du nombre d'associations sur un territoire se heurte à plusieurs difficultés :

- le Journal officiel des associations publie les avis de création, de modification et de dissolution des associations régies par la loi du 1^{er} juillet 1901, depuis 1996 seulement,
- les associations n'ont pas l'obligation de se déclarer sauf si elles veulent obtenir le statut de personne morale et aucune obligation de déclaration de dissolution ne leur est faite.

Le Journal officiel des associations ne comptabilise donc que les associations créées et déclarées après 1996 (y compris les associations qui ne sont plus en activité et qui n'ont pas déclaré leur dissolution).

Par ailleurs, le service Vie associative de la Ville de Saumur recense uniquement les associations qui souhaitent apparaître dans le fichier « Vie associative », et qui, pour cela, remplissent une fiche d'identification. Au 30 juin 2013, 388 associations dont l'activité est située à Saumur sont comptabilisées dans ce fichier.

Une autre source peut toutefois permettre d'estimer le nombre d'associations sur un territoire. En effet, le fichier relatif à la Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) de l'Insee est chargé de localiser l'ensemble de l'activité économique par secteur d'activité, au travers des effectifs et des rémunérations. Il comprend l'ensemble des entreprises* et des établissements* employeurs ou non-employeurs à l'échelle communale. Ce fichier permet ainsi d'obtenir ces informations pour le secteur associatif.

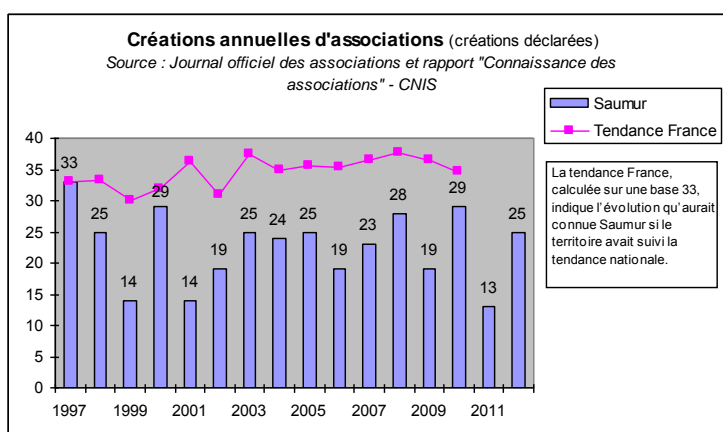
En 2011, selon le fichier CLAP, le nombre total d'associations employeurs sur la ville de Saumur est de 98. Au niveau national, il est estimé que 14% des associations sont employeurs⁶⁵. A cet effet, selon cette tendance, le nombre total d'associations à Saumur pourrait être estimé à 700.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'estimation de 700 associations à Saumur paraît être surévaluée.
- Leur nombre se situerait plutôt aux alentours de 500.

b) Créations d'associations

Entre le 1er janvier 1997 et le 31 décembre 2012, le Journal officiel des associations a enregistré à l'échelle de la ville de Saumur, 364 créations d'association et 126 déclarations de dissolution. 32 associations déjà existantes sont arrivées sur la ville de Saumur et 8 en sont parties.



En moyenne depuis 1997, 23 associations ont été créées chaque année à Saumur et 8 ont déclaré leur dissolution selon le Journal officiel des associations.

Si la ville de Saumur avait suivi la tendance nationale, il y aurait eu, en 2010, un peu plus de 34 créations d'associations alors que seules 29 ont été enregistrées.

Il est donc constaté que depuis 1997, la ville de Saumur est en-dessous de la tendance nationale en termes de création d'association.

Il est à noter qu'un certain nombre d'associations « en sommeil » ne déclarent pas leur dissolution pour diverses raisons (adhérents dispersés, difficulté à réunir une assemblée générale, négligence...).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Le nombre de créations annuelles d'associations semble conforme à la réalité.
- Si la ville est en-dessous de la tendance nationale en termes de création d'association c'est parce qu'il y a sur le territoire une offre qui semble complète. Les citoyens regardent l'existant avant de créer une nouvelle association.
- La Ville de Saumur développe également ses propres services (jeunesse, culture, centre social...) qui sont dans d'autres villes gérés par le secteur associatif.

⁶⁵ Réseau national des maisons des associations

→ Observations et ressentis du Conseil des sages et des Habitants référents :

- Le nombre de créations d'associations à Saumur, bien qu'inférieur à la tendance nationale, ne permet pas d'évaluer la dynamique associative territoriale.
- Une majorité d'entre elles existe depuis très longtemps et il apparaît à cet effet normal que le nombre de créations soit moins important qu'à l'échelle nationale.

c) Répartition sectorielle des associations

Répartition sectorielle des associations enregistrées dans le fichier du service Vie associative dont l'activité est à Saumur au 30 juin 2013

	Nombre d'associations	
Culture	58	15%
Sport	75	19%
Loisirs	44	11%
Social	90	23%
Santé	26	7%
Education	26	7%
Economie	18	5%
Aide à l'emploi	0	0%
Environnement	28	7%
Autres	23	6%
Total	388	100%

Source : Ville de Saumur - Service vie associative - données au 30 juin 2013

Au 30 juin 2013, parmi les 388 associations recensées qui interviennent à Saumur, les associations à caractère social (23%) ou sportif (19%) sont majoritaires.

A titre de comparaison, on remarque qu'à l'échelle nationale et départementale⁶⁶, les associations créées ces trois dernières années sont majoritairement à caractère culturel (23% et 21%) ou autres⁶⁷ (20% et 17%).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- L'offre associative semble satisfaire la population saumuroise.
- L'importance des associations relatives à l'action sociale est à mettre en corrélation avec la situation socioéconomique de certains ménages saumurois qui cumulent plusieurs difficultés (emploi, précarité, isolement, logement...).
- Il est par ailleurs observé que les associations qui œuvrent dans le domaine social voient leur activité croître, en lien avec la précarité d'une partie de la population.
- Les associations sportives saumuroises sont dynamiques et proposent une grande diversité d'activités.
- Comparée à la tendance départementale et nationale, la part moins importante à Saumur d'associations culturelles peut s'expliquer par le faible niveau de qualification de la population. L'offre culturelle municipale est par ailleurs importante.

d) Associations employeurs

Etablissements du secteur associatif à Saumur en 2011

	2011
Etablissements du secteur associatif	126
Effectifs au 31/12/2011	1 680
Effectif moyen au 31/12/2011	13,33

Source : Connaissance Locale de l'Appareil Productif (CLAP) 2011

126 établissements du secteur associatif sont recensés en 2011 à Saumur et 60% d'entre eux ont moins de 5 salariés.

⁶⁶ Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Maine-et-Loire, « Panorama du secteur associatif en Maine et Loire », janvier 2013

⁶⁷ Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Au 31 décembre 2011 à Saumur, le secteur associatif représente ainsi 1 680 salariés et 1 443 Equivalents Temps Plein (ETP). En moyenne, un établissement compte 13 salariés, dont 11 à temps plein.

Ces salariés sont majoritairement rattachés aux établissements associatifs se rapportant à « l'action sociale » (54%) et à « l'éducation, la formation et l'insertion » (27%).

Parmi l'ensemble des établissements situés à Saumur en 2011, 98 sont des associations employeurs. La part du secteur associatif sur l'économie saumuroise serait donc de 10,4%, contre 8,6% en France.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La part du secteur associatif sur l'économie saumuroise reflète l'importance des associations à caractère social qui emploient plus de la moitié des salariés du secteur associatif du territoire.

6.2.3 Criminalité et délinquance

Le rapport criminalité et délinquance édité chaque année par le Ministère de l'Intérieur apporte des données locales à partir des statistiques des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Ces données, établies à partir des plaintes reçues et des constatations diligentées par les services, classent les faits criminels selon le type d'infraction.

Les statistiques relatives à la ville de Saumur font référence à la délinquance constatée dans la circonscription de sécurité publique de Saumur, c'est-à-dire hors unités de gendarmerie qui, elles, recensent les infractions sur les communes rurales.

Ces données doivent toutefois être utilisées avec précaution puisqu'elles comprennent uniquement les plaintes reçues et les faits constatés. A cet effet, les mains courantes ne sont pas prises en compte même si elles peuvent être considérées comme des nuisances et incivilités quotidiennes.

Evolution des infractions à Saumur et à Saintes (hors unité de gendarmerie) entre 2008 et 2012

	2008	2009	2010	2011	2012	Evolution 2008-2012
Saumur	2 156	2 134	2 115	2 009	1 960	-9%
Saintes	2 100	2 087	2 226	2 244	1 892	-10%

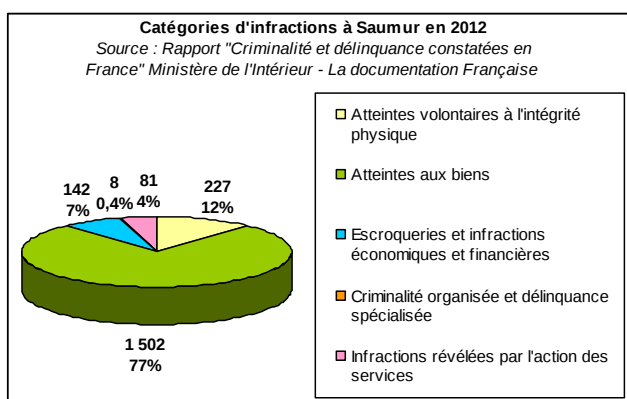
Source : Rapports « Criminalité et délinquance constatées en France » Ministère de l'Intérieur – La Documentation Française

1 960 infractions ont été recensées à l'échelle de la ville en 2012.

Entre 2008 et 2012, les infractions ont diminué d'environ 9% à Saumur. La même tendance est observée pour la ville de Saintes (-10%).

Le taux de criminalité*, qui correspond au nombre d'infractions enregistrées pour 1 000 habitants, permet de mesurer le poids des crimes et délits sur la population d'un territoire donné.

A Saumur en 2012, le taux de criminalité, calculé sur la base du dernier recensement de l'Insee (population 2010), est estimé à 71,8 contre 76,6 en 2008.



Depuis 2010, la majorité des infractions enregistrées (hors unité de gendarmerie) concerne les atteintes aux biens (77% en 2012). Cette tendance est également observée sur la ville de Saintes.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Plusieurs faits, relevant du comportement et du ressenti des habitants, sont observés sans pour autant être considérés comme des infractions (regroupements dans les entrées d'immeubles, nuisance sonores...).
- Toutes les infractions ne font pas systématiquement l'objet de plaintes (dégradations de halls d'immeubles par exemple) et les mains courantes ne sont pas prises en compte dans les statistiques du rapport du Ministère de l'Intérieur.
- Les problèmes de cohabitation entre voisins engendrent de plus en plus d'agressivité.
- Beaucoup de connotations négatives existent sur les jeunes et certains habitants ont une mauvaise image de leur quartier.

Synthèse

- ❖ Un nombre d'inscrits sur les listes électorales qui reste globalement stable.
- ❖ Un taux de participation plus élevé aux élections présidentielles mais des élections municipales qui paraissent plus mobilisatrices à Saumur qu'ailleurs.
- ❖ Une prédominance des associations à caractère social et sportif.
- ❖ Une part du secteur associatif sur l'économie non négligeable.
- ❖ Une diminution des infractions enregistrée et des atteintes aux biens qui restent majoritaires.

Enjeu 6 : La participation à la vie citoyenne

6.3 Concepts

On peut définir la participation citoyenne comme l'encouragement de la « prise en main » du développement local par les citoyens afin qu'ils contribuent activement à l'amélioration de leur communauté. Les actions mises en place peuvent être individuelles, collectives, régulières ou non.

En ce sens, la participation citoyenne renvoie à la notion de démocratie locale, qui permet au citoyen de se sentir acteur du développement de son territoire. Elle peut être représentative et participative.

La démocratie représentative est le système politique dans lequel on reconnaît aux citoyens le droit d'exprimer leur volonté par l'intermédiaire de représentants élus qui incarnent la volonté générale et à qui les citoyens délèguent leurs pouvoirs via des élections.

La démocratie participative repose sur l'implication de tous les citoyens dans la prise de décision afin qu'ils puissent exprimer leurs ressentis et leurs besoins. Elle s'est développée en réponse :

- aux limites temporelles (échéances électorales) et catégorielles de la démocratie représentative (les étrangers, hors population issue de la Communauté européenne pour certains scrutins, et les moins de 18 ans n'ont pas le droit de vote),
- à une demande de plus en plus forte de certains acteurs (habitants ou associations) à participer à la vie de la cité.

On peut distinguer quatre niveaux de participation :

- l'information : le citoyen est informé des projets l'environnant mais son implication n'est pas sollicitée,
- la consultation : le citoyen est impliqué dans un processus d'échanges d'informations avec les responsables d'un projet. Il donne un avis et aide à la décision mais n'a aucun recours sur la procédure et la décision,
- la concertation : l'implication du citoyen est plus importante dans le sens où il participe à la définition du besoin, à la recherche de solutions et à l'évaluation du projet,
- la coproduction : le citoyen s'implique en amont et en aval de la décision. Il est associé à l'élaboration et au suivi du projet. On retrouve dans cette catégorie les modes dits « d'auto-gestion ».

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Malgré une volonté de rendre accessible aux plus nombreux les informations les concernant, une partie de la population échappe à cette diffusion.
- D'autres habitants et notamment les jeunes n'osent pas se rendre aux diverses réunions publiques telles que les réunions de quartier. Pourtant, nombreux sont ceux qui expriment un réel intérêt quant à leur environnement (équipements, rénovation de l'habitat, vie de quartier...).
- A Saumur, la participation citoyenne oscille principalement entre consultation et concertation et il y a peu d'exemples de coproduction.

6.4 Démocratie représentative

La carte électorale compte à Saumur 19 bureaux de vote ne correspondant pas exactement au découpage IRIS* défini par l'Insee. A cet effet, pour une meilleure lisibilité des résultats au plus proche de la réalité, les IRIS « Centre Ville-Fenet-Petit Puy » et « Delessert-Saint-Louis-Nantilly » et les IRIS « Hauts Quartiers-Clos Coutard » et « Chemin Vert-Clos Bonnet » ont été regroupés.

6.4.1 Inscrits sur les listes électorales

Alors que la population de la ville de Saumur n'a cessé de diminuer ces quarante dernières années, il est constaté que le nombre d'inscrits sur les différentes listes électorales est resté stable, toutes élections confondues. A noter cependant, à la différence des communes associées qui enregistrent toutes une évolution positive de leur nombre d'inscrits, l'ensemble des quartiers de Saumur ville enregistre une baisse de ces derniers. Ces tendances sont toutefois à utiliser avec précaution car certaines personnes n'effectuent pas leur changement d'adresse et continuent de voter dans le bureau correspondant à leur ancien lieu de vie.

Plus de 87% de la population en âge de voter serait donc inscrite sur les listes électorales à Saumur aux élections municipales de 2008 ainsi qu'aux présidentielles et législatives de 2012. C'est sur les quartiers de Saumur ville que la part de population en âge de voter inscrite sur les listes électorales est la moins importante (entre 78% et 83% contre plus de 90% au sein des communes associées).

6.4.2 Taux de participation aux élections

Participation aux élections présidentielles de 2012 à Saumur

Présidentielles 2012	Nombre d'inscrits sur les listes	Taux de participation global	Population 2009 en âge de voter	Taux de participation de la population en âge de voter*
Centre Ville-Fenet-Petit Puy Delessert-St-Louis-Nantilly	4 140	79,7%	5 289	62,4%
Gare- Croix Verte- Ile Offard- Millocheau	1 701	75,3%	2 124	60,3%
Hauts Quartiers-Clos Coutard Chemin Vert-Clos Bonnet	3 859	71,4%	4 885	56,4%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	3 166	84,8%	3 149	85,3%
Saint-Lambert-des-Levées	2 771	82,7%	2 947	77,8%
Dampierre-sur-Loire	299	87,8%	299	87,9%
Bagneux	3 360	82,4%	3 438	80,5%
Saumur	19 296	79,5%	22 130	69,3%

Population étrangère comprise (environ 3% à l'échelle de la ville)

Estimation municipale

* Sur la base du recensement de population 2009

Sources : Insee 2009 et Ville de Saumur - DGA - Affaires générales

A la différence du taux de participation* global, le taux de participation de la population en âge de voter* rapporte le nombre de votants à la population âgée de 18 ans et plus.

La géographie de la participation électorale est représentative des disparités sociales existantes entre les quartiers.

En effet, le taux de participation global et le taux de participation de la population en âge de voter sont plus élevés dans les communes associées que dans les autres quartiers de la ville.

Participation aux élections législatives de 2012 à Saumur

Législatives 2012	Nombre d'inscrits sur les listes	Taux de participation global	Population 2009 en âge de voter	Taux de participation de la population en âge de voter*
Centre Ville-Fenet-Petit Puy Delessert-St-Louis-Nantilly	4 140	58,4%	5 289	45,7%
Gare- Croix Verte- Ile Offard- Millocheau	1 700	54,8%	2 124	43,9%
Hauts Quartiers-Clos Coutard Chemin Vert-Clos Bonnet	3 856	50,0%	4 885	39,5%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	3 168	62,5%	3 149	62,9%
Saint-Lambert-des-Levées	2 772	60,6%	2 947	57,0%
Dampierre-sur-Loire	298	66,1%	299	66,0%
Bagneux	3 362	59,7%	3 438	58,4%
Saumur	19 296	57,7%	22 130	50,3%

Population étrangère comprise (environ 3% à l'échelle de la ville)

Estimation municipale

* Sur la base du recensement de population 2009

Sources : Insee 2009 et Ville de Saumur - DGA - Affaires générales

Participation aux élections municipales de 2008 à Saumur

Municipales 2008	Nombre d'inscrits sur les listes	Taux de participation global	Population 2009 en âge de voter	Taux de participation de la population en âge de voter*
Centre Ville-Fenet-Petit Puy Delessert-St-Louis-Nantilly	4 324	62,8%	5 289	51,4%
Gare- Croix Verte- Ile Offard-Millocheau	1 772	59,8%	2 124	49,9%
Hauts Quartiers-Clos Coutard Chemin Vert-Clos Bonnet	4 056	56,9%	4 885	47,3%
Saint-Hilaire-Saint-Florent	3 179	69,1%	3 149	69,8%
Saint-Lambert-des-Levées	2 858	65,7%	2 947	63,7%
Dampierre-sur-Loire	279	81,9%	299	76,5%
Bagneux	3 292	67,2%	3 438	64,3%
Saumur	19 760	63,5%	22 130	56,9%

Population étrangère comprise (environ 3% à l'échelle de la ville)

Estimation municipale

* Sur la base du recensement de population 2009

Sources : Insee 2009 et Ville de Saumur - DGA - Affaires générales

A l'échelle des quartiers de Saumur ville, le taux de participation global varie en fonction des bureaux de vote. Il est plus élevé sur le quartier « Centre Ville-Delessert » qu'au sein des quartiers « Gare-Croix Verte » et « Hauts Quartiers-Chemin Vert », toutes élections confondues.

A noter, le bureau de vote « Jules Ferry », situé au Chemin Vert, enregistre le plus faible taux de participation global (61% pour les élections présidentielles de 2012, 40,8% pour les législatives de 2012 et 48,5% pour les municipales de 2008).

Si les taux de participation les plus élevés sont relatifs aux élections présidentielles quel que soit le quartier, c'est pour les élections municipales que l'écart entre le taux de participation au sein des quartiers prioritaires* et celui à l'échelle de la ville est le plus faible. A cet effet, les quartiers « Gare-Croix Verte » et « Hauts Quartiers-Chemin Vert » paraissent plus sensibilisés lors des enjeux locaux.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La hausse des inscrits sur les listes électorales des communes associées et leur baisse sur les listes des quartiers de Saumur ville peut s'expliquer par la diminution de la population du Centre Ville, au profit de celle des communes associées.
- Une partie de la population saumuroise, notamment au sein des quartiers prioritaires, affiche un désintérêt voire une « perte de confiance en la politique ».
- Un manque de connaissance des compétences des collectivités incite certains à ne pas voter et cet acte citoyen semble avoir perdu de son sens pour une partie de la population.

6.5 Démocratie participative

La démocratie participative se déploie sur le territoire par le biais de dispositifs institutionnels mais également par le biais des associations.

6.5.1 Dispositifs de participation institutionnels

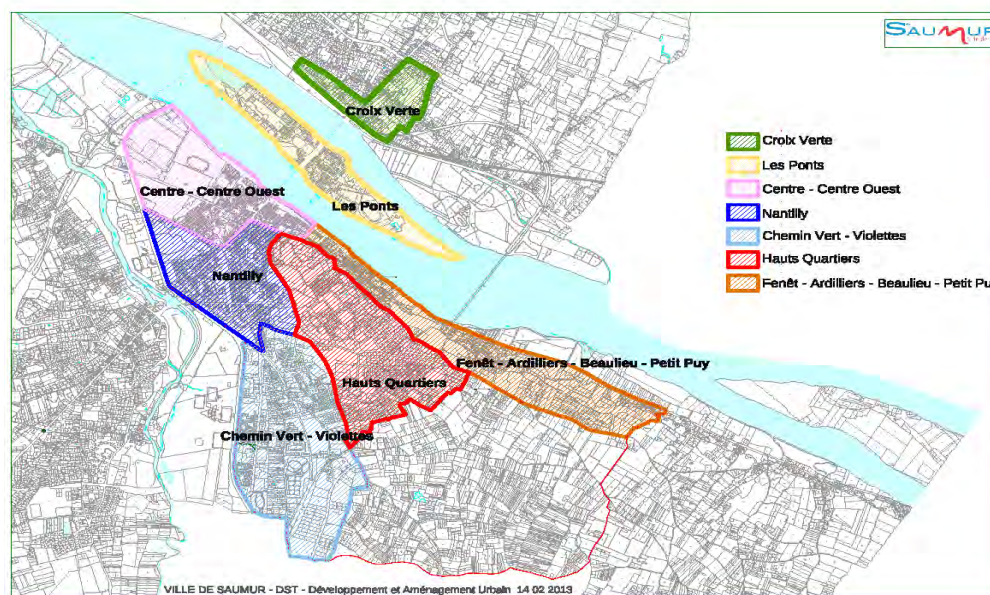
a) Démocratie de proximité

Le service Démocratie de proximité de la Ville de Saumur permet aux habitants de contribuer et de participer au développement et au dynamisme du territoire à travers des réunions publiques mais aussi via deux instances consultatives : le Conseil des sages et le Conseil municipal des jeunes.

Les rendez-vous citoyens (réunions publiques) sont répartis sur sept quartiers de Saumur ville tandis que les communes associées organisent, elles-mêmes, leurs réunions de consultation.

Répartition géographique des rendez-vous citoyens au 31 décembre 2013

Source : Ville de Saumur



Le découpage du service Démocratie de proximité correspond au découpage IRIS de l'Insee sauf pour les quartiers « Centre Ville-Fenet-Petit Puy » et « Gare-Croix Verte-Ile Offard-Millocheau » qui sont chacun divisés en deux quartiers.

Les instances de la démocratie de proximité à Saumur au 31 décembre 2013

Instances	Réunions publiques			Instances consultatives	
	Formes	Réunions de quartier	Visites de quartier	Habitants référents	Conseils des sages
Echelle de localisation	Quartiers			Ville	
Date de création	2002	2009	2013	2002	2002
Nombre de réunions annuelles	1 par quartier	1 par quartier	2 par quartier et une plénière tous quartiers	12 réunions plénières et des réunions projets	12 réunions projets et 2 séances plénières
Modalités d'adhésion	Ouvertes à tous les habitants du quartier		5 référents par quartier nommés par le maire pour un an, renouvelable une fois	20 membres de 60 ans et plus engagés pour 6 ans avec possibilité de renouvellement tous les 2 ans	17 jeunes élus pour 3 ans
Partenariat	Habitants, techniciens, élus			Techniciens et partenaires associatifs	Partenaires associatifs (MJC, SCOPE...) et institutionnels (Unis-Cité...)
Niveaux de participation	Information, consultation	Information, consultation	Information	Information, consultation, concertation, coproduction	Information, consultation, concertation, coproduction

Chacune de ces instances propose des niveaux de participation différents, allant de la simple information à la consultation, concertation ou encore coproduction.

Source : Ville de Saumur - Service Démocratie de proximité - Données au 31 décembre 2013

Les réunions publiques comprennent deux rendez-vous par an et par quartier dont une réunion en salle et une visite de quartier :

- les réunions s'organisent autour d'informations d'ordre général et relatives au quartier ainsi qu'autour d'un temps d'échanges avec les habitants,
- les visites de quartier proposent un circuit commenté relatif aux projets et travaux envisagés ou en cours.

Les sujets abordés dans ces rendez-vous de proximité concernent principalement la voirie, l'urbanisme, la sécurité, la vie du quartier, l'environnement ou bien encore le patrimoine.

Depuis l'instauration des réunions publiques, il est noté une nette évolution de l'implication des participants et la prise de parole semble s'orienter de plus en plus dans la proposition et moins dans la doléance.

Sur les sept réunions de quartier organisées en 2013, une majorité de participants sont des hommes, (excepté pour le quartier des Ponts où les femmes sont plus nombreuses) et ont en moyenne aux alentours de 45 ans. Les jeunes sont plus représentés sur les quartiers du Chemin vert et des Ponts (environ 30% de personnes âgées de 30 à 40 ans) tandis que sur les quartiers du Fenêt et de Nantilly les participants sont plus âgés (plus de 60% de 60 ans et plus).

Avec environ cinq nouvelles personnes lors des visites de quartier, un renouvellement des participants est observé sur l'ensemble des territoires de Saumur ville.

Les Habitants référents (au maximum cinq par quartier) sont chargés de participer à la préparation des visites et réunions de quartier, de contribuer au suivi des réalisations et d'identifier des problématiques éventuelles pour y apporter une réponse collective.

Deux instances consultatives permettent de surcroît de favoriser l'exercice de la démocratie et de participer au développement de la ville, autour d'un espace de concertation et de proposition :

- le Conseil des sages (destiné aux séniors) se réunit une fois par mois en séance plénière et des groupes de travail s'organisent ensuite pour la mise en œuvre de projets,
- le Conseil municipal des jeunes se réunit en séance plénière deux fois par an et en « groupes projets » une fois par mois, afin de proposer, d'étudier et d'élaborer des projets.

Si le Conseil des sages s'oriente vers des thématiques en lien avec le cadre de vie (patrimoine, environnement, urbanisme...), le Conseil municipal des jeunes aborde plutôt des thèmes relatifs à la culture, aux sports ou aux loisirs.

Le Conseil des sages a, par exemple en 2013, participé à la conception d'une table d'orientation installée au Panorama du Château et réalisé un inventaire du réseau cyclable de la ville. Ses membres ont également mis en place et encadré un dispositif « d'aide à l'écriture », en fonctionnement depuis 2011.

Entre 2010 et 2013, le Conseil des jeunes a, quant à lui, réalisé un reportage filmé sur la saison culturelle 2011-2012 ainsi qu'une enquête sur les loisirs des Saumurois âgés de 14 ans à 20 ans. Depuis 2012, le Conseil municipal des jeunes participe à l'organisation du Festival Jeunes Talents qui a lieu une fois par an et a pour ambition de valoriser des savoir-faire locaux et les compétences des jeunes, qu'elles soient artistiques, professionnelles, sportives ou de loisirs.

A noter, contrairement au Conseil municipal des jeunes qui se compose d'une équipe mixte, le Conseil des sages se caractérise par une majorité d'hommes.

→ **Observations et ressentis du Conseil des sages et des Habitants référents :**

- Les membres du Conseil des Sages souhaitent par leur investissement participer à l'amélioration de la vie quotidienne des Saumurois, dans une approche de décroisement des quartiers de la ville.
- Cette implication se heurte toutefois à des limites temporelles, administratives...
- Si le premier échelon de la participation citoyenne concerne l'information, il est observé une participation restreinte lors des réunions de quartier, moyen pourtant efficace pour faire passer l'information auprès des habitants.
- Selon les quartiers de la ville, il est cependant plus ou moins facile de communiquer auprès des habitants, par le biais par exemple des commerces ou des journaux.

b) Gestion urbaine de proximité

La Gestion Urbaine de Proximité (GUP) est une démarche visant à mettre en œuvre et à coordonner localement toutes les actions qui peuvent contribuer au bon fonctionnement des quartiers, à l'amélioration du cadre de vie et à son appropriation par les habitants.

Un des enjeux de la GUP est la capacité de la collectivité à maintenir le niveau et la qualité du service rendu au quotidien. A terme, l'objectif est de faire des citoyens/usagers, des coproducteurs des services urbains et des copropriétaires de leur cadre de vie.

Plusieurs projets ont vu le jour sur le territoire depuis 2011 : mise en place d'un mur d'expression, choix du nom d'un équipement public (espace des Hauts Quartiers), réalisation d'une carte subjective présentant le quartier du Chemin Vert au travers du regard des plus jeunes...

c) Fonds de participation des habitants

Financé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale* (CUCS), le Fonds de Participation des Habitants (FPH) est un soutien aux initiatives d'habitants qui souhaitent réaliser des projets à l'échelle de leur quartier : Chemin Vert, Hauts Quartiers, Croix Verte et Millocheau (quartiers prioritaires*).

A cet effet, tout projet d'intérêt collectif qui vise à favoriser la participation des habitants à la vie des quartiers et à développer le lien social (repas de quartier, soirées, concerts, expositions...) est éligible à un financement FPH dans la limite de 762€ par action. Des habitants sont aussi membres de la Commission d'attribution.

En 2012 par exemple, trois projets ont été financés dans le cadre du FPH : atelier manga, studio mobile d'enregistrement de musique, confection d'une écharpe pour lutter contre les violences faites aux femmes.

d) Centre social et culturel Jacques Percereau

Structure de proximité, le Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP) intervient sur les quartiers prioritaires de la ville de Saumur dans l'objectif de favoriser l'inclusion sociale et la sociabilisation des personnes ainsi que le développement des liens sociaux et de la cohésion sociale sur les territoires.

Le CSCJP intervient en faveur de l'encouragement de la citoyenneté avec pour objectifs de :

- développer la participation des habitants par le biais des animations de quartiers (carnaval, repas de quartier, fêtes de fin d'année, Conte d'Afrique, expositions, jardin Partagé, journal des quartiers...),
- soutenir les habitants porteurs de projets via le FPH,
- s'associer aux dynamiques municipales et partenariales, en s'appuyant sur l'Atelier Santé Ville avec la création du « collectif santé », en participant à la semaine du développement durable et à diverses manifestations (« Venez Jouer », « Faites du Sport »...).

Dans le cadre de son projet social, le CSCJP a mis en place un Comité d'animation. Instance de participation des usagers, il se réunit régulièrement afin de permettre aux habitants d'exprimer leurs attentes, d'engager la mise en œuvre de projets et de réfléchir à la place que peuvent tenir les habitants au sein de la structure et de son projet social.

e) Autres dispositifs de participation

De nombreux autres dispositifs à destination de publics spécifiques ou ouverts à tous permettent aux citoyens de participer à la vie citoyenne. Plusieurs exemples peuvent être cités :

- « Envie d'agir » et « Saumur Id Jeunes » sont deux dispositifs animés par la municipalité dont l'objectif est d'encourager, de soutenir et de valoriser l'esprit d'initiative des jeunes âgés de 11 à 30 ans, en apportant un soutien pédagogique, technique ou financier à la mise en œuvre de projets.
- Le service civique, ouvert aux jeunes âgés de 16 à 25 ans sans condition de diplôme, est un engagement volontaire indemnisé, au service de l'intérêt général. L'antenne saumuroise de l'association Unis-Cité permet ainsi à des jeunes de s'engager sur plusieurs missions pendant 6 à 9 mois.
- Saumur Habitat intègre les locataires dans les dispositifs gestionnaires (Conseil d'administration et Conseil de concertation locative) afin qu'ils puissent s'exprimer, par le biais de représentants, autour de divers thèmes comme la gestion locative, le vivre ensemble...
- Dans le cadre du projet d'agglomération « Agenda 21 », des moments de débats et de rencontres ont été proposés aux habitants en 2011.
- Dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un dossier d'enquête publique est mis à la disposition de tous, dès lors qu'il y a une révision ou une modification.
- Les établissements d'accueil de jeune enfant* réunissent une fois par an le « Conseil consultatif » composé de représentants de parents et de représentants du personnel.
- Les écoles maternelles et élémentaires comptent au sein de « Conseils d'écoles » des représentants des parents d'élèves.
- La représentation des usagers dans les instances des établissements de santé a par ailleurs été entendue et généralisée en 2002⁶⁸.
- La fête des voisins, organisée une fois par an est l'occasion de rencontrer ses voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement. La Ville de Saumur et Saumur Habitat adhèrent ainsi à ce dispositif.

⁶⁸ Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

6.5.2 Vie associative

a) Formes d'implication au sein d'une association

On peut recenser plusieurs types d'implication au sein d'une association :

- être bénévole en participant au fonctionnement ou à l'animation de l'association sans contrepartie financière,
- être adhérent ou membre de l'association en étant informé de l'activité de celle-ci et en contribuant à sa gestion, par la participation notamment à son assemblée générale,
- participer aux organes dirigeants (bureau et conseil d'administration).

On distingue également plusieurs instances dirigeantes :

- l'assemblée générale, organe souverain de l'association, est un lieu de débats, d'informations et de prises de décisions,
- les organes de direction :
 - le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale,
 - le bureau est une émanation du conseil d'administration et gère les affaires courantes de l'association. Il est composé habituellement de trois personnes (président, secrétaire et trésorier). Dans les petites associations, conseil d'administration et bureau ne forment souvent qu'une seule instance,
 - le représentant légal est la personne physique qui agit au nom de l'association (président ou porte-parole).

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- La loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association laisse une grande liberté pour la rédaction des statuts d'une association et notamment pour la détermination des pouvoirs de ses dirigeants.
- Au-delà des différentes formes d'implication au sein d'une association, d'autres formes d'exercice de la citoyenneté sont proposées par les associations avec les adhérents mais aussi avec les habitants (tables rondes, débats publics, collectes de paroles...).

b) Bénévolat

Aucune définition légale ou conventionnelle du bénévolat n'existe en droit français. Cependant, une définition non juridique et communément admise est utilisée : « *Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial* »⁶⁹.

⁶⁹ Avis du Conseil Economique et Social du 24 février 1993

Il existe trois formes possibles d'engagement :

- le bénévolat associatif,
- le bénévolat dans une autre organisation (syndicale, politique, religieuse, municipale...),
- le bénévolat « direct », appelé aussi de « proximité » ou « informel » (aide aux voisins, « coup de main »...).

Une étude menée par France Bénévolat⁷⁰, dont les tendances sont confirmées à l'échelle locale par le président de France Bénévolat Saumur, montre que si la progression globale du nombre de bénévoles entre 2010 et 2013 en France est considérable (+14%), c'est sur le bénévolat direct que la progression serait la plus spectaculaire (+31%).

A noter, le poids du bénévolat régulier (qui consacre du temps tout au long de l'année) aurait, lui, sensiblement baissé (-7 points entre 2010 et 2013).

Toujours d'après la même étude, le bénévolat tendrait en France vers la parité hommes-femmes. Les jeunes et les actifs* s'engageraient davantage qu'auparavant. Entre 2010 et 2012, le nombre de bénévoles âgés de 15 à 35 ans aurait ainsi augmenté de 32% (+10% pour les 35-64 ans et +5% pour les 65 ans et plus). Il est toutefois remarqué que si les 15-35 ans sont en nette augmentation, ce sont les 35-64 ans qui prédominent parmi les bénévoles.

Enfin, si les personnes les moins diplômées choisissent davantage le bénévolat direct et les plus diplômés le bénévolat associatif, la corrélation entre le niveau de formation* et le taux d'engagement reste faible et tend à se réduire.

Une enquête de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale⁷¹ a permis de construire un modèle national s'appliquant à tous les départements, permettant d'estimer à 13 le nombre moyen de bénévoles par association.

Compte tenu des engagements multiples (lorsqu'une personne s'engage dans plusieurs associations), le nombre moyen de bénévoles par association peut être ramené à 8.

Estimation du nombre de bénévoles à Saumur en 2013

Nombre d'associations dont l'activité est à Saumur *	Nombre moyen de bénévoles par association	Nombre de bénévoles à Saumur	Poids des bénévoles sur l'ensemble de la population
500	8	4 000	14%

* Estimation municipale sur la base du ressenti du Groupe d'Analyse Partagée

Estimation municipale sur la base de la population 2009

Source : "Le panorama du secteur associatif du Maine et Loire - Recherche et Solidarité - Janvier 2013"

A partir du nombre potentiel d'associations en activité sur le territoire (500)⁷² et de l'estimation du nombre moyen de bénévoles par association (8), on estime qu'environ 14% de la population saumuroise serait engagée dans du bénévolat de type associatif. Cette tendance est proche des tendances nationales (16%) et départementales (entre 14 et 16%)⁷³.

⁷⁰ Etude « La situation du bénévolat en France en 2013 » menée par France Bénévolat à partir d'une enquête de l'IFOP

⁷¹ Enquête menée par Recherche et Solidarité, « Panorama du secteur associatif du Maine et Loire », janvier 2013

⁷² Groupe d'Analyse Partagée

⁷³ Enquête menée par Recherche et Solidarité intitulée « Panorama du secteur associatif du Maine et Loire », janvier 2013

Au vu de l'estimation du nombre de bénévoles sur le territoire, la valorisation et l'accompagnement du bénévolat apparaît être un enjeu majeur. Par ailleurs, compte tenu de l'implication importante des seniors, le vieillissement des actifs et l'augmentation importante du nombre de retraités dans les prochaines années, permettront sûrement de maintenir cette dynamique tout en favorisant un renouvellement des bénévoles.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Il y a de plus en plus de « bénévolat direct » (« coup de main » pour une action ponctuelle) et de moins en moins de « bénévolat régulier » car les citoyens ne souhaitent pas forcément s'engager sur un moyen ou long terme.
- Il est plus difficile de fidéliser les bénévoles dans les organes dirigeants. C'est pourquoi, des formes intermédiaires d'investissement entre le simple adhérent et l'administrateur se développent (comité de pilotage d'une action, commissions thématiques, comités d'usagers...).
- Il est observé à Saumur que les personnes retraitées sont majoritaires dans les associations à caractère social et les moins de 30 ans peu nombreux.

6.6 Mobilisation citoyenne

Selon l'article 3 de la Constitution de la Cinquième République Française, la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce via ses représentants qu'il choisit en votant. Le système de représentation des citoyens par des élus politiques, permet à ces derniers d'exercer leur pouvoir de décision en leur nom et place et c'est cette participation des citoyens qui fonde et légitime la démocratie représentative.

Les citoyens peuvent aussi faire valoir directement leur point de vue par la voie du référendum. Cette procédure de vote permet de consulter les électeurs sur une question ou un texte, qui ne sera adopté qu'en cas de réponse positive.

La démocratie participative cherche, elle, à favoriser l'intervention des citoyens dans la vie publique et politique au quotidien, afin d'accroître leur rôle dans la prise de décision. Depuis les années 90, on assiste, en France, en Europe, et dans de nombreuses régions du monde, à la multiplication des « expériences participatives », souvent initiées à l'échelle locale (communale et infra-communale), mais qui s'étendent également à des territoires plus larges (agglomération, région...).

La démocratie participative n'a pas seulement une portée politique ; elle a aussi une portée sociale. En effet, qu'elle soit ancrée ou non dans un dispositif institutionnel, elle favorise l'amélioration de la gestion locale, la promotion du lien social, l'intérêt collectif...

Toutefois, cette participation trouve parfois ses limites. En effet, dans certains cas, les publics mobilisés ne sont pas ceux visés initialement. On relève par exemple la faible implication des jeunes et des personnes les plus éloignées des institutions au sein des instances de participation. Par ailleurs, un risque « d'essoufflement » des acteurs engagés peut apparaître, puisque l'on constate souvent que ce sont les mêmes personnes qui s'investissent.

Plusieurs aspects permettent de comprendre les causes de la participation et de la non-participation à la vie citoyenne⁷⁴ :

- la « non connaissance » liée au manque d'information : les dispositifs de participation sont mal connus du public et ce sont parfois les missions, le sens exact des démarches qui sont ignorés par les habitants,
- la « culture de la participation » qui va amener plus ou moins facilement un individu à s'investir (mode éducatif, valeurs familiales transmises, expériences vécues...),
- le sentiment d'appartenance à un quartier, à une culture : lorsqu'un quartier a une identité, on cherche à y défendre plus facilement son cadre de vie ou à s'investir dans son animation,
- la « reconnaissance sociale et citoyenne » : certains citoyens peuvent avoir la sensation qu'ils n'ont pas leur place dans les instances de participation (pas assez de compétences, peu d'estime de soi...),
- la « non compréhension » : les habitants ont le sentiment de s'exprimer, voire d'être écoutés, mais pas compris, ni entendus. L'influence de leur participation semble parfois réduite et le besoin d'utilité sociale ne trouve pas toujours l'écho attendu par les citoyens.

Si les modes d'exercice de la citoyenneté et le concept de participation des habitants correspondent à des réalités multiples, la participation citoyenne ne fait pas encore aujourd'hui l'objet d'une logique systématique sur le territoire (pas de « Conseil d'usagers » au CCAS par exemple).

Chaque dispositif ou association met en place une participation ou concertation qui lui est propre et l'information et la consultation apparaissent comme les degrés de participation majoritairement pratiqués (peu d'exemples de coproduction sont recensés dans les instances participatives locales).

De nouvelles perspectives dans le cadre de la politique de la ville pourraient toutefois être mises en place. La négociation des nouveaux « Contrats de ville »⁷⁵ (anciennement CUCS*) devrait ainsi s'inscrire dans une démarche de co-construction et permettre la mise en place de dispositifs de codécision, en créant des conditions concrètes favorables à la participation et à la reconnaissance de l'expertise citoyenne. La loi prévoit ainsi l'instauration de « Conseils citoyens » au sein des quartiers prioritaires, afin de favoriser la participation active des habitants à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des projets.

L'enjeu d'une pérennisation de la participation est aujourd'hui posé. Elle ne devrait pas s'arrêter à la construction d'un espace ou d'un projet mais se perpétuer et engager les habitants et les comportements sur le long terme.

A Saumur, si les taux de participation aux élections sont plus faibles au sein des quartiers prioritaires que sur les autres quartiers de la ville, la mobilisation des citoyens lors des réunions publiques ne semble pas suivre la même logique. En effet, les quartiers prioritaires recensent autant, voire plus de participants lors des réunions et visites de quartier, que les autres quartiers de Saumur ville.

⁷⁴ ORIV, « Comprendre les obstacles à la participation citoyenne », mars 2005

⁷⁵ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

Deux explications peuvent justifier la mobilisation des habitants des quartiers prioritaires :

- les dispositifs de participation sont plus nombreux au sein de ces quartiers et les habitants sont plus sollicités en termes d'implication citoyenne par le biais du tissu associatif mais également via divers dispositifs qui leur sont directement consacrés,
- il existe au sein des quartiers populaires des formes historiques de solidarité que l'on ne retrouve pas forcément dans les autres quartiers de la ville. Par ailleurs, la « culture de la participation » semble plus développée dans les quartiers où les enjeux de développement sont les plus forts.

La démocratie participative vient ainsi en soutien à la démocratie représentative dans l'objectif de renforcer l'intérêt de la chose publique. En faisant participer à la gestion des affaires locales les citoyens électeurs, la démocratie participative améliore les contacts entre les élus et les citoyens en prenant en considération l'expression des habitants en dehors des échéances électorales. Par ailleurs, certaines démarches et dispositifs, comme les instances de démocratie de proximité, résultent de l'initiative des élus qui cherchent à intéresser la population à la gestion des affaires qui les concernent, pour le développement de la collectivité. Dans cette perspective, la démocratie participative est complémentaire à la démocratie représentative.

A Saumur, l'implication des habitants au sein de la vie associative prend largement part à la participation à la vie citoyenne (estimation du nombre de bénévoles : 14% de la population).

Par ailleurs, nombreuses sont les associations à l'échelle de la ville qui mènent des actions à visée citoyenne, quel que soit leur domaine d'intervention (action sociale, loisirs, culture, santé, éducation...). Ces actions citoyennes mises en œuvre sur le territoire paraissent d'autant plus importantes eu égard à certaines spécificités de la population saumuroise (faible niveau de formation*, taux de chômage* important, déscolarisation...). Les associations constituent en effet des espaces de confiance, d'éducation citoyenne et de solidarité qui encouragent la participation à la vie citoyenne.

La mobilisation citoyenne à l'échelle locale, qui s'exerce sous différentes formes, se réfère ainsi à l'action de rassembler les citoyens, autour de projets ou de causes communes, afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie, du cadre de vie et du vivre ensemble.

→ Observations et ressentis du Groupe d'Analyse Partagée :

- Plus les habitants sont impliqués dans des pratiques citoyennes tout au long de l'année, plus ils semblent « préparés » à participer aux échéances électorales.
- La participation citoyenne mobilise la population dans les quartiers où les citoyens sont les plus informés de leurs droits, de leurs devoirs et de la vie de la cité.
- Une part de la population n'est pas ou peu représentée et reste hermétique aux sollicitations relatives à la participation citoyenne.

Synthèse

- ❖ Une participation électorale représentative des disparités sociales existantes entre les quartiers, avec des taux de participation aux élections plus élevés sur les communes associées que sur les autres quartiers de la ville.
- ❖ Une participation aux élections qui reste faible au sein des quartiers prioritaires mais une mobilisation plus forte lors des enjeux électoraux locaux.
- ❖ Divers dispositifs institutionnels qui permettent aux citoyens de participer à la vie citoyenne : réunions et visites de quartier, instances consultatives, gestion urbaine de proximité...
- ❖ Une participation associative dynamique et une estimation importante du nombre de bénévoles parmi la population.
- ❖ Des freins identifiés quant à la mobilisation de la population mais une complémentarité entre la démocratie représentative et les démarches participatives qui favorisent la participation citoyenne.

PORTRAITS TERRITORIAUX STATISTIQUES

Le profil d'une commune n'est pas forcément représentatif des territoires qui la composent. Les portraits territoriaux statistiques ont donc été construits afin de :

- ❖ dresser le portrait de chaque territoire composant la ville de Saumur de manière simple et lisible,
- ❖ mettre en évidence les écarts les plus significatifs entre les différents quartiers et situer chacun d'entre eux par rapport à la ville.

Cet outil se compose de :

- ❖ une fiche « note de lecture »,
- ❖ une fiche « ville de Saumur » et neuf fiches « quartier »,
- ❖ une fiche « comparatif ».

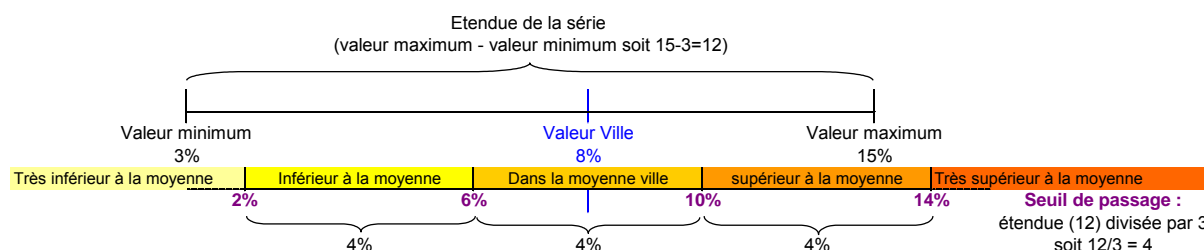
Il est rappelé que les neuf quartiers de la ville ont été définis à partir du découpage IRIS* développé par l'Insee dans le cadre de ses missions de recensement de la population. De plus, les IRIS qui constituent les communes associées de Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées (chacune divisée en deux IRIS) ont fait l'objet d'une étude globale.

Concernant les données relatives aux élections, la carte électorale compte à Saumur dix-neuf bureaux de votes qui ne correspondent pas exactement au découpage IRIS. A cet effet, pour une meilleure lisibilité et des résultats au plus proche de la réalité, les IRIS « Centre Ville-Fenet-Petit Puy » et « Delessert-Saint-Louis-Nantilly » et les IRIS « Hauts Quartiers-Clos Coutard » et « Chemin Vert-Clos Bonnet » ont été regroupés.

Toutes les données font l'objet d'une évaluation construite à partir de l'étendue des valeurs de la série (données des quartiers) par rapport à la valeur de la ville. Cette étendue est divisée par 3 afin de définir les seuils de passage d'une catégorie à l'autre.

Si les indicateurs sont tous arrondis à l'entier supérieur (unité), l'évaluation est calculée à partir de la valeur réelle. Ceci explique les éventuelles divergences d'évaluation entre deux valeurs identiques.

Exemple d'évaluation pour « population âgée de 18 à 24 ans »



Note de lecture

DEMOGRAPHIE	
Population municipale	Nombre de personnes dont la résidence habituelle se situe sur le quartier - Part de la population du quartier, sur l'ensemble de la population de la ville
Population âgée de moins de 25 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 0 à 24 ans inclus - Part des 0-24 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Population âgée de 60 ans et plus	Nombre de personnes du quartier âgées de 60 ans et plus - Part des 60 ans et plus du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
MENAGES - FAMILLES	
Ménages d'une personne	Nombre de ménages du quartier composés d'une seule personne - Part des ménages du quartier composés d'une seule personne, sur l'ensemble des ménages du quartier
Familles composées d'un couple sans enfant	Nombre de familles du quartier composées d'un couple sans enfant - Part des familles du quartier composées d'un couple sans enfant, sur l'ensemble des familles du quartier
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	Nombre de familles du quartier composées d'un couple avec enfant(s) - Part des familles du quartier composées d'un couple avec enfant(s), sur l'ensemble des familles du quartier
Familles monoparentales	Nombre de familles du quartier comprenant un parent isolé avec enfant(s) - Part des familles du quartier comprenant un parent isolé avec enfant(s), sur l'ensemble des familles avec enfant(s) du quartier
PETITE ENFANCE - ENFANCE	
Population âgée de moins de 3 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 0 à 2 ans inclus - Part des 0-2 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Population âgée de 3 à 5 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 3 à 5 ans inclus - Part des 3-5 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
JEUNESSE	
Population âgée de 6 à 10 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 6 à 10 ans inclus - Part des 6-10 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Population âgée de 11 à 17 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 11 à 17 ans inclus - Part des 11-17 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Population âgée de 18 à 24 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 18 à 24 ans inclus - Part des 18-24 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Taux de scolarisation des 15-17 ans	Part des 15-17 ans scolarisés du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier âgée de 15 ans à 17 ans inclus
Taux de scolarisation des 18-24 ans	Part des 18-24 ans scolarisés du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier âgée de 18 ans à 24 ans inclus
CITOYENNETÉ	
Taux de participation global aux élections municipales	Part des votants dans les bureaux de vote du quartier aux élections municipales de 2008, sur l'ensemble des personnes inscrites sur les listes électorales des bureaux de vote du quartier aux élections municipales de 2008
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	Part des votants dans les bureaux de vote du quartier aux élections municipales de 2008, sur l'ensemble de la population du quartier en âge de voter en 2009
SANTÉ	
Généralistes libéraux	Nombre de généralistes libéraux du quartier - Part des généralistes libéraux du quartier, sur l'ensemble des généralistes libéraux de la ville
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	Nombre de bénéficiaires de la CMUC parmi la population CNAM du quartier - Part des bénéficiaires de la CMUC parmi la population CNAM du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier en 2009
AGE	
Population âgée de 60 à 74 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 60 à 74 ans inclus - Part des 60-74 ans du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Population âgée de 75 ans et plus	Nombre de personnes du quartier âgées de 75 ans et plus - Part des 75 ans et plus du quartier, sur l'ensemble de la population du quartier
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	Nombre de personnes du quartier âgées de 80 ans et plus déclarant vivre seules - Part des 80 ans et plus du quartier déclarant vivre seuls, sur l'ensemble de la population du quartier âgée de 80 ans et plus
CADRE DE VIE	
Résidences principales	Nombre de résidences principales du quartier - Part des résidences principales du quartier, sur l'ensemble des logements du quartier
Logements vacants	Nombre de logements vacants du quartier - Part des logements vacants du quartier, sur l'ensemble des résidences principales du quartier
Ménages propriétaires d'une résidence principale	Nombre de ménages du quartier propriétaires d'une résidence principale - Part des ménages du quartier propriétaires d'une résidence principale, sur l'ensemble des ménages du quartier
Taux de logements sociaux	Nombre de logements sociaux du quartier appartenant à un organisme HLM - Part des logements sociaux du quartier appartenant à un organisme HLM, sur l'ensemble des résidences principales du quartier
Ménages sans voiture	Nombre de ménages du quartier ne disposant pas de voiture - Part des ménages du quartier ne disposant pas de voiture, sur l'ensemble des ménages du quartier
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION	
Actifs de 15 à 64 ans	Nombre de personnes du quartier âgées de 15 à 64 ans inclus avec emploi ou chômeurs - Part des personnes du quartier âgées de 15 à 64 ans inclus avec emploi ou chômeurs, sur l'ensemble de la population du quartier âgée de 15 à 64 ans
Taux d'emploi	Part des personnes du quartier âgées de 15 à 64 ans inclus ayant un emploi, sur l'ensemble de la population du quartier âgée de 15 à 64 ans
Cadres et professions intellectuelles supérieures	Nombre de personnes du quartier appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures - Part des personnes du quartier appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres et professions intellectuelles supérieures, sur l'ensemble de la population active du quartier
Ouvriers et employés	Nombre de personnes du quartier appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et employés - Part des personnes du quartier appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et employés, sur l'ensemble de la population active du quartier
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	Nombre de personnes du quartier âgées de 15 ans à 64 ans inclus qui se sont déclarées à la recherche d'un emploi lors du recensement de la population - Part des personnes du quartier âgées de 15 ans à 64 ans inclus qui se sont déclarées à la recherche d'un emploi lors du recensement de la population, sur l'ensemble de la population active du quartier
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	Nombre de personnes du quartier âgées de 15 à 64 ans inclus occupant un emploi salarié avec limite de durée - Part des personnes du quartier âgées de 15 à 64 ans inclus occupant un emploi salarié avec limite de durée, sur l'ensemble des personnes du quartier occupant un emploi salarié
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	Nombre de personnes du quartier de 15 ans ou plus non scolarisées dont le niveau de formation est inférieur ou égal à un CAP/BEP - Part des personnes du quartier de 15 ans ou plus non scolarisées dont le niveau de formation est inférieur ou égal à un CAP/BEP, sur l'ensemble de la population non scolarisée du quartier âgée de 15 ans ou plus
PRECARITÉ	
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	Revenu qui divise les ménages en deux parties égales ; 50% des ménages ont un revenu supérieur et 50% un revenu inférieur
Taux de pauvreté	Part des ménages du quartier dont le niveau de vie annuel est inférieur à un seuil fixé à 60% du revenu médian (soit 954€ mensuel par UC en 2009), sur l'ensemble des ménages du quartier
Taux de couverture CAF	Part des personnes du quartier couvertes par la CAF en 2011, sur l'ensemble de la population du quartier en 2009
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	Nombre d'allocataires CAF du quartier (hors étudiants et personnes âgées) sous le seuil de bas revenus (982€ mensuel par UC en 2011) après versement des prestations CAF - Part des allocataires CAF du quartier (hors étudiants et personnes âgées) sous le seuil de bas revenus après versement des prestations CAF, sur l'ensemble des allocataires CAF du quartier

VILLE DE SAUMUR		Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE							
Population municipale	2009	28 070	100%	-	-	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	8 281	30%	-	-	-	INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	7 896	28%	-	-	-	INSEE
MENAGES - FAMILLES							
Ménages d'une personne	2009	5 445	42%	-	-	-	INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	3 523	47%	-	-	-	INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	2 707	36%	-	-	-	INSEE
Familles monoparentales	2009	1 201	31%	-	-	-	INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE							
Population âgée de moins de 3 ans	2009	926	3%	-	-	-	INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	939	3%	-	-	-	INSEE
JEUNESSE							
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	1 613	6%	-	-	-	INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	2 461	9%	-	-	-	INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	2 342	8%	-	-	-	INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	95%	-	-	-	INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	39%	-	-	-	INSEE
CITOYENNETÉ							
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	64%	-	-	-	Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	57%	-	-	-	
SANTÉ							
Généralités libéraux	2013	36	100%	-	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	2 277	8%	-	-	-	CNAM
AGE							
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	4 402	16%	-	-	-	INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	3 495	12%	-	-	-	INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	1 015	48%	-	-	-	INSEE
CADRE DE VIE							
Résidences principales	2009	13 115	86%	-	-	-	INSEE
Logements vacants	2009	1 552	12%	-	-	-	INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	6 242	48%	-	-	-	INSEE
Taux de logements sociaux	2009	2 810	21%	-	-	-	HLM
Ménages sans voiture	2009	2 832	22%	-	-	-	INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION							
Actifs de 15 à 64 ans	2009	11 859	70%	-	-	-	INSEE
Taux d'emploi	2009	-	59%	-	-	-	INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	1 375	12%	-	-	-	INSEE
Ouvriers et employés	2009	6 902	58%	-	-	-	INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	1 875	16%	-	-	-	INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	1 834	20%	-	-	-	INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	14 149	67%	-	-	-	INSEE
PRECARITÉ							
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 370	-	-	-	-	INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	21%	-	-	-	INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	47%	-	-	-	CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	2 686	46%	-	-	-	CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

1. CENTRE VILLE - FENET - PETIT PUY

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	3 934	14%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	1 335	34%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	845	21%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	1 381	61%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	419	49%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	288	34%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	146	34%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	170	4%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	123	3%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	180	5%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	262	7%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	601	15%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	95%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	40%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ (regroupement des IRIS 1 et 2)						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	63%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	51%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	7	19%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	352	9%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	448	11%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	397	10%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	195	75%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	2 264	77%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	495	22%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	600	27%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	188	8%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	654	29%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	2 019	76%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	64%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	366	18%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	998	49%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	334	17%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	415	28%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	1 456	50%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 331	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	24%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	59%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	661	52%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

2. DELESSERT - ST LOUIS - NANTILLY

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	2 501	9%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	633	25%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	896	36%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	644	51%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	300	51%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	203	34%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	88	30%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	38	2%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	71	3%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	81	3%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	222	9%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	222	9%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	100%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	40%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ (regroupement des IRIS 1 et 2)						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	63%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	51%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	9	25%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	141	6%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	447	18%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	449	18%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	134	46%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 266	83%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	164	13%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	618	49%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	199	16%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	298	24%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	997	68%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	58%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	192	19%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	490	49%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	148	15%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	181	24%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	1066	54%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 630	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	11%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	44%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	210	42%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

3. GARE - CROIX VERTE - ILE OFFARD - MILLOCHEAU

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	2 668	10%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	743	28%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	763	29%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	703	50%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	336	48%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	204	29%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	162	44%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	101	4%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	97	4%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	160	6%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	186	7%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	200	7%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	89%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	31%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	60%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	50%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	7	19%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	260	10%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	421	16%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	342	13%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	108	54%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 419	84%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	181	13%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	431	30%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	439	31%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	363	26%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	1 141	73%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	57%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	107	9%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	743	65%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	242	21%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	151	19%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	1468	72%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 221	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	28%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	48%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	319	50%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

4. HAUTS QUARTIERS - CLOS COUTARD

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	3 639	13%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	1 066	29%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	1 038	29%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	718	42%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	409	43%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	348	37%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	195	36%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	118	3%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	146	4%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	229	6%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	286	8%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	286	8%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	95%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	45%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ (regroupement des IRIS 4 et 5)						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	57%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	47%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	6	17%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	479	13%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	616	17%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	423	12%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	132	56%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 716	91%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	146	9%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	668	39%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	669	39%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	435	25%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	1 447	66%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	53%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	122	8%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	980	68%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	288	20%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	258	23%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	1988	74%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 202	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	33%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	49%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	412	52%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

5. CHEMIN VERT - CLOS BONNET

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	2 892	10%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	1 109	38%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	716	25%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	434	37%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	230	31%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	249	34%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	256	51%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	138	5%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	146	5%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	235	8%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	348	12%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	242	8%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	86%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	32%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ (regroupement des IRIS 4 et 5)						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	57%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	47%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	3	8%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	545	19%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	344	12%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	372	13%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	110	43%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 189	83%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	219	18%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	208	17%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	782	66%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	488	41%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	1 029	65%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	47%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	18	2%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	815	79%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	285	28%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	211	29%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	1705	87%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	831	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	55%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	50%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	393	54%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

6. SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	3 945	14%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	1 022	26%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	1 184	30%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	479	29%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	576	51%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	486	43%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	77	14%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	99	3%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	110	3%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	221	6%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	365	9%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	227	6%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	97%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	40%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	69%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	70%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	3	8%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	114	3%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	682	17%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	501	13%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	85	27%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 638	89%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	134	8%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	1 178	72%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	150	9%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	147	9%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	1 688	70%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	62%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	229	14%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	911	54%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	193	11%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	176	13%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	1948	64%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 594	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	n.d.	21%	n.d.	INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	43%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	176	29%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende :

- Estimation municipale
- n.d. non disponible

7. SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Évaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	3 712	13%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	1 007	27%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	1 087	29%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	496	31%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	549	52%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	370	35%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	131	26%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	105	3%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	119	3%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	206	6%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	336	9%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	242	7%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	94%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	40%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	66%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	64%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	0	0%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	229	6%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	675	18%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	412	11%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	105	42%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 580	93%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	87	6%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	1 142	72%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	137	9%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	199	13%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	1 544	68%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	61%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	154	10%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	845	55%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	151	10%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	191	15%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	2126	75%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 449	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	<10%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	39%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	232	43%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

8. DAMPIERRE-SUR-LOIRE

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	386	1%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	100	26%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	135	35%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	29	19%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	64	54%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	49	41%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	<10	11%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	<10	2%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	10	3%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	23	6%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	46	12%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	13	3%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	100%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	46%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	82%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	77%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	0	0%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	<10	2%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	85	22%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	50	13%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	<10	32%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	152	86%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	19	13%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	133	88%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	0	0%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	9	6%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	152	76%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	69%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	27	18%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	64	42%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	15	10%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	32	30%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	166	57%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 712	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	n.d.	21%	n.d.	INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	n.d.	47%	n.d.	CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	n.d.	n.d.	46%	n.d.	CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende :

- Estimation municipale
- n.d. non disponible

9. BAGNEUX

	Année	Valeur absolue	Taux	Référence ville	Evaluation	Source
DEMOGRAPHIE						
Population municipale	2009	4 393	16%	28 070	-	INSEE
Population âgée de moins de 25 ans	2009	1 266	29%	30%		INSEE
Population âgée de 60 ans et plus	2009	1 233	28%	28%		INSEE
MENAGES - FAMILLES						
Ménages d'une personne	2009	561	30%	42%		INSEE
Familles composées d'un couple sans enfant	2009	640	50%	47%		INSEE
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	2009	510	40%	36%		INSEE
Familles monoparentales	2009	138	21%	31%		INSEE
PETITE ENFANCE - ENFANCE						
Population âgée de moins de 3 ans	2009	149	3%	3%		INSEE
Population âgée de 3 à 5 ans	2009	116	3%	3%		INSEE
JEUNESSE						
Population âgée de 6 à 10 ans	2009	280	6%	6%		INSEE
Population âgée de 11 à 17 ans	2009	410	9%	9%		INSEE
Population âgée de 18 à 24 ans	2009	310	7%	8%		INSEE
Taux de scolarisation des 15-17 ans	2009	-	100%	95%		INSEE
Taux de scolarisation des 18-24 ans	2009	-	37%	39%		INSEE
CITOYENNETÉ						
Taux de participation global aux élections municipales	2008	-	67%	64%		Ville de Saumur
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	2008	-	64%	57%		
SANTÉ						
Généralités libéraux	2013	1	3%	-	-	CNAM
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	2011	151	3%	8%		CNAM
AGE						
Population âgée de 60 à 74 ans	2009	684	16%	16%		INSEE
Population âgée de 75 ans et plus	2009	549	12%	12%		INSEE
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	2009	141	47%	48%		INSEE
CADRE DE VIE						
Résidences principales	2009	1 891	93%	86%		INSEE
Logements vacants	2009	107	6%	12%		INSEE
Ménages propriétaires d'une résidence principale	2009	1 263	67%	48%		INSEE
Taux de logements sociaux	2009	246	13%	21%		HLM
Ménages sans voiture	2009	239	13%	22%		INSEE
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION						
Actifs de 15 à 64 ans	2009	1 842	71%	70%		INSEE
Taux d'emploi	2009	-	62%	59%		INSEE
Cadres et professions intellectuelles supérieures	2009	160	9%	12%		INSEE
Ouvriers et employés	2009	1 055	57%	58%		INSEE
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	2009	219	12%	16%		INSEE
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	2009	219	15%	20%		INSEE
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	2009	2224	68%	67%		INSEE
PRECARITÉ						
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	2009	1 533	-	1 370		INSEE
Taux de pauvreté	2009	-	<10%	21%		INSEE
Taux de couverture CAF	2011	-	45%	47%		CAF
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	2011	266	38%	46%		CAF

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne

Légende : Estimation municipale
n.d. non disponible

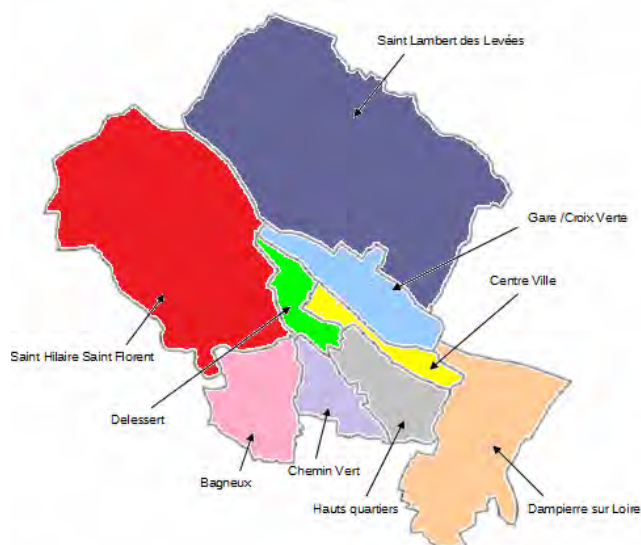
Comparatif

Evaluation des taux	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Saumur
DEMOGRAPHIE										
Population municipale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Population âgée de moins de 25 ans	33,9	25,3	27,9	29,3	38,4	25,9	27,1	25,9	28,8	29,5
Population âgée de 60 ans et plus	21,5	35,8	28,6	28,5	24,8	30,0	29,3	35,0	28,1	28,1
MENAGES - FAMILLES										
Ménages d'une personne	60,9	50,8	49,5	41,9	36,5	29,3	31,4	19,1	29,7	41,5
Familles composées d'un couple sans enfant	49,1	50,8	47,9	43,0	31,3	50,6	52,3	53,8	49,7	47,4
Familles composées d'un couple avec enfant(s)	33,8	34,3	29,1	36,6	33,9	42,7	35,2	41,2	39,6	36,4
Familles monoparentales	33,6	30,2	44,3	35,9	50,7	13,7	26,1	10,9	21,3	30,7
PETITE ENFANCE - ENFANCE										
Population âgée de moins de 3 ans	4,3	1,5	3,8	3,2	4,8	2,5	2,8	2,1	3,4	3,3
Population âgée de 3 à 5 ans	3,1	2,8	3,6	4,0	5,1	2,8	3,2	2,6	2,6	3,3
JEUNESSE										
Population âgée de 6 à 10 ans	4,6	3,2	6,0	6,3	8,1	5,6	5,5	6,0	6,4	5,7
Population âgée de 11 à 17 ans	6,7	8,9	7,0	7,9	12,0	9,3	9,1	11,9	9,3	8,8
Population âgée de 18 à 24 ans	15,3	8,9	7,5	7,9	8,4	5,8	6,5	3,4	7,1	8,3
Taux de scolarisation des 15-17 ans	94,9	100,0	88,7	95,4	85,8	96,6	94,2	100,0	100,0	94,9
Taux de scolarisation des 18-24 ans	40,3	40,1	30,5	45,1	32,2	40,1	39,7	46,2	37,4	38,8
CITOYENNETÉ										
Taux de participation global aux élections municipales	62,8	62,8	59,8	56,9	56,9	69,1	65,7	81,9	67,2	63,5
Taux de participation de la population en âge de voter aux élections municipales	51,4	51,4	49,9	47,3	47,3	69,8	63,7	76,5	64,3	56,9
SANTÉ										
Généralistes libéraux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bénéficiaires de la CMUC (CNAM)	8,9	5,6	9,7	13,2	18,8	2,9	6,2	1,6	3,4	8,1
AGE										
Population âgée de 60 à 74 ans	11,4	17,9	15,8	16,9	11,9	17,3	18,2	22,0	15,6	15,7
Population âgée de 75 ans et plus	10,1	18,0	12,8	11,6	12,9	12,7	11,1	13,0	12,5	12,5
Population âgée de 80 ans et plus déclarant vivre seule	75,0	46,4	53,7	55,7	43,1	27,0	42,0	31,6	47,2	47,8
CADRE DE VIE										
Résidences principales	76,8	83,0	84,3	91,3	83,1	88,9	92,8	86,4	93,1	86,2
Logements vacants	21,9	13,0	12,8	8,5	18,4	8,2	5,5	12,5	5,7	11,8
Ménages propriétaires d'une résidence principale	26,5	48,8	30,4	38,9	17,5	71,9	72,3	87,5	66,8	47,6
Taux de logements sociaux	8,3	15,7	30,9	39,0	65,8	9,2	8,7	0,0	13,0	21,4
Ménages sans voiture	28,9	23,5	25,6	25,3	41,0	9,0	12,6	5,9	12,6	21,6
ACTIVITE ECONOMIQUE - EMPLOI - INSERTION										
Actifs de 15 à 64 ans	76,2	68,2	72,7	66,3	64,8	69,9	67,9	75,6	70,7	70,0
Taux d'emploi	63,6	58,1	57,2	53,1	46,8	61,9	61,2	68,6	62,3	58,9
Cadres et professions intellectuelles supérieures	18,1	19,3	9,4	8,4	1,7	13,6	10,0	17,8	8,7	11,6
Ouvriers et employés	49,4	49,1	65,1	67,7	79,2	54,0	54,7	42,1	57,3	58,2
Chômage des 15 à 64 ans au sens du recensement	16,5	14,8	21,2	19,9	27,7	11,4	9,8	9,6	11,9	15,8
Actifs salariés de 15 ans et plus avec emploi salarié précaire	27,7	23,7	18,6	23,5	29,3	13,0	15,4	29,9	15,1	20,3
Population non scolarisée avec un niveau de formation inférieur ou égal au niveau V	50,3	53,9	71,5	73,5	87,4	64,3	74,8	56,8	68,1	67,4
PRECARITÉ										
Revenu médian mensuel par unité de consommation (en €)	1 331	1 630	1 221	1 202	831	1 594	1 449	1 712	1 533	1 370
Taux de pauvreté	24,0	11,1	27,8	32,9	54,6	n.d.	<10	n.d.	<10	20,8
Taux de couverture CAF	58,8	43,5	47,6	49,5	50,4	42,7	39,1	n.d.	44,9	46,9
Allocataires CAF vivant sous le seuil de bas revenus après prestations	52,4	41,8	50,2	52,0	53,9	28,8	43,0	n.d.	38,3	46,3

* Evaluation des valeurs absolues

Code couleur :

- Très inférieur à la moyenne
- Inférieur à la moyenne
- Dans la moyenne
- Supérieur à la moyenne
- Très supérieur à la moyenne



Lexique

A

Accueil collectif

Il peut être régulier ou occasionnel et est conçu pour recevoir collectivement au sein d'un établissement des enfants âgés de moins de trois ans.

Accueil individuel

Accueil d'enfants de moins de 3 ans au domicile d'un assistant maternel agréé.

Acquisition à une Complémentaire Santé (ACS)

Cette aide vise à atténuer l'effet de seuil de la [CMUC](#) et s'adresse aux personnes dont les revenus ne dépassent pas au 1^{er} janvier 2012, 35% du plafond d'attribution de la CMUC (voir aussi [CMU](#)).

Actif

Voir [Population active](#).

Actif inoccupé

Voir [Population active](#) et [Chômeur](#).

Actif occupé

Personne âgée de 15 à 64 ans ayant un emploi (voir aussi [Population active](#)).

Affection Longue Durée (ALD)

Elle permet aux patients de bénéficier d'une prise en charge à 100% des frais de soins liés à leur maladie par la Sécurité sociale, en cas de maladies qui nécessitent des soins prolongés et coûteux.

Aides au logement

Prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales aux [ménages](#) disposant de ressources modestes qui paient un loyer ou remboursent un prêt pour leur [résidence principale](#). Au nombre de trois : Allocation Personnalisée au Logement (APL), l'Allocation de Logement Familiale (ALF) et l'Allocation de Logement Social (ALS) ; elles ne sont pas cumulables.

Allocataire CAF

Personne physique à qui est reconnu le droit aux prestations versées par la Caisse d'Allocations Familiales. A la différence des allocataires CAF, les personnes couvertes par la CAF sont les allocataires et leurs ayants droits (conjoint, enfants et autres personnes à charge).

Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Versée par la CAF, cette allocation permet de garantir un minimum de ressources aux personnes dont l'incapacité permanente est d'au moins 80% ou compris entre 50% et 79%, si l'accès à l'emploi du fait de leur handicap est diminué de façon substantielle et durable (voir aussi [Minima sociaux](#)).

Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

Allocation permettant la prise en charge des besoins spécifiques de toute personne âgée en manque ou en perte d'autonomie du fait de son état physique ou mental. Elle s'adresse aux personnes âgées de 60 ans ou plus, qu'elles résident à domicile ou en établissement. Le montant de l'APA est alloué via le degré de dépendance, défini grâce à la grille [AGGIR](#).

Allocation de Solidarité aux Personnes Agées

Minima social destiné aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou ayant atteint l'âge légal de départ en retraite en cas d'inaptitude au travail ou de situations assimilées). Il se substitue au Minimum vieillesse en janvier 2006 (voir aussi [Minima Sociaux](#)).

Apprentissage

Formation professionnelle destinée aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, l'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel un contrat a été signé.

Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources (AGGIR)

Grille permettant d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou de dépendance physique ou psychique d'une personne âgée dans l'accomplissement de ses actes quotidiens. Elle est composée de 6 niveaux (du 1 pour les plus dépendants au 6 pour les plus autonomes) et sert de support pour déterminer le montant de [l'Allocation Personnalisée d'Autonomie](#) (APA), versée uniquement aux personnes dont le [GIR](#) est compris entre 1 et 4 (voir aussi [GMP](#)).

C

Catégories Socioprofessionnelles (CSP)

Nomenclature qui classe la population selon la profession exercée, la position hiérarchique tenue et le statut professionnel. Il existe plusieurs catégories :

- les agriculteurs exploitants,
- les artisans, commerçants et chefs d'[entreprise](#) de 10 salariés ou plus,
- les cadres et professions intellectuelles supérieures (cadres de la fonction publique, professeurs, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadres d'entreprise...),
- les professions intermédiaires (professeurs des écoles, professionnels de la santé et du travail social...),
- les employés (employés de la fonction publique, employés administratifs des entreprises...),
- les ouvriers (ouvriers de l'industrie et de l'artisanat, ouvriers agricoles...),
- les autres sans CSP identifiée ([chômeur](#) n'ayant jamais travaillé).

Chômage

Voir [Taux de chômage](#).

Chômeur (au sens du recensement)

Ensemble des personnes de 15 ans et plus, qui se sont déclarées sans emploi et en recherche d'emploi (inscrits ou non à Pôle Emploi). Sont exclues les personnes qui ont déclaré explicitement ne pas rechercher de travail.

Consommation de soins

Nombre d'actes consommés par les habitants auprès des professionnels de santé libéraux. Elle est dite « moyenne » lorsqu'elle rapporte le nombre total d'actes consommés par les habitants d'un territoire, au nombre de patients du même territoire ayant consommé au moins un acte dans l'année.

Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, le CUCS engage chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant une concentration de difficultés socioéconomiques (voir aussi [ZUS](#) et [Quartiers prioritaires](#)).

Couverture Maladie Universelle (CMU)

Elle permet à toute personne résidant en France de manière stable et régulière, qui n'a pas droit à l'Assurance Maladie au titre de l'activité professionnelle, de bénéficier de l'ensemble des prestations en nature dans les mêmes conditions que tous les assurés sociaux (prise en charge des soins et des médicaments, dans la limite des règles définies par l'Assurance Maladie) (voir aussi [CMUC](#) et [ACS](#)).

Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC)

Liée aux ressources des [ménages](#), elle offre une protection complémentaire santé gratuite aux demandeurs dont les ressources des 12 derniers mois sont inférieures à un plafond, fixé annuellement par décret et dont le montant varie en fonction de la composition du foyer, soit 661,17€ mensuel par personne au 1^{er} juillet 2012 (voir aussi [CMU](#) et [ACS](#)).

D

Décès domiciliés

Décès survenus sur le lieu de résidence du défunt.

Déciles

Rapportés à [l'unité de consommation](#), ce sont les valeurs qui partagent les revenus des [ménages](#) en dix parties égales. Ainsi, le premier décile (D1) fait référence aux 10% des revenus les plus bas et le neuvième décile (D9) aux 10% des revenus les plus hauts. Le cinquième décile (D5) correspondant au [revenu médian](#) (voir aussi [Rapports inter-déciles](#)).

Demandeur d'Emploi en Fin de Mois (DEFM)

Personne inscrite à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois. On distingue différentes catégories de demandeurs d'emploi :

- Catégorie A DEFM sans emploi et immédiatement disponibles
- Catégorie B DEFM qui ont exercé une activité réduite courte au cours du mois (moins de 78h)
- Catégorie C DEFM qui ont exercé une activité réduite longue au cours du mois (78h ou plus)
- Catégorie D DEFM sans emploi et non immédiatement disponibles
- Catégorie E DEFM pourvus d'un emploi mais à la recherche d'un autre emploi.

Seuls les DEFM de catégories A, B et C sont tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (voir aussi [DELD](#)).

Demandeur d'Emploi de Longue durée (DELD)

Demandeur d'emploi depuis plus d'un an (voir aussi [DEFM](#)).

Densité de professionnels

Nombre de professionnels de santé pour 10 000 habitants.

E

Economie présentielle

Economie liée aux activités de production de biens et de services mises en œuvre localement pour satisfaire les besoins des personnes présentes sur le territoire, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Emploi au lieu de travail

Il fait référence à l'ensemble des emplois occupés sur le territoire au moment du recensement.

Emploi précaire

Ce sont les Contrats à Durée Déterminée (CDD), l'intérim, les emplois aidés, [l'apprentissage](#), les stages rémunérés.

Emploi stable

Ce sont les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) et la Fonction publique.

Enseignement supérieur

Il regroupe l'enseignement dispensé dans les universités, les Instituts Universitaires de Technologie (IUT), les Instituts Universitaires de Formation des Maîtres (IUFM), les Sections de Techniciens Supérieurs (STS), les Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), les écoles d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles paramédicales et sociales...

Entreprise

L'entreprise est la plus petite unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes (voir aussi [Etablissement](#)).

Etablissement

Unité de production géographiquement individualisée, juridiquement dépendante de l'[entreprise](#) qui produit des biens ou des services (usines, boulangeries, magasins de vêtements, un des hôtels d'une chaîne hôtelière...). Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

Etablissement d'accueil du jeune enfant

Etablissement qui accueille collectivement des enfants de moins de 6 ans. Il regroupe les crèches, les haltes-garderies, les [multi-accueils](#) et les jardins d'enfants (voir aussi [Accueil collectif](#)).

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA)

Structure non médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie (voir aussi [EHPAD](#)).

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD)

Structure médicalisée ayant vocation à accueillir des personnes âgées dépendantes (voir aussi [EHPA](#)).

F

Famille

[Ménage](#) comprenant un couple avec ou sans enfant ou une [famille monoparentale](#).

Famille monoparentale (au sens de l'Insee)

Parent isolé avec enfant(s), quel que soit son âge, s'il est lui-même célibataire et qu'il n'a pas d'enfant.

Famille monoparentale (au sens de la CAF)

Isolé avec enfant(s) à charge au sens des prestations familiales (la notion d'enfant(s) à charge est différente d'une prestation à l'autre).

Fond de Solidarité pour le Logement (FSL)

Dispositif financier qui permet, par différentes aides, de soutenir (sous certaines conditions) les [ménages](#) qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement (en finançant l'ensemble ou une partie des premières dépenses liées à l'entrée dans un logement) ou pour s'y maintenir (prise en charge des impayés).

Foyer fiscal

Ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul [ménage](#) (un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux).

G

GIR Moyen Pondéré (GMP)

Il permet de mesurer le niveau moyen de dépendance des résidents d'un établissement et correspond au temps passé aux soins de base par individu et par jour, en minutes. Plus le GMP d'un établissement est élevé, plus la dépendance des résidents est forte (voir aussi [AGGIR](#)).

Groupes Iso-Ressources (GIR)

Voir [AGGIR](#)

I

Indicateur de concentration d'emploi

Nombre d'emplois recensés sur un territoire, pour 100 [actifs](#) ayant un emploi et résidant sur ce même territoire. Lorsque cet indicateur est supérieur à 100 cela signifie que le territoire accueille quotidiennement un nombre important d'actifs qui n'y vivent pas.

Indice d'évolution des générations

Rapport entre la population âgée de 60 à 74 ans d'un territoire et la population âgée de 75 ans et plus de ce même territoire. Plus cet indice est élevé, plus le vieillissement attendu sur le territoire est important.

Indice de jeunesse

Rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle de 60 ans et plus. Plus l'indice est élevé et plus la population est jeune.

Inactif

Personne qui n'est ni en emploi ni au [chômage](#) : jeunes de moins de 15 ans, élèves-étudiants-stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus, retraités, hommes et femmes au foyer, « autres inactifs » (personnes qui ne sont pas dans une démarche de recherche d'emploi ou en incapacité de travailler).

Ilots Regroupés pour l'Information Statistique (IRIS)

Découpage du territoire développé par l'Insee qui sert de base en matière de diffusion de données infra-communales.

L

Logement inconfortable

Logement de qualité « médiocre » cumulant plusieurs défauts majeurs (logement exigu, absence de salle de bain, humidité, mauvaise isolation, électricité déficiente, fissures dans le plancher, problèmes d'évacuation des WC, nuisances sonores...). Au sens de l'Insee, un logement est jugé de qualité médiocre s'il cumule au moins trois de ces défauts majeurs.

Logement indigne

Forme la plus dégradée d'habitat qui comprend d'une part les logements dont l'état constitue un risque à la santé, à la sécurité et à la dignité des occupants et d'autre part, les locaux inappropriés à l'habitation (caves, sous-sols, combles, garages, pièces dépourvues d'ouverture sur l'extérieur...).

Logement social

Logement destiné, à la suite d'une initiative publique ou privée, à des personnes dont les revenus sont modestes et qui auraient des difficultés à se loger sur le marché privé.

Logement vacant

Logement inoccupé (proposé à la vente ou la location, déjà attribué et en attente d'occupation...).

Loyer médian

Valeur qui partage les logements en deux parties égales. Ainsi, 50% des logements ont un loyer inférieur à cette valeur et 50% des logements un loyer supérieur.

M

Maison Départementale de l'Autonomie

Née de la fusion entre la [Maison Départementale des Personnes Handicapées](#) (MDPH) et le pôle « Action gérontologique » du Conseil Général de Maine et Loire, c'est un « lieu unique », qui accueille toutes les personnes ayant besoin d'une aide à l'autonomie, afin de les informer sur leurs droits et de les accompagner dans leurs démarches.

Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Lieu d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées et de leur entourage (information, évaluation des besoins, suivi des prestations et aide aux démarches administratives), la MDPH a fait place à la [Maison Départementale de l'Autonomie](#) en 2013.

Ménage

Ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne, d'une ou plusieurs [familles](#), ou de plusieurs personnes sans lien de parenté intitulé « autres ménages sans famille » (colocations).

Minima sociaux

Prestations sociales destinées aux personnes ayant de très faibles ressources, elles visent à leur permettre d'atteindre un revenu minimum. Deux d'entre elles sont versées par la CAF : le [Revenu de Solidarité active](#) (RSA socle et RSA mixte uniquement) et l'[Allocation Adulte Handicapé](#) (AAH).

Minimum Vieillesse

Voir [Allocation de Solidarité aux Personnes Agées](#).

Multi-accueil

Les multi-accueils associent dans une même structure l'[accueil collectif](#) régulier (type crèche) et l'accueil collectif occasionnel (type halte-garderie). Ils visent à favoriser le passage d'un type d'accueil à l'autre afin de permettre une meilleure occupation des places et une souplesse d'adaptation aux besoins des parents.

N

Naissances domiciliées

Naissances survenues sur le lieu de domicile de la mère.

Niveaux de formation

Niveau VI	Personne sans diplôme ou disposant uniquement du brevet des collèges. Cette catégorie regroupe également les personnes disposant d'un niveau V bis (personne disposant du niveau CAP ou BEP sans avoir obtenu le diplôme).
Niveau V	Personne disposant d'un CAP ou d'un BEP ou sortie du 2 nd cycle général et technologique en classe de seconde ou de première.
Niveau IV	Personne sortie de terminale avec ou sans le baccalauréat ou sortie des études supérieures sans diplôme (abandon).

Niveau III	Personne disposant d'un diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, DEUG, écoles des formations sanitaires ou sociales...).
Niveau II	Personne disposant d'une licence, d'une maîtrise ou d'un master 1.
Niveau I	Personne diplômée d'un 3 ^{ème} cycle universitaire (master 2, DEA, DESS, doctorat, diplôme de grande école).

P

Population active

Elle regroupe la population âgée de 15 à 64 ans ayant un emploi ([actifs occupés](#)) et les [chômeurs](#).

Population municipale

Elle comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune (dans un logement ou une communauté), les détenus des établissements pénitentiaires situés sur la commune, les sans-abri et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensés sur la commune.

Population non scolarisée

Elle comprend l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus non inscrites dans un établissement d'enseignement.

Précarité énergétique

Est en précarité énergétique une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison notamment de l'inadaptation de ses ressources et de ses conditions d'habitat (voir aussi [Taux d'effort énergétique](#)).

Programme de Rénovation Urbaine (PRU)

Il a pour objectif de restructurer, dans un objectif de mixité sociale et de développement durable, les quartiers classés en [Zone Urbaine Sensible](#) et, à titre exceptionnel, (...) ceux présentant des caractéristiques économiques et sociales analogues ([quartiers prioritaires](#) non ZUS). Programmé en concertation avec les partenaires publics et privés, notamment les bailleurs sociaux, il organise la transformation des quartiers : réhabilitations et constructions de logements, implantations d'équipements publics... afin de répondre aux problématiques d'exclusion et d'enclavement territorial. Sont concernés à Saumur, le Chemin Vert, la Croix Verte et les Hauts Quartiers.

Q

Quartiers prioritaires

Zones urbaines qui bénéficient d'une intervention publique spécifique (dans les domaines de l'éducation, l'accès à l'emploi, l'insertion, la santé, la culture, la prévention...), afin de pallier aux difficultés notamment économiques et sociales de la population. Saumur comptabilise quatre quartiers prioritaires (Chemin Vert, Croix Verte, Hauts Quartiers et Millocheau), répartis sur trois [IRIS](#) (voir aussi [ZUS](#)).

R

Rapports inter-déciles

Ils sont utilisés pour mesurer les inégalités de revenus. Le rapport entre le neuvième et le premier [décile](#) (D9-D1) met en évidence l'écart entre les 10% des revenus les plus hauts et les 10% des revenus les plus bas (voir aussi [revenu médian](#)).

Résidence principale

Logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ou plusieurs [ménages](#).

Résidence secondaire ou occasionnelle

Logement utilisé pour les week-ends, les loisirs, les vacances et logement meublé loué ou à louer pour des séjours touristiques.

Revenu disponible

Egalement appelé « niveau de vie », il correspond au [revenu fiscal](#) des [ménages](#) moins les impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) auquel s'ajoutent les [revenus fiscaux](#) non déclarés ([minima sociaux](#), prestations familiales, [aides au logement](#)). Fourni par l'Insee à l'échelle nationale et départementale par [unité de consommation](#), les revenus disponibles à l'échelle communale et infra-communale relèvent d'une estimation municipale et sont déterminés en appliquant aux revenus fiscaux perçus localement, l'équivalent du rapport entre revenus fiscaux et revenus disponibles à l'échelle du département.

Revenu fiscal

Il correspond aux ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration de revenus, avant tout abattement et est différent du [revenu disponible](#).

Revenu médian

Valeur qui partage les [revenus fiscaux](#) déclarés en deux parties égales. Ainsi, 50% des revenus se situent en-dessous du revenu médian et 50% des revenus se situent au-dessus (voir aussi [déciles](#)).

Revenu de Solidarité active (RSA)

Entré en vigueur en juin 2009, cette allocation se substitue au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et à l'Allocation Parent Isolé (API). Elle est calculée sur la base d'un revenu garanti défini suivant la composition familiale du foyer et des revenus de ses membres. On distingue, trois types de RSA :

RSA socle Destiné aux foyers qui ne disposent pas de revenu d'activité et dont les ressources sont inférieures au revenu garanti, il leur permet d'atteindre ce revenu garanti.

RSA d'activité Destiné aux foyers disposant d'un faible revenu d'activité. C'est un complément de ressource égal à 62% des revenus d'activité perçus, versé jusqu'à un certain niveau de ressources.

RSA mixte Destiné aux foyers disposant d'un revenu d'activité inférieur au revenu garanti, il combine les deux composantes du RSA : le RSA socle et le RSA d'activité.

A noter, le revenu garanti peut être majoré pendant 12 mois pour les parents isolés (célibataire, divorcé(e), séparé(e) ou veuf(ve)) avec un certain nombre d'enfants à charge ou enceinte ou jusqu'au trois ans de l'enfant si l'évènement survient avant le 3^{ème} anniversaire du plus jeune enfant à charge (voir aussi [Minima sociaux](#)).

S

Seuil de bas revenus (au sens de la CAF)

Fixé par la CAF à 60% du [revenu médian](#) mensuel par [unité de consommation](#) en France métropolitaine (soit 982€ en 2011). Ce seuil ne prend pas en compte les impôts directs versés et utilise une échelle d'équivalence différente que celle utilisée par l'Insee pour le calcul des unités de consommation (+ 0,2 unité de consommation pour les [familles monoparentales](#)) (voir aussi [Taux de bas revenus](#)).

Seuil de pauvreté (au sens de l'Insee)

Fixé à 60% du [revenu médian](#) mensuel par [unité de consommation](#) en France métropolitaine (soit 954€ en 2009). Il s'agit là des [revenus disponibles](#) [[revenu fiscal](#) moins impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation) plus [revenus fiscaux](#) non déclarés ([minima sociaux](#), prestations familiales, [aide au logement](#))] (voir aussi [Taux de pauvreté](#)).

Solde naturel

Différence entre le nombre de [naissances domiciliées](#) et le nombre de [décès domiciliés](#) enregistrés au cours d'une période.

Solde migratoire

Différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours d'une période (indépendamment de la natalité).

Surendettement

Situation dans laquelle se trouvent des personnes physiques de bonne foi dans l'impossibilité manifeste de faire face à l'ensemble de leurs dettes non professionnelles.

T

Taux d'activité

Rapport entre le nombre d'[actifs](#) ([actifs occupés](#) et [chômeurs](#)) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'attribution

Rapport entre le nombre d'attributions réalisées et le nombre de demandes enregistrées.

Taux d'effort (au sens de la CAF)

Poids des dépenses relatives au logement sur les revenus des [ménages](#) après prestations (soit après versement des [aides au logement](#)).

Taux d'effort énergétique (moyen)

Poids des ressources consacrées aux dépenses d'énergie sur l'ensemble des ressources. Au-delà d'un seuil fixé usuellement à 10%, le [ménage](#) est considéré comme se trouvant en situation de [précarité énergétique](#).

Taux d'emploi

Rapport entre le nombre d'actifs ayant un emploi (appelée également [actifs occupés](#)) et l'ensemble de la population correspondante.

Taux d'équipement en lits médicalisés

Il correspond au nombre de lits en [Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes](#) (EHPAD) et en unités de soins de longue durée, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (voir aussi [Taux d'équipement en places d'hébergement](#)).

Taux d'équipement en places d'hébergement

Il correspond au nombre de logements en logements-foyers et au nombre de lits en maisons de retraite, hébergements temporaires et unités de soins de longue durée, pour 1 000 personnes âgées de 75 ans et plus (voir aussi [Taux d'équipement en lits médicalisés](#)).

Taux d'occupation

Rapport entre le nombre de places occupées et le nombre de places proposées.

Taux de bas revenus (au sens de la CAF)

Part des [allocataires CAF](#) (hors étudiants et personnes âgées) qui disposent de ressources inférieures au [seuil de bas revenus](#) (982€ en 2011).

Taux de chômage

Part des [chômeurs](#) parmi la [population active](#).

Taux de consommation intra-zone

Rapport entre les actes consommés par les habitants de la commune auprès des professionnels de la commune et la totalité des actes consommés par les habitants de cette commune (voir aussi [Taux de réponse](#)).

Taux de couverture (dans le sens de l'accueil du jeune enfant)

Il correspond au nombre de places proposées en [accueil collectif](#) et [accueil individuel](#) (hors écoles maternelles et salariés à domicile) pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Taux de couverture CAF

Rapport entre le nombre de personnes couvertes par la CAF sur un territoire et l'ensemble de la population (voir aussi [Allocataires CAF](#)).

Taux de criminalité

Il correspond au nombre d'infractions recensées (hors unité de gendarmerie) pour 1 000 habitants.

Taux de participation (au sens des élections)

Rapport entre le nombre de votants et le nombre de personnes inscrites sur les listes électorales. Il est dit « global » lorsqu'il fait référence aux deux tours des élections.

Taux de participation de la population en âge de voter

Rapport entre le nombre de votants et la population en âge de voter (voir aussi [Taux de participation](#)).

Taux de pauvreté (au sens de l'Insee)

Part des [ménages](#) qui disposent de ressources inférieures au [seuil de pauvreté](#) (954€ en 2009).

Taux de réponse (des professionnels de santé)

Rapport entre le nombre d'actes effectués par les professionnels installés sur un secteur, et le nombre d'actes consommés par les bénéficiaires du même secteur. Lorsque ce taux est supérieur à 100%, cela signifie que le secteur est attractif (voir aussi [Taux de consommation intra-zone](#)).

Taux de réussite (aux examens)

Rapport entre le nombre d'admis à l'examen et le nombre de candidats présents à l'examen.

Taux de rotation

Rapport entre le nombre total de logements et le nombre de sorties dans les logements, il mesure le renouvellement des locataires. Plus le taux de rotation est bas, plus il traduit un faible renouvellement de ces locataires.

Taux de scolarisation

Rapport entre la population scolarisée et l'ensemble de la population correspondante.

Taux de vulnérabilité énergétique (moyen)

Part des [ménages](#) qui disposent d'un revenu inférieur à un revenu plafond défini à partir de la facture énergétique moyenne de chaque [IRIS](#). Il permet d'évaluer l'exposition des ménages au risque de la [précarité énergétique](#).

U

Unité de Consommation (UC)

Système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du [ménage](#) et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition [différente](#). Le nombre de personnes est ainsi ramené à un nombre d'unités de consommation (1 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans).

V

Vacance structurelle

[Logements vacants](#) depuis plus de 3 mois parmi les logements effectivement disponibles à la location. La vacance structurelle (logements présentant des difficultés de relocation) se distingue de la vacance technique qui correspond au délai entre le départ de l'ancien locataire et l'arrivée du nouveau (moins de 3 mois). Le taux de vacance structurelle est le rapport entre ces logements vacants et l'ensemble des logements.

Z

Zone d'emploi (voir Annexe 1)

Espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des [actifs](#) résident et travaillent, et dans lequel les [établissements](#) peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts. Fondé sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006, il définit depuis juillet 2011, les territoires pertinents pour les diagnostics locaux.

Zone Urbaine Sensible (ZUS)

Les Zones Urbaines Sensibles sont des [quartiers prioritaires](#) qui font l'objet d'une attention encore plus renforcée liée aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Saumur compte deux ZUS : le Chemin Vert et les Hauts Quartiers.

Sigles et abréviations

A

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ABS	Analyse des Besoins Sociaux
ACS	Acquisition à une Complémentaire Santé
AGGIR	Autonomie Gérontologie Groupes Iso-Ressources
ALD	Affection Longue Durée
APA	Allocation Personnalisée d'Autonomie

C

CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAP	Chèques Accompagnement Personnalisé
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CFA	Centre de Formation des Apprentis
CIVIS	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CMU	Couverture Maladie Universelle
CMUC	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CNAM	Caisse Nationale d'Assurance Maladie
CSCJP	Centre Social et Culturel Jacques Percereau
CSP	Catégories Socioprofessionnelles
CUCS	Contrat Urbain de Cohésion Sociale

D

DEFM	Demandeur d'Emploi Fin de Mois
DELD	Demandeur d'Emploi de Longue Durée

E

EHPA	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

F

FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
------------	--------------------------------------

G

GAP Groupes d'Analyse Partagée

GIR Groupes Iso-Ressources

GMP GIR Moyen Pondéré

H

HLM Habitation à Loyer Modéré

I

INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

IRIS Ilots Regroupés pour l'Information Statistique

ISS Inégalités Sociales de Santé

M

MDPH Maison Départementale des Personnes Handicapées

MJC Maison des Jeunes et de la Culture

N

NC Non Communicable

ND Non Disponible

P

PRE Programme de Réussite Educative

PRU Programme de Rénovation Urbaine

R

RSA Revenu de Solidarité Active

S

SCOPE Sport Culture Ouverture et Orientation Pédagogique

SRU Solidarité et Renouveau Urbain

T

TSS Tarif Spécial de Solidarité

U

UC Unité de Consommation

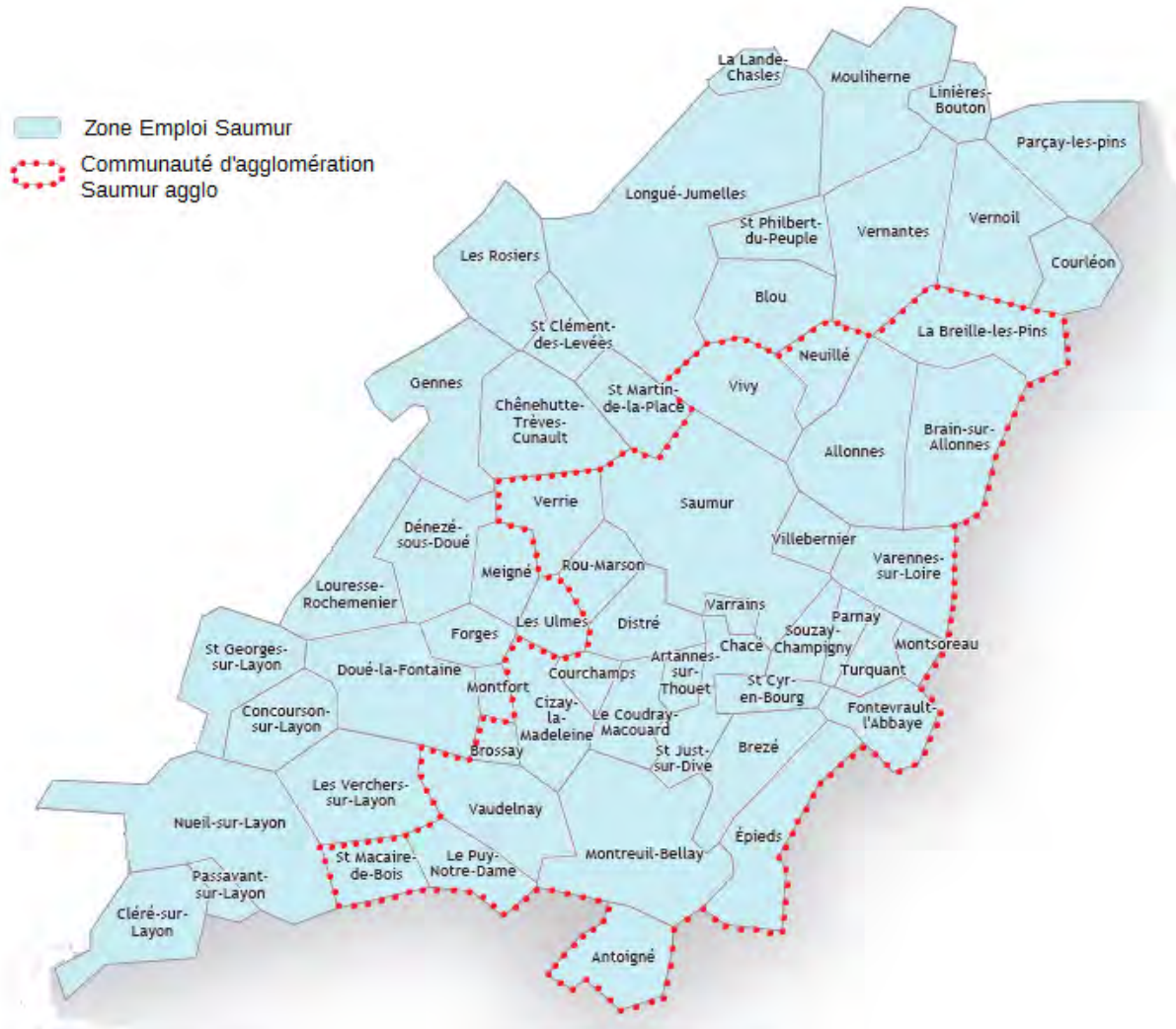
URCAM Unions Régionales des Caisses d'Assurance Maladie

Z

ZUS Zone Urbaine Sensible

Annexe 1

Découpage territorial de la Zone Emploi Saumur et de la Communauté d'agglomération Saumur Agglo



Annexe 2

Participants au Comité de pilotage

- ❖ Elus de la Ville de Saumur
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)
- ❖ Ville de Saumur - Direction des Solidarités et du CCAS
- ❖ Ville de Saumur - Direction de la Vie de la Cité
- ❖ Communauté d'agglomération Saumur Agglo - Direction des Politiques Sociales
- ❖ Communauté d'agglomération Saumur Agglo - Médiation culturelle et développement des publics
- ❖ Coordination autonomie du Pays Saumurois
- ❖ Maison de l'emploi Saumur Loire Vallée d'Anjou
- ❖ Maison Départementale des Solidarités de Saumur (MDS)
- ❖ Relais CAF Saumurois Layon
- ❖ Saumur Habitat (SH)

Composition des Groupes d'Analyse Partagée (GAP)

GAP 1 : Démographie - Famille - Enfance - Jeunesse

Enjeu 1 : Les fragilités socioéconomiques des familles monoparentales

- ❖ Association Familles de France
- ❖ Association Le Relais Familial
- ❖ Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ASEA49) - Prévention spécialisée
- ❖ Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou
- ❖ Maison Départementale des Solidarités de Saumur (MDS)
- ❖ Saumur Habitat (SH)
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)
- ❖ Ville de Saumur - Espace Parents
- ❖ Ville de Saumur - Halte Garderie La Boîte à Malice
- ❖ Ville de Saumur - Programme de Réussite Educative (PRE)
- ❖ Ville de Saumur - Relais Assistants Maternels (RAM)
- ❖ Ville de Saumur - Service Petite Enfance

GAP 2 : Santé - Age - Handicap - Accessibilité

Enjeu 2 : L'accès aux soins et les causes de non recours

- ❖ Association Institut inter régional pour la santé (IRSA)
- ❖ Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT)
- ❖ Centre Hospitalier de Saumur - Direction
- ❖ Centre Hospitalier de Saumur - Permanence d'Accès aux Soins et de Santé (PASS)
- ❖ Collège Pierre Mendès-France – Infirmerie scolaire
- ❖ Coordination Autonomie du Pays Saumurois
- ❖ Maison Départementale des Solidarités de Saumur (MDS) - Centre de planification
- ❖ Mission Locale du Saumurois
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)
- ❖ Ville de Saumur - Foyer Logement Clair Soleil
- ❖ Ville de Saumur - Service Politique de la Ville

GAP 3 : Cadre de vie

Enjeu 3 : Le vivre ensemble dans les quartiers

- ❖ Association nationale de défense du consommateur (CLCV)
- ❖ Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ASEA49) - Prévention spécialisée

- ❖ Association Régie de quartier du Saumurois
- ❖ Caisse d'Allocations Familiales de l'Anjou
- ❖ Communauté d'agglomération Saumur Agglo - Pôle Habitat
- ❖ Communauté d'agglomération Saumur Agglo - Service transport
- ❖ Maison Départementale des Solidarités de Saumur (MDS)
- ❖ Saumur Habitat (SH)
- ❖ Relais CAF Saumurois Layon
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)
- ❖ Ville de Saumur - Service Politique de la Ville
- ❖ Ville de Saumur - Programme de Rénovation Urbaine (PRU)

GAP 4 : Activité économique - Emploi - Insertion

Enjeu 4 : Les freins liés à l'accès à l'emploi

- ❖ Association Aspire
- ❖ Association Les jardins du cœur
- ❖ Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ASEA49) - Prévention spécialisée
- ❖ Association Régie de quartier du Saumurois
- ❖ Association Saumuroise Préformation Adultes (ASPFA)
- ❖ Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire (CCI)
- ❖ Communauté d'agglomération Saumur Agglo - Direction des politiques sociales
- ❖ Conseil Général de Maine et Loire - Service Insertion
- ❖ Maison de l'Emploi
- ❖ Maison Départementale des Solidarités de Saumur (MDS)
- ❖ Mission Locale du Saumurois
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)

GAP 5 : Précarité

Enjeu 5 : La précarité énergétique

- ❖ Association Familles de France
- ❖ Association Habitat Solidarité
- ❖ Association Régie de quartier du Saumurois
- ❖ Communauté d'agglomération Saumur Agglo - Pôle Habitat
- ❖ Conseil Général de Maine et Loire - Service Habitat
- ❖ Saumur Habitat (SH)
- ❖ Relais CAF Saumurois Layon
- ❖ Ville de Saumur - Action « Précarité énergétique »
- ❖ Ville de Saumur - Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)

GAP 6 : Citoyenneté

Enjeu 6 : La participation à la vie citoyenne

- ❖ Association Maison des Jeunes et de la Culture (MJC)
- ❖ Association nationale de défense du consommateur (CLCV)
- ❖ Association pour la Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence (ASEA49) - Prévention spécialisée
- ❖ Association SCOPE
- ❖ Mission Locale du Saumurois
- ❖ Ville de Saumur - Centre Social et Culturel Jacques Percereau (CSCJP)
- ❖ Ville de Saumur - Service Démocratie de proximité
- ❖ Ville de Saumur - Point Information Jeunesse (PIJ)
- ❖ Ville de Saumur - Service Politique de la Ville
- ❖ Ville de Saumur - Police Municipale
- ❖ Ville de Saumur - Service Vie associative

